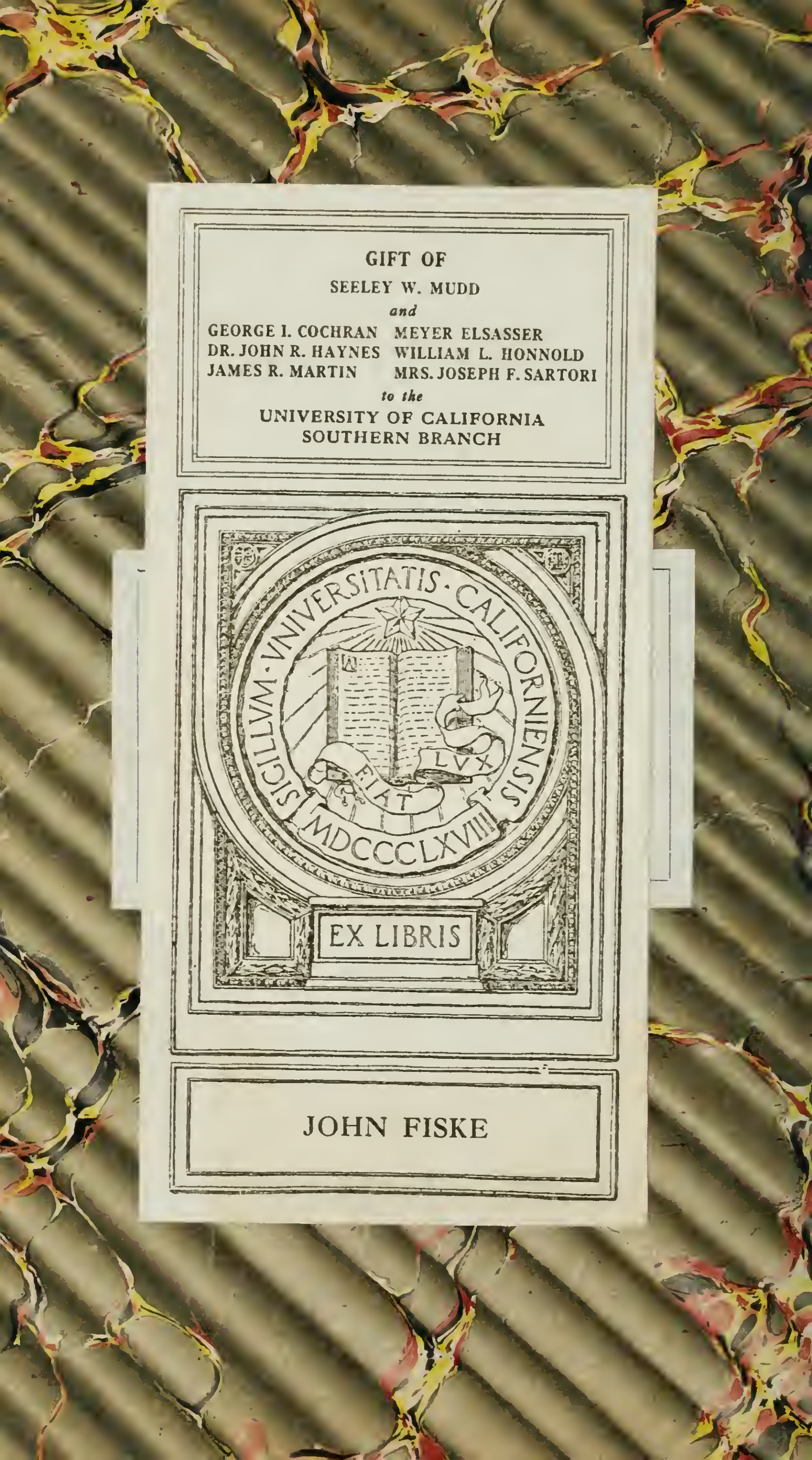
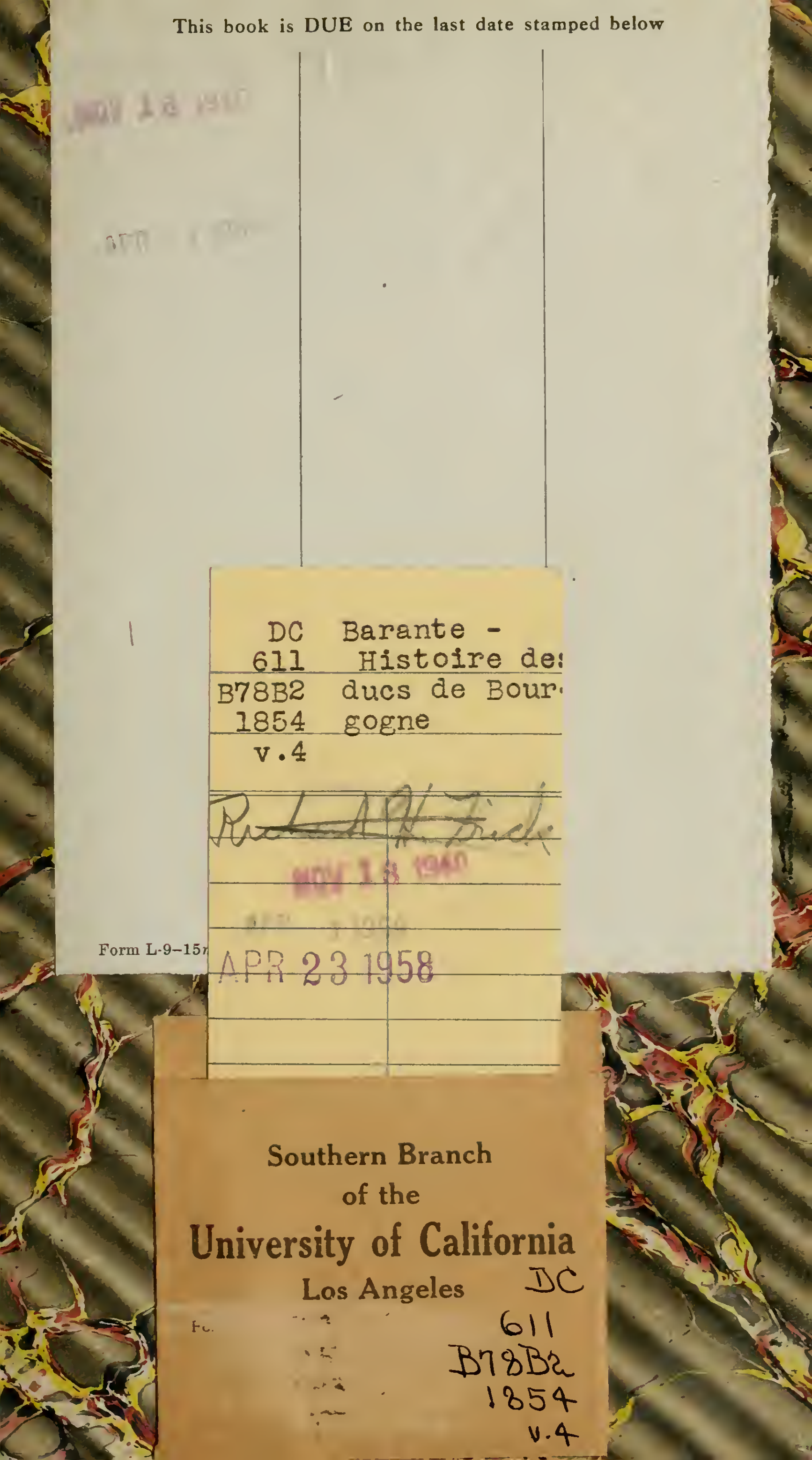




SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS







HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME IV.

Barante

PARIS. — IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, 10.





Henri V.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

1364 — 1477

PAR

M. DE BARANTE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN

Scribitur ad narrandum, non ad probandum
QUINTILIEN

septième édition



PARIS

LIBRAIRIE LE NORMANT
10, rue de Seine

LIBRAIRIE GARNIER FRÈRES
6, rue des Saints-Pères

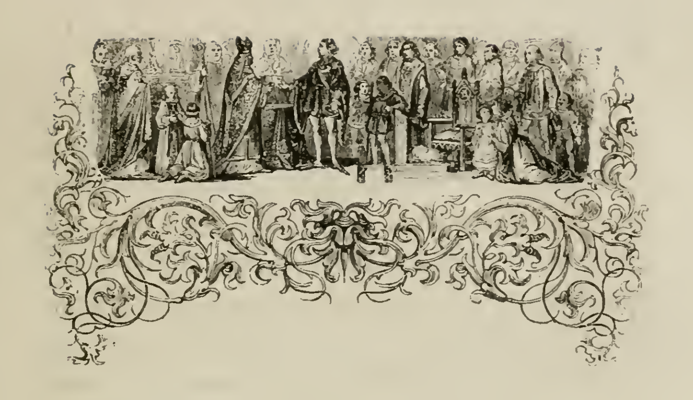
M DCCC LIV

JEAN-SANS-PEUR.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Détresse du Duc. —Siége d'Arras. — Traité d'Arras.— La paix reste sans effet. — Désordres dans le gouvernement. — Conférences sur le traité d'Arras. — Le duc de Guyenne renvoie les princes. — Les Anglais descendent en France. — Lettres du Duc au roi. — Lettre des nobles de Bourgogne au roi. — Prise de Harfleur.



JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

Le roi se disposait à quitter Soissons ; mais avant de partir pour Laon, il n'oublia pas de faire soigneusement rechercher les saintes reliques que les gens d'armes avaient profanées et dispersées. On en racheta même quelques unes à prix d'argent ; puis le roi

s'en alla en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Dès qu'il fut à Laon, le comte de Nevers lui fit demander la permission de se présenter devant lui ; il voulait sauver son comté de Rethel, qui allait être envahi par l'armée. Son frère, le duc de Bourgogne, n'avait aucun moyen de le secourir. Il fut reçu par le roi ; le genou en terre, il s'excusa de ce qui s'était passé, sollicita la bonté et la clémence du roi, et accepta les conditions qui lui furent faites. Il s'engagea à recevoir dans toutes ses villes les garnisons et les officiers que le roi y voudrait envoyer, et à les payer. Il jura de ne prêter ni aide ni faveur à son frère, et de remplir dorénavant ses devoirs de loyal sujet et de vassal, sous peine de confiscation de toutes ses seigneuries. Amnistie lui fut accordée pour tous ses serviteurs, vassaux et sujets, à la réserve de ses deux principaux conseillers ; il donna en otages, pour l'exécution de ces conditions, six de ses gentilshommes, et se retira ensuite à Mézières.

Le roi, continuant sa route, arriva à Saint-Quentin. La comtesse de Hainaut, sœur du duc de Bourgogne, vint l'y trouver pour essayer de ménager quelque accommodement. Le roi y semblait si peu disposé, qu'elle repartit le lendemain. Peu de jours après, elle revint encore à Péronne avec

son frère le duc de Brabant. Ils quittaient le duc Jean, dont la situation devenait chaque jour plus difficile. Un renfort de quatre mille hommes d'armes, qui lui venait des deux Bourgognes et de Savoie, sous les ordres du sire de Neufchâtel, venait, au passage de la Sambre, d'être attaqué par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac. Bien qu'on les eût blâmés dans leur armée de ne pas avoir eu une assez grande diligence, ils avaient surpris l'arrière-garde des Bourguignons, et mis le désordre dans leurs troupes qu'ils avaient rejetées vers Liége et le Brabant. Lorsque le Duc vit arriver à Douai ses chevaliers fugitifs, quelque faibles secours qu'ils lui apportassent, il les reçut à bras ouverts et comme des frères [1].

Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut firent d'inutiles efforts auprès du roi. En vain elle se jeta à ses pieds en pleurant : « Puisqu'il n'a pas « intention de nous offenser, dit le roi, qu'il vienne « nous trouver comme notre humble sujet, et « nous ferons ce qu'il sera raisonnable de faire. « S'il nous demande justice, on la lui rendra ; « s'il nous demande miséricorde, il l'obtiendra, « pourvu toutefois qu'il soit vraiment touché de

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

« ses fautes et qu'il les reconnaisse au lieu de les « justifier. » C'eût bien été leur avis aussi; mais ils n'espéraient point amener le duc Jean à un tel terme de soumission, ni gagner cela sur son obstination et sa dureté de cœur. Ils promirent de faire leurs efforts pour l'adoucir. Ils purent voir quelle haine on lui portait dans le camp royal : à leurs oreilles, et comme pour les braver, on chantait la complainte lamentable de monseigneur d'Orléans, tué par un horrible assassin.

Tout prospérait de plus en plus au parti d'Orléans. Les États de Flandre, et les quatre grandes communes qu'on appelait les quatre membres de Flandre, envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait. Ils lui protestèrent de leur respect et de leur soumission. On fut bien satisfait au camp de voir arriver ces fameux et redoutables bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges. Pour les gagner, on leur fit grand accueil, le roi leur toucha dans la main; ils reçurent de riches présens. Puis on les adressa, pour traiter les affaires, au duc d'Aquitaine; car le roi pouvait bien dire quelques paroles à propos, mais non point parlementer dans une conférence. Lorsqu'ils furent devant le Dauphin, il commença par leur faire adresser par son chan-

celier un beau discours où tous les crimes de leur Duc étaient rappelés fort au long ; ensuite il leur proposa, non point seulement de refuser tout secours à leur indigne seigneur, mais de se déclarer contre lui. Il promit que lorsque les états du duc de Bourgogne seraient réunis à la couronne, leurs priviléges seraient maintenus, même augmentés, et que le roi n'établirait d'officiers de justice ou autres que de leur consentement. Enfin il demanda que les assassins du duc d'Orléans et les bannis de la ville de Paris, qui s'étaient réfugiés chez eux, fussent livrés. Après cette harangue, un docteur de l'Université demanda à réfuter devant ces Flamands les doctrines de Jean Petit, et fut plus violent encore que sire Juvénal contre le duc de Bourgogne.

Les députés, qui venaient pour travailler à rétablir la paix entre le roi et leur seigneur, écoutèrent tranquillement tous ces discours et ces propositions ; ils demandèrent à en conférer mûrement avec des commissaires du conseil du roi. Après s'être fait donner les explications qui leur semblaient nécessaires, ils repartirent, disant que les villes de Flandre délibéreraient à ce sujet, et qu'ils leur exposeraient quelle sorte d'obéissance le roi exigeait de leur seigneur.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'on ne voulait lui accorder aucune condition de paix, résolut de se défendre vigoureusement. Son armée commençait à devenir plus nombreuse; d'ailleurs il était sur son terrain, et pensait que ses sujets combattraient plus volontiers lorsqu'on viendrait les attaquer chez eux. Une garnison nombreuse, commandée par le sire Jean de Luxembourg, fut mise dans Arras. On en fit sortir les femmes, les enfans et les bouches inutiles; on brûla d'avance les faubourgs; enfin l'on s'apprêta à soutenir un terrible siége.

En attendant, le Duc négociait toujours, et pour se tirer d'embarras, s'efforçait d'avoir la paix. Il calculait qu'il n'en resterait pas moins un bien plus puissant prince que le duc d'Orléans; que si, au contraire, on voulait le pousser à bout, les Flamands verraient alors que ce n'était pas lui qui refusait de traiter, et commenceraient à défendre eux et lui [1]. Pour suivre ce projet, il consentit à ce que Bapaume, dont le roi commençait le siége, se rendit, et ne voulut rien risquer pour secourir cette ville. L'armée royale y trouva quelques réfugiés de Paris, de Compiègne et de Sois-

[1] Gollut.

sons, qui furent aussitôt exécutés. Il y avait toujours une grande haine contre le Duc, et autour du roi l'on ne voulait entendre à aucun traité. L'Université, en ayant ouï parler, fit même un mémoire contre la paix; elle voulait que du moins le Duc fût publiquement interrogé sur les propositions contraires à la foi et à la morale que Jean Petit avait faites en son nom.

Le siége d'Arras commença donc; mais peu à peu les affaires du roi se trouvèrent en moins bon état. La ville était grande, remplie de braves et habiles chevaliers; souvent ils faisaient des sorties. Les garnisons de Lens, d'Hesdin et des autres forteresses couraient le pays, arrêtaient les convois, gênaient l'armée du roi. Les assiégés avaient une bonne artillerie; ils se servaient beaucoup des nouveaux canons de main : c'était un tuyau de fer où l'on mettait des balles de plomb, et ainsi, à travers les ouvertures des murailles, on tuait bien du monde aux assaillans. Les bombardes et canons du roi étaient au contraire assez mal servis. Le principal ingénieur qui les dirigeait fut gagné par le duc de Bourgogne; on s'en aperçut, parce qu'on vit que la fameuse Bourgeoise ne faisait plus aucun ravage dans la place. Cet homme, se voyant découvert, se sauva dans

Arras et y donna beaucoup d'informations. D'autres intelligences s'établirent encore. Ce siége tourna en longueur; le duc de Bourgogne voulut tenter de le faire lever; mais l'avant-garde de son armée ayant été surprise et défaite, il renonça à la voie des armes, et s'occupa plus que jamais d'avoir la paix.

Elle était devenue plus facile : le siége n'avançait pas, l'armée manquait souvent de vivres; les maladies commençaient leurs ravages. Le sire de Saarbrück venait d'en mourir; le connétable était assez malade pour avoir été contraint à se retirer. Le duc de Bavière était aussi atteint de l'épidémie. Si les Gascons et les Bretons voulaient l'assaut et le pillage, de leur côté les Normands étaient lassés et découragés; ils souhaitaient de s'en aller, et leur chef, le comte d'Alençon, conseillait de lever le siége.

Durant cette espèce de loisir, il se fit quelques belles joûtes entre les chevaliers des deux armées. Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, capitaine de la ville d'Arras, et le comte d'Eu, qui venait d'être armé chevalier par le duc de Bourbon, joûtèrent pour un diamant de la valeur de cent écus. Le prix devait être gagné par le sire de Neufchâtel, s'il pouvait réussir à déboucher

du fossé qui conduisait à une mine. Le comte d'Eu garda si bien l'issue, qu'il l'empêcha de passer, et son adversaire lui fit remettre un beau diamant pour sa dame[1].

Il y eut une autre joûte qui se fit aussi avec une extrême courtoisie. La partie était entre trois chevaliers français commandés par un autre bâtard de Bourbon qui était fort jeune et avait envie de se faire connaitre, et le sire de Cothebrune, chevalier bourguignon, déjà fameux, avec trois Portugais de l'hôtel du duc de Bourgogne. Lorsque le sire de Cothebrune vit qu'il avait affaire à un enfant, il quitta ses bonnes armes pour prendre une lance plus légère, et joûta si gracieusement, que les armes se rompirent sans qu'aucun fût blessé. Le choc fut plus rude entre les autres ; il y en eut un qui reçut un coup si violent qu'il en mourut après. La joûte finie, tous ces chevaliers se réunirent avec leurs amis dans un pavillon qu'on avait dressé. On se mit à table ; de chaque parti on avait apporté des viandes ; on défonça des barils de vin, où l'on puisait pour boire largement ; enfin, on se fit grand'chère les uns aux autres. Le bâtard de Bourbon et Cothe-

[1] Saint-Remy.

brune échangèrent leurs chevaux et leurs armes, et le duc de Bourgogne envoya un de ses écuyers les poches pleines d'argent pour distribuer aux chevaliers et écuyers français.

Cependant le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et des députés de Flandre étaient revenus au camp; ils avaient recommencé leurs supplications [1]. Ils promettaient que le duc Jean accepterait le pardon du roi pour tout ce qu'il avait fait contre son devoir depuis la paix de Pontoise, et qu'il ferait acte de soumission, en rendant la ville d'Arras au roi. La comtesse de Hainaut trouva cette fois les esprits mieux disposés. Elle fit si bien qu'elle mit le Dauphin de son parti. Il était gendre du duc de Bourgogne; son second frère, Jean, duc de Touraine, avait épousé la fille de la comtesse de Hainaut. La famille royale était liée de toutes parts à la maison de Bourgogne; d'ailleurs c'était sur la propre demande du Dauphin que le Duc avait violé la paix. En même temps l'armée était dégoûtée. Les hommes sages étaient toujours portés à la paix; le duc d'Orléans, le duc de Bavière, le comte d'Eu, firent de vains efforts sur le duc d'Aquitaine. Il prit sa résolution [2].

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Juvénal.

Le roi n'était jamais un obstacle; en ce moment, bien qu'il ne fût pas tout-à-fait hors de sens, on trouvait sa volonté plus affaiblie que jamais. Le Dauphin lui fit aisément souhaiter la paix. Un matin qu'il était encore au lit, sans dormir, riant et devisant avec un de ses valets de chambre, un des seigneurs du parti d'Orléans s'avança tout doucement, et, passant la main sous la couverture, il tira le roi par le pied : « Monseigneur, vous ne dormez pas? dit-il. — Non, « mon cousin, répliqua le roi; soyez le bienvenu. « Voulez-vous quelque chose? N'y a-t-il rien de « nouveau? — Non, monseigneur, sinon que vos « gens disent que si vous vouliez faire assaillir la « ville, il y aurait espérance d'y entrer. — Mais, « reprit le roi, si mon cousin de Bourgogne se « rend à la raison, s'il met la ville en ma main « sans assaut, nous ferons la paix. — Comment! « monseigneur, s'écria l'autre, vous voulez avoir « la paix avec ce méchant, ce traitre, ce déloyal, « qui a si cruellement fait tuer votre frère? » Ces paroles affligèrent le roi, qui cependant répondit : « Tout lui a été pardonné, du consentement de « mon neveu d'Orléans. — Hélas! Sire, vous ne « le reverrez jamais, votre frère! » Pour lors le roi perdit patience, et interrompant ce seigneur :

« Laissez-moi, mon cousin ; je le reverrai au jour « du jugement. »

Dès le lendemain, le conseil fut assemblé. Plusieurs se refusaient encore à la paix ; mais le chancelier d'Aquitaine exposa qu'il n'y avait plus d'argent pour payer les gens de guerre, que les fourrages manquaient aux chevaux, les vivres aux hommes. Il ajouta que les Anglais assemblaient une armée pour descendre en France, et qu'il fallait tous se réunir dans un commun amour pour pouvoir résister aux anciens ennemis du royaume. Bref, c'était la volonté du duc d'Aquitaine. Il ordonna que les articles de la paix fussent lus. Ils portaient que le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les États de Flandre suppliaient humblement, au nom du duc de Bourgogne, le roi et le duc d'Aquitaine de lui pardonner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise, et de le recevoir dans leurs bonnes grâces ; que le Duc promettait au roi de placer, s'il le jugeait à propos, des baillis et des officiers dans toutes les villes de ses seigneuries, et lui remettrait notamment les clefs d'Arras ;

Que le Duc rendrait la forteresse du Crotoy ;

Qu'il serait tenu d'éloigner et de mettre hors de ses états ceux qui avaient encouru l'indignation

du roi et de monseigneur d'Aquitaine, lesquels lui seraient nommés et déclarés en temps et lieu;

Que les terres des vassaux, sujets et serviteurs du Duc, mises en la main du roi à l'occasion de cette guerre, leur seraient restituées, et que le duc de Bourgogne, de son côté, donnerait mainlevée des saisies qu'il avait faites;

Qu'en outre du serment déjà fait par les négociateurs susnommés, que le Duc n'avait nulle alliance avec les Anglais, ils promettraient que dorénavant il n'entrerait en aucune sorte de confédération avec eux, sans le congé du roi et du duc d'Aquitaine;

Qu'en réparation des lettres injurieuses au duc de Bourgogne, écrites et publiées au nom du roi, des conseillers du roi et des gens choisis par le Duc aviseraient aux lettres que l'on pourrait faire signer au roi, à la décharge de l'honneur du duc de Bourgogne;

Que le Duc promettrait que jamais il ne ferait ni ne procurerait, directement ni indirectement, aucun mal ni trouble aux vassaux, serviteurs ou sujets du roi qui l'avaient servi en cette circonstance, non plus qu'à aucun des bourgeois de Paris;

Qu'il s'engageait aussi à ne jamais revenir près du roi ou du Dauphin sans être expressément mandé;

Que le roi ordonnait à ses sujets de garder fidèlement et de se conformer au traité de Chartres.

Ces conditions devaient être jurées par le duc de Brabant et le comte de Hainaut, en leur propre nom d'abord, afin de s'engager à ne point assister le duc de Bourgogne s'il ne s'y conformait pas, puis aussi au sien, comme ses procureurs.

Leur serment prêté, le duc d'Aquitaine prêta le sien aussi[1]; puis il appela Charles duc d'Orléans, son cousin germain : « Monseigneur, dit « celui-ci s'inclinant respectueusement, je ne « suis pas tenu à faire serment; je ne suis venu « ici que pour servir monseigneur le roi et vous. « — Mon cousin, nous vous prions de jurer « la paix, répéta le duc d'Aquitaine. — Monsei- « gneur, je ne l'ai point rompue, et ne dois point « faire serment; qu'il vous plaise être satisfait. » Le Dauphin répéta l'ordre une troisième fois, et alors le duc d'Orléans, tout courroucé, répliqua : « Monseigneur, ni moi ni ceux de mon conseil

[1] Monstrelet.

« n'ont rompu la paix ; faites venir ceux qui l'ont
« rompue; faites-les jurer, et après je vous con-
« tenterai. » Cependant l'archevêque de Rheims et
plusieurs autres, voyant le mécontentement du
Dauphin, s'entremirent, et à grand'peine per-
suadèrent au duc d'Orléans de céder. Le duc de
Bourbon fut ensuite appelé; il voulut parler :
« Mon cousin, interrompit tout aussitôt le duc
« d'Aquitaine, nous vous prions qu'il n'en soit
« plus parlé. » Tous les princes jurèrent alors
sans plus de difficultés; mais lorsque ce fut le tour
des prélats, l'archevêque de Sens, frère de Mon-
taigu, s'adressant au duc d'Aquitaine : « Monsei-
« gneur, dit-il, souvenez-vous du serment que
« vous nous fîtes à tous en présence de la reine
« en quittant Paris. — C'est assez, dit le Dauphin,
« nous voulons que la paix se fasse et que vous la
« juriez. — Monseigneur, puisque tel est votre
« plaisir, je le ferai », répondit l'archevêque.

Dès que la paix fut publiée et que le comte de
Vendôme fut allé prendre possession d'Arras au
nom du roi et y planter la bannière de France,
l'armée partit en toute hâte. On ne vit jamais un
tel désordre; il semblait qu'elle fût mise en dé-
route. Par négligence ou autrement, le feu prit au
logis du roi, et il fut contraint à se mettre en

route au plus vite. On laissa une grande partie des charrettes et des bagages. Le camp fut pillé par les Bourguignons de la ville : on courut même après les marchands qui étaient venus apporter des provisions , et plusieurs furent dévalisés. Des compagnies de l'un ou de l'autre parti couraient les campagnes et les dévastaient[1].

Le roi fut de retour à Paris au 1er octobre ; il était tout-à-fait malade, et c'était le duc d'Aquitaine qui tenait le gouvernement. Une portion des bourgeois n'était pas satisfaite de la paix accordée au duc de Bourgogne, dont ils avaient espéré la destruction. Ils le redoutaient d'autant plus, qu'avant le retour du roi, dès le jour même où la paix avait été annoncée, il y avait eu du bruit parmi le menu peuple. Les partisans du duc de Bourgogne avaient cru que l'instant allait leur devenir favorable. Déjà un jeune homme avait osé arracher publiquement à la statue de saint Eustache son écharpe d'Armagnac; mais on l'avait arrêté, il avait eu le poing coupé, et tout était rentré dans l'ordre. Les gens de la ville étaient donc allés trouver le duc de Berri, et s'étaient plaints qu'on

[1] Monstrelet.

eût traité sans prendre leur avis, comme on avait fait l'autre fois. Le duc de Berri leur avait répondu : « Cela ne vous touche en rien ; vous ne « devez pas vous entremettre entre le roi notre « Sire et nous qui sommes de sa famille; nous « nous courrouçons les uns contre les autres « quand il nous plaît, et quand il nous plaît nous « faisons la paix [1]. »

Du reste, cette paix ne semblait point complète; le royaume était plus malheureux et plus ravagé que jamais. Les articles jurés à Arras n'étaient que des conditions fixées d'avance pour un plus ample traité. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut devaient se retrouver à Senlis avec des pouvoirs de leur frère, afin de terminer tous les points à éclaircir et à débattre. Il jugea à propos de donner cette commission seulement à quelques uns de ses conseillers. Ils suivirent le roi à Senlis, puis à Saint-Denis ; leurs pouvoirs ne furent pas considérés comme suffisans, et de nouvelles conférences furent indiquées pour la Toussaint, à Senlis. Le Duc alors donna des pouvoirs à son frère et à sa sœur, en continuant à protester de son respect pour le roi et de son

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

ferme désir de se conformer aux conditions d'Arras [1].

Au même moment, après avoir passé quelques jours à Mézières chez le comte de Nevers, il partit pour son duché avec les gens d'armes de Bourgogne, emmenant ouvertement à sa suite les sires de Jacqueville et de Mailly, le chancelier Eustache de Laitre, Legoix, Chaumont, de Troyes, et les chefs des bouchers. Il s'en vint ainsi accompagné, et faisant de grands ravages dans le comté de Tonnerre. Pour punir Louis de Châlons, dont il avait fait faire le procès, il confisqua sa seigneurie à main armée. Bientôt après, des lettres du roi lui reprochèrent son peu de fidélité à garder ses sermens; il répondit qu'il avait voulu punir un vassal rebelle, mais nullement enfreindre la paix. Alors le sire de Gaucourt et plusieurs autres furent envoyés contre les gens du duc de Bourgogne; ils en surprirent une troupe, et quelques uns des bannis étant tombés entre leurs mains, ils les envoyèrent bien garrottés à Paris, où ils furent pendus.

Dans le même temps, un autre chevalier du duc de Bourgogne, le sire Jean de Poix, neveu

[1] Lettre du duc de Bourgogne, du 16 octobre.

de l'amiral Dampierre, fut rencontré par les partisans du duc d'Orléans, assailli et tué. De même Hector de Saveuse, qui avait montré une grande vaillance au siége d'Arras et en d'autres occasions, fut pris comme il allait en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse; il allait avoir la tête coupée : la comtesse de Hainaut fit tant par ses instances, qu'elle retarda sa mort; et Philippe de Saveuse, son frère, s'étant saisi de deux chevaliers qui tenaient le parti d'Orléans, l'échange se fit : tant il y avait peu de sûreté et de bon ordre, malgré la paix.

Chacun en faisait si bien à sa volonté, que, d'une part, le comte d'Armagnac, en s'en retournant dans son pays, prit la ville de Murat, pour laquelle il était en procès avec le légitime héritier, qu'un arrêt avait envoyé en possession, et il le jeta en prison. De son côté, le sire de Saint-Pol faisait la guerre pour son compte dans le duché de Luxembourg, et assiégeait le château de Neuville-sur-Meuse, afin de faire cesser les courses que les gens du seigneur d'Orchimont faisaient dans tout le pays [1].

Pendant ce temps-là, le gouvernement à Paris

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

était plus en confusion que jamais. Le duc d'Aquitaine cherchait par toutes sortes de moyens à conduire les affaires à sa volonté, et à s'affranchir de la servitude où les princes voulaient le tenir. Déjà à Senlis, lorsque le roi était devenu tout-à-fait malade, il avait fait résoudre que la suprême direction des finances lui serait donnée; cela avait fort déplu au duc de Berri, qui avait fait assembler l'Université, le Parlement, l'Hôtel-de-Ville, pour que l'on fît au roi des représentations sur la trop grande jeunesse du Dauphin; mais eux s'en étaient excusés, disant que l'affaire était de la seule compétence du conseil [1].

Arrivé à Paris, le duc d'Aquitaine se montra plus prodigue encore et plus négligent de la chose publique que les princes qui avaient gouverné avant lui [2]. Les tailles étaient excessives, et tout le produit passait dans les bourses particulières de ses serviteurs et de ceux du duc de Berri, qui s'était concilié en ce moment l'amitié de son neveu. C'étaient des dons continuels de six mille, de sept mille, de dix mille écus. Enfin un jour qu'on en apportait pour une soixantaine de mille livres à signer, le chancelier Juvénal répondit qu'il ne

[1] Monstrelet. — [2] Juvénal.

voulait pas y apposer le sceau, et qu'il en parlerait à son maître. Il lui remontra en effet qu'on n'avait que trop besoin d'argent pour de meilleurs emplois. Le duc d'Aquitaine le remercia de son bon avis, et lui défendit de sceller aucun don au-dessus de mille écus.

Tous les serviteurs des deux ducs murmuraient beaucoup, et le duc de Berri résolut de faire mettre Juvénal hors de sa charge. L'occasion ne tarda guère; il avait envoyé à son neveu deux belles perles que lui portaient l'évêque de Chartres et un de ses chevaliers. Le duc d'Aquitaine ordonna qu'on leur comptât deux mille écus; Juvénal refusa. On lui redemanda les sceaux, et ils furent donnés à maitre Martin Gouge, conseiller favori du duc de Berri, qui les céda à son neveu, en se faisant beaucoup valoir de ce sacrifice. C'était du reste un homme qui parlait bien et passait pour habile au fait des finances. Celles du royaume n'en allèrent pas mieux, et le duc d'Aquitaine se conduisit moins sagement encore que par le passé[1].

Peu de temps après son retour de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon furent avertis

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

qu'il se tramait parmi le peuple et les partisans du duc de Bourgogne un complot pour chasser les princes de Paris [1]. On devait sonner l'alarme au clocher de Saint-Eustache; le quartier des halles devait prendre les armes, mettre le Dauphin à la tête des Parisiens, et tuer tous ceux qui feraient résistance. L'entreprise, découverte, ne put même être tentée. Des gardes furent placées partout; le Louvre, où habitait le Dauphin, fut entouré : on arrêta plusieurs de ses serviteurs. Le prevôt de Paris, nommé André Marchand, tout dévoué qu'il s'était montré aux Orléanais, et tout cruel qu'il était à leurs ennemis, fut remplacé par le sire Tanneguy-Duchâtel, qui déjà avait rempli cet office. De nouveaux exils furent ordonnés; presque toutes les femmes des bannis eurent ordre de sortir de Paris, et furent durement reléguées à Orléans [2].

Le Dauphin, qui retombait ainsi sous un joug encore plus pesant, partit tout à coup de Paris avec une suite peu nombreuse, et s'en alla à Bourges et au château de Mehun-sur-Yèvre que venait de lui donner le duc de Berri. Le comte de Vertus et le comte de Richemont l'y suivirent

[1] Chronique, n° 10297. — [2] Journal de Paris.

aussitôt. La reine, le duc d'Orléans, le duc de Berri lui écrivirent pour l'engager à revenir ; il ne fut que peu de jours absent [2].

Ce départ du Dauphin et l'embarras des affaires forcèrent le conseil du roi à retarder les conférences qui devaient s'ouvrir à Senlis sur les articles de la paix d'Arras. Le duc de Bavière et d'autres seigneurs du conseil allèrent proposer une prolongation au duc de Brabant et à la comtesse de Hainaut. D'ailleurs les princes, qui s'étaient opposés à la paix, n'avaient pas un grand empressement à la rendre stable. Le 5 janvier, ils firent faire un service solennel pour le feu duc d'Orléans dans l'église de Notre-Dame. Ils y assistèrent en grand habit de deuil : le roi, qu'ils y avaient amené, était le seul qui ne fût pas vêtu de noir. Jean Gerson y prêcha avec une hardiesse et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le royaume était bien mieux administré de son vivant qu'il ne l'avait été depuis [3]; et comme on aurait pu croire qu'il voulait plutôt exciter les haines que les adoucir, il assura que

[1] 1414, v. st. L'année commença le 31 mars.

[2] Monstrelet. — Chron., nº 10297. — [3] Monstrelet.

son avis n'était point la mort ni la destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il devait être humilié, qu'il fallait qu'il reconnût son péché et qu'il donnât satisfaction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. Revenant sur la condamnation des doctrines de Jean Petit, il répéta qu'elle n'avait pas été suffisante. Après le service, il reçut de grands éloges des princes, qui le présentèrent au roi et le lui recommandèrent. Quelques jours après, un autre service fut célébré aux Célestins, aussi en présence du roi, et maître Courtecuisse prêcha de la même sorte que Jean Gerson. Enfin, une troisième fois, la même cérémonie fut répétée dans la chapelle du collége de Navarre. Le duc d'Aquitaine ne fut point présent à ces célébrations; il alla passer quelques jours à Melun chez la reine, qui y faisait souvent son séjour.

Cependant le duc de Brabant arriva le 28 janvier, et les conférences commencèrent [1]. Les envoyés du duc de Bourgogne étaient surtout chargés de demander une amnistie générale. Loin de rien obtenir à cet égard, les conditions que le conseil du roi voulut imposer étaient plus dures que le traité d'Arras. Elles portaient qu'il

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Lettres du roi.

serait accordé une amnistie, mais que cinq cents personnes en seraient exceptées, ainsi que celles qui avaient été bannies par procès régulièrement faits, ou qui se trouvaient sous la main de la justice. Toutefois les serviteurs et vassaux du Duc étaient compris dans cette amnistie.

On ajoutait que tous les serviteurs de l'hôtel du roi, de la reine et du duc d'Aquitaine, qui avaient été éloignés, ne pourraient revenir à Paris, durant deux ans, sans une permission expresse du roi.

Un article portait aussi que les charges et offices demeureraient à ceux qui en avaient été pourvus depuis la paix de Pontoise.

Enfin il était dit que tous ceux qui voudraient jouir du bénéfice de ladite paix, seraient tenus de la jurer.

Les députés du Duc demandèrent que ces articles fussent communiqués à madame de Hainaut, qui était venue jusqu'à Senlis seulement, parce que son mari lui avait interdit d'aller plus loin. La chose fut accordée. Le duc d'Aquitaine [1] et les autres princes, pour lui montrer leurs égards, vinrent même lui rendre visite

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Les conseillers du duc de Bourgogne, après avoir examiné ces articles, demandèrent diverses explications. En se plaignant de l'exception de cinq cents personnes, ils désiraient savoir leurs noms, et si les nobles y pouvaient être compris. — On répondit que l'exception ne s'appliquerait qu'à des hommes non nobles, et que leur nom serait donné avant la Saint-Jean.

Ils voulurent qu'il fût déclaré aussi s'il était dérogé à l'amnistie accordée aux serviteurs ou vassaux du Duc, lorsqu'ils étaient bannis par suite de jugement. — Il fut répondu qu'alors l'amnistie ne s'appliquait pas.

Ils demandèrent si les bannis pourraient jouir de leurs biens en France, partout ailleurs qu'à Paris. — La réponse fut négative. Mais ceux qui avaient seulement été écartés des hôtels du roi et de la reine et du duc d'Aquitaine, eurent la permission de rester en France et de jouir de leurs biens.

Les conseillers de Bourgogne remarquaient aussi qu'il serait injurieux au Duc qu'on fît jurer la paix seulement à ses vassaux et sujets. — Il leur fut dit que le serment serait demandé à tous les habitans du royaume.

Enfin, et c'était le point le plus important, les

députés du Duc se plaignaient de l'offense grave qui lui avait été faite par la sentence portée à l'évêché de Paris contre le discours de Jean Petit. Dès l'année précédente, après en avoir fait part aux villes de Flandre, il avait envoyé un ambassadeur à Rome, et obtenu la cassation du jugement. L'évêque de Paris en avait appelé au concile de Constance. Le Duc, que cette affaire touchait plus que nulle autre, y avait envoyé ambassade sur ambassade. Il n'y avait sorte d'efforts qu'il ne fit pour obtenir la confirmation de la sentence de Rome. Ses envoyés distribuaient aux docteurs en théologie de riches présens d'argent ou de vaisselle; les meilleurs vins de ses celliers de Bourgogne étaient offerts aux cardinaux; il y en eut un que l'on crut toucher davantage en lui donnant un beau manuscrit de Tite-Live, tiré de la bibliothèque du Duc [1]. De son côté, l'évêque de Paris, et surtout Jean Gerson, qui était récemment arrivé au concile, poursuivaient vivement la condamnation de cette doctrine. Le Duc demandait que le roi fît cesser cette action. — On répliqua que l'affaire concernait le clergé et l'évêque de Paris; mais qu'en ce qui touchait le roi,

[1] Pièces de la chambre des comptes de Dijon.

il serait ordonné à ses ambassadeurs de ne point intervenir.

Ces explications ainsi données aux conseillers de Bourgogne, ils se rendirent à Senlis auprès de madame de Hainaut. Quand ils furent revenus, le duc d'Aquitaine fit, le 25 février, lire au conseil du roi des lettres conformes à tout ce qu'on venait de régler. Le 14 du mois suivant, le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne prêtèrent leur serment, ainsi que tous les princes qui étaient présens. Le 15, la paix fut publiée dans toute la ville de Paris; peu après, les prevôt, échevins, quarteniers, et le corps de la bourgeoisie, furent appelés à en jurer aussi le maintien. En même temps des commissaires furent envoyés au nom du roi pour recevoir le serment du comte de Charolais, de tous les princes de Bourgogne et des villes et États de Flandre. Le traité portait que le Duc serait tenu à faire le même serment; lui seul s'y refusa, disant qu'il avait encore des explications à demander[1].

Bientôt il put concevoir l'espérance de trouver moins de rigueur dans le conseil du roi. Le duc

[1] Monstrelet.

d'Aquitaine réussit enfin à se rendre maître du gouvernement. Dans les premiers jours d'avril, étant allé visiter la reine à Melun avec les autres princes, il les y laissa, et revint tout à coup à Paris; il fit lever le pont de Charenton, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées[1]. Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de n'y point rentrer sans être mandés au nom du roi, et de se retirer dans leurs domaines. Les échevins de Paris furent changés, et le Dauphin ayant mandé au Louvre le corps de la ville et de l'Université, leur fit adresser un grand discours par son chancelier.

D'abord il rappela comment, depuis la mort du sage roi Charles V, les princes avaient causé toutes les calamités de la France. Le duc d'Anjou avait commencé par dérober le trésor de la couronne, pour le dépenser en Italie; puis le duc de Berri et le feu duc de Bourgogne n'avaient pas mieux ménagé l'argent du royaume. Le duc d'Orléans défunt et ses grandes prodigalités ne furent pas épargnés non plus; enfin le beau-père du duc d'Aquitaine, le duc Jean, eut aussi large part de blâme[2]. L'évêque de Chartres ne craignit pas de

[1] Monstrelet. — Chron., n° 10297. — Journal de Paris.
[2] Monstrelet. — Gollut.

dire que toutes les finances du roi avaient été perdues et dissipées et le royaume ruiné par lui. C'était, dit-il, pour mettre fin à tant de désordres que le duc d'Aquitaine avait signifié à tous les princes de s'en retourner chacun chez soi, et il voulait, pour le bien de la chose publique, pourvoir lui seul, et avec fermeté, au gouvernement du royaume.

Le dessein était bon : c'était à lui, héritier de la couronne, à garder son propre héritage; il en avait le moyen, s'il avait eu quelque sagesse, car il pouvait toujours menacer un parti avec l'autre, et les tenir ainsi tous deux en respect. Mais ses vices et sa légèreté gâtèrent tout, et jamais peut-être les affaires ne furent plus mal réglées. Il n'avait voulu que s'affranchir de toute contrainte. Il commença par s'emparer des trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de la ville de Paris; il n'était entouré que de jeunes seigneurs qui flattaient et favorisaient tous ses débordemens. Bientôt il se livra tellement à sa passion pour une demoiselle, que, de concert avec le comte de Richemont, il enleva sa femme de chez la reine, et la relégua à Saint-Germain-en-Laye.

C'était un nouveau grief dont le duc de Bour-

gogne avait à se plaindre. Il envoya dans le mois de juin des ambassadeurs au duc d'Aquitaine; ils renouvelèrent d'abord leurs représentations sur l'amnistie et l'exception de cinq cents personnes, qui était contraire aux promesses faites à Arras, où il n'avait été question que d'excepter sept personnes. Les États de Flandre, tout en jurant la paix, comme on l'avait exigé, avaient aussi présenté les mêmes remontrances au roi. Le duc de Bourgogne regardait son honneur comme engagé à protéger tous ces proscrits dont il était environné, et dont il entendait les continuelles plaintes. Il voulait aussi que Jean Gerson fût rappelé du concile de Constance.

L'offense faite à sa fille le touchait plus encore [1]. Les ambassadeurs demandèrent en son nom au Dauphin de reprendre sa légitime épouse et de congédier d'auprès de lui sa bonne amie. Le duc d'Aquitaine s'irrita de leurs discours et leur répondit avec emportement. Comme, dans une seconde audience, ils n'obtenaient pas meilleure satisfaction, ils lui dirent : « Très-redouté prince « et très-noble seigneur, si vous n'accordez pas « ce que monseigneur de Bourgogne vous de-

[1] Monstrelet.

« mande, sachez qu'il ne jurera point la paix, ni
« ne la tiendra pas; et si vous avez besoin de lui
« contre l'Anglais, ni lui, ni ses sujets, ni ses
« vassaux ne s'armeront pour vous servir ou
« vous défendre. »

Ce langage ne fit qu'accroître la colère du duc d'Aquitaine. On n'était pourtant pas dans un moment où une telle menace pût être dédaignée. Ses conseillers lui firent sentir les dangers du royaume. Les ambassadeurs de Bourgogne reçurent donc une réponse gracieuse. Le duc d'Aquitaine promit que leur maitre aurait satisfaction, pourvu que d'abord il voulût jurer la paix; qu'alors le roi, par son autorité, expliquerait et règlerait toutes choses de façon qu'il n'eût rien à souffrir pour son honneur et ses intérêts. Le Dauphin, afin que sa promesse fût plus certaine, leur donna même des lettres de créance.

En effet, le royaume se trouvait alors à la veille de la plus terrible guerre. Pendant que le roi était devant Arras, au mois d'août de l'année précédente, les Anglais avaient envoyé une ambassade à Paris. Comme ils voyaient la détresse de la France et la discorde qui la déchirait, leurs propositions étaient hautaines. Le roi Henri V rappelait ses droits prétendus à la couronne de

France; cependant il consentait à ce qu'elle lui fût seulement assurée par sa succession : quant au mariage avec madame Catherine, il demandait en dot toutes les provinces cédées autrefois par le traité de Brétigny, et de plus la Normandie; sinon il annonçait qu'il allait faire une rude guerre à la France.

Tout offensante que fût une telle proposition, le duc de Berri, qui pour lors se trouvait seul à Paris, n'en fit pas moins grand accueil aux ambassadeurs et les combla de présens. Il s'excusa sur l'absence du roi, et ne donna point de réponse.

Au mois de janvier arriva une nouvelle ambassade plus solennelle encore. Elle était formée du duc d'Exeter, oncle du roi, du lord Grey, amiral d'Angleterre, des évêques de Dublin et de Norwick. Leur suite était de plus de six cents chevaux. On leur fit une réception magnifique. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, ainsi que le prevôt des marchands et les échevins. Le Temple leur fut assigné pour logement. On leur fit de beaux présens. Ils assistèrent à un brillant tournoi, où le duc d'Aquitaine joûta contre le duc d'Alençon, et le duc de Brabant contre le duc

d'Orléans. Enfin leur séjour se passa en fêtes et en festins. Un tel accueil ne rendait pas leur roi moins exigeant, et n'abattait point ses espérances. Au lieu de répondre nettement à de semblables demandes, on se borna à promettre que le roi de France allait envoyer une ambassade à Londres.

Comme elle tardait, le roi d'Angleterre écrivit des lettres pressantes au roi, en demandant toujours madame Catherine aux conditions qu'il avait proposées, et menaçant de la guerre si elles n'étaient point acceptées. Après une prolongation de trève, l'ambassade de France partit enfin le 27 avril. Elle se composait du plus éloquent prélat du conseil, l'archevêque de Bourges, du comte de Vendôme, grand-maître de France, de l'évêque de Lisieux, du baron d'Ivry, du sire de Braquemont et de maître Gontier Col. Le roi d'Angleterre les reçut avec autant de courtoisie qu'on en avait mis à recevoir ses envoyés. Mais il fut bientôt facile de voir qu'il ne se départirait en rien de ses prétentions.

Tel était l'état des affaires ; cependant le roi était insensé, le Dauphin n'écoutait aucun conseil, et ne faisait que sa volonté ; les princes étaient mortellement divisés ; les conseillers pas-

saient d'une partialité à l'autre; le clergé n'avait plus le courage de dire la vérité; les grands se haïssaient; les moyens étaient ruinés par les impôts; les petits ne trouvaient pas à gagner leur vie; chacun s'efforçait à saisir la fortune à la volée; ni nobles ni bourgeois ne pouvaient compter sur leur état. Les traités et les sermens n'étaient pas observés; le peuple obéissait humblement à de faux protecteurs, qui le trompaient et lui faisaient endurer mille maux; des gens de guerre ravageaient les campagnes, tandis que la noblesse elle-même manquait de courage contre les ennemis : l'Angleterre, qui long-temps avait été plus faible que la France, était devenue menaçante, et semblait assurée de la victoire [1].

Il importait donc de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Guichard, dauphin d'Auvergne, et maître Jean de Vailly, président au Parlement, lui furent envoyés en ambassade. Sur leurs assurances, et d'après le rapport de ses propres députés, le Duc convoqua son grand conseil au château de Rouvre, et donna des lettres de ratification, qui furent remises aussitôt aux ambas-

[1] Vers insérés dans le registre du Parlement. — Journal de Paris.



sadeurs du roi. Mais en même temps le Duc déclara chez un notaire qu'il donnait cet acte seulement sous la condition que le Dauphin tiendrait les promesses qu'il lui avait faites.

Le temps pressait; les ambassadeurs de France venaient d'arriver d'Angleterre. Les offres qu'ils avaient faites de donner en dot huit cent quarante mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine, comprenant sept comtés, et la vaste sénéchaussée de Limoges, avaient été dédaignées. Le roi d'Angleterre avait persisté à dire que si on ne lui accordait point la Normandie et tous les pays cédés par la paix de Brétigny, il aurait recours à l'épée pour ôter au roi de France sa couronne [1]. L'archevêque de Bourges qui, dans toute sa conduite et ses discours, avait noblement soutenu l'honneur du royaume, s'adressa, avec le respect convenable, au roi d'Angleterre, et lui dit [2] :

« O roi! à quoi penses-tu, de vouloir ainsi dé-
« bouter le très-chrétien roi des Français, notre
« sire, le plus noble et le plus excellent des rois
« chrétiens, du trône d'un si puissant royaume?
« Crois-tu qu'il t'ait fait offrir sa fille avec une si
« grande finance et une partie de sa terre par

[1] Hollinshed. — [2] Monstrelet.

« peur de toi et des Anglais? Non, en vérité; mais
« il était mû par la pitié, par l'amour de la paix;
« il ne voulait pas que le sang innocent fût ré-
« pandu et que le peuple chrétien fût détruit
« dans le tourbillon des batailles. Il appellera
« l'aide de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse
« vierge Marie et de tous les saints. Alors, par
« ses armes et celles de ses loyaux sujets, vas-
« saux et alliés, tu seras chassé de son royaume
« et des régions soumises à sa domination, et
« peut-être y mourras-tu ou y seras-tu pris. »

Le roi d'Angleterre fit reconduire les ambassadeurs en grande cérémonie; et ils revinrent en France, où, en plein conseil, devant beaucoup de noblesse, de clergé et de peuple, ils racontèrent toute leur ambassade, et conseillèrent de s'apprêter à la guerre, sans se laisser prendre à aucune espérance de paix. Bientôt de nouvelles lettres du roi d'Angleterre, plus hautaines encore que les premières, signifièrent sa volonté de recourir aux armes.

Pour accomplir sa promesse envers le duc de Bourgogne, le Dauphin fit expédier des lettres du roi portant que le Duc ayant fait sa soumission et ses excuses, et juré la paix, le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce; qu'il

voulait que partout ledit cousin fût tenu et réputé son bon et loyal parent, vassal et sujet, nonobstant les lettres précédentes, où le contraire avait été publié. « Et défendons, continuait le roi, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne. »

D'autres lettres furent aussi expédiées pour réduire le nombre de cinq cents personnes exceptées de l'abolition, à quarante-cinq seulement, dont les noms étaient donnés. C'étaient les sires de Jacqueville et de Mailly, avec les chefs de la faction des bouchers.

Ces lettres furent portées au duc Jean par messire Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil, et maître de Vailly, président au Parlement [1]. Ils le trouvèrent à Argilly, près de Beaune. C'était un château dans le voisinage d'une grande forêt très-favorable à la chasse. Le Duc, pour se reposer et se distraire de tant de tracas, avait laissé le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, qui y était de plus en plus aimé. Se trouvant dans

[1] Saint-Remy.

son duché, dont il était depuis long-temps absent, il avait voulu se livrer tout entier au plaisir de la chasse. Il avait fait dresser, dans un éclairci au milieu des bois, ses tentes et ses pavillons. La duchesse et deux de ses filles, avec leurs dames et demoiselles, étaient là, ainsi que toute la cour; on était comme dans un des châteaux ou dans l'une des bonnes villes du Duc. Il y avait une tente pour la chapelle, une autre pour la salle d'apparat et pour la salle de festin. Enfin l'on y menait joyeuse vie; le Duc chassait du matin au soir, et la nuit il se plaisait encore à entendre bramer les cerfs. Les ambassadeurs reçurent grand accueil au milieu de cette pompe bocagère. On leur dressa une belle tente, et le Duc les mena à la messe avec lui, leur demandant des nouvelles du roi, de la reine, du duc d'Aquitaine et de sa fille; puis on passa dans la tente du conseil; on lut les lettres du roi. Les députés exposèrent aussi plusieurs griefs sur lesquels le conseil du roi demandait des explications au duc de Bourgogne [1].

On voulait : 1°. Que le Duc fît un serment absolu, en se désistant de toutes protestations. — Il y consentit, en annonçant toutefois que son

[1] Juvénal.

intention était encore de requérir le roi et le duc d'Aquitaine que l'abolition fût sans aucune exception.

2°. Qu'il retranchât de la formule du serment les mots qu'il y avait ajoutés : « Pourvu que semblable serment soit fait par », etc., etc. — Il le voulut bien, mais déclara qu'il n'était lié qu'envers ceux qui tiendraient la paix.

3°. Que le roi de Sicile fût compris dans la paix, et que nul trouble ne lui fût apporté en raison du passé. — Le Duc répondit qu'il avait grand sujet de se plaindre du roi de Sicile, qui, sans cause raisonnable, lui avait renvoyé sa fille, et retenait encore l'argent de la dot, la vaisselle et les joyaux. Il avait encore deux autres motifs de plainte qu'il déclarerait en temps et lieu. Cependant il voulait bien renoncer aux voies de fait, pourvu que le roi lui fit rendre justice sur les points indiqués [1], dans l'espace de six mois, sommairement, et sans formalité de jugement. Autrement, il l'obtiendrait comme bon lui semblera.

4°. Que le duc de Bar ne fût nullement inquiété pour avoir fait mettre en liberté les ambassadeurs du roi que des gens d'armes du duc de Bourgogne avaient arrêtés lorsqu'ils revenaient du concile [1],

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

ni pour avoir démoli le château de Sancy. — Le Duc protesta que son intention n'avait jamais été de faire pour ce motif aucun tort au duc de Bar.

5°. Qu'il mît hors de ses mains et rendit les terres, revenus et rentes des sires de Marle, de Tonnerre, de Roussy, de Gaucourt et autres. — Le Duc répliqua qu'il avait saisi les terres de sesdits vassaux parce qu'ils avaient enfreint la paix de Pontoise; mais qu'il consentait à les leur remettre, si les autres seigneurs en faisaient autant dans leurs seigneuries et rendaient tout ce qu'ils avaient saisi.

6°. Qu'il éloignât et mît hors de sa compagnie, de ses terres et de ses pays ceux qui étaient exceptés de la dernière amnistie. — Il promit de les éloigner des domaines qu'il avait dans le royaume.

7°. Qu'il rendit les canons laissés au siége d'Arras. — Il y consentit.

8°. Qu'il délivrât les prisonniers. — Il répondit qu'il le ferait par pure obéissance au roi, bien qu'il lui fût cruel de délivrer maître Henri de Bétisy, dont il avait fort à se plaindre; mais il demanda aussi que le vicomte de Murat, tenu en prison par le comte d'Armagnac, fût délivré ainsi que les autres.

9°. Qu'il fît sortir de Bourgogne les hommes d'armes. — Il l'accorda.

10°. Qu'il consentît que les aides mises dernièrement sur le royaume, pour résister aux Anglaïs, fussent levées dans ses terres et pays, comme à la coutume. — Il répliqua que son pays d'Artois était frontière; qu'il allait être obligé d'y avoir des gens d'armes en grand nombre, pour en défendre l'entrée; qu'en outre la contrée avait été cruellement foulée par l'armée l'année d'auparavant; qu'il faudrait munir et réparer les bonnes villes, qu'ainsi il suppliait le roi de se désister desdites aides et de les lui laisser.

11°. Qu'il voulût bien ordonner, par lettres patentes, la levée d'un décime que le clergé de France et de Dauphiné avait déjà consentie. — Il remarqua que cela concernait l'Église, et qu'il n'y mettrait nul empêchement.

12°. Qu'il portât empêchement au sire de Jacqueville, qui venait de défier à feu et à sang les villes de Sens, Villeneuve-le-Roi et autres. — Il répondit que cela s'était fait à son insu, et que ledit Jacqueville écrirait aux villes pour retirer ces lettres de défi.

Après ces réponses aux demandes des ambassadeurs, le Duc leur remit aussi ses requêtes au roi.

Il voulait : 1°. Que les quarante-cinq personnes exceptées de l'abolition fussent admises à en jouir, ou du moins réduites au nombre de sept, comme on l'avait promis à Arras.

2°. Que le roi fit mettre au néant tous les procès suivis devant le Parlement ou devant l'Église, et délivrât les prisonniers retenus en divers lieux, notamment dans les prisons de l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens.

3°. Enfin, que le roi fît rendre les biens qu'il avait fait saisir.

Nonobstant ces réserves, le Duc consentit à jurer la paix. Il se rendit à la chapelle avec les ambassadeurs; après la messe chantée, il s'avança vers l'autel, et, en leur présence, jura, sur le bois de la vraie croix, les articles du traité, puis en fit délivrer des lettres authentiques. Ce devoir accompli, les ambassadeurs se rendirent dans la tente du festin; pour leur faire honneur, les veneurs du Duc vinrent forcer un cerf tout près de là, dans un étang, au bout duquel la tente était dressée. Après ce divertissement, on fit de belles promenades dans la forêt, et l'on soupa sous une feuillée.

Mais ces ambassadeurs avaient à traiter avec le Duc une affaire plus importante encore, pour

laquelle un premier message lui avait été envoyé quelques jours auparavant. Le roi d'Angleterre avait peu tardé à accomplir ses menaces. Le 14 août il était descendu, avec une armée redoutable, à l'embouchure de la Seine, entre Honfleur et Harfleur. Il eût été facile de s'opposer à ce débarquement. Il aurait suffi d'assembler les marins et les gens des communes de la côte. Ils avaient l'habitude de combattre, et avaient eu souvent l'occasion de repousser ces anciens ennemis du royaume. Mais le peuple se fia sur la noblesse et les hommes d'armes. Le connétable était à Rouen; il avait avec lui un bon nombre de troupes. Chacun s'attendait qu'il allait donner les ordres nécessaires; il n'en donna aucun, et défendit même de rien tenter contre les Anglais; ainsi ils eurent tout loisir pour se bien établir sur la côte et commencer le siége de Harfleur. Alors l'alarme commença à se répandre, et il n'y eut qu'un cri contre le connétable d'Albret [1]. Les bourgeois disaient qu'il avait été gagné en Angleterre lors de sa dernière ambassade; beaucoup de seigneurs le pensaient de même, et le jeune bâtard de Bourbon s'emporta même au point de l'appeler traître

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

dans un conseil. Les gens mieux instruits et plus calmes croyaient seulement qu'il avait été aveuglé par trop de présomption.

Maintenant il fallait secourir Harfleur, et chasser les Anglais du royaume. Rien n'était préparé; les hommes d'armes n'étaient point réunis, à peine étaient-ils mandés; on manquait encore bien plus d'argent; tout le trésor du roi s'était dissipé en vaines prodigalités. On établit à la hâte une taille sur les communes et un décime sur le clergé. Comme on était pressé, ces impôts se percevaient avec une rigueur inconcevable, en y employant des gens de guerre. On vendait les meubles, on pillait les maisons, les hommes étaient traînés en prison; les prêtres de la campagne eux-mêmes étaient obligés de se retirer dans les villes, emportant les ornemens de l'église, qu'on ne respectait pas plus que les meubles des paysans. « Que feraient de plus les Anglais ? » disait le pauvre peuple.

Parmi tant de maux, et la crainte de maux plus grands encore, les discordes des princes redoublaient les embarras du royaume. On prit la résolution de leur demander d'envoyer leurs hommes d'armes, mais en leur défendant de venir en personne. Le duc de Bourgogne se plaignit amè-

rement aux ambassadeurs de cet affront; il promit cependant d'envoyer à Rouen cinq cents hommes d'armes, trois cents hommes de trait, et même davantage, sous les ordres de son fils, le comte de Charolais. Il se réserva d'écrire au roi touchant la défense qui lui était faite. Ses lettres furent du 24 septembre.

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de la couronne de France, dont vous êtes seigneur, et que Dieu veuille maintenir dans la vertueuse prospérité où elle fut autrefois, l'état des nobles est, parmi les autres états, tenu par serment de vous servir loyalement, sans épargner leur corps ni leur bien. Parmi cette noblesse sont ducs, comtes, barons et autres de grande vertu, qui sont tous tenus, chacun selon son droit, de garder fidélité envers vous, leur souverain seigneur; et si quelqu'un parmi eux vous est plus prochain par le sang, et tient de vous de plus notables seigneuries, il est d'autant plus astreint à avoir l'œil à la conservation et augmentation de votre état. A bien dire, en cas de nécessité et de péril éminent, nul ne devrait attendre d'être mandé : chacun devrait de lui-même, à moins d'ordres contraires, obvier aux périls qui peuvent advenir des trop longs retards en temps de

guerre. Ainsi le firent certains étrangers dans une cité, comme on le lit dans les histoires antiques; bien qu'on leur eût défendu, sous peine de mort, de monter sur les murs de la cité, néanmoins, quand ils virent que la ville se perdait s'ils ne mettaient la main à la besogne, ils montèrent sur les murs malgré la défense, et sauvèrent la cité, dont ils furent grandement loués. De même, dans la Sainte Écriture, on voit la louange d'un certain Éthéï, à qui le roi David commanda de s'en aller, parce qu'il était étranger. Lors Éthéï jura qu'en quelque lieu que serait le roi David, il serait son serviteur; et il n'est point blâmé, dans la Sainte Écriture, d'avoir manqué à la défense du roi, mais au contraire prisé et honoré.

« Ainsi donc si lui, qui était étranger, est loué, à plus forte raison celui qui est sujet et parent du roi, en allant à votre service contre votre défense, ne devrait être ni repris ni blâmé. Celui qui, par prudence, laisserait passer le temps, selon mon jugement, mériterait blâme et déshonneur. Chacun voit bien que, selon la leçon de nature et l'ordonnance divine, si le chef du corps humain est assailli, tantôt les membres du corps se lèvent et se mettent au-devant pour sa défense.

Je ne fais donc point de doute que si vous négligez d'appeler lesdits ducs et comtes ou autres de vos proches, ce ne soit les accuser de ne point mériter qu'on se fie à eux.

« Or il est venu à ma connaissance que, par vos lettres patentes du 23 août, vous avez signifié à nos baillis et sénéchaux que votre adversaire d'Angleterre est descendu dans votre royaume, et a mis le siége devant votre ville d'Harfleur, qui est la clef du pays de Normandie; et que pour résister à l'entreprise de votre adversaire, préserver, garder et défendre votre royaume, vous avez envoyé monseigneur d'Aquitaine, votre fils aîné, comme votre lieutenant et capitaine général, et vous leur avez mandé de faire, de votre part, commandement, tant par publications que par cris dans les lieux accoutumés pour crier, à tous les nobles et gens qui ont droit de s'armer, de venir, toute excuse cessant, en personne, et accompagnés le plus qu'ils pourront de gens d'armes montés et armés suffisamment, le plus hâtivement possible à Rouen, par-devers monseigneur d'Aquitaine.

« Et toutefois, mon très-cher seigneur, bien que je sois votre très-humble proche parent, vassal, sujet, chevalier, baron, comte, duc, deux

fois pair de France, doyen des pairs; ce qui est, après la couronne, la première prérogative, noblesse et dignité attachées à une seigneurie : bien qu'en outre vous m'ayez fait tant d'honneur que je suis beau-père de votre fils aîné et de madame Michelle votre fille, qui a épousé mon fils et héritier unique, ce qui me rend plus obligé à vous qu'aucun de vos sujets; néanmoins vous ne m'avez rien fait savoir à ce sujet, excepté que depuis peu vous m'avez mandé par messire Jean Pioche, chevalier et maître d'hôtel de monseigneur votre fils, que j'aie à vous envoyer cinq cents hommes d'armes et trois cents de trait; et que vous ne voulez pas que j'y vienne en personne, non plus que mon cousin d'Orléans, parce que la paix que vous avez faite entre nous est encore bien nouvelle.

« Ainsi l'on me fait descendre de mon premier rang de pairie, et il s'ensuit diminution de mon autorité; on veut, sous couleur bien légère, me priver du service auquel je suis obligé par mon honneur, que je veux garder plus que chose sur la terre. Il semble qu'on ne doive pas avoir confiance en moi. Laquelle chose m'est et doit être douloureuse et déplaisante, tant à cause de mes obligations, que parce qu'au temps passé je me

suis employé le plus loyalement que j'ai pu à votre service, accompagné de nobles, chevaliers et écuyers, qui connaissent ma bonne intention, et dont vous pouvez, grâce à Dieu, être bien servi en ma compagnie. Nonobstant cela, je plains les dommages qu'on fait à vous et à votre royaume. Je plains la petite résistance qui y est mise; je plains les grands inconvéniens qui s'ensuivront, si l'on n'y apporte prompt remède.

« Je considère, en outre, que je veux et dois aussi bien garder une paix nouvelle que si elle était ancienne de cent ans et plus; et que tant plus elle est fraîche et nouvelle, tant plus chacun doit avoir bonne mémoire de la bien garder, et ne la point enfreindre. On ne doit donc pas imaginer que mon cousin d'Orléans ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire une si grande faute envers Dieu, envers Votre Majesté, envers votre royaume, et cela à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui, par votre félicité, sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité en voie d'être abaissés et déchus. Tout bon esprit doit avoir la pensée, dans un tel moment, si périlleux pour vous et pour votre royaume, que, lors même que vos sujets ne seraient pas en paix, on devrait loyalement faire son devoir en-

vers vous, se garder du péché de félonie, s'abstenir de guerre privée, et venir d'un commun accord à la défense et au soutien de vous et de votre royaume. Quant à moi, je pense que nous le ferions ainsi, même quand nous ne serions pas dans les termes où nous sommes, grâce à Dieu et à votre bonne ordonnance.

« En outre, il ne faut pas douter que, vu la grandeur de l'entreprise faite contre vous, la demande que vous me faites ne soit trop petite.

« Tout ceci considéré, chacun peut assez savoir que je ne dois pas laisser perdre ce royaume; mais que je dois employer ma loyauté, sans avoir égard à ce qu'aucuns vous pourraient dire de contraire. Sur ce, qu'il vous plaise, mon très-redouté seigneur, de m'envoyer réponse par le porteur des présentes; car, en vertu des obligations susdites, je suis contraint à votre salut et à celui de votre royaume, dont mon état dépend. Je tiens que les autres nobles feront ce qui leur appartient; quant à moi, s'il plaît à Dieu, je ne laisserai pas de faire toujours mon devoir, en observant mes droits de doyen des pairs de France, pour obtenir la fin désirée glorieuse que vous voulez avoir contre votre adversaire. Le Tout-Puissant m'en est témoin, et je le prie qu'il

vous ait en sa sainte garde, et vous donne bonne et longue vie, en toute unité et paix. Ecrit à Argilly, etc., etc. »

Le même jour, les nobles du duché et de la comté de Bourgogne, que le duc avait assemblés à Argilly, écrivirent au roi des lettres pour se plaindre de l'offense faite à leur seigneur. « Nous nous donnons grande merveille, disaient-ils, qu'on ait tant tardé à signifier votre mandement à notre redouté et naturel seigneur, attendu que plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il nous a menés à votre service, et l'avons toujours vu autant et plus soigneux de vos besognes que des siennes propres. Nous l'avons su et connu, savons et connaissons très-loyal envers votre seigneurie. D'autre part, il est tenu à vous par le sang, les alliances et l'hommage. Il peut fournir une très-noble compagnie de chevaliers et d'écuyers, et d'autres gens de trait et de guerre de votre royaume et d'ailleurs, dont vous pouvez être grandement et loyalement servi; sans eux, votre affaire pourra tourner à grand danger, dommage et désolation; ce que Dieu ne veuille, surtout lorsque nous considérons le grand appareil et la puissante armée amenée contre vous. Nous avons en mémoire qu'au temps des

ducs ses prédécesseurs, et aussi de notre temps, leur coutume et la nôtre a toujours été de vous servir loyalement en la compagnie et sous notre seigneur de Bourgogne; il nous serait bien dur de faire autrement et de changer notre coutume, lorsque nous sommes tous assurés de la loyauté de notredit seigneur. Ainsi nous vous supplions qu'il vous plaise songer au bien et à l'honneur de votre royaume et à l'honneur de notre seigneur naturel; car il nous semble, comme à bien d'autres, qu'il est grand besoin que tous vos bons amis et sujets mettent la main à la besogne, comme lui et nous, en sa compagnie, avons intention de le faire. »

Ces difficultés retardaient des préparatifs qui déjà étaient loin d'avoir été faits à temps[1]. Ce fut le 10 septembre seulement qu'on mena le roi prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et qu'il se mit en route pour la Normandie. Déjà Harfleur était pressé par les Anglais; les faubourgs avaient été brûlés; les machines de guerre jetaient des pierres énormes; les vivres manquaient; la mortalité ravageait la ville[2]. Les sires d'Estouteville, de Gau-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Factum manuscr. du sire de Gaucourt contre le sire d'Estouteville, bibl. du roi.

court, de Bacqueville et d'autres vaillans chevaliers se défendaient avec un grand courage. Leur espoir était soutenu en apprenant que le roi et le duc d'Aquitaine s'avançaient à la tête d'une armée. Quelques uns d'entre eux allèrent trouver ce prince à Vernon, et le conjurèrent de hâter sa marche pour les secourir; mais il n'y avait que désordre parmi les seigneurs et les hommes d'armes qui commençaient à arriver. On ne leur promit rien; quelques chevaliers seulement se montrèrent avec des forces insuffisantes devant le camp des Anglais[1]. Alors une partie de la garnison songea à traiter et à se rendre; la discorde se mit entre les chevaliers et dans la ville. Le sire de Gaucourt conclut une trève, en promettant qu'on ouvrirait les portes si l'on n'était pas secouru dans l'espace de quatre jours. L'évêque de Norfolk, revêtu de ses habits pontificaux, entra en procession dans la ville, avec trente-deux chapelains et autant d'écuyers portant des cierges. Il reçut le serment des otages que la ville donnait pour l'accomplissement du traité, et les emmena avec lui. Chemin faisant, en passant par les rues, l'évêque disait aux bonnes gens de la

[1] Saint-Remy.

ville : « N'ayez pas peur; on ne vous fera point « de mal; le roi d'Angleterre ne veut pas abimer « son pays; on ne vous fera pas comme on a fait « à Soissons; nous sommes de bons chrétiens[1]. »

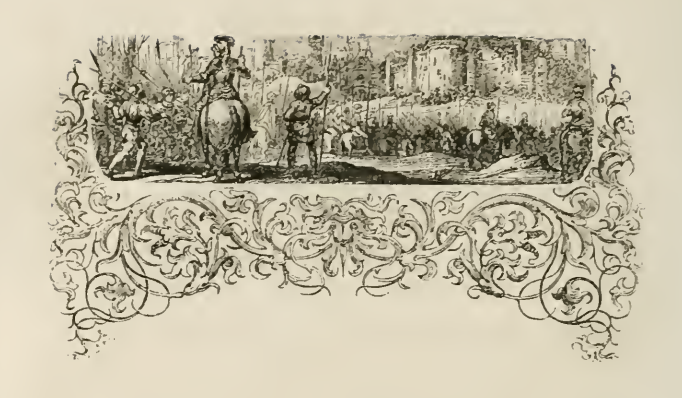
Quand le jour fut arrivé, les uns voulaient tenir le traité, et d'autres non ; de sorte que les Anglais furent obligés de donner l'assaut. On leur ouvrait d'un côté pendant qu'on se défendait de l'autre. La ville, malgré les promesses des Anglais, fut cruellement traitée; les chevaliers et hommes d'armes furent emmenés prisonniers ou envoyés sur parole à Calais pour être mis à rançon[2]. On prit aussi quelques riches bourgeois pour en tirer de l'argent. Quant au gros du peuple, on ordonna que chacun sortit de la ville, en en emportant tout ce qu'il pourrait sans charrette ni fardeau; puis on permit le pillage aux soldats, en leur enjoignant toutefois de ne toucher ni aux femmes ni aux prêtres. Toute cette foule désolée s'en alla jusqu'à Rouen, abandonnant ses foyers.

[1] Juvénal.

[2] Factum du sire de Gaucourt.

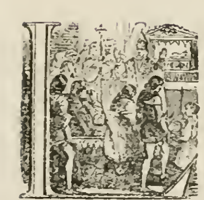


JEAN-SANS-PEUR.



JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.



ORSQUE la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on murmura beaucoup de ce que le royaume était si mal défendu. On faisait cent récits sur la prise de Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés[1]. On taxait les

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Journal de Paris.

LIVRE QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Bataille d'Azincourt. — Le comte d'Armagnac nommé connétable. — Le Duc défie le roi d'Angleterre. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Le comte d'Armagnac gouverne. — Les Bourguignons font la guerre par compagnies. — Négociations du Duc avec les Anglais. — Traité du Duc avec le Dauphin. — Le duc de Bretagne s'entremet pour la paix. — Lettres du Duc aux bonnes villes. — La reine exilée. — Sédition à Rouen. — Plusieurs villes se déclarent pour le Duc. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Ambassade du sire de Canny. — Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Paris. — Le collége des cardinaux députe au Duc. — Le Duc délivre la reine. — Meurtre du sire de Jacqueville. — Complot en faveur du Duc. — Siége de Senlis. — Progrès des Anglais. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Paix de Saint-Maur. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences du Pont-de-l'Arche. — Conférences de Meulan. — Entrevue du Ponceau. — Meurtre du Duc.

seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait d'eux avec plus de mécontentement. En effet, les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais.

L'occasion semblait pourtant favorable ; l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies ; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais ; et, comme le connétable, qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise ; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

C'était bien le moment de venger le royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du Dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne. Ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme [1], plus de quinze au-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

tres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes. Mais comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vint partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui le touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie, de Lorraine, avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défense à ses vassaux de Picardie et d'Artois de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi ; bien peu lui obéirent[1]. Quant à son fils, le comte de Charolais, il désirait de tout son cœur d'aller combattre les Anglais ; mais son père avait chargé les sires de Roubais et de la Viefville, ses gouverneurs, de l'empêcher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au mandement du roi.

Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les

[1] Monstrelet.

fit marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous « affaire de ces gens de boutique? disaient-ils; « nous sommes déjà trois fois plus nombreux que « les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confiés. On disait que dans les temps de gloire de la France, on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition[1].

Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin le duc de Bourgogne ne fût aussi mandé; mais le conseil

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

du roi, et surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres; le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présens, et il consentit à se mettre en route avec six mille gens d'armes[1].

Bien qu'il ne fût pas encore arrivé, non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fermait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint-Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie.

Alors le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille. Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi,

[1] Juvénal.

voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berri, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers, où soixante ans auparavant il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire, et le roi Jean son père y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, disait-il, perdre la bataille, « que de perdre le roi et la bataille. »

Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes, pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présens; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne[1].

Il continua sa route sans trouver d'obstacles pendant cinq jours, en se dirigeant toujours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il

[1] Saint-Remy, témoin oculaire. — Monstrelet. — Fenin. — Le Religieux de Saint-Denis. — Hollinshed. — Gollut. — Juvénal. — Chron. de France.

allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que par mégarde il avait passé au-delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulut l'y faire retourner. « A Dieu ne plaise, « dit-il, que je retourne jamais en arrière, quand « une fois j'ai vêtu ma cotte d'armes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer. Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés on se prépara à combattre; mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le lendemain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle et aux environs.

Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait. Les Français commencèrent à planter leurs bannières roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait

les malles et les coffres pour y prendre de quoi se garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin les chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin, de ce côté, tout semblait en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande armée, il y avait à peine quelques instrumens de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit on n'entendit pas un seul cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques uns d'un bien mauvais augure.

Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nombreuse; ils étaient souffrans, mal vêtus, épuisés par une route pénible; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage. Il leur disait que sa cause était juste; qu'il était venu reprendre l'héritage conquis par la valeur de leurs ancêtres; il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, ajoutait-il, l'Angleterre n'aura à payer

« de rançon pour moi. Aucun Français ne triom-
« phera en me voyant captif. Il y va pour moi ou
« d'une glorieuse mort, ou d'une illustre vic-
« toire. » Et comme il entendit un de ses gens qui
disait à l'autre : « Plût à Dieu que tous les braves
« soldats qui sont en Angleterre fussent avec
« nous ! » il leur adressa ces paroles : « Je ne
« voudrais pas avoir un homme de plus avec
« moi. Il est vrai que nous sommes beaucoup
« moins nombreux que les ennemis ; mais si
« notre cause est juste, si Dieu nous favorise, il
« nous donnera la victoire, et elle n'en sera que
« plus glorieuse. Si, au contraire, nous devons,
« pour nos péchés, être livrés à nos ennemis,
« moins nous sommes, moins notre perte sera
« funeste au royaume d'Angleterre. » Il leur don-
nait encore bonne espérance en les louant de leur
conduite. « Nous ne sommes pas venus, disait-il,
« dans notre royaume de France, comme de mor-
« tels ennemis ; nous n'avons point brûlé villes et
« villages, nous n'avons point outragé filles et
« femmes, comme nos adversaires à Soissons.
« Eux sont tout pleins de péchés, et n'ont au-
« cune crainte de Dieu. » Puis il les exhortait à
se confesser et à se réconcilier avec leur Créa-
teur avant la bataille ; ce qu'ils s'empressaient de

faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse, les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs.

Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver, s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui.

Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement


BATAILLE D'AZINCOURT
livrée le 25 Octobre 1415
Chateau
Canlers
Bras de Canlers
Beaulieu
Ruissauville
Chapelle
Awondance
l'Hermitage
Appegarbe
Justice
Mⁱⁿ de Ruisseauville
Chapelle
Crepieul
Ambricourt
N.D. des douleurs
Chapelle de la Gacogne
Tramecourt
Azincourt
Chap. N.D.
Planques
Plouis
Route de Calais
Bucamps
Chateau
Maisonelle
Froideval
Français
Anglais



déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix mille environ : en arrière et sur leurs flancs, les hommes d'armes à cheval; au centre, les gens de pied; au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieux ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de position; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

L'armée étant ainsi rangée, il passa devant les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire; il leur ordonna encore de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

Chez les Français, tout ne pouvait pas être si bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans et

plus de cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de n'y point prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens ; il allait arriver dans deux jours ; le maréchal de Loigny devait joindre l'armée dans la journée même : on ne les voulut point attendre.

Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable, avec lui les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin. Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées, l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blamont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

Mais l'empressement était tel que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille y laissèrent leurs gens et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse; c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix, et chacun retourna à son poste.

Avant de commencer le combat, on voulut cependant essayer quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Harfleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guyenne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guyenne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder; chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux.

Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner

leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pieds de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le peu qui s'y trouvait, à peine avaient-ils place à l'avant-garde où se pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon, s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partirent aussitôt, en répétant le cri de France : « Mont-« joie et Saint-Denis! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leur course ne pouvait avoir d'impétuosité; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance; mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près,

pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient raccourci leurs lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs avec un brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Saveuse, qui fut à l'instant abattu.

Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs; on voulut se rallier en arrière; le sol, nouvellement labouré, était si trempé, qu'hommes et chevaux ne pouvaient se tirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvemens. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là, les flèches des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs pieux; saisissant les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, ils tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir

et appuyer l'avant-garde; ce fut là le fort de la mêlée.

En ce moment arriva le duc de Brabant. Dès long-temps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence, qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment. Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure; il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat, et tarda peu à être frappé à mort.

Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi; il abattit le duc d'York; le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc



Bataille d'Azincourt.



d'Alençon le frappa de sa hache, et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes-du-corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis le duc d'Alençon, et je « me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre ; les gardes l'avaient tué.

Dès que la victoire sembla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'il les prenaient, ils leur faisaient ôter leurs casques pour connaître qui c'était. Tout à coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'armée anglaise par derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes qui, avec cinq ou six cents paysans, plus par amour du pillage que par l'espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite, se rallier et relever ses bannières. Pour lors le roi, se croyant

tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une horrible chose que de voir toute cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillans chevaliers couvert de sang et défiguré par les coups de hache dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet qúe de coûter la vie à tant de braves gentilshommes.

Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés. La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'York et le comte d'Oxford avaient péri ; mais du côté des Français jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en une seule bataille; toute la chevalerie de France avait été moissonnée; le roi avait perdu sept de ses parens les plus proches : le duc de Brabant, le comte de Nevers, le duc de Bar, son frère le comte de Marle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albret, le

duc d'Alençon. Parmi les seigneurs on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Veschin, sénéchal de Hainaut, le comte de Vaudemont. Avec eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait compter cent vingt seigneurs ayant bannière.

On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont, qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment moins grand cependant que ceux qui avaient péri.

Le héraut d'armes de France avait été pris; « Montjoie, lui dit le roi d'Angleterre, qui de « nous deux a la victoire, de moi ou du roi de « France? — Vous, et non pas lui, répondit Mont- « joie. — Et comment se nomme ce château? con- « tinua le roi. — Azincourt, lui dit-on. — Hé bien, « ajouta-t-il, on parlera long-temps de la bataille « d'Azincourt. »

Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était que ses gens, ainsi dispersés et surchargés, ne fussent surpris par quelque attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur le champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous va, mon cou-
« sin? dit-il. — Bien, monseigneur, répondit le
« duc. — Et d'où vient que vous ne voulez ni
« boire ni manger? lui demanda le roi. — Oui,
« répliqua-t-il, j'ai voulu jeûner. — Mon cousin,
« faites bonne chère, ajouta doucement le roi; si
« Dieu m'a accordé la grâce de gagner la victoire
« sur les Français, je reconnais qu'elle n'est pas
« due à mes mérites. Je crois que Dieu a voulu
« les punir, et si ce que j'en ai ouï dire est vrai,
« il ne faut pas s'en émerveiller, car on dit qu'on
« n'a jamais vu un désordre ni une licence de

« péchés, de voluptés et de mauvais vices pareils « à ce qui se passe en France maintenant ; cela « fait pitié et horreur à entendre raconter, et « certes, Dieu a dû en être courroucé. » Dès le lendemain, le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays ; il la ramena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les derniers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par ordre de son père et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses serviteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir; il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa longue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans

après, il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée[1].

Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de Brabant et le duc de Nevers; et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parens ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le bailli d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français[2]. Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes, sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et les villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut générale; tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume[3]. On ne voyait partout que deuil, on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout

[1] Gollut. — Saint-Remy. — [2] Monstrelet.

[3] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

empressé à l'imputer au parti qu'il n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt ; d'autres s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillans contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions.

Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur, qui était mal défendu, ou au moins repousser la garnison; on n'en fit rien : l'armée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté, le duc de Bourgogne était prêt à marcher; déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses

partisans continuaient à être persécutés à Paris; on en bannissait sans cesse quelques uns qui se réfugiaient près de lui et vivaient de ses bienfaits; enfin on ne craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère.

Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac; ce seigneur était au fond du Languedoc, et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné [1].

Le 7 novembre, le roi prononça, par lettres patentes, une abolition générale et sans exception, puis on offrit au Duc une pension de quatre-vingt mille écus et le gouvernement de Picardie pour son fils. Le Dauphin lui écrivit en même temps, de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël. Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prevôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes;

[1] Juvénal.

de rompre, s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

Lorsque le Duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt, la mort de ses frères le remplit de courroux; il envoya sur-le-champ un héraut au roi d'Angleterre qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit, de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris; que pour cela, le duc de Bourgogne le défiait à feu et à sang, lui envoyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il pût le trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois. Quant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort.

Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne recevrai « point le gantelet d'un si noble et si puissant « prince que le duc de Bourgogne; je ne suis que « peu de chose auprès de lui. Si j'ai eu la victoire « sur les nobles de France, ce n'est ni par ma « prouesse, ni par ma force, ni par mon habi-

« leté : c'est par la grâce de Dieu. Quant à la mort
« du duc de Brabant, elle m'a affligé ; mais je
« t'assure que ni moi ni mes gens ne l'avons fait
« mourir, non plus que le comte de Nevers. Re-
« porte à ton maître son gantelet : s'il veut se
« trouver à Boulogne le 15 janvier, je lui prou-
« verai, par le témoignage de mes prisonniers et
« de deux de mes amis, que ce sont des Fran-
« çais qui ont tué et fait périr ses frères [1]. »

Le duc de Bourgogne ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir. Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains, conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés ; il n'en suivit pas moins sa volonté et s'avança vers Paris. Meaux ferma ses portes ; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui étaient revenues d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes ; il espérait intimider le conseil du roi

[1] Juvénal

et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance.

La cour venait de rentrer à Paris; le duc de Bourgogne envoya pour ambassadeurs messire Jean de Luxembourg, les sires de Saint-Georges et Régnier Pot, avec Eustache de Laitre, un des principaux bannis. Ils demandèrent que le Duc fût reçu à Paris. Le Dauphin répondit avec fermeté qu'il ne le voulait pas, que le Duc n'avait qu'à renvoyer ses gens d'armes et à se présenter comme un sujet obéissant. Les ambassadeurs essayèrent de rassurer, autant qu'ils le purent, sur les intentions de leur maître : il ne voulait, disaient-ils, exercer aucune vengeance; il laisserait chacun dans son office, et s'y engagerait par lettres publiques; il donnerait même son fils en otage. Le duc d'Aquitaine répliqua que c'était à lui, comme souverain, de prendre ses sûretés, et non pas de les recevoir.

En même temps on envoya encore défense au duc de Bourgogne de venir plus avant; il n'en tint compte, et s'établit à Lagny, à six lieues de Paris.

Tout proche qu'il était, la ville de Paris restait tranquille, et nul mouvement ne se faisait en sa faveur. Il avait autour de lui Jacqueville, Caboche, Chaumont, Saint-Yon et tous les plus furieux des bouchers. On craignait leurs cruelles vengeances, et les bourgeois n'étaient pas pour le duc de Bourgogne. En même temps tous ceux qui, autour du roi ou dans la ville, s'étaient montrés contre lui, n'épargnaient aucun soin pour s'opposer à son retour. Les gens qui essayaient d'émouvoir le peuple en sa faveur étaient mis en prison ; il y en eut même d'exécutés. La ville était sans cesse tenue en alarme et en précaution. Afin d'exciter quelque commotion, les ennemis du parti d'Armagnac répandirent que des haches, dont le fer était vernissé pour n'être point aperçu pendant la nuit, avaient été distribuées par le prevôt des marchands et les échevins à quatre mille gens d'armes, qui devaient égorger ceux qu'on soupçonnait de favoriser le duc de Bourgogne [1]. Ce bruit et bien d'autres de même espèce ne servaient qu'à épouvanter et à tenir chacun en respect. Le Duc ne pouvait pas non plus songer à venir sans son armée; il aurait exposé sa liberté

[1] Juvénal.

et sa vie. On ne voulait pas laisser entrer ses ambassadeurs avec une suite nombreuse, on ne leur permettait pas même de loger dans son hôtel d'Artois. Ce n'étaient que messages et pourparlers continuels qui n'avançaient à rien. Le Duc s'emportait contre les députés du roi, leur déclarait qu'il n'obéirait pas tant que les ordres seraient contraires au bien et à l'honneur du roi et du royaume. Cependant il n'agissait point, et demeurait toujours à Lagny.

En ce moment le duc d'Aquitaine tomba malade, et peu de jours après mourut, sans être regretté de personne[1]. Il était inconstant et obstiné, n'écoutait aucun conseil et ne s'occupait jamais des affaires; il avait été fort bien instruit dans les lettres latines et françaises, mais n'en faisait nul usage. Son abord n'était point facile et affable comme celui de son père, et il vivait enfermé avec ses musiciens et ses compagnons de débauche. Par le train de vie qu'il avait mené, sa santé s'était ruinée. Cependant le clergé croyait qu'il serait assez religieux, car s'il était magnifique en habillemens, en chevaux, en armures, en joyaux, il ne l'était pas moins en ornemens d'é-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du Parlement.

glise, et en faisait faire souvent de fort beaux; on disait même qu'il comptait bâtir une église et y mettre des religieux; la mort le prévint. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Armagnacs, qui craignaient de le voir redevenir favorable à son beau-père; la chose était peu vraisemblable.

Aussitôt le Duc redemanda sa fille, madame Michelle, qui était encore à Marcoussy, éloignée de son mari. Il avait rendu bien malheureuse cette bonne petite princesse, que sa vertu et sa patience avaient fait chérir de tout le monde. Elle fut bientôt remise à son père, mais on ne put rendre ni la dot ni les joyaux.

Cependant le roi de Sicile était reparti malade pour Angers; le comte de Ponthieu, second fils du roi, qui devait être chargé du gouvernement, était en Hainaut chez son beau-père. Enfin, cinq jours après la mort du Dauphin, arriva le comte d'Armagnac, dont on avait hâté l'arrivée en lui envoyant message sur message. Il fut reçu avec grand empressement par tous ceux qui craignaient le duc de Bourgogne. Il alla aussitôt faire sa révérence au roi et à la reine. Le vieux duc de Berri l'emmena à souper chez lui. Dès le lendemain, le roi lui ceignit l'épée de connétable et

il devint maître souverain des affaires. Bientôt il poussa avec une activité nouvelle la défense de Paris; de fortes garnisons furent placées dans les villes voisines; on rompit les ponts des rivières. Les hommes d'armes, sous le commandement des sires de Barbazan et Raymonnet de la Guerre, commencèrent à courir la campagne et à attaquer les Bourguignons; ils en surprirent un parti considérable, et firent prisonniers messire Martel Dumesnil, le sire Ferry de Mailly et d'autres gentilshommes, qui furent amenés à Compiègne, mis à la torture, et puis suspendus au gibet, hormis le sire de Mailly, qui, par protection, fut sauvé.

A Paris, les portes furent murées; des troupes furent logées dans la ville et chez les habitans. Quiconque osait parler du duc de Bourgogne, quiconque se montrait dans les rues avec des armes, était mis en prison [1]. Il ne restait plus d'espoir au duc de Bourgogne. Il avait encore une fois échoué dans ses projets. Son aveuglement sur la disposition d'esprit des Parisiens, les allées et venues de ses ambassadeurs, tant de paroles et si peu d'action, firent de lui la fable de Paris.

[1] Journal de Paris.

Ce terrible Jean-sans-Peur ne s'appelait plus que « Jean-le-Long, Jean-de-Lagny, qui n'a point de « hâte »; et pourtant il s'obstinait encore à ne pas s'éloigner de Paris.

Le duc de Bretagne arriva et s'entremit pour obtenir que les propositions du duc de Bourgogne fussent admises : une partie de l'Université voulut même exprimer une opinion favorable à cet accommodement. Tel aussi avait été l'avis du Parlement au retour du roi. Le ministre des Mathurins, fameux prédicateur du parti des Bourguignons, vint faire un long discours au duc de Bretagne pour l'engager à continuer ses efforts; mais le recteur et le plus grand nombre des docteurs le désavouèrent, et plusieurs arrivèrent tout aussitôt pour déclarer qu'il était faux que l'Université voulût une paix cabochienne. Alors le duc de Bretagne leur répondit : « Vous êtes « donc divisés; cela n'est pas bien; néanmoins « la chose n'en restera pas là; nous en reparle- « rons une autre fois. » Sa protection n'empêcha point que Tanneguy-Duchâtel, prevôt de Paris, qui, avant l'arrivée du comte d'Armagnac, avait maintenu l'ordre et la crainte dans la ville, ne fit saisir et mettre au Châtelet le ministre des Mathurins et un autre docteur. Le duc de Bretagne

eut beaucoup de peine à les faire délivrer. Les messages qu'il envoyait au duc de Bourgogne ne pouvaient passer que difficilement. Lui-même, en arrivant à Paris, avait été reconnu au pont de Saint-Cloud, et il lui avait fallu écrire au roi. Quand il vit le peu d'égards qu'on avait pour lui, il s'en retourna dans son duché, après être allé voir le duc de Bourgogne, qui l'entretint de ses griefs multipliés, et se plaignit des injustices qu'il endurait. Il lui fallut cependant s'éloigner, après avoir dépensé de fortes sommes pour réunir cette armée, qui avait, comme d'habitude, dévasté toute la Champagne et les environs de Paris.

Il s'en revint en Flandre où il arriva au commencement de février. Déjà depuis quelques mois il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant durant la minorité de ses deux neveux. Le clergé et les nobles consentaient bien à le reconnaître en cette qualité, mais les habitans des villes résistaient à toutes les propositions du Duc[2].

Il ne réussit pas mieux dans le dessein qu'il avait formé d'engager son beau-frère, le comte

[1] 1415, v. s. L'année commença le 19 avril.

[2] Histoire de Bourgogne.

de Hainaut, à se réunir à lui pour conduire en France, à la tête d'une forte armée, le nouveau dauphin Jean, afin qu'il s'emparât du gouvernement. Le comte de Hainaut était fort incertain [1]. L'entreprise lui semblait grande. D'un autre côté, il ne voulait pourtant pas livrer son gendre aux plus furieux ennemis de la maison de Bourgogne, et ne donnait pas réponse satisfaisante aux ambassadeurs qu'on lui envoyait au nom du roi. Rester ainsi indécis avait un autre inconvénient : les droits du Dauphin pouvaient être sacrifiés à son jeune frère Charles, gendre du roi de Sicile, qui était tout l'espoir des Orléanais et des Angevins.

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac rendait chaque jour des partisans aux Bourguignons. Paris tremblait sous sa tyrannie et celle de ses deux fidèles serviteurs Barbazan et Tanneguy-Duchâtel. Aussitôt après la retraite du duc de Bourgogne, il s'était fait donner le gouvernement des finances; d'accord avec le roi de Sicile, dont l'avarice devint bientôt odieuse au peuple, il commença à lever des emprunts et des tailles plus fortes encore que par le passé, sans même épar-

[1] Gollut. — Monstrelet.

gner le clergé. Il avait été nommé aussi capitaine général de toutes les forteresses. Les exils et les emprisonnemens continuaient. L'Université s'étant refusée à faire des démarches auprès du concile de Constance pour empêcher les ambassadeurs de Bourgogne de faire casser la sentence de l'évêque de Paris contre la doctrine de Jean Petit, on en chassa plus de quarante docteurs qui furent exilés, et l'on défendit toute association ou toute congrégation[1]. De fait, la sentence du pape, qui avait cassé celle de l'évêque, fut confirmée, et l'évêque fut déclaré incompétent. Quant au fond, la commission du concile condamna seulement la proposition, qu'il est permis à tout particulier de tuer ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne. On ne fit non plus aucune mention des huit autres propositions dénoncées par Jean Gerson et condamnées par l'évêque. Ce jugement, qui irrita beaucoup le parti des Armagnacs, fut obtenu surtout par l'habileté de maître Martin Porée, confesseur du duc Jean et évêque d'Arras, celui qui avait écrit aussi une apologie du meurtre du duc d'Orléans.

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Histoire du concile de Constance — Histoire de Bourgogne.

Le comte d'Armagnac ne se montrait pas dur envers les Parisiens seulement; il marcha, avec le maréchal de Loigny, contre la garnison d'Harfleur, qui faisait des courses sur le pays. Il sépara sa troupe en deux bandes, et n'ayant pas trouvé que les gens du maréchal eussent bien fait leur devoir, il fit pendre sans miséricorde des gentilshommes de très-bonne maison qui s'étaient lâchement enfuis.

Pendant qu'il était absent, les mécontens que produisait un gouvernement si cruel eurent recours au duc de Bourgogne. Il envoya secrètement à Paris le sire de Poix et trois autres de ses plus dévoués serviteurs pour y former quelque entreprise[1]. La chose fut conduite avec grande prudence; tout était prêt à éclater; c'était le vendredi saint qu'on devait prendre les armes; mais un serviteur du duc de Berri, en passant par la rue aux Fers, aperçut par hasard trois bourgeois qui s'armaient. Il alla raconter à maître Juvénal ce qu'il avait vu; celui-ci comprit que ce pouvait être une affaire grave, et l'envoya chez le roi pour qu'il avertît tout le monde de

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Saint-Remy. — Chron., n° 10297 — Le Religieux de Saint-Denis.

s'armer. En même temps une femme ayant confié le secret à Michel Lallier, il voulut sauver la vie au sire de Dammartin, et lui conseilla de sortir de Paris. Dès que la chose fut connue, le roi et la reine s'enfermèrent au Louvre, et le prevôt de Paris courut aux halles avec cinquante hommes d'armes. Les quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, voyant l'affaire manquée, s'échappèrent en toute hâte; mais leurs complices furent surpris. Le principal était maître Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris et maître des comptes, fils du chancelier d'Orgemont, et neveu du dernier évêque de Paris; Robert de Belloy, riche marchand drapier qui avait été échevin; un curé nommé Regnaud, maître ès-arts, homme fort estimé et honoré, furent aussi traduits en justice. Leur projet était, disait-on, de s'emparer du roi, de tuer la reine de France, la reine de Sicile, le chancelier, le prevôt et beaucoup d'autres; de promener dans un tombereau de boue le duc de Berri et le roi de Sicile, la tête rasée et en méchans habits, et de les faire périr après les avoir livrés aux insultes de la populace. Belloy et Regnaud eurent la tête tranchée; mais Nicolas d'Orgemont, étant réclamé par le chapitre de Paris, fut seulement conduit avec eux sur l'écha-

faud, puis livré par le prevôt au chapitre, qui le condamna à passer sa vie dans un cachot au pain et à l'eau[1]. On le mit d'abord à la Bastille, comme prison empruntée par l'Église, puis transporté à Meung dans la prison de l'évêque d'Orléans; il y fut traité si rigoureusement, qu'il ne tarda pas à mourir. Il était, disait-on, le clerc le plus riche du royaume, et l'on trouva chez lui seize mille écus cachés dans un tas d'avoine. Ils auraient dû appartenir au clergé, car le mobilier suit le corps; mais les officiers royaux les gardèrent.

Bientôt le comte d'Armagnac, après avoir conclu une trève avec les Anglais, revint avec un grand nombre de gens de guerre. Beaucoup d'autres exécutions eurent lieu, et comme il vit bien que l'esprit des Parisiens n'était pas pour lui, il commença à les traiter plus rudement encore[2]. Les chaînes des rues furent enlevées et portées à la Bastille. Il fut défendu de réunir aucune assemblée de corps de métiers ou autres. On ne pouvait même pas faire une noce sans la permission du prevôt; et lorsqu'il la permettait, des commissaires et des sergens y assistaient

[1] Reg. du Parlement.

[2] Juvénal. — Journal de Paris.

pour que personne n'osât murmurer. On désarma d'abord les bouchers, puis les habitans eurent ordre aussi d'apporter à la Bastille ce qu'ils avaient d'armes ; il fut interdit d'avoir sur sa fenêtre des bouteilles, des pots à fleurs, ni rien qui pût être jeté dans la rue. La communauté des bouchers de Paris fut cassée et abolie ; tous ses priviléges, franchises, justice, mis à néant. La grande boucherie, située près du Châtelet, et l'écorcherie, qui était auprès du grand pont, furent démolies. Le roi ordonna que, pour la propreté et l'embellissement de Paris, il serait construit quatre nouvelles boucheries. Pour remplacer les trente et un étaux de la grande boucherie, on en créa quarante nouveaux ; au lieu d'être héréditaires, comme par le passé, ils étaient donnés à bail au profit du roi[1]. Les lettres qui réglaient ainsi tout le commerce de la boucherie donnaient d'excellens motifs, tous pris dans l'intérêt du peuple et le bon ordre de la ville de Paris ; mais on savait bien que c'était seulement pour en être maître plus absolu.

Pour lors commença une guerre ouverte entre les Bourguignons et l'armée du roi. Les princi-

[1] Ordonnances

paux capitaines de Bourgogne et les Parisiens bannis formèrent des compagnies qui, sortant de la frontière d'Artois, s'en allaient ravageant le pays; souvent même ils poussaient jusqu'auprès de Paris, où ils avaient des intelligences. Le sire Jean de Poix, un jour que le roi était à Saint-Germain-en-Laye, y entra avec quatre cents hommes déguisés. Peu s'en fallut qu'il n'enlevât le prevôt et le chancelier. Le seigneur de Solre, les deux frères de Saveuse, Ferry de Mailly, Jean de Fosseuse, avaient aussi des compagnies. Une fois, au mois d'août, le seigneur de Solre mit tout en rumeur à Paris; il vint jusqu'aux portes de la ville. On s'y crut perdu[1], car les habitans étaient devenus si favorables au duc de Bourgogne, qu'il y avait tout à craindre de leur part. Ce jour-là, il y avait un complot pour enlever le roi de Sicile; il échoua, et le seigneur de Solre s'en alla piller et brûler le château de Beaumont-sur-Oise, qui appartenait au comte d'Eu. A l'exemple de ces compagnies de Bourguignons, il s'en forma d'autres qui ne songeaient qu'au seul pillage : c'étaient des Savoyards amenés en France par le duc de

[1] Monstrelet. — Registres du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

Bourgogne, des Lombards qu'y avait appelés le duc d'Orléans, des Allemands commandés par le bâtard de Saarbrück; car les bâtards de grands seigneurs étaient toujours les premiers dans de telles aventures. Les hommes d'armes levés pour la défense du royaume, ne recevant point leur solde, traitaient le pays de même sorte. Il y avait aussi des brigands nommés les Bégaux, qui, à la faveur de ce désordre, commettaient de plus grandes cruautés encore[1].

Comme en même temps les nobles et les hommes d'armes étaient presque tous occupés à la guerre contre les Anglais, que le connétable, aussitôt après la trève finie, avait résolu de pousser vivement, le roi, par ses lettres du 26 août, permit à tous ses sujets de courir sus aux gens des compagnies, de les prendre et saisir eux et leurs biens, de les tuer s'ils se défendaient; en un mot, de les détruire par tous les moyens quelconques, sans encourir aucune poursuite, sans avoir besoin de grâce ni de rémission. Les lettres donnaient le nom des chefs de ces compagnies et des individus qui en faisaient le plus notoirement partie. C'étaient des gentilshommes du duc de

[1] Monstrelet.

Bourgogne et les bouchers réfugiés auprès de lui; mais son nom n'était pas prononcé. Sur la demande du Parlement et de l'Université, on appliqua encore à ces compagnies l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée contre celles qui ravageaient le royaume au commencement du règne de Charles V. Cette guerre n'en devint que plus horrible. Les deux partis commettaient l'un contre l'autre toute sorte de barbaries. Raymond de la Guerre, que le connétable avait envoyé à Noyon, avait chargé tous les arbres des environs des Bourguignons nobles ou autres qu'il avait fait pendre[1].

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac était en Normandie, où il s'efforçait de venger sur les Anglais la journée d'Azincourt. L'empereur Sigismond, qui était venu à Paris au commencement de cette année, et qui y avait été pompeusement reçu, avait offert de traiter de la paix en Angleterre, où il allait se rendre. Il y avait trouvé plus de facilité qu'on ne l'eût supposé. Le roi Henri avait aussi quelques discordes à pacifier dans son royaume; d'ailleurs le connétable avait repoussé la garnison d'Harfleur. Il assiégeait et pressait la ville du côté de terre, tan-

[1] Monstrelet.

dis qu'une flotte de vaisseaux génois et castillans qu'il avait fait venir, et que commandait le vicomte de Narbonne, empêchait qu'aucun secours n'y arrivât par mer. Dans ces circonstances, le roi d'Angleterre prêta l'oreille aux discours de l'empereur; quelques pourparlers eurent lieu avec les nobles prisonniers qu'il avait près de lui. Le sire de Gaucourt avait eu permission de venir en France pour racheter des prisonniers anglais, afin d'être échangé avec eux, et pour tâcher de retrouver les joyaux du roi Henri, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il parla au conseil du roi de la possibilité de traiter. Le duc de Berri, le roi de Sicile et quelques autres furent d'avis de ne pas repousser les propositions du roi d'Angleterre. Le connétable représenta qu'on ne pourrait pas obtenir d'honorables conditions, qu'on venait de faire de grandes dépenses pour assembler des armées sur terre et sur mer, que l'occasion était favorable. Il parlait bien; il conduisait tout à sa volonté; le conseil, le Parlement, l'Université, les bourgeois, qui avaient été appelés à dire leur pensée, approuvèrent le connétable [1].

[1] Factum du sire de Gaucourt. — Chron., n° 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

Le roi d'Angleterre, qui craignait pour Harfleur, offrit une trève de trois ans, en laissant la ville en dépôt entre les mains de l'empereur et du comte de Hainaut. Le connétable avait si grand courage et si bonne espérance, qu'il se refusa à tout. Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces de mer; leur roi, qui avait voulu d'abord les commander, les confia à son frère le duc de Clarence. Tout ce que l'Angleterre avait de vaillans seigneurs était sous ses ordres. Le conseil du roi de France, voyant combien l'occasion était importante, fit demander inutilement encore secours au duc de Bourgogne. Les vaisseaux français étaient conduits par de bons marins génois, et montés d'arbalétriers du même pays, qui avaient aussi une grande renommée. Mais il n'y avait pas assez de gens d'armes; ce fut ce qui perdit la flotte. Le combat fut long et rude; enfin les Anglais forcèrent le passage de la rivière et délivrèrent Harfleur [1].

Ce nouveau refus du duc de Bourgogne commença à donner l'idée qu'il avait conclu quelque secrète alliance avec les Anglais. Il avait passé presque toute l'année en pourparlers avec eux,

[1] Juvénal.

soit pour les trèves marchandes de la Flandre, soit pour les affaires de l'Église. Le comte de Warwick avait demeuré long-temps en ambassade à la cour du Duc, et en avait reçu un grand accueil et de riches présens. Bientôt on fut encore plus persuadé de l'union cachée du Duc avec le roi d'Angleterre, lorsqu'il alla à Calais trouver ce roi et l'empereur, qui revenait alors d'Angleterre. Cette entrevue lui avait été proposée par les deux princes, et ses méfiances étaient si grandes, qu'il avait demandé que le duc de Glocester vînt pendant ce temps-là comme otage à Saint-Omer, auprès du comte de Charolais. Le jeune prince fit de son mieux pour le bien recevoir. Dès le lendemain de son arrivée, il alla le visiter; il le trouva debout en conversation avec quelques seigneurs d'Angleterre; le duc de Glocester, sans se déranger, sans venir au-devant du comte de Charolais, le salua légèrement en disant : « Comment vous va, mon cousin? » puis reprit sa conversation. Tout jeune qu'il était, le prince se tint pour fort offensé d'un tel manque de courtoisie [1].

Le duc de Bourgogne passa neuf jours à Calais avec les deux rois, et en fut grandement accueilli.

[1] Monstrelet.

Ils s'efforcèrent de l'entrainer dans l'alliance qu'ils venaient de conclure. Le roi d'Angleterre avait dressé d'avance un projet de traité ainsi conçu [1] :

« Le roi ayant fait connaître au duc de Bourgogne les justes droits qu'il a sur la couronne de France, et le refus que son adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui dit qu'avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint George il a résolu de se la procurer par les armes.

« Sur cette déclaration, le Duc, connaissant la justice des droits du roi, et considérant les grandes victoires que le Seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses lettres patentes qui contiendront ce qui suit :

« Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux intérêts du roi d'Angleterre et de ses héritiers et successeurs, comme de ceux qui sont et seront toujours vrais et légitimes rois de France, de même que s'ils étaient actuellement en possession de la couronne.

[1] Rymer, *Acta publica*.

« Bien que, pour le présent, le roi n'ait pas désiré l'hommage dudit Duc, et que ledit Duc s'y reconnaisse obligé, toutefois il promettra qu'aussitôt que le roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du royaume de France, il lui rendra hommage lige et lui prêtera serment de fidélité, ainsi que tout vassal de la couronne de France le doit faire au roi de France son souverain.

« Le duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voies qui lui ont été indiquées, et qui sont secrètes, que le roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du royaume de France.

« Pendant que le roi sera occupé à poursuivre ses droits, le duc de Bourgogne fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que le roi a dans le royaume de France, c'est à savoir A, B, C, D, et à tous leurs pays et partisans désobéissans au roi d'Angleterre.

« Dans toutes les alliances et lettres patentes faites et à faire entre lesdits roi et Duc, dans lesquelles le Duc aurait fait ou ferait exception de l'adversaire du roi, ou du fils dudit adversaire, il n'entend point porter préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci qu'il doit donner au roi ; mais il l'accomplira ponctuellement.

« Que si, par dissimulation, ledit Duc faisait exception dudit adversaire ou du Dauphin son fils, pour un plus grand bien et pour mieux faire réussir le projet formé, il veut et entend que toutes et telles exceptions soient vides et censées de nulle valeur.

« Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure et franche volonté, il promettra et jurera, par la foi et loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni machination. Il en écrira les articles de sa propre main, les signera et y apposera son sceau ordinaire. »

Il semble que malgré les instances du roi Henri, et bien qu'il offrît de lui donner part dans toutes les conquêtes qu'ils feraient en France, le Duc refusa de signer ce projet de traité. Il se borna à prolonger la trève que déjà il avait conclue au mois de juin pour la Flandre et l'Artois, et à faire défense à ses sujets de s'armer contre les Anglais; cela fut trouvé étrange de la part d'un vassal : on supposa davantage, et l'idée d'un traité conclu s'accrédita de plus en plus.

En même temps le Duc fit hommage à l'empereur pour la comté de Bourgogne et la seigneurie d'Alost, qui relevaient de l'Empire. Ce prince était arrivé en France dans une bienveillance vi-

sible pour la France et le parti d'Orléans; il retourna dans ses états allié des Anglais et tout favorable aux Bourguignons.

Bientôt après, le comte de Hainaut écrivit au duc Jean, et le pria de venir conférer avec le Dauphin et lui. Comme le Duc n'avait pu jusque-là leur faire agréer ses propositions, il se refusa à venir. Le jeune Dauphin lui écrivit de sa main pour l'en presser; il s'y rendit le 12 novembre. Dès le lendemain, un grand conseil fut assemblé, où se trouvèrent la comtesse de Hainaut, le comte de Charolais et les principaux seigneurs et conseillers de Flandre et de Hainaut. Là le duc de Bourgogne offrit ses services au Dauphin, jura de servir lui et le roi son père contre tous leurs adversaires. Le Dauphin reçut cette promesse, et jura de son côté d'aider et défendre de tout son pouvoir le Duc contre les adversaires et les malveillans de lui et de ses sujets. Le Dauphin requit ensuite le Duc d'aider le roi à garder et défendre le royaume contre ses ennemis d'Angleterre; il le promit et le jura : — en outre, qu'il voulût bien entretenir bonne paix dans le royaume. Le Duc répondit qu'il le ferait très-volontiers, qu'il ne voulait de mal à personne, et désirait la paix avec les grands et les petits,

sauf le roi de Sicile. Le Dauphin fut satisfait de cette réponse, et ajouta que si le Duc voulait ajouter ou retrancher quelque chose aux conditions des derniers traités, il le ferait volontiers. Le comte et la comtesse de Hainaut s'engagèrent aussi dans cette alliance, sauf ce qui concernait l'Angleterre, avec laquelle, pour l'avantage de leurs états, ils voulaient rester en paix comme avaient fait leurs prédécesseurs. Enfin le comte de Hainaut promit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le Dauphin aux mains d'aucune personne, sans être bien assuré de l'accomplissement des conditions jurées. Il promit aussi d'aller trouver la reine, et de faire en sorte que quinze jours après le duc de Bourgogne fût mandé, se réconciliât avec le roi, et conclût un bon traité pour le plus grand avantage du royaume [1].

Ces conférences de Valenciennes donnèrent une grande alarme aux Armagnacs et aux Angevins. Le conseil du roi envoya à diverses fois des ambassadeurs au comte de Hainaut et au Dauphin pour presser le retour de ce jeune prince : comme il ne voulait point revenir sans

[1] Monstrelet.— Lettre de Guillaume Després a Jean de Noisdent, citée dans l'Histoire de Bourgogne

amener avec lui le duc de Bourgogne, rien ne pouvait se conclure. Les gens qui gouvernaient le conseil, et surtout le roi de Sicile, auraient mieux aimé perdre eux et le royaume que de céder en rien au duc de Bourgogne. Le duc de Berri était mort depuis quelques mois, et malgré tant de maux et d'exactions dont il avait été la cause, il fut regretté, car il était plus sage, d'un accueil plus conciliant et d'une conduite plus honorable que ceux qui lui survivaient.

Cependant les gens de bien plaçaient encore quelque espérance dans le duc de Bretagne : c'était un prince aimé de ses sujets; il était de mœurs douces et bienveillantes, économe et sachant se contenter de ses revenus ordinaires, ami de la paix qu'il avait su maintenir en ses états. Il fut mandé à Paris et y arriva accompagné de ses seuls serviteurs, sans appareil militaire; cela plut beaucoup au peuple, qui depuis long-temps n'était pas accoutumé à voir les princes dans un cortége pacifique. Le roi fut aussi heureux de le voir; il le reconnut et lui demanda des nouvelles de sa fille la duchesse de Bretagne. Il eût voulu le garder près de lui et le mettre à la tête de ses conseils. Le gouvernement d'un si sage prince aurait bien convenu à ceux qui aimaient

l'ordre et le repos. Il se rendit à Senlis; la reine y était venue pour se rapprocher de son fils le dauphin Jean, que le comte de Hainaut avait amené à Compiègne. D'abord il n'avait voulu conduire ce jeune prince que jusqu'à Saint-Quentin, craignant d'approcher trop de Paris. Cependant, la reine ayant refusé d'aller si loin, le Dauphin avait continué sa route jusqu'à Compiègne, où il s'était logé dans le château du roi. La reine était à Senlis avec une nombreuse suite; elle avait avec elle son fils Charles, duc de Touraine, et le jeune duc d'Alençon. Ils allèrent, avec le duc de Bretagne, rendre leurs devoirs au Dauphin. Le Parlement, l'Université et la ville lui envoyèrent des députés pour le prier de hâter son arrivée, et de pourvoir à la défense du royaume contre les Anglais et les compagnies qui le ravageaient [1]. Il leur promit d'y faire tous ses efforts et fit publier un ordre aux gens de guerre de cesser leurs rapines et de désarmer; mais cet avis fut de nul effet.

Les allées et les venues de Senlis à Compiègne n'avançaient à rien non plus. Le plus grand obstacle à la paix était la haine furieuse du duc

[1] Monstrelet.

de Bourgogne et du roi de Sicile. Le duc de Bretagne se rendit auprès de ce dernier, qui avait emporté dans sa ville d'Angers le produit des taxes si durement levées sur les bourgeois de Paris. Il s'efforça de l'amener à des sentimens plus doux. De là il s'en alla à Lille, auprès du duc de Bourgogne, qu'il ne trouva pas moins implacable; ce prince espérait même si peu des négociations de son beau-frère le comte de Hainaut, que, selon lui, c'était à la tête d'une armée, et non autrement, qu'il eût fallu amener le dauphin Jean. Lorsque le duc de Bretagne revint à Senlis[2], la reine lui reprocha vivement d'avoir fait une telle démarche auprès du duc de Bourgogne; car elle était alors tout aux Angevins et aux Armagnacs. On revint à Paris sans avoir rien conclu; le comte de Hainaut y suivit la reine et déclara hautement, dans le conseil du roi, que le Dauphin ne reviendrait qu'avec le duc de Bourgogne, et seulement si le conseil voulait maintenir d'autre sorte la paix et le bon ordre dans le royaume. Alors on résolut de le faire arrêter : il fut averti dès le lendemain; il feignit d'aller en pèlerinage à Saint-Maur, et regagna Com-

[1] 1416, v. st. L'année commença le 11 avril.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

piègne en toute hâte. Il y trouva le Dauphin déjà fort malade. Peu de jours après, ce prince mourut. On publia que sa maladie avait été un abcès dans l'oreille et dans le cou; mais bien peu de personnes le voulurent croire, on ne douta guère qu'il n'eût été empoisonné. On racontait même que, durant qu'il jouait à la paume, et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait plus que personne le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine [1].

Toute espérance de reprendre le gouvernement par des traités échappait ainsi au duc Jean; sans attendre davantage, peu de jours après la mort du Dauphin, il écrivit aux bonnes villes du royaume une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Lorsque, par la grâce de Dieu, nous avions crédit et domination dans ce royaume, nous avions trouvé que la chose publique de ce noble royaume était gouvernée par des gens de petit

[1] Gollut

état et de familles inconnues, qui ne s'occupaient à autre chose que d'appliquer à leur profit particulier les finances qu'ils se procuraient ouvertement et en secret, par tailles, emprunts et autres exactions. Nous, considérant nos obligations envers notre seigneur et sa couronne, afin de procurer, de tout notre pouvoir, la fin de tous ces inconvéniens et une bonne réparation de la chose publique, nous fîmes remontrer au Louvre, en présence du grand conseil, que les susdites gens voulussent bien y pourvoir, et l'Université se joignit à notre poursuite. On fit semblant de vouloir nous entendre ; mais leur intention était tout autre, et il est notoire que nous n'avons trouvé que déception, dissimulation et persévérance dans les maux du royaume ; d'où de grandes guerres se sont suivies. Nonobstant, nous avons poursuivi ladite réparation, tellement que par plusieurs notables clercs du Parlement et de l'Université, par de prudens chevaliers et de sages bourgeois, furent faites ordonnances qui ne donnaient pas dans les nouveautés et ne faisaient pas acception de personnes. Elles furent publiées et jurées en présence de mondit seigneur, séant en lit de justice.

« Mais il est misérable d'avoir à raconter que

le contraire a été fait. Il est notoire que lesdits ravisseurs ont trouvé moyen de nous éloigner de monseigneur. Tantôt après ils firent rompre ces ordonnances; ils firent taille sur taille, emprunts sur emprunts, bannissemens, décollations et autres innombrables dommages. Notre redouté seigneur le duc d'Aquitaine en eut très-grande déplaisance, et, pour y porter remède, il nous manda, par trois lettres de sa main, de venir le trouver en armes et avec toute notre puissance. Pour lui obéir, nous vînmes à Saint-Denis, mais nous ne pûmes approcher de lui, car la chose était déjà venue à la connaissance desdits ravisseurs. Ils se saisirent de notre seigneur, et le mirent au Louvre, en faisant lever les ponts. Ils firent emprisonner une très-grande partie de ses serviteurs, tellement que depuis il n'a jamais joui de sa pleine liberté.

« Ensuite, bien qu'ils eussent avis un an d'avance que les ennemis du royaume avaient l'intention de l'attaquer avec toute leur puissance, néanmoins, par leur damnable avarice, ils ne firent aucun préparatif ni résistance, d'où advint que monseigneur perdit un des ports les plus notables du royaume, que la plus grande partie de sa chevalerie fut détruite, et que nul ne peut

savoir les grands périls et dommages qui en peuvent advenir.

« Et comme il nous appartenait, comme loyal parent et vassal, de nous acquitter loyalement envers monseigneur en faisant son service, nous nous mîmes en armes avec toute notre puissance, pour soutenir et défendre le royaume comme nous le devons. Mais ces rapineurs et dissipeurs firent défense aux cités et bonnes villes de laisser entrer ni nous ni nos gens, et que les vivres ne nous fussent pas administrés, comme si nous fussions ennemis du royaume. Cependant ceux de ma compagnie aimaient et aiment encore grandement mondit seigneur.

« Puis, assemblant maux sur maux, ils firent emprisonner dans les villes et cités du royaume un très-grand nombre de prud'hommes qui, parce qu'ils aimaient la conservation et l'autorité du roi, prenaient grand déplaisir à voir tous ces inconvéniens. Et, ce qui est pis, lorsque monseigneur d'Aquitaine commençait à connaître leur malice et voulait y obvier selon sa raison, ils le firent mourir par poison, comme il le parut par le genre de sa mort; et cela pour augmenter leur autorité.

« Quand nous vîmes leur fureur, afin d'éviter

toute matière de division, nous allâmes en nos pays de Flandre et d'Artois, afin d'exposer à notre cher neveu monseigneur le Dauphin, naguère trépassé, nos bonnes intentions et les inconvéniens et mauvaises choses susdites. Mais notredit neveu était pour lors en Hollande, et ne put venir sitôt en Hainaut, à cause du péril de la mer. A son arrivée, nous allâmes vers lui à Valenciennes, nous lui exposâmes plusieurs choses, et notre désir d'une paix générale avec tous ceux qui la voudraient avoir avec nous, excepté le roi Louis, contre lequel nous avons grand intérêt touchant notre honneur et l'état de notre personne. Pour la perfection de ladite paix, et les autres grandes besognes du royaume, mondit neveu et mon frère le comte de Hainaut se transportèrent à Compiègne; mais ces rapineurs, par leurs malicieuses fraudes, attirèrent notredit frère jusqu'à Paris. Il procédait de bonne foi à ladite besogne, et ne croyait pas que, lorsqu'il cherchait à procurer un si grand bien, aucun voulût attenter à sa personne. Laquelle chose eût pourtant été faite, comme il est notoire, s'il ne fût parti de Paris hâtivement et à petite compagnie, et ne fût venu à Compiègne en un même jour, quoiqu'il y ait vingt lieues.

« Ce ne fut pas tout ; car ce jour même au soir, notre très-redouté seigneur et neveu tomba si grièvement malade, que tantôt après il trépassa, les lèvres, la langue et les joues tout enflées, les yeux sortant de la tête, ce qui était grande pitié à voir, car cette forme et manière de mourir est celle des gens qui sont empoisonnés. Laquelle chose nous racontons avec douleur, tenant pour assuré que tous les bons prud'hommes du royaume prendront grand déplaisir à entendre réciter ces deux morts.

« Ainsi les choses demeurèrent en cet état. Ces rapineurs et empoisonneurs ne voulurent point entendre à la paix ni prendre pitié du pauvre peuple de France, qui est mis à destruction par ces débats. C'est vraiment une nature malheureuse que de ne vouloir ainsi que le mal, et d'avoir rompu et enfreint six traités : de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre, de Pontoise, de Paris et de Rouvre en Bourgogne. Nous vous avons signifié ceci, afin que vous connaissiez véritablement la méchanceté de ces faux traîtres, séditieux, parjures, tyrans, homicides, empoisonneurs, rapineurs et dissipeurs, qui sont sans foi, sans loyauté, et remplis de trahison et de cruauté. Et nous vous faisons savoir que, bien

que nous prenions patiemment, comme nous le devons faire, les déplaisirs et persécutions qui nous ont été faits, ayant devant nos yeux ce qu'on lit aux histoires anciennes, divines ou autres, que communément les amis de Dieu et de la chose publique furent merveilleusement persécutés pour leurs vertueuses entreprises : néanmoins notre volonté est de chercher de toute notre puissance, à l'aide de notre Créateur et de nos bons parens, vassaux, alliés et bienveillans à la couronne de France, la prospérité de mon très-redouté seigneur, dont la destruction serait celle de tous les sujets de son royaume, et aussi de poursuivre la punition des coupables de ces deux empoisonnemens et de leurs adhérens, et cela tant que Dieu laissera la vie en notre corps.

« En même temps nous poursuivrons la réparation de ce royaume par nous commencée, pour le soulagement du pauvre peuple si grièvement oppressé par les aides, les impositions, les tailles, les gabelles, les dimes, les dépouilles et autres exactions. Nous avons conclu, et fermement résolu en notre courage, de soutenir tous les prud'hommes et d'y employer notre pouvoir.

« Pour ce, nous vous prions et vous sommons,

sur la foi et obéissance que vous devez à mondit seigneur et à la chose publique de son royaume, que vous tous et chacun de vous, vous veuilliez m'aider, conseiller et conforter à faire punir les destructeurs de la noble maison de France, les coupables de ces trahisons, homicides, tyrannies et empoisonnemens, comme vous y êtes tenus selon la raison divine, naturelle et civile. Nous connaîtrons s'il y a en vous charité, loyauté, vertu et crainte de Dieu, en voyant si vous vous emploierez à réprimer leur tyrannie, cruauté, déloyauté, fureur, vanité et avarice.

« Par-là on évitera la destruction de la France : mondit seigneur sera obéi et honoré, ce qui est la chose que nous désirons le plus au monde. Le royaume sera en paix, les églises défendues, les méchans punis, et les injures faites au peuple cesseront.

« Certes, cette chose est digne d'occuper vos cœurs, et vaut mieux que de quérir la grâce de ces damnables gens, ce qui serait vilipender la miséricorde divine. Qu'aucun de vous ne craigne que notre intention soit de prendre vengeance des déplaisirs qui nous ont été faits. Nous vous promettons sur la foi et loyauté que nous devons à Dieu, à monseigneur, et à la chose publique de

son royaume, que toute notre intention est d'empêcher mondit seigneur et le royaume de venir à destruction; que punition raisonnable soit faite de ces traîtres et empoisonneurs, d'après l'avis de ceux qui nous aideront et conseilleront; car nous attendrions inutilement jusqu'à la mort la fin de cette loyale et nécessaire entreprise, en employant les voies de douceur envers ces traîtres. Cette besogne n'a souffert que trop de délais. Chacun peut voir qu'ils sont obstinés à détruire la noble maison de France, la noblesse, généralement tout le royaume, et à le mettre en main étrangère.

« Nous avons ferme espérance en Dieu, qui connaît le secret des cœurs, que nous viendrons en conclusion du bien que nous cherchons, au moyen des bons et loyaux sujets de ce royaume; lesquels nous soutiendrons et maintiendrons, et serons avec eux pour les maintenir perpétuellement dans leurs noblesse, franchises et libertés. Nous ferons de tout notre pouvoir pour qu'ils ne paient dorénavant ni tailles, ni impositions, ni gabelles, ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme le requiert le noble royaume de France.

« Nous procéderons par voie de feu et de sang

contre ceux qui s'opposeront ouvertement ou par dissimulation à cette entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles et tous autres, de quelque condition qu'ils soient. Donné en notre château d'Hesdin, le 24 avril 1417. »

Ces lettres ne laissèrent pas de disposer plusieurs bonnes villes et communes contre ceux qui gouvernaient le roi.

Cependant le nouveau Dauphin avait pris le gouvernement du royaume; encore qu'il n'eût que quinze ans, il avait beaucoup de bon sens et comprenait bien les choses. Il accordait sa confiance à un très-sage chancelier, nommé maître Robert-le-Masson. Comme son beau-père le roi de Sicile venait de mourir, la conduite des affaires roula plus que jamais sur le comte d'Armagnac et ses adhérens.

Le premier emploi que fit le Dauphin de son autorité, fut de mettre un terme aux désordres qui se passaient chez la reine. On disait qu'il s'y commettait beaucoup de choses déshonnêtes. Quelques guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande

dépense et portaient des habillemens qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites au-dessus de la tête et s'étalaient tout à l'entour si largement, que pour passer les portes il leur fallait se baisser et marcher de côté. Les sires de Graville, de Giac et de Bosredon étaient sans cesse parmi cette cour. Sous prétexte des dangers que lui faisaient courir les troubles et les guerres, la reine s'était fait donner une garde dont ils étaient les chefs et les commandans. Ils obtenaient sans cesse de l'argent et des joyaux. C'était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche. Une telle conduite déplaisait aux gens de bien. Un soir que le roi revenait de Vincennes, où était la reine, il rencontra Louis de Bosredon qui s'y rendait à cheval. Sans même s'arrêter, le chevalier salua légèrement le roi, et poursuivit son chemin en toute hâte. Le roi s'offensa de ce manque d'égards, et l'envoya tout aussitôt saisir par le prevôt de Paris. Il fut emprisonné au Châtelet, mis à la question; il fit, dit-on, de grands aveux et fut jeté à la rivière dans un sac de cuir où était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Beaucoup d'autres serviteurs de la reine furent chassés de son hôtel, ou se dérobèrent aux

châtimens qu'ils méritaient. Bientôt après, on fit prendre tous les trésors qu'elle tenait cachés en divers lieux, à Paris et surtout à Melun. Puis, comme on devait craindre l'effet de son courroux, le roi ordonna qu'elle ne serait plus du conseil, et la dépouilla de toute autorité. Enfin on résolut de l'éloigner tout-à-fait; elle fut envoyée à Tours, avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière. Trois conseillers du roi eurent la commission de veiller sur sa conduite. Elle ne pouvait pas même écrire une lettre qu'ils ne la vissent, tant on redoutait qu'elle ne fît quelque traité contre ceux qui gouvernaient le roi et le Dauphin[1].

Malgré le courage et l'obstination du connétable, sa position était difficile. Le duc de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses gens d'armes, et traitait avec les villes et communes. Le roi d'Angleterre, qui, du moins selon l'apparence et la renommée, était secrètement allié avec lui, s'apprêtait à revenir en France. Pour leur résister, il fallut se procurer de l'argent, et vexer le peuple, qui devenait de plus en plus mécontent. On dépouilla jusqu'aux églises; la châsse de saint

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

Louis, à Saint-Denis, fut dégarnie d'or. On força à prendre les monnaies pour une plus forte valeur. Tout cela causait plus de murmures qu'il n'en résultait de profit [1].

Cet argent servit cependant en partie à mettre en état de défense les passages des rivières et la ville de Paris. On releva les murs, on fit provision de pierres et de plomb pour jeter sur les assiégeans. Les habitans furent tenus de se fournir de vivres pour un an. Pour que les marchés fussent mieux approvisionnés, les marchands furent exemptés de tous droits. On leva aussi une portion de tailles en blé et en denrées; enfin, on n'omettait rien pour se défendre [2]. Toutefois beaucoup de gens de bien et d'honnêtes bourgeois auraient préféré qu'on s'occupât à rétablir l'union entre les princes. Le 29 mai, le Parlement délibéra qu'il serait écrit au duc de Bourgogne pour l'exhorter à la paix et pour le prier d'envoyer quelques uns de ses gens, afin de traiter [3].

Le connétable n'entendait point qu'on se mit ainsi en intelligence avec un ennemi qu'il savait

[1] Journal de Paris. — Juvénal.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Registres du Parlement.

cruel et implacable. Pour rester maître de Paris, il fit chasser de la ville plus de trois cents bourgeois ou membres du Parlement, de l'Université, du Châtelet, avocats et procureurs. Puis on fit prêter à ceux qui restèrent dans la ville le serment d'être fidèles au roi, et de ne rien épargner de leurs biens pour le défendre contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. En même temps on régla qu'en cas de siége la charge d'équiper un homme d'armes serait imposée à trois bourgeois; que les plus riches auraient à loger et à entretenir chacun un écuyer, et que cinq cents écoliers des plus robustes prendraient les armes [1].

Avec cette rigueur on maintenait Paris; mais dans les autres villes du royaume la haine contre les Armagnacs s'en allait croissant, et l'on avait plus de moyens de secouer leur joug. Peu s'en fallut que Rouen, qu'il était si important de conserver au moment où le roi d'Angleterre descendait en Normandie, ne fût livré aux Bourguignons. Le connétable avait fait publiquement annoncer dans la ville que les bourgeois eussent à bien recevoir et à entretenir les troupes auxi-

[1] Le Religieux de Saint-Denis

liaires de Génois qu'il allait envoyer pour y tenir garnison. Aussitôt le commun peuple se souleva avec fureur, commença à crier qu'on n'ouvrirait pas les portes à ces pillards d'étrangers, que les habitans suffiraient bien à se défendre eux-mêmes, et qu'il était temps de rétablir la ville dans ses anciennes libertés. Le sire Raoul de Gaucourt, bailli du roi, bien qu'il fût aidé par les bourgeois riches et sages, ne put rien gagner sur cette populace. Alors il écrivit secrètement au conseil du roi dans quel embarras il se trouvait, afin qu'on eût à y pourvoir. Son messager fut saisi aux portes, les lettres furent lues, et la rage populaire redoubla. Comme on craignait qu'il ne se mît en défense, on employa la ruse. Trois hommes déguisés vinrent frapper à sa porte, demandant à lui parler. Il les renvoya à son lieutenant; ils insistèrent, et se donnèrent pour des étrangers qui avaient à lui dire d'importantes choses. A peine eut-il mis le pied hors du seuil de sa porte, que ces furieux l'assassinèrent. Pour lors ils furent maîtres de la ville [1].

Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, commandait le château. Les révoltés

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

s'y portèrent et lui demandèrent de les laisser entrer; il n'était pas en force, et parlementa. Les bourgeois s'excusèrent du meurtre du bailli, qu'il leur reprocha, ils assurèrent que s'ils connaissaient les assassins, ils les puniraient. Ils parlèrent de leur respect pour le roi et le Dauphin, de la crainte de les avoir offensés. Ils intercédèrent humblement messire de Bourbon de les réconcilier avec leur loyal seigneur. Cependant ils ajoutaient que si le Dauphin venait, ils ne voudraient recevoir que lui et sa suite, sans aucun homme d'armes; ce qu'ils demandaient avant tout, c'était que la porte du château qui ouvrait sur la campagne fût murée. Le gouverneur gagna du temps en conférant ainsi avec eux, et le Dauphin arriva près de la ville avec deux mille hommes. Il envoya d'abord l'archevêque de Rouen, frère du sire de Harcourt, exhorter les bourgeois à se soumettre. Le prélat, en arrivant aux portes de la ville, y trouva ses chanoines, qui eux-mêmes avaient pris les armes. Il ne put rien obtenir. Cependant, le gouverneur ayant réussi subtilement à faire entrer un renfort par la porte extérieure du château, les bourgeois s'inquiétèrent et consentirent à traiter. Ils livrèrent les assassins du bailli, on fit grâce à tout le reste. Le

Dauphin, à la tête de ses hommes d'armes, entra à cheval dans la ville, vint faire sa prière à l'église, puis retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée [1].

Cependant Rheims, Châlons, Troyes, Auxerre, Nogent, Abbeville, Amiens, Saint-Riquier, Doulens, Montreuil, s'étaient laissé persuader par les capitaines ou les conseillers du Duc, et firent alliance avec lui. Partout les bourgeois prenaient la croix de Saint-André, et criaient joyeusement: « Vive Bourgogne! » se persuadant que les intentions du Duc n'étaient que pour le bien de la chose publique [2].

Or voici quelles étaient les conditions d'alliance entre lui et les bonnes villes [3]. Les échevins, capitaines, bourgeois, manans et les habitans de la ville promettaient d'aider le Duc à remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en sa franchise et justice, de sorte que le commerce pût y avoir son cours; de secourir le Duc de tout leur pouvoir, pour que le roi et le royaume fussent bien gardés et défendus; de le recevoir lui et les siens, quand il aurait forces suffisantes;

[1] Saint-Remy. — [2] Juvénal.

[3] Traité avec la ville de Doulens.

de lui donner pour son argent vivres et toutes choses dont il aurait besoin, la ville restant suffisamment fournie; de permettre que les marchands de la ville amenassent vivres et marchandises dans ses camps, pourvu qu'il y eût sûreté; de faire punir selon la rigueur de la justice quiconque de fait, de parole ou autrement, s'opposerait aux projets du Duc. — Le Duc s'engageait de son côté à ne faire prendre aucun habitant, de quelque condition qu'il fût, sinon par justice et information précédente; à faire punir ceux de ses gens qui feraient injure ou offense à quelqu'un de la ville; à permettre que les habitans allassent librement dans ses états et pays pour y traiter leurs affaires et y faire leur commerce sûrement, sans trouble, sans nul empêchement à leur personne ou à leurs biens; à les aider et soutenir contre tous ceux qui voudraient leur nuire pour s'être mis en faveur du roi et du Duc; à ne pas mettre garnison dans la ville; à ne point y prétendre de seigneurie; à se contenter qu'elle se gouvernât comme elle avait accoutumé. En même temps on saisissait cette occasion de conjurer humblement le Duc d'empêcher que les gens d'armes, qui s'autorisaient de son nom, continuassent à troubler les travaux de la cam-

pagne, surtout la moisson, qui allait se faire, à emmener les bestiaux; ce qui rendait le pauvre peuple si malheureux, qu'il commençait à abandonner le pays.

Le Duc, après avoir assemblé ses gens d'armes, partit d'Arras au commencement d'août pour se diriger vers Paris. Auparavant, il s'était saisi de la ville et du comté de Boulogne, que la duchesse douairière de Berri venait d'apporter en mariage au sire Georges de la Tremoille, qu'elle avait épousé cinq mois après la mort de son mari. Comme le sire de la Tremoille était du parti d'Armagnac, le Duc s'empara de ce fief, qui relevait du comté d'Artois.

Ces rapides progrès du duc de Bourgogne n'intimidaient nullement le connétable et les conseillers du roi. Ils continuaient leurs préparatifs de défense, et leur autorité s'exerçait avec d'autant plus de rigueur sur la ville de Paris.

Le Parlement avait condamné les lettres du duc de Bourgogne adressées aux bonnes villes, comme mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives à la majesté royale. Elles furent déchirées et brûlées publiquement. Il fut enjoint à tous ceux qui en avaient des copies de les rapporter, sous peine d'amende. En même temps on répandait partout

qu'il voulait se faire roi, et que c'était lui qui appelait les Anglais en France. La ville était remplie d'espions, et il y régnait tant de haine et tant de crainte, que les voisins se dénonçaient les uns les autres. Personne n'osait dire une parole sur le duc de Bourgogne. Plus le comte d'Armagnac voyait croître le mécontentement public, plus il devenait dur et hautain envers tout le monde. Le seigneur de l'Isle-Adam ayant voulu avoir le commandement de cent chevaliers et écuyers qu'il aurait levés lui-même, le connétable lui répondit qu'on avait assez de gens; pour lors il devint Bourguignon. C'est ce que firent aussi plusieurs autres nobles rebutés par le connétable [1].

Le duc de Bourgogne était déjà à Amiens lorsque le sire Albert de Canny demanda à lui présenter des lettres du roi. « Très-noble prince et « redouté seigneur, lui dit-il, il m'est commandé, « par les lettres que je vous remets, de vous en- « joindre strictement de laisser le voyage que « vous avez commencé, de congédier votre ar- « mée, de retourner en votre pays, et d'écrire au « roi pourquoi vous avez fait cette assemblée sans « son commandement. »

[1] Registres du Parlement. — Journal de Paris. — Juvénal.

« Sire de Canny, reprit le Duc, je sais bien « que vous êtes de nos parens par la maison de « Flandre; néanmoins, pour l'ambassade que « vous faites, il tient à bien peu, en vérité, que je « ne vous fasse trancher la tête. » Le chevalier, épouvanté de ces paroles, se jeta à genoux bien humblement, s'excusant de son mieux sur les ordres qu'il avait reçus du roi, et montrant les instructions qu'il avait reçues du conseil [1]. Les chevaliers qui étaient là s'empressèrent aussi à apaiser le Duc. Il se calma : « Je n'obéirai pas, « dit-il, au commandement du roi; mais je vais « promptement à Paris avec toute ma puissance, « et pour lors je lui répondrai bouche à bouche. » Cependant, mieux avisé, il fit écrire une réponse à tous les articles des instructions du sire de Canny, la lui remit, et lui recommanda de ne la rendre qu'aux mains du roi.

Il y répétait tous les griefs qu'il avait exposés dans ses lettres aux bonnes villes; il ajoutait que ceux qui étaient autour du roi avaient voulu, devant les cours spirituelles et civiles, obtenir son déshonneur et la damnation de sa bonne renommée, ainsi que de sa postérité; mais que la sen-

[1] Monstrelet.

tence du saint concile de Constance avait montré bien clairement son bon droit et la méchanceté des autres. Expliquant ensuite ce qui le contraignait à faire la guerre, il répondait que, grâce à Dieu, il avait, pour servir le roi et procurer le bien du royaume, six mille chevaliers et écuyers, et trente mille combattans, tous bons et fidèles sujets du roi ; que plusieurs villes notables, persuadées de ses bonnes intentions, lui avaient ouvert leurs portes ; qu'il les avait délivrées des pillards et des malfaiteurs qui les désolaient, et les avait mises sous la garde de nobles et vaillans hommes, loyaux sujets du roi.

Au reproche qui lui était fait de prendre le serment des habitans et de leur défendre de payer les aides au roi, il répondait qu'il leur faisait prêter serment d'être fidèles au roi, mais de contribuer de tout leur pouvoir à la confusion de ceux qui étaient auprès du roi et détruisaient le royaume ; que ceux qui se joignaient à lui ne le faisaient que parce qu'ils voyaient sa bonne volonté pour le bien du roi et du royaume ; que quant aux aides, il défendait de les payer, non au roi, mais à ces traîtres qui empêchaient la paix, afin qu'elles fussent conservées et gardées pour être mieux employées en temps et lieux ; que d'ailleurs son

intention était de s'efforcer, lorsqu'il serait près du roi, que telles aides n'eussent plus lieu, et que les sujets du royaume fussent remis dans leurs anciennes franchises et libertés, en pourvoyant aux nécessités du royaume par de bonnes voies.

Pour ce qu'on lui imputait de son alliance avec les Anglais, il disait que cette imagination ne pouvait ni ne devait tomber dans le cœur d'un loyal homme; au contraire, lors de la descente des Anglais, on avait vu, disait-il, ces mauvais traîtres ne leur faire aucune résistance; et si les Anglais avaient eu l'avantage dans le royaume, c'était par leur mauvais gouvernement : « Sauf le respect du roi, ajoutait-il, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne allié et sermenté avec les Anglais mentent méchamment et faussement. En voulant que le Duc renvoie tous ses gens d'armes au moment où eux-mêmes n'ont nulle puissance pour résister aux Anglais, ils agissent bien en faveur des Anglais. » Continuant toujours à rappeler les procédés qu'on avait eus envers lui, il disait que notoirement messire Henri de Marle, chancelier, l'évêque de Paris, messire Tanneguy-Duchâtel, Bureau de Dammartin, maître Étienne de Mauregard, maitre Philippe de Corbie et autres avaient

été les promoteurs de tant d'iniquités; que s'il s'était mis en armes, ce n'était pas pour favoriser les Anglais, mais pour chasser de tels gouverneurs, et que tant qu'il serait en vie, il ne cesserait point d'y travailler. « Car ce ne sont pas de tels hommes qui doivent avoir telle autorité; elle ne leur est due ni à cause de leur race, ni à cause de leur savoir, loyauté, expérience, ou toute autre bonne qualité. C'est une grande dérision et ordure que de croire que la puissance des Anglais soit arrêtée et chassée par des gens de si petit fait et de si petite condition. Les seigneurs, les nobles et les autres prud'hommes du royaume devraient bien ne pas souffrir une telle bêtise, ne se laisser ainsi détruire, supplanter et déshonorer par des gens qui ne savent rien, ne peuvent rien et ne valent rien; chacun voit qu'ils n'ont de puissance, d'autorité et de seigneurie que ce qu'ils ont pris. »

Le Duc reprenait ensuite le récit des pourparlers de paix tentés par son beau-frère le comte de Hainaut, qui était mort quelques jours auparavant à Bouchain.

« Quand il s'aperçut secrètement qu'on devait prendre lui et la reine et les empoisonner, il partit en hâte de Paris. Après la damnable mort du Dauphin, il revint en son pays de Hainaut. Là,

on lui adressa une réponse à ses propositions de paix. Il en fut très-mécontent, disant que, depuis le décès du Dauphin, les traitres avaient changé ce qui auparavant avait été octroyé et convenu. Il envoya cette proposition au duc de Bourgogne, qui la trouva très-mal gracieuse pour le bien du roi, du royaume et de lui. Son conseil, après mûre délibération, lui conseilla alors d'exposer dans des lettres patentes la désolation du royaume et sa bonne volonté. Le Duc présenta lui-même ses lettres au comte de Hainaut, qui était déjà malade de la maladie dont il mourut. Le comte, qui était dans tout son bon sens, trouva ces lettres fort bonnes, voulut les faire publier dans son propre pays, et dit que le duc de Bourgogne faisait très-bien, puisque les traîtres d'autour du roi étaient pires qu'on ne pourrait l'imaginer. Et lors il jura grand serment que s'il ne fût parti en toute hâte de Paris, ils avaient résolu de prendre la reine et lui-même. Ce qui apparut bientôt quant à la reine, car ils prirent et empoignèrent tous ses biens, à la grande injure du roi, d'elle et de toute sa famille. Il en avait été de même pour le duc de Bretagne, quand il avait voulu procurer la paix du royaume; il s'était trouvé en grand péril à Paris, et il lui avait fallu partir. En outre, le

comte de Hainaut, toujours jurant son grand serment, ajouta qu'il pouvait assurer que si les Anglais étaient à une porte et le duc de Bourgogne à une autre, ces gens-là laisseraient entrer les Anglais et non le Duc. Quand le comte de Hainaut dit toutes ces choses, madame de Hainaut était présente, ainsi que monseigneur de Charolais, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainaut et plusieurs autres. Dernièrement on a encore bien vu la mauvaise volonté de ces gouverneurs, quand ils ont fait brûler, au palais de Paris, les lettres patentes du duc de Bourgogne, par lesquelles il offre la paix à tous ceux qui la veulent avoir. Ce qui est une pauvre vengeance et un faible courage, de se croire vengé en brûlant un peu de parchemin. »

Le sire de Canny retourna à Paris chargé de cette réponse; mais il eut si peu de soin ou de fidélité, qu'avant même qu'il eût fait son rapport au conseil du roi, les instructions qu'il avait reçues et la réplique du duc de Bourgogne étaient répandues partout et qu'il en courait des copies. Cela irrita beaucoup le connétable et ses partisans; rien ne pouvait plus indisposer les esprits contre lui, et achever d'enlever à son gouvernement l'obéissance des bonnes villes, du commun

peuple, et même de plusieurs seigneurs. Le sire de Canny voulut s'excuser et rejeter la faute sur son clerc : il fut mis à la Bastille.

Rien ne pouvait briser la volonté du comte d'Armagnac et de ceux qui craignaient les vengeances du duc de Bourgogne. Ils rappelèrent les gens d'armes qui défendaient la Normandie contre les Anglais, et le roi Henri, qui était descendu avec une assez petite armée, s'avança sans trouver presque aucune résistance. Les villes et forteresses lui ouvraient leurs portes. Les capitaines n'avaient pas garnison suffisante, n'espéraient pas être secourus, et ne savaient à qui obéir. Caen, Argentan, Falaise, Alençon, Bayeux, tombèrent au pouvoir des Anglais. Le duc de Bretagne et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, conclurent des trèves particulières pour leurs seigneuries. Le connétable, qui aimait mieux traiter avec le roi d'Angleterre qu'avec le duc de Bourgogne, fit offrir des conférences. Avant qu'elles fussent accordées, les ennemis continuaient à avancer, et faisaient toujours des conditions plus dures. Le roi Henri exigeait qu'on reconnût ses droits à la couronne de France, et qu'on le fît héritier du roi, en lui donnant la régence.

De son côté, le duc de Bourgogne avançait plus rapidement encore. Les bourgeois lui livraient les villes, chassaient les garnisons du roi. Beauvais, Senlis, Montdidier, le reçurent à grande joie; on criait « Noël! » au passage de celui qui abolissait les aides et les gabelles. Le sire de Jacqueville, le sire Hector de Fosseuse et les autres capitaines de compagnies n'en faisaient pas moins de ravages et de cruautés, surtout lorsqu'ils trouvaient quelque résistance. Le passage de l'Oise eût embarrassé et retardé le Duc. Le seigneur de l'Isle-Adam le lui livra et se mit à son service. Pontoise fut pris. Comme Saint-Denis était fortement gardé par le sire Guillaume le Bouteiller, les Bourguignons se dirigèrent vers Saint-Germain, Meulan, Mantes et Vernon. De là ils revinrent attaquer Saint-Cloud; le capitaine se défendait avec loyauté et courage. Les gens du Duc furent repoussés vivement. De colère, ils allèrent brûler la belle maison de campagne que maître Juvénal avait fait bâtir au village de Ruel, où il y avait une belle chapelle et des fontaines magnifiques.

Après cette tentative, le Duc vint asseoir son camp à Mont-Rouge; son armée tenait Vaugirard, Meudon, Vanvres et tout le pays à l'entour des

portes; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel. Le conseil du roi et le connétable résolurent de se bien défendre; ils n'étaient point en force pour tenir la campagne; mais en se renfermant dans les murailles, repoussant les attaques et maintenant le bon ordre dans la ville, ils espéraient lasser les Bourguignons. Le Dauphin se rendit à l'Hôtel-de-Ville : « Mes « braves bourgeois, dit-il, vous qui êtes de tous « les sujets du roi ceux qu'il aime le mieux, et « qui lui avez été le plus fidèles, nous vous exhor- « tons à endurer patiemment le malheur des « temps, à étouffer les discordes civiles, à con- « server la bonne union. Ayez bon courage pour « résister à ces ennemis que vous voyez tout près « de vous, et qui, pires que les Anglais, veulent « détruire votre bonne ville, cette mère de tout le « royaume. Ne vous laissez pas séduire par de « vaines promesses, comme ont fait d'autres « villes; nous rabattrons leur orgueil, et dès que « nous pourrons, nous vous délivrerons des ca- « lamités de ce siége; mais il faut nous aider, et « continuer de payer les subsides dont nous avons « besoin. » Ce discours, que ce prince encore enfant leur adressa d'une voix douce et persuasive, toucha les bourgeois jusqu'aux larmes. Ils jurè-

rent de sacrifier leurs personnes et leurs biens pour défendre le roi et le Dauphin. Ce serment fut prêté aussi par le Parlement, l'Université et tout le corps de la ville. En effet, cette honnête bourgeoisie craignait les vengeances du duc de Bourgogne, de tous les gens de la faction des bouchers, et de cette foule de bannis que depuis quatre ans on avait sans cesse chassés de la ville; d'ailleurs le peuple s'irritait du soin que le Duc prenait d'affamer Paris, en arrêtant sur la rivière tous les arrivages de la Normandie et de la Champagne, en empêchant les blés de la Beauce de venir sur les marchés, en défendant aux paysans d'apporter des vivres dans la ville. On voyait chaque jour se réfugier aux portes de malheureux gens de la campagne pillés et maltraités par les Bourguignons. Ils n'épargnaient personne, rien ne leur était sacré : le couvent de Longchamp et celui des sœurs de la Saussaye, près de la Ville-Lévêque, furent saccagés et brûlés.

Pendant ce temps-là, le connétable n'oubliait rien pour prévenir toute surprise et repousser toute attaque. La rive droite ne courait aucun danger; c'étaient les portes de la rive gauche seulement qui étaient assiégées. Toutes étaient murées, sauf la porte Saint-Jacques, que le sire de

Grimaldi gardait avec ses arbalétriers génois et des compagnies de la milice de Paris, commandées par un brave bourgeois nommé Pellisson, et la porte Saint-Marceau, qui était tenue aussi par la milice et par les Gascons. Pour ne point perdre de monde inutilement, et ne pas engager de combats, le connétable avait défendu, sous peine de mort, de faire aucune sortie. Mais tous ces gens de guerre ne savaient point se résoudre à une discipline si sévère; ils s'en allaient sans cesse provoquer les Bourguignons, chercher des faits d'armes glorieux, et surtout ramasser le butin. Le malheur des gens de la campagne en devenait plus cruel; cela ne touchait guère tous ces Génois et ces Gascons : « Nous sommes ici, disaient-« ils, pour défendre la ville, et non pas les pay-« sans. »

Des précautions aussi grandes étaient prises pour tenir la ville en repos et y empêcher toute tentative favorable aux Bourguignons. Le prevôt de Paris s'en allait sans cesse chevauchant par les rues, d'une porte à l'autre, accompagné des principaux bourgeois du parti Armagnac, exhortant les gens de la milice à se bravement comporter, et relevant les postes lorsqu'ils étaient fatigués. Chaque jour on faisait sur les places publiques

crier de nouveau la défense aux ouvriers de quitter leurs boutiques. Personne ne pouvait porter des armes, à moins qu'il ne fit partie ou du guet ou des gardes des portes. Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la rue; chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville[1].

Grâce à ces dispositions, aucune dissension, aucun mouvement n'éclatait dans Paris. Vainement les bannis et les anciens chefs des bouchers faisaient passer de secrets messages et s'efforçaient d'exciter quelque émeute, ils ne pouvaient y réussir; les lettres qu'ils écrivaient étaient pour le plus souvent apportées au conseil du roi. Un fort grand seigneur de Bourgogne, le sire de Neufchâtel, écrivit même à messire Juvénal, dont il avait été grand ami et avec qui il avait quelque parenté. Après en avoir averti le conseil, Juvénal vint à la barrière lui parler : « Rapporte-« rez-vous, lui dit-il, au duc de Bourgogne ce que

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« je dirai? — Oui, répondit le sire de Neufchâtel.
« — Eh bien! dites à monseigneur que ce n'est
« pas un grand honneur pour lui que de laisser
« ses gens faire des maux innombrables et brû-
« ler les maisons, comme on a fait de la mienne
« à Ruel. Si, du reste, lui ou ses serviteurs
« me veulent parler, je me rendrai à la bar-
« rière[1]. »

En effet, les horribles pillages des Bourguignons mécontentaient de plus en plus ceux mêmes qui avaient de l'affection pour le Duc; on disait que, voyant les Anglais conquérir la Normandie, il eût dû s'acquitter de son devoir et s'employer à leur résister; qu'au lieu de cela, il faisait la guerre au roi et détruisait le pays où l'on aurait trouvé des ressources. Beaucoup de gens en concluaient qu'il était allié aux Anglais. Ne les aidait-il pas de tout son pouvoir, ou du moins n'empêchait-il pas que les hommes d'armes du roi défendissent le royaume contre ses anciens ennemis?

Après avoir passé plusieurs jours inutilement devant Paris, le duc de Bourgogne envoya un héraut au Dauphin. Le comte d'Armagnac le lui pré-

[1] Juvénal.

senta, et le prince, bien instruit de la réponse qu'il avait à faire, lui dit : « Héraut, ton seigneur de « Bourgogne, malgré la volonté de monseigneur « le roi et de moi, a ravagé le royaume, et con- « tinue à faire de mal en pis; ainsi il ne montre « pas qu'il soit, comme il nous l'écrit, bienveil- « lant envers nous. S'il veut que le roi et moi le « tenions pour un loyal parent, vassal et sujet, « qu'il s'en aille chasser du royaume le roi d'An- « gleterre, notre ancien ennemi, et après qu'il « vienne auprès du roi monseigneur, il sera pour « lors bien reçu ; qu'il ne dise plus surtout que le « roi et moi sommes en servage de qui que ce « soit, car nous sommes en toute liberté et fran- « chise ; et prends soin de lui répéter publi- « quement et devant ses gens ce que nous te « disons[1]. »

Quand le Duc vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il se remit en campagne, et prit Montlhéry, Dourdan, Palaiseau, Marcoussis. Une troupe de ses gens fut surprise devant le château d'Orsay par les Gascons qui gardaient la porte Saint-Marceau. Ils firent au moins cinquante prisonniers. En même temps

[1] Saint-Remy.

Helyon de Jacqueville soumit Étampes, Gallardon, Auneau et Chartres.

Un avantage plus grand vint encore augmenter la puissance du duc de Bourgogne[1]. Il avait, le 26 août précédent, envoyé de nouveaux ambassadeurs aux pères du concile de Constance, pour les bien assurer de sa part qu'il était loin de consentir en rien aux machinations que le comte d'Armagnac et ses complices faisaient pour conserver la France dans l'obéissance de Benoît XIII, que le concile avait déposé ; il était, disait-il, uni de sentiment dans les affaires de l'Église avec le roi d'Angleterre et l'empereur. Le Duc avait su se procurer du crédit au concile ; le comte d'Armagnac n'y avait envoyé personne, et paraissait réellement pencher pour Benoît XIII. L'empereur Sigismond était à Constance, et favorisait beaucoup le Duc. Aussi, vers le commencement d'octobre, reçut-il un message du collége des cardinaux. Le député lui adressa d'abord ces paroles de David : « *Domine, refugium factum est nobis* » ; puis lui dit que toute la chrétienté était maintenant unie, excepté un grain de blé dans le boisseau;

[1] Monstrelet. — Saint-Remy. — Histoire du concile de Constance.

« c'est à savoir les comtes de la comté d'Armagnac
« qui sont encore dans l'obéissance de Pierre de
« Luna, lequel est déclaré hérétique et schisma-
« tique, et ses adhérens suspects d'hérésie. » Cet ambassadeur ajouta qu'il lui était envoyé, non pas comme au duc de Bourgogne seulement, mais comme à celui qui représentait le royaume de France, et à qui appartenait le gouvernement, parce que monseigneur le roi était occupé et détenu par la maladie, monseigneur le Dauphin d'un trop jeune âge, et le comte d'Armagnac suspect de schisme. Qu'à la vérité, lorsque le roi des Romains avait, en propre personne, accusé le comte d'Armagnac devant le concile, il n'avait pas été formellement déclaré schismatique, mais que, nonobstant les excuses frivoles de maître Jean Gerson, il était réputé dans le schisme. Les cardinaux finissaient par supplier le Duc d'avoir en recommandation le sacré collége, le pape et le saint concile, de défendre leurs priviléges, franchises et libertés, de ne pas ajouter foi à tout ce qui pourrait être écrit contre eux, et d'avoir pour agréable l'élection que ferait le sacré collége, ainsi que la réforme qu'il mettait en l'Église.

Le Duc s'empressa d'envoyer cette pièce à toutes les bonnes villes, en leur rappelant encore

ce qu'il avait écrit contre les conseillers du roi ; il les engagea à envoyer des députés près de lui pour traiter des affaires de l'Église.

Bientôt après il résolut de se donner un nouvel et puissant allié, et de profiter du courroux de la reine pour la mettre de son parti. Elle lui avait secrètement envoyé un de ses serviteurs, afin d'implorer son assistance ; alors il lui dépêcha un de ses secrétaires, qui convint avec elle qu'elle suivrait le Duc, s'il venait la chercher ; et comme elle n'avait point permission d'écrire, elle confia au secrétaire son cachet d'or que le Duc connaissait bien. Il leva donc précipitamment le siége de Corbeil, où le sire de Barbazan se défendait avec grand courage depuis trois semaines, et il se rendit à Chartres. La nuit de la Toussaint, il prit avec lui les principaux seigneurs de sa suite et ses gens d'armes les mieux montés, et s'en vint, par Bonneval et Vendôme, auprès de Tours. Il s'arrêta à deux lieues de la ville. Les sires de Vergy et de Fosseuse, avec huit cents chevaux, s'avancèrent jusqu'à une demi-lieue, et firent dire à la reine, par un secret messager, qu'ils l'attendaient. Elle manda ses trois gardiens, et leur ordonna de se préparer à venir avec elle à la messe au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. Ils

voulurent l'en dissuader; ce fut en vain, il fallut s'y rendre avec elle.

A peine était-elle dans l'église, qu'Hector de Saveuse arriva avec soixante combattans : « Madame, dirent les gardiens, sauvez-vous, voici « une grande compagnie de Bourguignons ou « d'Anglais. — Tenez-vous près de moi », dit-elle. A l'instant, Hector de Saveuse s'avança et la salua respectueusement de la part du duc de Bourgogne : « Où est-il? répliqua-t-elle. — Il ne tardera « pas à venir », reprit le sire de Saveuse. Alors elle lui commanda d'arrêter les trois gardiens. Il y en avait un surtout, nommé Laurent Dupuy, qu'elle avait en grande haine, il la gênait dans tout ce qu'elle voulait faire, lui parlait sans respect, et même sans ôter son chaperon. Il vit bien le sort qui l'attendait et se sauva au plus tôt; il se jeta dans un petit bateau au bord de la rivière où l'église est bâtie; le batelet chavira, et il fut noyé.

Deux heures après, arriva le duc de Bourgogne avec tous ses gens d'armes[1]. Il salua respectueusement la reine. « Mon très-cher cousin, lui « dit-elle, je dois vous aimer plus qu'aucun

[1] Monstrelet. — Saint Remy

« homme dans le royaume; vous avez tout laissé
« pour vous rendre à mon mandement, et vous
« êtes venu me délivrer de prison. Soyez assuré
« que jamais je ne vous manquerai. Je vois bien
« que vous avez toujours aimé monseigneur, sa
« famille, le royaume et la chose publique. » Ils
dinèrent joyeusement à l'abbaye. Puis la reine
manda aux gens de la ville qu'ils eussent à la
laisser entrer avec son cousin de Bourgogne. Le
gouverneur du château s'y opposa d'abord. Cependant il lui fallut céder; deux jours après, il
rendit aussi la forteresse.

La reine fut ensuite menée à Chartres en grand
triomphe. Dès le 12 novembre, elle écrivit aux
bonnes villes du royaume. Elle confirmait par
son témoignage tout ce que leur avait fait savoir
le duc de Bourgogne sur la perversité et l'obstination de ceux qui tenaient en esclavage le roi
et le Dauphin. Elle disait que c'était pour avoir
voulu la paix qu'elle avait été dépouillée de son
état et mise en prison. Elle montrait sa reconnaissance pour son bien-aimé cousin, qui était si
grandement touché de l'honneur et de l'avantage
du roi et du royaume, et qui venait de la délivrer. « Nous sommes venus, disait-elle, à Chartres en la compagnie de mon cousin, afin d'aviser





Isabeau au Couvent de Marmoutiers.

et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi mon seigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume durant l'empêchement de monseigneur, comme l'ont réglé les lettres patentes irrévocables passées dans son grand conseil, de l'avis de tous les grands seigneurs de son sang; nous qui avons entière et certaine connaissance de vos loyales intentions, et qui savons combien vous êtes enclins à vous employer de corps et de bien avec mondit cousin pour arriver à la conclusion désirée, nous vous sommons et requérons, au nom de monseigneur, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mandement quelconque donné au nom de monseigneur ou de mon fils le Dauphin. »

En même temps on ordonna que maitre Philippe de Morvilliers, auparavant conseiller du duc de Bourgogne, irait en la ville d'Amiens, accompagné de plusieurs notables clercs avec un greffier; et que là serait tenue, de par la reine, pour les bailliages d'Amiens, Vermandois, Tour-

nai, et pour le comté de Ponthieu, une souveraine cour de justice au lieu de celle qui était à Paris. Afin qu'il ne fût plus besoin de se pourvoir à la chancellerie du roi, on remit à maitre Philippe un sceau où était gravée l'image de la reine, debout et les bras pendant vers la terre ; à droite, l'écu de France ; à gauche, un écu partie de France et de Bavière. Autour était écrit : « C'est « le sceau des causes, souverainetés et appella- « tions pour le roi. » Il fut réglé aussi que les lettres et mandemens seraient intitulés de la manière suivante :

« Isabelle, par la grâce de Dieu reine de France, ayant, à cause de l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous fait par mondit seigneur et son conseil. »

Tout cela semblait bien hardi à beaucoup de gens ; mais on était dans un temps de si grand désordre et de telle confusion, que rien ne pouvait étonner.

Durant ce séjour à Chartres, il arriva une aventure qui donna beaucoup de chagrin au duc de Bourgogne[1]. Helyon de Jacqueville et Hector de

[1] Monstrelet. — Fenin.

Saveuse étaient en grande discorde, et s'étaient dit des paroles hautaines au sujet du sire Jean de Vaux, parent de Saveuse, que Jacqueville, quelque temps auparavant, avait complètement dévalisé. Cette haine devenant chaque jour plus vive, Saveuse, Jean de Vaux, et dix ou douze de leurs parens s'assemblèrent, et entrèrent dans l'église de Notre-Dame de Chartres, tandis que Jacqueville s'y trouvait. « Tu m'as injurié, Jac-« queville, et tu vas en être puni », dit Hector de Saveuse. Aussitôt ils se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de l'église; il les conjura de l'épargner, cria merci au sire de Saveuse, lui offrit une forte rançon : ce fut en vain; ils le battirent inhumainement, lui firent de profondes blessures, et, le laissant pour mort, le précipitèrent des marches de l'église. Après ce coup, ils quittèrent aussitôt la ville, car ils savaient combien le Duc aimait Jacqueville, et ils craignaient sa colère.

On porta le malheureux, tout meurtri, dans l'hôtel du Duc, qu'il avait quitté peu de momens auparavant. « Mon cher seigneur, lui dit-il d'une « voix mourante, c'est pour vous avoir loyale-« ment servi que je suis assassiné. » Le Duc fit saisir à l'heure même les chevaux et les bagages de Saveuse, monta à cheval et courut pour es-

sayer de le prendre. Cependant les principaux seigneurs de sa suite, Jean de Luxembourg, le sire de Fosseuse, le maréchal de Bourgogne, essayèrent de l'apaiser, en lui représentant qu'il avait déjà assez de grandes affaires sur les bras; mais il protestait sans cesse que jamais il ne pardonnerait la mort de Jacqueville, qui en effet ne survécut que trois jours. Dans ce premier moment, le Duc aurait assurément fait périr le sire de Saveuse, s'il l'eût tenu. Peu à peu il réfléchit que c'était un de ses meilleurs chevaliers, et qu'il avait grand besoin de lui et des siens. Il lui rendit sa confiance; toutefois on croyait toujours qu'au fond il lui en voulait, et que quelque jour il le lui témoignerait rudement.

Ce fut pourtant à lui qu'il confia tout aussitôt une autre commission de grande importance. Il venait de se former à Paris une conspiration pour lui livrer la porte Saint-Marceau. Un homme d'église et quelques bourgeois qui demeuraient près de là avaient fait faire de fausses clefs, et avaient envoyé un message au Duc pour convenir du jour et de l'heure de l'entreprise. Il en chargea Hector de Saveuse, et lui-même, avec son armée, s'avança jusqu'à Montlhéry. Mais un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était du complot, troublé des

malheurs qui en pourraient résulter, s'en vint, quelques heures avant, avertir le prevôt de Paris, et promit de tout révéler si on lui assurait son pardon et une grande récompense. Le prevôt s'arma sur-le-champ, et vint saisir tous les conjurés, qui étaient assemblés chez Jacques Brulard, conseiller au Parlement. Le connétable envoya une troupe d'arbalétriers à la porte Saint-Marceau, et lorsque les Bourguignons se présentèrent, ils furent assaillis d'une grêle de traits, et le sire de Saveuse fut lui-même blessé. Il se retira au village de Saint-Marceau. Les gens de Paris sortirent et vinrent l'attaquer. Le combat fut vif; mais il se maintint, et repoussa la garnison. Les auteurs de la conspiration eurent la tête tranchée[1]. Il y eut un grand nombre de personnes emprisonnées. Le marchand pelletier reçut une forte somme d'argent; on le nommait le sauveur de la ville. Tous les partisans du duc de Bourgogne recommencèrent à se tenir en crainte et en repos.

Voyant que l'affaire était manquée, et que la mauvaise saison s'avançait, le Duc congédia la plus grande partie de ses hommes d'armes; il mit de bonnes garnisons dans les villes importantes :

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

Jean de Luxembourg à Montdidier, Hector de Saveuse à Beauvais, le seigneur de l'Isle-Adam à Pontoise; puis il alla à Chartres chercher la reine, et la conduisit à Troyes. Le connétable les attaqua en route près de Joigny, mais fut repoussé. Arrivés dans cette ville, ils y établirent leur résidence. La reine l'institua d'abord, par lettres du 12 janvier, gouverneur général du royaume. Ils créèrent encore un parlement et une chancellerie pour les provinces d'alentour. Eustache de Laitre reprit l'office de chancelier. Le duc de Lorraine vint les joindre, et ils le nommèrent connétable. Presque partout la France se rangeait à leur obéissance. Le prince d'Orange fut envoyé en Languedoc, et y fit reconnaître l'autorité de la reine et du Duc. L'hiver se passa ainsi. Le peuple des villes se révoltait contre le roi, criait : « Vive « Bourgogne! à bas les aides! » maltraitait ou tuait les officiers du roi et les fermiers qui étaient chargés de recevoir l'impôt, et même pillait les gens riches en les appelant Armagnacs. Rouen, se révoltant une seconde fois, se remit aux Bourguignons, et mille cruautés y furent commises.

En même temps le connétable, les sires de Barbazan et Tanneguy-Duchâtel s'étaient remis à tenir la campagne, à courir sur les compagnies

de Bourgogne et à assiéger les châteaux et forteresses où l'on faisait peu de quartier quand on pouvait les prendre. Encouragés par la prise d'Étampes, de Montlhéry, de Marcoussis et de Chevreuse, qu'ils avaient emportés d'assaut, ils voulurent mettre un terme aux courses que le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, faisait jusqu'aux portes de Paris, et résolurent d'aller mettre le siége devant cette ville. Pour qu'elle se rendit plus volontiers, ils emmenèrent le roi avec eux. Les bourgeois ne demandaient qu'à traiter; mais le bâtard et les gens de guerre étaient les maitres : toutefois, se voyant pressés par une forte armée, ils convinrent de remettre la ville s'ils n'étaient pas secourus le 19 avril; ils donnèrent six otages, et envoyèrent aussitôt un message au comte de Charolais. Le jeune prince avait grande envie de s'y rendre lui-même, son conseil s'y opposa. Messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseuse furent chargés de cette affaire[2]; ils rassemblèrent à Pontoise des gens pris dans les diverses garnisons, et, avec la plupart des nobles de Picardie, ils arrivèrent le 18 devant

[1] 1417, v. st. L'année commença le 28 mars.

[2] Monstrelet.

la ville. Le connétable fit aussitôt armer son monde, et mit l'armée en bataille; pour lors la garnison sortit, pilla le camp et y mit le feu; les malades périrent, plusieurs marchands furent tués. Le connétable furieux fit trancher la tête et pendre par quartiers au gibet quatre des otages de la ville, n'épargnant que l'abbé de Saint-Vincent et un avocat du roi. Le bâtard de Thian avait cinquante prisonniers, il les fit périr sur-le-champ; deux femmes furent même noyées. Le connétable fit aussi tuer tous ceux qu'il avait.

Telle était la cruauté avec laquelle se faisait cette guerre maudite, où le fils combattait contre le père, le frère contre le frère, où l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger ou se livrer au pillage [1]. Les moines laissaient leurs habits de religion pour vêtir les harnais de guerre, monter à cheval et s'exercer aux armes. Ils prenaient des gens à leurs ordres, se faisaient aussi capitaines de compagnies, et dérobaient le bien d'autrui à main armée, comme les autres. Les forêts étaient remplies de brigands; le pays se dépeuplait; les uns s'en allaient aux

[1] Juvénal.

provinces lointaines où il n'y avait pas de guerre, les autres étaient tués par les compagnies ou mouraient de faim. Les gens de guerre de l'un et de l'autre parti ne recevaient pas la solde promise, et ne connaissaient plus de discipline ni d'obéissance. Les troupes du connétable refusaient sans cesse de quitter Paris pour s'en aller combattre les Bourguignons, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager.

Le connétable avait marché vers les gens qui venaient secourir Senlis. Il envoya de la part du roi, qui chevauchait avec lui, deux hérauts pour demander aux seigneurs bourguignons qui ils étaient et ce qu'ils prétendaient : « Je suis Jean « de Luxembourg, répondit ce seigneur, et j'ai « avec moi le sire de Fosseuse, ainsi que beau- « coup d'autres seigneurs ; nous venons ici par « ordre de monseigneur de Bourgogne pour ser- « vir le roi et secourir sa bonne ville de Senlis « contre le comte d'Armagnac. Nous sommes « prêts à le combattre lui et les siens, s'il veut « nous indiquer lieu pour cela ; mais nous ne « combattons pas le roi, nous sommes ses fidèles « vassaux et ses loyaux sujets. » Quand on rapporta cette réponse au connétable : « Puisque ce

« n'est ni le duc de Bourgogne ni son fils, il n'y a « pas grand'chose à gagner ici ; ces compagnons-là « ne sont pas riches et ne cherchent qu'à s'enri- « chir, il vaut mieux nous en aller. » D'ailleurs il venait d'apprendre qu'une autre compagnie de Bourguignons s'avançait du côté de Dammartin pour couper sa retraite vers Paris. Il ramena le roi au plus vite, et les Bourguignons se retrouvèrent maitres de tout le pays[1].

Pendant que la Brie, le Vexin et toute la contrée à l'entour de Paris étaient ainsi désolés, le roi d'Angleterre conquérait la Normandie sans obstacle; Cherbourg et Rouen étaient les seules villes à peu près dont il ne se fût pas emparé. Évreux était aussi défendu par Raymond de la Guerre, vaillant chevalier armagnac. Tous ces pays étaient aussi malheureux et en aussi grand désordre que les provinces où combattaient les Armagnacs et les Bourguignons ; c'était pitié que de voir la destruction du royaume et la rage que les Français avaient les uns contre les autres, au lieu de se réunir contre leurs anciens ennemis.

De si grands maux avaient pourtant décidé quelques uns des conseillers du roi à traiter avec

[1] Monstrelet.

le duc de Bourgogne [1]. Le sire de la Tremoille et l'évêque de Paris appuyaient surtout ce sage projet. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient aussi un langage raisonnable et pacifique en apparence. Le comte de Savoie conjurait son beau-frère de Bourgogne de finir les maux du royaume de France, et offrait son entremise [2]. Des ambassadeurs furent envoyés par le Dauphin à Montereau, par le Duc à Bray-sur-Seine. Chaque jour ils s'assemblaient à moitié chemin au village de la Tombe. Le pape Martin V, qui avait été récemment élu au concile de Constance, touché des calamités de la France et des guerres qui déchiraient le plus beau des royaumes chrétiens, donna ordre aux deux cardinaux des Ursins et de Saint-Marc de s'y rendre pour travailler au rétablissement de la paix. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Dijon, les reçut à leur passage avec toute sorte d'honneur, et leur fit de riches présens. Ils arrivèrent à Montereau et assistèrent aux conférences de la Tombe. Le cardinal de Saint-Marc se rendit ensuite à Paris pour décider le Dauphin à la paix. Enfin, après beaucoup de messages et de pour-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Guichenon.

parlers, par l'influence des cardinaux et du sire de la Tremoille, les articles furent signés le 23 de mai, pour être ensuite ratifiés par les deux partis. On les porta à la reine à Troyes, et en même temps le cardinal de Saint-Marc vint les communiquer au conseil du roi, à Paris, et en presser l'approbation. Entre autres articles, le duc de Bourgogne avait consenti que les finances fussent gouvernées par trois généraux, dont un serait nommé par le Dauphin, un autre par lui.

La nouvelle de la paix répandit la joie dans Paris. Cependant le comte d'Armagnac s'était opposé de tout son pouvoir à cette conclusion; il avait redoublé de rigueur et de cruauté envers les Parisiens; ses gens d'armes maltraitaient tout le monde, sans qu'on en pût avoir justice. Depuis le retour de Senlis, ils étaient plus furieux encore à cause de leur défaite; personne ne pouvait sortir de la ville sans être dévalisé et frappé. Lorsqu'on allait s'en plaindre au connétable ou au prevôt, ils répondaient : « Qu'alliez-vous faire là? » Ou bien : « Si c'étaient les Bourguignons, vous ne « vous plaindriez pas. » Les serviteurs de l'hôtel du roi étant allés au bois de Boulogne chercher des branches pour fêter le 1er mai, les hommes d'armes qui gardaient la Ville-l'Évêque tombè-

rent sur eux et en blessèrent plusieurs. En même temps l'on faisait prendre les ornemens des églises et jusqu'aux vases de Saint-Denis [1]. On voulut tirer de l'argent de la ville par de nouvelles exactions; malgré la crainte où vivaient les bourgeois, il leur fallut pourtant s'y refuser et braver la colère du connétable, car ils ne pouvaient plus rien payer. Les vivres étaient devenus d'une extrême cherté, à cause du ravage des campagnes. On faisait travailler les pauvres ouvriers pour l'artillerie sans les payer et en les traîtant de canaille. Enfin on ne peut imaginer l'effroyable haine que les Parisiens avaient conçue contre le comte d'Armagnac. Comme il arrive toujours, il courait parmi le peuple mille rumeurs qui augmentaient son désespoir et sa secrète fureur [2]. On disait que les gens d'armes armagnacs avaient brûlé des hommes et des enfans qui n'avaient pu leur payer rançon. On assurait que la toile qu'ils avaient prise par force chez les marchands n'était point, comme ils le disaient, pour faire des tentes et des pavillons, mais pour coudre toutes les femmes dans des sacs et les jeter à la rivière.

[1] Journal de Paris.

[2] *Idem.*

On répandait encore que le connétable voulait faire égorger tous les habitans, et que ceux qui devaient être épargnés venaient de recevoir secrètement un écu de plomb gravé d'une croix rouge et des léopards d'Angleterre. On l'accusait d'avoir dit qu'il vendrait plutôt Paris aux Anglais que d'y recevoir les Bourguignons [1].

Mais la rage fut bien plus grande encore lorsqu'on sut dans la ville qu'au conseil du roi, le connétable, le chancelier, le prevôt, Raymond de la Guerre et maître Martin Gouge, autrefois évêque de Chartres, depuis évêque de Clermont, s'étaient opposés au traité qui venait d'être signé et publié. Ils avaient dit que c'était un déshonneur pour le roi, et que ceux qui proposaient une semblable paix étaient des traîtres. Le chancelier avait déclaré que le roi la pourrait sceller lui-même, mais que jamais elle ne serait scellée par lui. Le connétable avait refusé de venir au conseil que le Dauphin avait convoqué pour en délibérer.

Tout Paris tremblait tellement devant lui, qu'il semblait que son autorité n'y pût jamais être détruite. Cependant un jeune homme nommé

[1] Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

Perrinet-Leclerc, fils d'un riche marchand de fer, sur le Petit-Pont, homme fort estimé et quartenier, avait été, quelques jours auparavant, tandis qu'il faisait le guet à la porte Saint-Germain, injurié et battu par les serviteurs d'un des seigneurs du conseil du roi. Il alla porter sa plainte au prevôt, qui n'en tint compte. Pour lors il jura de s'en venger. Comme on était au plus fort de l'indignation contre le connétable, et qu'on savait ce Perrinet-Leclerc plein de courage et de résolution, les parens du sire de l'Isle-Adam, partisans secrets du duc de Bourgogne, lui vinrent proposer d'introduire ce seigneur dans la ville avec la garnison de Pontoise, dont il était capitaine. Perrinet-Leclerc y consentit, et assembla quelques uns de ses compagnons, jeunes gens de moyenne condition, de conduite assez déréglée, de beaucoup de témérité et de peu de réflexion. Il y en avait jusqu'à six ou sept, la plupart fils de bouchers. Ils envoyèrent quelques uns des leurs à Pontoise pour tout disposer avec le seigneur de l'Isle-Adam. La garnison de Pontoise n'était pas nombreuse, mais le seigneur de l'Isle-Adam était vaillant. Il assembla les garnisons des forteresses voisines où se trouvaient aussi des chevaliers bourguignons, gens de courage et

d'entreprise, à savoir : Guy de Bar, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Chevreuse, Ferry de Mailly, Lyonnet de Bournonville. Entre eux tous, à peine réunissaient-ils sept ou huit cents chevaux : c'était bien peu pour une si grande entreprise. Ils eurent confiance en la fortune, et la chose fut résolue [1].

Le lendemain du jour où la paix avait été connue à Paris, dans la nuit du 28 au 29 mai, le seigneur de l'Isle-Adam se présenta à la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet-Leclerc avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père ; il ouvrit doucement, les Bourguignons entrèrent en silence. Perrinet referma les portes et jeta les clefs par-dessus le mur. La troupe s'en alla à petit bruit le long de la rivière jusqu'au Châtelet. Là ils trouvèrent environ quatre cents Parisiens armés qui avaient été mis dans le complot. Alors on se partagea en plusieurs bandes : le seigneur de l'Isle-Adam s'en alla vers l'hôtel Saint-Paul, les autres prirent la rue Saint-Honoré pour s'emparer du comte d'Armagnac. Une autre troupe suivit la rue Saint-Denis. Tous criaient : « Notre-

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Saint-Remy. — Fenin. — Registres du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis,

« Dame de la paix, vive le roi! vive Bourgogne!
« que ceux qui veulent la paix s'arment et nous
« suivent! » De toutes parts le peuple sortait des maisons, reprenant les couleurs et la croix de Bourgogne, et répétant les mêmes cris.

Surpris sans nulle défense au milieu de la nuit, les Armagnacs ne pouvaient ni s'assembler ni tenter une résistance. Au premier bruit, Tanneguy-Duchâtel, prevôt de Paris, courut chez le Dauphin, l'enveloppa dans le drap de son lit, et l'emporta. Robert-le-Masson, son chancelier [1], lui donna son cheval, et ils le conduisirent en toute hâte dans le château de la Bastille. Maître Martin Gouge, évêque de Clermont, Louvet, président de Provence, qui était nouvellement dans la faveur du jeune prince, se sauvèrent avec lui dans la forteresse. Un plus grand nombre s'y serait réfugié, mais un chevalier bourguignon, Daniel de Gouy, accourut de ce côté.

On ne trouva pas le connétable, il s'était caché; mais le peuple s'en allait de maison en maison, conduisant les gens d'armes chez les divers serviteurs du Dauphin, chez ceux qui avaient part au gouvernement, chez les gens qu'on accusait d'être Armagnacs; on pillait leurs maisons, on

[1] Dutillet.

les traînait en prison. Le chancelier, Raymonnet de la Guerre, les évêques de Senlis, de Bayeux, de Coutances, furent saisis. La foule s'introduisit avec violence au collége de Navarre, et voulait massacrer les maîtres et les étudians, qui passaient pour Armagnacs; le sire de l'Isle-Adam arriva à temps pour les sauver. Maître Juvénal fut secrètement averti de la part du sire Guy de Bar, à qui il avait autrefois rendu un service, et n'eut que le temps de s'échapper. Le désordre fut grand. Cependant, ce premier jour, il n'y eut que trois hommes de tués, pour avoir, disait-on, crié : « Vive Armagnac! »

Le seigneur de l'Isle-Adam avait enfoncé les portes de l'hôtel Saint-Paul, et s'était présenté devant le roi : « Comment se porte mon cousin « de Bourgogne? lui dit le malheureux prince; « il y a long-temps que je ne l'ai vu! » Ce furent toutes ses paroles. Dès qu'il fit jour, on le mit à cheval et on le promena par les rues en signe d'approbation de tout ce qui se faisait. Il ne restait plus nulle raison ni mémoire à ce pauvre prince; peu lui importait entre les mains de qui il tombait et ce qu'on ordonnait en son nom. Il ne savait plus ce que c'était qu'Armagnac ou Bourguignon.

Le sire Guy de Bar fut nommé prevôt de Paris en place de Tanneguy-Duchâtel. Dès le lendemain, sur les représentations du Parlement[1], il chercha à remettre un peu d'ordre dans la ville, où tout était au pillage. On remplissait les prisons des gens que l'on saisissait, on en renfermait dans les maisons pour les mettre à rançon. Il défendit toutes ces violences, et fit publier en même temps que tous ceux qui auraient connaissance du lieu où se cachaient le comte d'Armagnac et ses partisans eussent à le révéler, sous peine de confiscation de corps et de biens. Aussitôt après, un pauvre maçon alla raconter au prevôt que le connétable s'était caché chez lui. Le prevôt y courut et le trouva en effet. Il le fit monter sur son propre cheval derrière lui, et le mena dans la prison du Châtelet.

Cependant le sire Tanneguy-Duchâtel s'était bien aperçu qu'il n'y avait dans la ville qu'un très-petit nombre de gens d'armes bourguignons. Il fit venir en toute hâte du monde des garnisons voisines. Le vaillant sire de Barbazan y arriva de Corbeil; le sire de Rieux, qui depuis un an avait succédé à son père dans l'office de maré-

[1] Registres du Parlement. — Juvénal — Monstrelet.

chal, se joignit à eux, et, le 11 juin au matin, ils sortirent de la Bastille à la tête de seize cents hommes, par la rue Saint-Antoine, criant : « Vive « le roi, le Dauphin et le comte d'Armagnac! » Ils voulurent d'abord se porter à l'hôtel Saint-Paul; le roi avait été, dès la veille, conduit au Louvre. Dans le premier moment, ils poussèrent jusqu'à la porte Baudoyer; peut-être même auraient-ils pu arriver au Châtelet et délivrer une grande partie des prisonniers; déjà même sur leur passage on commençait à reprendre la croix de France; mais ils marchaient avec désordre; quelques uns entraient dans les maisons pour piller; d'autres criaient : « A mort! à mort! tuez « tout[1]! » On entendit même le cri : « Vive le « roi d'Angleterre! »

Le peuple, qui avait déjà tant de crainte et d'horreur pour les Armagnacs, fut plus tôt armé et en défense que les hommes d'armes de Bourgogne. Le nouveau prevôt se mit à la tête des hommes de la commune, et, avec une ardeur incroyable, ils tombèrent sur la troupe de Tanneguy-Duchâtel[2]. Elle fut bientôt repoussée, en-

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

[2] Journal de Paris.

veloppée, et rentra dans la Bastille après avoir perdu plus de quatre cents hommes. Mais ce ne fut pas tout : la populace, tout émue d'épouvante et de fureur, ayant ainsi pris les armes et fait couler du sang, commença un horrible massacre; elle allait dans les hôtelleries et dans les maisons chercher les Armagnacs, et les assommait dans les rues à coups de hache. La rage était si grande, que ceux qui ne pouvaient en tuer, frappaient sur les cadavres étendus par terre et les meurtrissaient. Les femmes et les enfans eux-mêmes venaient maudire et injurier ces corps sanglans. « Chiens de traîtres, disaient-ils, vous « êtes encore mieux traités qu'à vous n'appar- « tient. Plût à Dieu qu'il y en eût davantage et « que tous fussent en cet état! » Il n'y avait pas une rue un peu fréquentée où l'on ne vît un tel spectacle.

Dès le lendemain, les Bourguignons commencèrent à arriver en foule. Le sire de Luxembourg, les frères Fosseuse, Jean de Poix, et les capitaines des garnisons de Picardie, venaient l'un après l'autre, comptant être encore à temps pour faire quelque bon butin. Ils se logèrent aux environs de la Bastille. Le sire Tanneguy en avait emmené le Dauphin, et l'avait conduit à Melun. Les

gens qu'il y avait laissés, se voyant environnés et sans secours, demandèrent à en sortir, à condition qu'on leur garantirait corps et biens. Le seigneur de l'Isle-Adam leur accorda cette condition, et nomma capitaine de la Bastille le sire de Canny qu'on y trouva prisonnier. Le 2 de juin, il fit tenir par le roi un grand conseil au Louvre. Il ne s'y trouvait de seigneurs du sang royal que messire Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et qui n'était qu'un enfant. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, allié à la maison royale, était aussi resté à Paris. Les cardinaux de Bar et de Saint-Marc, qu'à grand'peine on avait sauvés de l'aveugle fureur du peuple, l'évêque de Paris, épargné parce qu'il avait conseillé la paix, l'archevêque de Rouen, le seigneur de Chastellux, le prevôt de Paris, formaient ce conseil. On résolut d'envoyer une grande ambassade au Dauphin, pour le supplier de revenir à Paris. On fit demander un sauf-conduit. Mais le Dauphin avait seulement traversé Melun, et avait poursuivi sa route vers Bourges.

Ce qui empêchait le plus de remettre le bon ordre dans la ville de Paris, c'est qu'il n'y avait là aucun des grands du royaume qui pût y exer-

cer son autorité. Le duc de Bourgogne était fort éloigné au moment où se passaient de si grandes choses en son nom. La nouvelle lui en arriva comme il revenait de Montbelliard, où il avait eu une entrevue avec l'empereur : il s'y trouvait encore le jour même que le seigneur de l'Isle-Adam était entré dans Paris[1]. On fut donc beaucoup de jours sans savoir ses volontés. On ne pouvait même dire au peuple précisément le lieu où le Duc se trouvait[2]; cela le rendait plus inquiet, et il était impossible de le faire obéir. Le prevót n'osait faire justice de tous les crimes qui se commettaient. D'ailleurs ce désordre convenait assez aux capitaines bourguignons, ils y faisaient bien leurs affaires, et s'enrichissaient grandement, surtout en mettant à rançon les gens riches, qui se rachetaient de la mort et de la prison. On disait que les seigneurs de Chastellux, de Bar et de l'Isle-Adam s'étaient de la sorte procuré au moins cent mille écus chacun. Comme ce dernier était le principal en autorité, et que ses domaines étaient tout auprès de Paris, il n'y avait pas un

[1] Histoire de Bourgogne. — Lettre du Duc, datée le 29 mai, de Montbelliard.

[2] Journal de Paris. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

de ses vassaux qui n'arrivât pour profiter de l'occasion. Ses paysans mêmes s'armaient, venaient à Paris faire les gentilshommes, tirer de l'argent des Armagnacs et le dépenser. Il y en avait qui faisaient venir leurs femmes, et leur achetaient de belles robes, comme à de nobles demoiselles. D'autres chefs de Bourgogne pillaient d'une façon plus rude et plus cruelle, comme de vrais brigands, prenant l'argenterie dans les maisons et même dans les églises. Les sires de Saveuse et de Crèvecœur se firent remarquer entre tous par leur rapacité et leur violence. Ce fut à grand'peine que le prevôt de Paris sauva l'abbaye de Saint-Denis de leurs mains avides.

Les Bourguignons s'emparaient aussi des différentes charges. Le sire de Chastellux se fit nommer, dès le 6 juin, maréchal en place du maréchal de Rieux, et le sire Charles de Lens, amiral au lieu de messire de Braquemont.

On avait bien député vers la reine, qui était toujours à Troyes, et dont on aurait pu recevoir des ordres; mais elle ne sut rien résoudre en l'absence du duc de Bourgogne. Seulement on disait qu'elle ne voudrait jamais rentrer dans Paris tant qu'on laisserait vivre une telle quantité d'Armagnacs. Néanmoins elle envoya deux hommes fort

sages, le sire de Neufchâtel et maître Philippe de Morvilliers. Ce choix donna quelque espérance que les meurtres et les pillages allaient enfin cesser ; il en fut tout autrement.

Bien qu'on apprît chaque jour que les villes et forteresses, jusqu'à la frontière de Picardie, se mettaient en l'obéissance du duc de Bourgogne, il s'élevait sans cesse des alarmes parmi le peuple ; il ne se passait pas de nuit qu'on ne criât aux armes; on se levait, on courait les rues, on allumait de grands feux. Tout ce mouvement plaisait beaucoup à la populace et maintenait le désordre. Enfin, dans la nuit du dimanche 12 juin, on cria par toute la ville que les Armagnacs revenaient pour délivrer les prisonniers ; qu'ils étaient à la porte Saint-Germain. — « Non, disaient d'autres, « à la porte Saint-Marceau. » On s'assembla sur la place Maubert ; tout le quartier des halles et de la Grève s'y porta en foule. On courut à une porte, puis à l'autre. Il n'y avait nulle cause d'alarme. Parmi le peuple se trouvaient plusieurs de ces bouchers bannis depuis cinq ans, et qui revenaient se venger. Mais le principal conducteur de cette émeute était un nommé Lambert, potier d'étain[1].

[1] Journal de Paris. — Registres du Parlement. — Saint-Remy. — Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

Ils se portèrent aux prisons de la ville, criant, comme des insensés, qu'il fallait aviser à ce qu'on devait faire. Bientôt les plus furieux, élevant une voix terrible et agitant leurs armes, commencèrent à dire : « Que la ville et les bour-« geois n'auraient jamais de repos tant qu'il res-« terait un Armagnac. » Bientôt ils s'engagèrent par serment à les exterminer; puis, aux cris de « Vive la paix, vive le duc de Bourgogne! » ils se portèrent aux prisons.

Le prevôt, le seigneur de l'Isle-Adam, messire de Luxembourg, le sire de Fosseuse, accoururent avec environ mille chevaux ; ces furieux étaient plus de quarante mille ; on ne pouvait employer la force. Le sire de Bar implora leur justice, leur raison, leur pitié, s'efforçant de les calmer : « Maugrebleu, répondaient-ils, de votre justice, « de votre raison et de votre pitié! Maudit soit de « Dieu qui aura pitié de ces traîtres d'Armagnacs! « ce sont des Anglais, ce sont des chiens. Ce sont « eux qui ont détruit et ravagé le royaume de « France. Ils l'avaient vendu aux Anglais. — « Oui, disaient d'autres, ils avaient déjà fait faire « des étendards pour le roi d'Angleterre, afin de « les planter sur les portes de la ville. Ils nous « faisaient travailler pour rien, et quand nous de-

« mandions notre salaire, ils nous disaient : Ca-
« naille, n'avez-vous donc pas un sou pour ache-
« ter une ficelle et vous aller pendre? — Et ne
« voulaient-ils pas nous tuer? ajoutait-on; ils
« avaient fait des sacs pour noyer nos femmes et
« nos enfans. Nos portes allaient être marquées à
« la craie. Tout le quartier des halles devait être
« exterminé. — De par le diable, ne nous en par-
« lez plus; par la sangbleu, ce que vous direz ne
« servira à rien. »

Quand le prevôt les vit enflammés d'une telle rage, il n'osa plus leur résister : « Mes amis, « faites ce qui vous plaira », dit-il. Ils accoururent d'abord à la tour du Palais, où se trouvaient le chancelier et le connétable, qu'on y avait transférés. Ils les tirèrent dans la cour, les tuèrent, les dépouillèrent; puis, avec une horrible cruauté, ils découpèrent sur le corps du connétable une lanière de sa peau, qui descendait de l'épaule droite au côté gauche, pour figurer l'écharpe des Armagnacs.

De là ils coururent à la prison du prieuré de Saint-Éloi, proche du Palais, et tuèrent à coups d'épée et de hache ceux qui y étaient renfermés. Le sire de Villette, abbé de Saint-Denis, avait revêtu ses ornemens sacerdotaux, et s'était réfugié

à l'autel dans la chapelle, où il tenait élevée la sainte hostie. Rien ne pouvait rappeler ces furieux au respect ni à la pitié. Déjà ils agitaient au-dessus de la tête du saint abbé leurs haches, qui dégouttaient de sang sur sa chasuble; heureusement le sire de l'Isle-Adam arriva, et parvint, non sans peine, à sauver cet homme vénérable.

Puis ils se précipitèrent au petit Châtelet. Un des leurs s'introduisit dans la prison; et, faisant l'appel des prisonniers, il les faisait sortir chacun à leur tour. A mesure qu'ils passaient le guichet en courbant la tête, les assassins les frappaient de leurs haches et de leurs épées, les abattaient, puis jetaient leur corps dans la rue. Ce fut ainsi que périrent l'évêque de Coutances, fils du chancelier, les évêques de Senlis, de Bayeux et d'Évreux. Aucun ne fut épargné. L'évêque de Coutances offrit une forte rançon et n'en fut pas écouté davantage. Avec eux furent tués deux présidens au Parlement, des maîtres des requêtes, des gens de la chambre des comptes et beaucoup d'hommes notables. Ensuite ils se portèrent au grand Châtelet, où était entassée une foule de prisonniers. Quelques uns s'étaient procuré des armes; et comme cette prison était forte, aidés de leurs gardiens, ils défendirent l'entrée pendant



Massacre dans les prisons.



près de deux heures; on les étouffa de fumée; puis, pénétrant dans la prison, les assassins jetaient les prisonniers par les fenêtres, sur les fers des piques qu'on présentait pour les recevoir.

Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées de même, et tous ceux qui s'y trouvaient mis à mort, hormis dans la prison du Louvre, par respect pour la présence du roi. Ces furieux n'écoutaient rien, ne regardaient rien. Il y eut des concierges et des geôliers massacrés. Les prisonniers pour dettes furent égorgés comme les autres, bien qu'il y en eût qu'on savait du parti bourguignon. On avait du sang jusqu'à la cheville dans la cour des prisons. On tua aussi dans la ville et dans les rues. Les malheureux arbalétriers génois étaient chassés des maisons où ils étaient logés, et livrés à la populace furieuse. Des femmes et des enfans furent mis en pièces. Une malheureuse femme grosse fut jetée morte sur le pavé, et comme on voyait son enfant palpiter encore dans ses flancs: « Tiens, disait-on, le petit chien remue « encore. » Mille horreurs se commettaient sur les cadavres. On leur faisait une écharpe sanglante comme au connétable; on les traînait dans les rues. Les corps du comte d'Armagnac, du chan-

celier, de Raymonnet de la-Guerre, furent ainsi promenés sur une claie dans toute la ville, puis laissés durant trois jours sur les degrés du Palais[1].

Enfin le massacre dura sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, sans qu'on pût arrêter cette populace furieuse; quelque déplaisir qu'en éprouvassent les seigneurs bourguignons, il n'y en avait pas un assez hardi pour dire autre chose que : « Mes enfans, « vous faites bien. » On estima communément que dans cette journée il avait péri quinze cents personnes; d'autres disaient le double. On rendit compte au Parlement de plus de huit cents. Les serviteurs du duc de Bourgogne lui écrivirent quatre cents.

Après cette déplorable sédition, le bon ordre ne se rétablit point; ce n'était chaque jour que supplices, assassinats, vexations de toutes sortes. Chacun exerçait librement ses vengeances ou contentait sa rapacité. Les courses des garnisons de Meaux, de Corbeil ou de Melun renouvelaient sans cesse la sanguinaire fureur du peuple. Le prevót fut obligé de faire placer de fortes barrières devant le Châtelet. Toutes les folies qu'on

[1] Juvénal.

avait vues six ans auparavant avaient recommencé. Hommes, femmes, enfans, prêtres, moines, n'auraient pas été en sûreté, s'ils n'avaient pas porté le chaperon bleu et la croix de Bourgogne. Comme les Armagnacs avaient fait, pendant leur puissance, une confrérie religieuse qui portait l'écharpe blanche, il fallut avoir aussi une confrérie bourguignonne; elle s'appela de Saint-André, et prit pour signe une couronne de roses rouges [1], de sorte que, même les prêtres de la paroisse de Saint-Eustache, avaient sur la tête une coiffure de roses; car il y avait des ecclésiastiques et des curés qui, par peur ou par affection, n'étaient pas les moins passionnés. De même qu'ils avaient fait l'autre fois, ils refusaient les sacremens et la sépulture en terre sainte aux Armagnacs; ils ne voulaient pas baptiser leurs enfans.

Cependant ni le Duc ni la reine ne se pressaient de revenir à Paris. Il passa le mois de juin à Dijon, donna mandement à ses hommes d'armes de s'assembler à Châtillon-sur-Seine, et partit lui-même dans les derniers jours du mois, arriva à Troyes, y séjourna encore dix jours, et

[1] Journal de Paris.

ne fit son entrée à Paris que le 14 juillet, avec la reine. Le peuple les reçut en grande joie, criant : « Noël et vive le duc de Bourgogne ! » Six cents bourgeois étaient venus au-devant d'eux, vêtus de huques bleues, avec la croix de Saint-André ; ils en offrirent deux belles en velours au Duc et à son neveu le comte de Saint-Pol; de toutes les fenêtres, on jetait des fleurs sous leurs pas; ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi fit bon accueil à la reine.

Dans les jours qui suivirent, de grands conseils furent tenus pour régler le gouvernement du royaume. Le duc de Bourgogne se fit nommer capitaine de la ville de Paris. Déjà elle avait repris ses franchises et ses priviléges; les chaînes des rues y avaient été replacées. Le sire de Chastellux fut confirmé dans l'office de maréchal de France, de même que le seigneur de l'Isle-Adam, qui s'était fait nommer aussi avant l'arrivée du Duc, et le sire de Lens dans la charge d'amiral. Robert de Mailly fut grand-panetier ; le sire de Neufchâtel grand-maître de la maison; le sire de Toulongeon, grand-maître de l'écurie; maître Eustache de Laitre reprit les sceaux, comme chancelier; maître Philippe de Morvilliers fut premier président du Parlement. Cette cour re-

commença à avoir des audiences; elle les avait interrompues depuis le 29 mai pour les affaires ordinaires, et le 30 juin pour les affaires extraordinaires. Un de ses soins fut de s'occuper des moyens de pourvoir à la nourriture de la ville, où régnait une extrême cherté; elle conjura le duc de Bourgogne de faire cesser les empêchemens que les gens d'armes apportaient au commerce du blé, s'autorisant de son nom, de celui du roi, ou de tout autre [1].

Ce n'était pas chose facile que de faire rentrer dans l'obéissance tout ce peuple et ces gens de guerre. Un nommé Bertrand, qui avait commandé une des compagnies de bouchers et de bannis, et que le Duc honorait beaucoup, avait été nommé capitaine de Saint-Denis; c'était lui qui avait sauvé l'abbaye des rapines du sire Hector de Saveuse. Celui-ci en garda rancune, et peu après le fit assassiner. Le peuple de Paris, lorsqu'il apprit ce meurtre, entra en grande colère; il voulait qu'on punît les seigneurs qui avaient tué Bertrand. Les bourgeois allèrent se plaindre au Duc. Le sire de Luxembourg, qui commandait les Picards, assura que cela s'était fait sans son

[1] Registres du Parlement.

ordre, et la faute en fut rejetée sur le bâtard de Robais et quelques autres jeunes gens assez déréglés qu'on fit sauver [1].

La disette, et la guerre qui se faisait presque jusqu'aux portes de la ville, portèrent enfin la populace à un nouvel accès de fureur. Le 20 août, elle s'attroupa encore devant le Châtelet, criant qu'on ne voulait pas faire justice des Armagnacs, et que tous les jours on en délivrait pour de l'argent. Les portes étaient fermées : on appliqua des échelles. Les prisonniers, qui savaient le sort dont ils étaient menacés, se défendaient avec des pierres et des briques, comme à un assaut, en criant : « Vive le Dauphin ! » Bientôt les assassins pénétrèrent par le toit, et mirent à mort ceux qui se trouvaient dans la maison [2].

Après avoir forcé le grand et le petit Châtelet, ils s'en vinrent à la Bastille, et demandèrent qu'on leur livrât des prisonniers; comme on ne leur obéissait pas, ils commencèrent à jeter des pierres et des flèches, à démolir les murailles, à enfoncer les portes. Le duc de Bourgogne arriva; il s'efforça de les apaiser en leur parlant

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

[2] Journal de Paris.

doucement et leur disant de bonnes paroles. Mais ces gens-là n'entendaient rien; ils voulaient emmener les prisonniers pour qu'on les mît en justice, « parce que, disaient-ils, ceux qu'on en-« ferme en ce château sont toujours délivrés par « rançon. Une fois sortis, ils recommencent à « tenir la campagne pour nous affamer, et font « plus de mal qu'auparavant. » Le Duc, les voyant ainsi obstinés et indomptables, leur promit qu'il allait leur donner les prisonniers, s'ils voulaient promettre de les conduire au Châtelet sans leur faire de mal. Il s'entretint avec leurs capitaines, les laissa lui parler avec toute leur rudesse, ne s'offensa en rien de ce qu'ils pouvaient dire; il prit même la main, dit-on, au principal d'entre eux, qui semblait conduire tout ce peuple, et qui n'était autre que Capeluche, le bourreau de la ville. Enfin on s'engagea à respecter les malheureux prisonniers, et le Duc leur en fit donner sept ou huit. C'était messire Enguerrand de Marigny, messire Hector de Chartres, père de l'archevêque de Rheims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et d'autres gens respectables; il obtint de garder près de lui le sire de Montmort, Jacquelin Trousseau et un troisième. Pour les autres, à peine furent-ils ar-

rivés dans la cour du petit Châtelet, que, sans nulle pitié, sans nul souvenir des promesses faites, ils furent massacrés. Capeluche lui-même n'aurait pu les sauver, tant la populace était furieuse. Pour lui arracher un respectable bourgeois nommé Charles Culdoë, il fut obligé de le prendre en croupe sur son cheval. Il périt ce jour-là quatre-vingts ou cent personnes, et des femmes furent aussi égorgées. Il y en eut une à qui Capeluche trancha la tête au milieu de la rue [1].

Le lendemain on pensa que ces cruautés allaient continuer : les bandes d'assassins s'armèrent de nouveau, pour aller, disait-on, repousser les Armagnacs qui venaient de Meaux et de Melun; chacun s'enferma dans sa maison, tremblant de ce qui allait arriver. Ils se bornèrent cependant à aller demander les prisonniers de la tour du Louvre : il y en avait trois ou quatre; on les leur donna, et cette fois, à la grande surprise de ces pauvres gens qui attendaient la mort, ils furent conduits au Châtelet et remis au lieutenant du prevôt. Les séditieux allèrent aussi à l'hôtel de Bourbon, et y trouvèrent par hasard une ban-

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Registres du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

nière où était figuré un dragon. Ils s'imaginèrent que c'était l'étendard qu'on avait fait faire pour le roi d'Angleterre, et allèrent en grande hâte l'apporter au duc de Bourgogne, pour lui prouver que les Armagnacs avaient appelé les Anglais; puis ils déchirèrent cette bannière et couraient les rues en en agitant les lambeaux.

Pour prévenir de pareilles scènes, il fallait enfin user de rigueur. Le duc de Bourgogne fit venir les bourgeois les plus notables, afin d'aviser avec eux à ce qu'il y avait à faire. Ils s'affligèrent avec le Duc de ces désordres, et lui dirent que ceux qui commettaient tous ces crimes étaient des gens de petit état, qui ne cherchaient qu'argent ou pillage. On disait aussi que ce Capeluche n'était que l'instrument des Legoix et des Saint-Yon, qui ne songeaient qu'à se venger. Le Duc fit défendre, sous peine de mort, qu'on se permît dorénavant aucun meurtre ni aucun larcin; puis il dit à tous ces gens furieux : « Vous feriez mieux « d'aller mettre le siége devant Montlhéry et « Marcoussis, pour en chasser les ennemis du « roi qui viennent tout ravager jusqu'à la porte « Saint-Jacques, et qui empêchent de faire la « moisson. — Volontiers, crièrent tout d'une « voix ces méchantes gens; donnez-nous des ca-

« pitaines. » Dès le lendemain, le seigneur de Cohens, messire Gautier de Rupes et d'autres chevaliers en menèrent plus de six mille devant Montlhéry [1].

Dès qu'ils eurent quitté la ville, le Duc fit saisir cet infâme Capeluche, dont il ne se consolait pas d'avoir touché la main; le prevôt lui fit son procès, ainsi qu'à deux de ses principaux complices. Les précautions nécessaires avaient été prises. Les honnêtes bourgeois s'étaient armés et maintinrent le repos de la ville, d'accord avec des gens d'armes et des archers. Capeluche fut conduit aux halles; c'était son valet qui devait lui trancher la tête. Il lui expliqua bien comment il fallait s'y prendre, aiguisa le fer de la hache, ajusta le bloc comme s'il eût été encore, non le patient, mais l'exécuteur, cria merci à Dieu et tendit le cou [2].

Les gens de Paris qui étaient au siége de Montlhéry apprirent bientôt ces nouvelles; déjà ils trouvaient que les capitaines qu'on leur avait donnés les trahissaient, que sans eux ils auraient pris la forteresse, et qu'il fallait bien qu'ils

[1] Journal de Paris.

[2] Monstrelet. — Journal de Paris.

eussent reçu de l'argent des Armagnacs. Le moindre pourparler avec les assiégés leur semblait perfidie. Ils revinrent en foule à Paris; on leur ferma les portes. Alors ils s'établirent pendant quelques jours dans les villages d'alentour, à Saint-Germain-des-Prés, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Marceau et à Saint-Denis, où ils massacrèrent les prisonniers qu'ils trouvèrent dans les prisons de la ville et de l'abbaye[1]. Ils n'avaient plus que leurs capitaines bourgeois, et cependant ils se gardèrent si bien que les compagnies d'Armagnacs ne vinrent pas les attaquer. Ils en étaient très-fiers, disant que sans les gentilshommes la guerre serait finie en deux mois, et qu'il n'y aurait plus d'Armagnacs; mais que les nobles ne voulaient pas la paix, parce qu'elle les empêcherait de gagner tant d'argent par les rançons. Ils n'étaient plus si contens du duc de Bourgogne, et avaient plus d'affection pour la reine. Il était, selon eux, devenu l'homme le plus lent et le moins résolu de tout le royaume. Quand il était dans une ville, il n'en savait plus sortir. Il ne portait point secours aux pauvres habitans de Rouen, qui étaient cruellement assiégés par les Anglais; il ne faisait

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

point finir les ravages des Armagnacs, et les vivres continuaient à enchérir.

Lorsque le calme fut ainsi un peu rétabli à Paris, les bourgeois et les chefs de maison vinrent faire serment au Duc de s'opposer de tout leur pouvoir à des conspirations ou émeutes pareilles aux damnables entreprises des 12 juin et 21 août, et de l'assister pour garder la justice du roi, ainsi que la tranquillité du royaume et de la bonne ville de Paris. Le duc de Bourgogne fit, de son côté, serment aux bourgeois de Paris de les assister pour servir loyalement le roi. Ils déclarèrent des deux parts qu'ils avaient grand déplaisir de ce qui était advenu par le fait du menu peuple : le Duc eût résisté, disait-il, à de telles entreprises, bien qu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre de gens d'armes, s'il n'avait craint que les bourgeois n'y fussent consentans; les bourgeois pareillement, craignant que monseigneur le duc de Bourgogne n'y eût consenti, n'avaient pas tenté d'y résister, jusqu'à ce que, par l'ordonnance du conseil du roi, on eût fait vider la ville à ces gens du menu peuple.

Malgré ce retour au bon ordre, on n'avait jamais vu une désolation pareille à l'état de la ville de Paris; la famine et la misère y avaient produit

une épidémie terrible. Chaque jour il mourait tant de monde que les prêtres ne suffisaient point à donner les sacremens et à célébrer les messes funèbres. Les méchantes gens qui avaient commis tant de meurtres étaient, dit-on, atteints plus que les autres de la contagion, ce qui semblait un jugement de la Providence. Mais ils avaient fait tant de maux que, ne se fiant pas en la miséricorde de Dieu, ils mouraient comme des désespérés, sans repentir ni confession. Il y en eut un qui, se relevant tout à coup, sortit dans les rues en criant : « Je suis damné! » et alla se jeter dans un puits. La maladie avait gagné les campagnes et les villages aux environs de Paris. On trouvait morts dans les bois les brigands qui y avaient pris leur retraite. Cette maladie emporta, dit-on, cinquante mille personnes en six semaines; le prince d'Orange, les seigneurs de Poix et de Fosseuse, et quelques autres des principaux gentilshommes du duc de Bourgogne y succombèrent.

Au milieu de tant de calamités, ce prince semblait abattu et embarrassé; il ne savait donner à tout ce peuple qui souffrait d'autre consolation que des paroles. Les partisans du Dauphin s'enhardissaient chaque jour, et reprenaient des villes et des forteresses, soit de force, soit en gagnant

les gouverneurs. Les Anglais continuaient librement le siége de Rouen. Pendant ce temps, le Duc ne faisait autre chose que faire révoquer les excommunications prononcées contre lui, ou les sentences de l'évêché contre maître Jean Petit. Il rétablissait le corps des bouchers, ou distribuait des récompenses à ceux qui l'avaient servi; mais il n'apportait remède à rien.

Son dessein avait été de traiter avec le Dauphin et de le ramener à Paris. Avant même qu'il y fût revenu avec la reine, le cardinal de Castres avait déjà tenté un accommodement. Le Dauphin avait répondu qu'il voulait bien obéir à sa mère et la servir comme c'est le devoir d'un bon fils; mais que rentrer dans une ville où il s'était commis tant de crimes et de tyrannies, lui serait un trop grand déplaisir [1].

En même temps on avait témoigné les plus grands égards à la Dauphine qui était restée à Paris, et l'on offrait de la remettre à son mari avec tous ses joyaux et bagages. Les deux cardinaux envoyés par le pape s'entremirent pour ob-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du Parlement — Juvénal. — Histoire de Bretagne.

tenir cette paix. Le duc de Bretagne vint aussi y travailler; c'était surtout dans ses efforts que les gens de bien mettaient leur espérance; il emmena avec lui les jeunes ducs d'Anjou et d'Alençon; ce fut à Corbeil qu'ils logèrent pour échapper à la contagion; mais bientôt elle s'étendit aussi dans cette ville, et ils s'en allèrent à Brie-Comte-Robert. Les ambassadeurs du Dauphin, les conseillers du roi et du duc de Bourgogne, les cardinaux, s'assemblaient chaque jour à Charenton. On avait conclu une trève de trois semaines; ce fut un moment de répit. Pendant ce temps-là, à l'aide du duc de Bretagne et de ses serviteurs, beaucoup de personnes, qui se tenaient cachées de peur des massacres, parvinrent à sortir de Paris et à s'en aller sur la Loire dans le pays du Dauphin.

Après quelques conférences, les articles qui avaient été arrêtés quatre mois auparavant à Bray et à Montereau furent de nouveau approuvés et publiquement signés par la reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, le 16 septembre à Saint-Maur. La ville de Paris se montra ivre de joie lorsqu'on publia ce projet de traité, qui semblait promettre un terme à de si cruelles calamités. Le duc de Bretagne repartit aussitôt

pour obtenir la ratification du Dauphin et lui ramener sa femme.

Mais il n'était pas facile de faire agréer ces conditions au Dauphin ; il était entouré de gens qui n'avaient rien à perdre en le poussant à l'extrême. Il n'était plus gouverné par des seigneurs du sang royal comme le roi de Sicile, le duc d'Orléans et le duc de Berri, ou bien des grands seigneurs comme le sire d'Albret et le comte d'Armagnac; il était conduit par de simples gentilshommes ou même moins que cela. Autour de lui et dans son conseil, on voyait Tanneguy-Duchâtel, Barbazan, le président Louvet, maître Robert-le-Masson, tous gens qui pouvaient espérer une haute fortune avec leur maître, et qui avaient tout à craindre du duc de Bourgogne si le Dauphin passait sous sa domination. En outre, les massacres de Paris avaient augmenté la méfiance et la haine qu'on avait contre lui. Il y avait dans le parti du Dauphin des hommes qui songeaient à venger leurs amis ou leurs parens. Les anciens serviteurs de la maison d'Orléans étaient plus ardens encore dans leur haine et leur ressentiment. Le jeune comte d'Armagnac s'était hâté de conclure une trêve avec les Anglais, contre lesquels il défendait la Guyenne, et venait d'arriver avec d'autres

seigneurs gascons [1]. Le Dauphin lui avait promis de faire bonne justice de la cruelle mort de son père. On venait aussi de faire prendre au jeune prince le titre de régent du royaume. Il avait établi un Parlement à Poitiers.

Ce n'étaient pas là des dispositions pacifiques; le duc de Bretagne échoua dans son entremise. En vain il reprocha au Dauphin de prêter l'oreille à des flatteurs, à de mauvais conseillers; en vain il lui peignit l'horrible détresse où la discorde des princes jetait le royaume, les progrès des Anglais, l'extrémité où était déjà réduite la grande ville de Rouen; en vain il lui prédit que le royal héritage de son père ne pourrait être recueilli paisiblement. Toutes ces paroles furent vaines; le Dauphin refusa de ratifier les articles lus à Saint-Maur. Tout ce qu'on put obtenir fut un ordre aux garnisons du parti orléanais de cesser leurs courses et leurs ravages dans la campagne : ordre impossible à faire exécuter. Aussitôt le Dauphin recommença vivement la guerre. Il gagna le gouverneur de Tours et s'empara de la ville; un peu auparavant il avait pris Azai. Il s'avança jusqu'à Sully; le seigneur de la Tremoille y tenait pri-

[1] *Acta publica Rymer*. — Saint-Remy.

sonnier un des principaux conseillers du parti d'Orléans, l'évêque de Clermont, qu'il avait arrêté lorsqu'il se sauvait de Paris. Il comptait bien le mettre à forte rançon, car cet évêque avait gagné beaucoup d'argent en gouvernant les finances sous le duc de Berri. Le Dauphin le réclama, et le sire de la Tremoille, pour lui montrer son obéissance, délivra maître Martin Gouge.

Le duc de Bourgogne se voyait donc forcé à soutenir une guerre active contre le Dauphin; et cependant il avait à défendre le royaume contre les Anglais. Le roi Henri poursuivait presque sans obstacle la conquête de la Normandie. Cherbourg et Domfront étaient les seules villes qui eussent opposé une longue résistance. En se rendant au roi d'Angleterre, elles avaient même obtenu un délai pour attendre le secours du roi, mais aucun secours n'avait paru[1]. Louviers avait été pris, le Pont-de-l'Arche aussi. Les Anglais étaient maîtres du cours inférieur de la Seine; ils avaient mis le siége devant Rouen. C'était dans cette grande ville que s'étaient réfugiés tous les riches habitans de la Normandie, chassés du reste de la province.

[1] Hollinshed. — Rapin Thoyras.

Les habitans étaient nombreux, animés d'un grand courage, résolus de se bien défendre, excités par beaucoup de crainte et de haine des Anglais. Dès le commencement du siége, ils avaient fait demander secours; les Parisiens, qui avaient grand intérêt et grande affection pour la ville de Rouen, avant même l'arrivée du duc de Bourgogne, y avaient envoyé trois cents hommes de leur milice et trois cents archers [1]. Sur de nouvelles instances, le Duc avait renforcé la garnison de quatre mille hommes d'armes, les meilleurs qu'il eût; ils étaient commandés par ses plus vaillans et ses plus fidèles chevaliers, les seigneurs de Neufchâtel, de Toulongeon, de Rupes, le bâtard de Thian, le bâtard de Brimeu. Les citoyens étaient bien quinze mille en armes. On répara les portes, les murailles, les fossés, les boulevards; on ordonna aux habitans de se munir de dix mois de vivres, ou de quitter la ville. Les femmes, les enfans, les vieillards, les gens d'église s'en allèrent errans par la campagne. Enfin on s'apprêta à soutenir toute la rigueur d'un siége. Le roi d'Angleterre avait fait arriver de puissans renforts; il lui était venu un grand

[1] Journal de Paris. — Monstrelet.

nombre d'Irlandais, qui combattaient à moitié nus, avec un mauvais bouclier et un coutelas; quelques uns avaient de petits chevaux qu'ils montaient sans selle et sans harnais. Ils n'en savaient que mieux échapper aux hommes d'armes sur leurs grands destriers. Ces Irlandais n'étaient pas fort redoutables quand on les pouvait combattre; mais ils faisaient mille ravages dans la province; souvent on les rencontrait par bandes, emmenant les vaches des pauvres paysans et montés dessus, chargés de butin, avec de petits enfans qu'ils enlevaient aussi pour qu'on les leur rachetât.

Les assiégés commencèrent par faire de vigoureuses sorties, et chassèrent mainte fois les Anglais de leur logis; mais peu à peu leur nombre devenait plus grand. Le duc de Glocester, quand Cherbourg se fut rendu, vint avec ses gens rejoindre son frère le roi d'Angleterre. La ville tarda peu alors à être entourée de toutes parts; de larges fossés, et des remparts de branches et d'épines, défendirent le camp des Anglais contre les attaques de la garnison; ils firent aussi de profondes tranchées pour cheminer en avant à l'abri du trait et du canon; ils fermèrent le cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Rouen

par de fortes chaînes de fer. Le fort Sainte-Catherine, qui est au-dessus de la ville, fut environné et contraint à se rendre par défaut de vivres. La disette commençait aussi à se faire sentir dans la ville; mais le courage des habitans demeurait ferme et invariable : ils répondaient à toutes les sommations des Anglais que, tant que leur bras pourrait porter une épée, ils préféreraient leur honneur à leur salut [1].

Quelle que fût leur constance, ils devaient tomber au pouvoir de l'Angleterre, si nulle armée ne venait les secourir. Ils envoyèrent enfin à Paris un vieux et respectable prêtre, qui, pour exposer devant le conseil du roi la détresse des assiégés, choisit maître Eustache Pavilly, celui qui avait fait, cinq années auparavant, cette fameuse remontrance sur le mauvais gouvernement du royaume. Il parla avec beaucoup de force et de sagesse, en prenant pour texte : *Domine, quid faciemus?* Il raconta toutes les misères de la ville de Rouen, et l'embarras où elle était de ne point être secourue. Lorsqu'il eut fini, le prêtre prit la parole. « Très-excellent prince et seigneur, dit-il « au roi, il m'est enjoint par les habitans de la

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

« ville de Rouen de venir contre vous, et aussi « contre vous, sire de Bourgogne, crier le grand « haro, afin de vous signifier l'oppression où ils « sont tenus par les Anglais; ils vous mandent et « font savoir par moi que si, faute de votre se- « cours, il leur faut devenir sujets du roi d'An- « gleterre, vous n'aurez pas dans tout le monde « de plus grands ennemis qu'eux, et que, s'ils le « peuvent, ils détruiront vous et votre race. » La rude franchise de ces paroles n'empêcha point qu'on ne lui fit grand accueil. On lui promit de pourvoir au plus tôt au péril de la ville, et on le chargea de porter de bonnes espérances aux habitans.

Le Parlement, l'Université, les bourgeois supplièrent le duc de Bourgogne de sauver la bonne ville de Rouen; mais quand il en aurait eu la sincère volonté, ce dont quelques uns doutaient, les moyens lui manquaient presque entièrement. L'arrière-ban fut convoqué; bien peu de chevaliers, d'écuyers et de tenant-fief comparurent pour obéir au mandement du roi. Dans cette discorde des princes, ils ne savaient à qui obéir, et n'obéissaient à personne. D'autres craignaient de ne pas être payés. Cependant le Duc venait de rétablir les aides, qu'il avait tant promis peu de

mois auparavant d'abolir à jamais. Il fit aussi un emprunt sur la ville de Paris, dont elle devait se payer par un droit sur le vin [1].

En même temps il mandait à la duchesse de presser le départ des gens d'armes de Bourgogne, et envoyait des chariots d'argent pour leur avancer la solde. Il n'y avait presque que ses propres états où il pût trouver obéissance [2].

Avec de tels embarras, il n'avait rien de mieux à faire que de traiter, au moins pour gagner du temps. Des ambassadeurs furent envoyés au Pont-de-l'Arche : c'étaient le premier président, l'évêque de Beauvais, et d'autres hommes honorables et habiles ; avec eux était le cardinal des Ursins, qui venait de la part du pape exhorter les rois et les princes à la paix. Il alla jusqu'au siége de Rouen pour parler au roi d'Angleterre ; il le trouva bien hautain, bien orgueilleux, se glorifiant de ses conquêtes, et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est la bénédiction de Dieu, disait-il, qui m'a « inspiré la volonté de venir en ce royaume pour « en châtier les sujets et régner sur eux comme « un roi véritable. Toutes les causes pour les-

[1] Registres du Parlement. — [2] Histoire de Bourgogne.

« quelles un royaume doit être transféré d'une « personne à l'autre et changer de main s'y ren- « contrent à la fois. C'est la volonté de Dieu qui « ordonne que cette translation ait lieu, que je « prenne possession de la France, et il m'en a « conféré le droit[1]. »

Il n'y avait donc aucun espoir de paix : aussi ne fit-on rien aux conférences du Pont-de-l'Arche ; il semblait même que des deux parts on ne cherchât que des difficultés ; on commença par débattre si les actes de la conférence seraient écrits en français[2], et l'on ne put s'accorder sur ce point. Les demandes des Anglais semblaient excessives ; ils ne voulaient pas moins que le traité de Brétigny, de plus la Normandie et un million d'écus d'or pour dot de madame Catherine[3]. En outre, leurs ambassadeurs disaient que l'on ne pouvait rien conclure, parce que le roi de France ne jouissait pas de sa raison, et qu'il n'appartenait pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du Dauphin. C'est qu'en effet, au même moment, le roi d'Angleterre traitait avec ce prince, sans avoir sans doute plus d'envie de conclure[4].

[1] Juvénal. — [2] Rapin Thoyras. — *Acta publica*. — [3] Monstrelet. — [4] Juvénal. — Rapin Thoyras. — *Acta publica*. — Dutillet.

Les malheureux habitans de Rouen, se voyant sans secours du duc de Bourgogne, s'étaient adressés aussi au Dauphin. Bien qu'ils tinssent le parti contraire, il n'en eût pas moins désiré les sauver ; mais, de même que le duc de Bourgogne, il aimait mieux combattre son adversaire que l'ennemi du royaume.

Les conférences eurent lieu à Alençon ; les ambassadeurs anglais avaient pour instructions :

1°. De savoir ce que les ambassadeurs du Dauphin étaient autorisés à offrir, et de rejeter toutes propositions qui ne tendraient qu'à céder aux Anglais ce qu'ils avaient déjà ;

2°. De faire des difficultés si on leur offrait l'exécution de la paix de Brétigny, en disant que le Dauphin n'était pas autorisé ;

3°. De voir si l'on pouvait traiter d'une longue trève, et ce que le Dauphin céderait pour l'obtenir ;

4°. De ne conclure aucune alliance avec le Dauphin sans avoir pris de nouveaux ordres du roi d'Angleterre, et d'annoncer à ce prince que, dans tous les cas, le roi lui donnerait, non pas un petit secours contre le duc de Bourgogne, mais un secours efficace pour rétablir tout à coup l'ordre dans le royaume ;

5°. En considération de ce secours, de demander les comtés d'Artois, de Boulogne et de Flandre, ou du moins ce dernier, en abandonnant au Dauphin les autres conquêtes qu'on ferait sur le duc de Bourgogne.

Les ambassadeurs du Dauphin offrirent d'abord toute la Guyenne jusqu'à la Charente, le Limousin, le comté de Ponthieu, ce que les Anglais avaient pris en Picardie, enfin la Normandie au nord de la Seine jusqu'à Rouen, ou l'équivalent pris sur les domaines du duc de Bourgogne.

Après quelques débats, les Anglais amenèrent les Français à consentir à l'exécution de ce qu'ils nommaient toujours la grande paix, sous la réserve de foi et hommage dus au roi de France, et du consentement des États-Généraux de Guyenne. Les ambassadeurs du Dauphin demandèrent encore la délivrance, sous rançon modérée, des seigneurs pris à Azincourt; ils proposèrent aussi une alliance contre le duc de Bourgogne : tout fut rejeté.

Ces doubles conférences d'Alençon et du Pont-de-l'Arche se passaient à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Elles n'avaient suspendu en rien le siége de Rouen; le duc de Bour-

gogne avait aussi, pendant ce temps-là, réuni ce qu'il avait pu de gens d'armes, et les avait assemblés à Beauvais. Afin de mieux montrer le désir de secourir la ville, il avait voulu mettre le roi à la tête de cette armée. On avait conduit ce pauvre prince à Saint-Denis pour y prendre l'oriflamme [1]. Cette sainte bannière fut confiée à la garde du sire de Montmor; c'était la première fois qu'on la remettait à un seigneur si peu important.

Pour être plus rapprochés des pourparlers du Pont-de-l'Arche, ce fut à Pontoise que vinrent d'abord le roi, la reine et le Duc. Quand l'espoir de traiter fut perdu, ils allèrent à Beauvais pour aviser enfin à secourir la ville de Rouen. Un dernier effort avait été tenté par les assiégés : voyant qu'on ne leur envoyait aucun secours, ils résolurent bravement d'aller eux-mêmes en chercher. Ils s'armèrent au nombre de dix mille, et prirent des vivres pour deux jours. Déjà plus de deux mille avaient traversé le pont qui conduisait par-delà les fossés de la ville; déjà ils commençaient à pénétrer dans les remparts des Anglais, lorsque tout à coup le pont s'écroula,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

et les sépara du reste de leur troupe qui les suivait. Les bois du pont avaient été sciés par trahison, et la malheureuse avant-garde resta seule contre toute l'armée anglaise. Cette poignée de braves gens n'en combattit pas avec moins de valeur; quelques uns même parvinrent à rentrer dans la ville par une autre porte qui leur fut ouverte. Cette ruine du pont fut attribuée au gouverneur même de la ville, Guy le Bouteiller, qui, disait-on, s'était vendu aux Anglais, comme la suite le fit bien voir.

Ce fut après cette entreprise que de nouveaux députés arrivèrent à Beauvais, pour conjurer encore le roi et le duc de Bourgogne de ne pas laisser la ville dans ce complet abandon. En présence de tout le conseil, ils racontèrent le misérable état où elle était réduite. Déjà plusieurs milliers de personnes étaient mortes de faim; depuis un mois on ne mangeait plus que des chevaux, des chats et d'autres nourritures immondes; on avait été obligé de mettre encore hors de la ville douze mille pauvres gens, vieillards, femmes et enfans; et comme les Anglais n'avaient pas voulu les laisser passer, ces malheureux étaient demeurés dans les fossés de la ville, où ils s'efforçaient de se soutenir en mangeant des herbes sauvages; mais

ils mouraient chaque jour par centaines [1]. Lorsque les femmes de cette troupe affamée accouchaient, on leur descendait un panier du haut de la muraille; elles y plaçaient leur enfant, et, après qu'il avait été baptisé dans quelque église de la ville, on le leur redescendait, car on ne pouvait le garder ni le nourrir.

Ayant ainsi ému la pitié de tout le conseil, les députés ajoutèrent : « Sire notre roi, et vous noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen « vous ont déjà plusieurs fois signifié et fait sa- « voir la grande détresse qu'ils souffrent pour « vous. Vous n'y avez pas encore pourvu, ainsi « que vous l'aviez promis; nous sommes envoyés « vers vous afin de vous annoncer pour la der- « nière fois, de la part des assiégés, que si dans « peu de jours ils ne sont secourus, ils se ren- « dront au roi anglais; et dès aujourd'hui, si « vous ne les secourez, ils renoncent à la foi, à « l'obéissance, à la loyauté, au service, aux ser- « mens qui les engagent à vous. »

On leur répondit que le roi n'avait pas encore assemblé une assez forte armée pour aller attaquer les Anglais, que cela était fort triste, qu'ils

[1] Monstrelet.

pouvaient cependant compter qu'on les secourrait bientôt. « Mais quand? » disaient-ils. Le Duc leur affirma que ce serait à Noël au plus tard, et ils retournèrent, au péril de leur vie, à travers le camp des Anglais, porter ces nouvelles espérances à leurs vaillans citoyens. Celui qui soutenait le plus leur courage était Alain Blanchard, capitaine de la milice de la commune, le même qui avait appelé les Bourguignons dans la ville après la sédition où le bailli avait péri. Un autre bourgeois, nommé Jean Jourdain, commandant les canonniers, et Robert Lindet, vicaire général de l'archevêque, le secondaient dans ses efforts, et animaient le peuple à se bien défendre.

Aucun secours ne leur fut donné. Une seule entreprise fut faite en leur faveur par messire Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul. A la tête de deux mille combattans, ils essayèrent de surprendre le camp des Anglais, mais ils étaient trop peu nombreux. Les chefs furent même abandonnés, le sire de Moreul fut pris, et le sire de Harcourt se sauva à grand'peine.

La fête de Noël arriva, et nulle armée ne se présenta pour délivrer la ville. La famine y avait déjà fait périr cinquante mille personnes. C'était

une si grande pitié, que le roi d'Angleterre, pour célébrer la Nativité de Notre-Seigneur, fit porter quelque nourriture aux pauvres gens qui vivaient encore dans les fossés. Enfin, vers le commencement du nouvel an, on reçut l'avis que le duc de Bourgogne conseillait aux assiégés d'obtenir les meilleures conditions qu'ils pourraient. Ce fut une désolation générale; mais, quoi qu'il en coûtât, on se résolut à traiter. Plusieurs des principaux habitans firent signe aux Anglais qui gardaient les issues de la porte du pont, et demandèrent à parler à quelques capitaines d'importance. Sire Gilbert d'Amfreville y fut envoyé par le comte d'Huntington, qui commandait de ce côté [1]. Ils lui déclarèrent qu'ils voudraient avoir un sauf-conduit pour aller parler au roi d'Angleterre. Dès que la chose lui fut rapportée, il y consentit; et le lendemain, à l'issue de la messe, il reçut les députés de Rouen. Ils étaient quatre gentilshommes, quatre docteurs et quatre bourgeois, tous tristement vêtus de noir, mais d'une ferme contenance. L'un des docteurs porta la parole : « Sire roi, dit-il, c'est bien peu de « gloire à vous, et ce n'est pas montrer un grand

[1] Hollinshed.

« courage que d'affamer un peuple pauvre, simple
« et innocent. Ne serait-ce pas une chose plus
« digne de vous de laisser passer ces misérables
« qui périssent entre nos murailles et vos fossés,
« pour qu'ils aillent chercher leur vie ailleurs;
« puis de nous livrer un vigoureux assaut, et de
« nous soumettre par la vaillance et la force? Ce
« serait gagner plus de gloire devant les hommes,
« et vous mériteriez la grâce de Dieu par votre
« miséricorde envers ces malheureuses gens. »

Le roi fut surpris et offensé de tant de hardiesse; après un moment de silence, il répliqua d'un ton de colère et de raillerie : « La déesse de
« la guerre tient à ses ordres trois servantes :
« l'épée, la flamme et la famine; il était à mon
« choix de les employer toutes les trois ou une
« seulement d'entre elles. J'ai voulu me servir de
« la plus douce de ces trois filles pour punir votre
« ville et la mettre à la raison; au reste, quelle
« que soit celle dont use un capitaine, pourvu
« qu'elle réussisse, le succès n'en est pas moins
« honorable, et il doit se déterminer pour celle
« qui lui semble plus avantageuse.

« Quant aux malheureux qui meurent dans les
« fossés, la faute en est à vous, qui avez eu la
« cruauté de les chasser, au risque que je les fisse

« tuer; s'ils ont reçu quelques secours, c'est de
« ma charité et non de la vôtre. Et puisque votre
« requête est si audacieuse, je vois bien qu'il faut
« encore les laisser à votre charge pour vous ai-
« der à manger vos provisions. Quant à l'assaut,
« je le donnerai quand et comme je voudrai; c'est
« à moi, non à vous d'y aviser. »

Après cette réplique hautaine, il leur fit pourtant bon accueil, et ordonna qu'on leur servît à dîner. Ils demandèrent à le revoir; pour lors, cédant à la triste nécessité, ils sollicitèrent une trève de huit jours afin de traiter Elle leur fut accordée. Une tente fut dressée pour tenir les conférences, et les gens de la ville envoyèrent pour députés leur gouverneur Guy le Bouteiller avec six commissaires. Durant huit jours, ils ne purent obtenir aucune condition [2]. Le roi d'Angleterre voulait absolument avoir tous les habitans de la ville à discrétion.

Tout fut ainsi rompu. Les députés vinrent rapporter ces tristes nouvelles à l'assemblée des plus notables de la commune.

« En ce cas, dirent-ils, il faut vivre ou mourir
« tous ensemble en combattant les ennemis; cela

[1] 1418, v. st. L'année commença le 26 avril. — [2] Monstrelet.

« vaut mieux que de se mettre à la volonté de ce « roi. » Le lendemain ils réunirent la multitude et lui exposèrent la rude situation où ils se trouvaient. Après beaucoup de discours, ils résolurent, d'un commun accord, de s'armer tous comme ils pourraient, hommes, femmes et enfans, d'abattre un pan de mur dans le fossé, de mettre le feu à la ville et de sortir par cette brèche, pour aller où Dieu les voudrait conduire.

Lorsque le roi Henri connut ce projet désespéré, il fit rappeler les députés; des propositions moins dures leur furent faites, et le traité fut conclu. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville, sans rien emporter de leurs biens, avec un bâton à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui durant une année. La commune fut condamnée à payer une somme de trois cent soixante-cinq mille écus d'or, et à livrer Alain Blanchard, Robert Lindet et Jean Jourdain. On promit de conserver les priviléges et franchises qu'elle tenait des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France; mais on ne lui laissa point les chaînes des rues.

Le 19 de janvier, le roi Henri fit son entrée solennelle dans la ville; sa suite était magnifique

On remarqua qu'un page portait derrière lui, en guise de bannière, une queue de renard attachée à une lance; il y avait des gens qui trouvaient cette marque fort significative. Il commença par aller remercier humblement Dieu dans la cathédrale; puis il se logea dans le château, reprenant ainsi possession de cette ville, que le grand roi Philippe-Auguste avait conquise, deux cent quinze ans auparavant, sur les rois d'Angleterre.

Dès le lendemain, le roi Henri ordonna qu'on tranchât la tête à Alain Blanchard; les deux autres prisonniers livrés aux Anglais étaient riches, ils se rachetèrent. Blanchard disait, en s'en allant à l'échafaud : « Moi, je n'ai pas de « biens; mais si j'avais de quoi payer ma ran- « çon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais « de son déshonneur [1]. »

La garnison sortit ensuite de la ville, après que chaque homme d'armes eut été sévèrement fouillé, pour qu'il n'emportât ni or ni joyaux; on leur faisait même quitter leur robe, quand elle était trop riche en fourrure ou en orfévrerie. Il y en avait qui, de dépit, jetaient leur bourse et leurs bijoux dans la rivière.

Le roi Henri avait pris le titre de roi de France,

[1] Saint-Foix

et commença à faire frapper monnaie à Rouen. Guy le Bouteiller lui fit serment, au grand mépris des Français et même des Anglais; ses biens lui furent conservés, et il fut gouverneur de Rouen pour les ennemis du royaume. Son exemple fut peu suivi des seigneurs de Normandie; on n'en pouvait nommer aucun un peu considérable qui eût manqué de foi à son seigneur naturel, ni qui eût pris la croix rouge [1].

Une jeune dame, fille du seigneur de la Rivière et veuve de messire Guy de la Rocheguyon, qui avait été tué à Azincourt, donna même une noble preuve de fidélité : le roi d'Angleterre lui envoya demander si elle voulait faire serment pour elle et ses enfans, sinon il lui prendrait tout son bien. Elle avait deux beaux jeunes enfans; elle habitait le superbe château de la Rocheguyon, tenant aussi grand état qu'aucune dame dans le royaume; elle était au milieu de ses grandes terres et de ses seigneuries; elle aima mieux perdre tout, et s'en aller dans le dénûment avec ses deux petits enfans, que d'abandonner son souverain seigneur et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. Son beau château fut pris en effet

[1] Juvénal.

et donné par le roi d'Angleterre à Guy le Bouteiller.

La prise de Rouen jeta dans l'abattement toute la Normandie. Il n'y eut pas une ville qui ne se rendit; l'alarme fut grande à Paris; Rouen avait succombé sans être secouru; l'ennemi s'avançait, ne trouvant nulle résistance; le duc de Bourgogne avait emmené le roi à Lagny. La ville semblait abandonnée; le peuple disait tout haut qu'il n'y avait que les communes qui défendissent un peu le royaume contre les Anglais, mais que les princes et les gentilshommes étaient si occupés de haines de Bourguignons et d'Armagnacs, qu'ils ne s'opposaient en rien à la conquête de la France[1]. Le Parlement, les bourgeois, l'Université, aussitôt qu'on avait su que Rouen allait se rendre, avaient envoyé des ambassadeurs à Lagny pour conjurer le Duc de revenir et pourvoir à la défense de la ville.

Sur ces plaintes, le comte de Saint-Pol, fils du duc de Brabant et neveu du duc Jean, fut nommé lieutenant du roi à Paris, et chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, les bailliages

[1] Journal de Paris

de Senlis, Meaux, Melun et Chartres. Les plus grands pouvoirs lui furent donnés. Cependant, comme il n'avait que quinze ans, il devait avoir un conseil et prendre l'avis du chancelier, du premier président, du sire de Lannoy, gouverneur de Lille, et des seigneurs de Rigny, d'Autrey et de Montbéron, lesquels pouvaient appeler, quand bon leur semblerait, tel nombre qui leur paraîtrait convenable de conseillers au Parlement, de maîtres des comptes et de bourgeois de Paris[1].

En même temps le duc de Bourgogne écrivit la lettre suivante :

« Jean, duc de Bourgogne, etc., etc.

« Bien que nous ayons toujours ferme propos et bon vouloir de nous employer au bien et à l'honneur de monseigneur le roi, à la conservation de sa seigneurie et à la défense de sa bonne ville de Paris; bien qu'il nous vienne souvent en mémoire un grand désir et une singulière affection de la garder, de l'aider, de la défendre, de la préserver de toutes oppressions et violences, parce qu'elle est chef de tout le royaume, et parce que les clercs, bourgeois, manans et habi-

[1] Lettres du roi du 19 janvier.

tans ont toujours désiré, voulu et poursuivi de tout leur pouvoir, et avec grande obéissance, le bien et l'honneur de monseigneur, de sa couronne et aussi de moi, comme bons, vrais et loyaux sujets, et bienveillans pour notre personne; néanmoins, pour certaines grandes causes et raisons, et par grande et mûre délibération du conseil, pour le profit évident et l'honneur de monseigneur, pour la défense et le prompt recouvrement de son pays, pour la tranquillité de son loyal peuple, mondit seigneur et nous en sa compagnie, sommes venus nouvellement sur les marches de la Brie, où par maintes voies et manières faciles, légères et convenables, l'on finira ce qui est nécessaire pour la défense et le recouvrement du pays. Mais nous voulons que chacun connaisse clairement que la venue de monseigneur et de moi auxdites marches n'est pas pour nous éloigner et laisser sa bonne ville de Paris, mais au contraire pour la garder, défendre et secourir. En conséquence, nous promettons loyalement, par la foi et serment de notre corps et en parole de prince, d'employer et exposer notre personne, nos amis et notre bien pour la défense de monseigneur et de son royaume, de retourner en sa compagnie et celle de madame la

reine, en la ville de Paris, sitôt qu'elle sera suffisamment pourvue de vivres et autres munitions, et de secourir ladite ville à toute force et puissance d'armes, s'il advenait qu'elle fût assiégée ou autrement opprimée, et cela au plus tard dans le mois de mai prochain. En attendant, nous mettrons toute peine et diligence à aider, conduire et mener, des marches où nous sommes, des vivres dans la ville de Paris. Mondit seigneur, madite dame et nous, ne nous éloignerons pas non plus au-delà de Provins, à moins de grande et urgente nécessité, et pour l'utilité évidente de monseigneur. En témoignage de ce, avons fait mettre notre sceau à ces présentes. — Donné à Lagny, le 19 janvier. — Publié à Paris, le 23 janvier. »

Les moyens faciles et convenables dont parlait le duc de Bourgogne, c'était de traiter, soit avec le Dauphin, soit avec le roi d'Angleterre[1]. Il était dans un si grand embarras, qu'il négociait à la fois avec tous les deux. Bien qu'en ce moment le Dauphin ou du moins ses partisans fissent une assez forte guerre aux Anglais dans le Maine, et

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — Dutillet. — Hollinshed.

aux Bourguignons en divers lieux, leur surprenant de temps en temps des forteresses, cependant ils traitaient aussi des deux côtés. Le roi d'Angleterre se prêtait fort bien à ces doubles propositions. Elles entretenaient parmi les princes de France une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le Parlement de Paris, récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du Dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le Parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du Parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'Université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénûment. Peu à peu leurs femmes et leurs enfans les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était une chose

digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse [1]. On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importans, prevôt des marchands, avocat général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis, avec l'estime de tous, une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état pour sauver sa vie qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfans tous vêtus de méchantes robes et presque nu-pieds.

Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient, à la vérité, quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion pour son parti. On disait parmi les gens du Dauphin que si le Duc ne s'obstinait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce

[1] Juvénal.

prince étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre[1]. Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au Dauphin une trêve depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le Dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent d'abord le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins, où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanne-

[1] Juvénal. — Dutillet. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — Mémoire sur l'Histoire de France et de Bourgogne — Le Relig. de Saint-Denis. — Histoire chronol. de Charles VI.

guy-Duchâtel et par la garnison de Meaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trève fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguignons, et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions, et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai, une trève de trois mois fut conclue. Les gens du Dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le Dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettre du 20 mai, datée de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses

lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23. Pour prouver toute sa bonne volonté, il offrait de prêter une somme de deux cent mille livres, à employer aux dépenses de guerre.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les Parisiens dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'Angleterre; au milieu était une tente pour l'entrevue. Le roi de France était malade; il demeura à Pontoise. La reine et madame Catherine, accompagnées du duc de Bourgogne, se rendirent en grand appareil au lieu préparé. Le roi Henri y était déjà. Le comte de Warwick vint de sa part saluer la reine dans sa tente. Elle en sortit ensuite au même moment où le roi sortait de la sienne. Ils s'avancèrent lentement vers le pieu qui était au milieu de l'enceinte; il était accompagné de ses deux frères, le duc de Clarence et le duc de Glocester. Le duc de Bourgogne était avec les princesses. Trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers formaient

la suite de chacun des deux souverains. Lorsque le roi Henri et la reine se furent rencontrés, il la salua, lui prit la main et l'embrassa; autant il en fit à madame Catherine. Le duc de Bourgogne fléchit un peu le genou devant lui, mais le roi lui prit aussi la main, le releva et l'embrassa. Il conduisit ensuite la reine dans la tente du conseil. Chacun d'eux se plaça sur un siége couvert de drap d'or et surmonté d'un dais, à environ deux toises l'un de l'autre. Le comte de Warwick mit un genou en terre devant la reine, et, après avoir obtenu sa permission, exposa en français les motifs de la conférence. Ce jour-là on ne convint de rien que de se revoir et de prolonger la trève jusqu'au terme de huit jours, après qu'une des parties aurait déclaré la rupture des négociations. Les jours suivans, il y eut encore de semblables entrevues, seulement madame Catherine n'y venait pas. On disait que la reine n'avait voulu que la montrer au roi Henri, afin qu'il fût séduit par sa beauté. Le plus grand ordre régnait entre les deux peuples. On avait fait de sévères ordonnances pour empêcher toute querelle, et les Français et les Anglais vivaient entre eux de bon accord et courtoisement; souvent même les uns ne s'inquiétaient point d'être en moindre nombre

que les autres dans l'enceinte des tentes [1].

Nonobstant ces mutuelles civilités, rien ne pouvait se conclure. La reine finit par demander au roi d'Angleterre de dire précisément ce qu'il proposait.

Ses demandes consistaient en trois articles [2] : l'exécution du traité de Brétigny, la Normandie, et la souveraineté absolue, sans vassalité, de ce qui lui serait cédé par le traité. On demanda communication écrite de ses propositions, et la reine termina en disant qu'on y répondrait.

Voici quelles furent les répliques que présenta le conseil de France, et les remarques qu'y ajouta le roi Henri.

1°. Le roi d'Angleterre renoncera à la couronne de France.

Le roi consent, pourvu qu'on ajoute : Hormis pour ce qui sera cédé par le traité.

2°. Il renoncera à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la souveraineté sur la Bretagne.

Cet article ne plaît pas au roi.

3°. Il jurera que ni lui ni aucun de ses successeurs ne recevront, en aucun temps, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la

[1] Monstrelet. — Juvénal. — [2] Rapin Thoyras. — *Acta publica.*

couronne de France, d'aucune personne qui y ait ou prétende y avoir droit.

Le roi en est content, à condition que son adversaire jurera la même chose quant aux domaines et possessions d'Angleterre.

4°. Il fera enregistrer ses renonciations, promesses et engagemens, de la meilleure manière que le roi de France et son conseil pourront aviser.

Cet article ne plaît pas au roi.

5°. Au lieu du Ponthieu et de Montreuil, il sera permis au roi de France de donner un équivalent quelconque, en tel endroit de son royaume qu'il jugera convenable.

Cet article ne plaît pas au roi.

6°. Comme il y a encore en Normandie diverses forteresses que le roi d'Angleterre n'a pas conquises, et qui pourtant doivent lui être cédées, il se désistera, en cette considération, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs. Chacun rentrera dans la jouissance de ses biens, en quelque lieu qu'ils soient situés. De plus, il se fera une alliance entre les deux rois.

Le roi approuve, à condition que les Écossais et les rebelles ne seront pas compris dans l'alliance.

7°. Le roi d'Angleterre rendra les six cent mille écus donnés au roi Richard pour la dot de madame Isabelle, et quatre cent mille écus pour les joyaux de cette princesse retenus en Angleterre.

Le roi compensera cet article avec ce qui reste dû de la rançon du roi Jean, et il remarque cependant que les joyaux de madame Isabelle ne valaient pas le quart de ce qu'on demande.

Il semblait que l'on ne fût pas très-loin de s'entendre. Le roi d'Angleterre désirait épouser madame Catherine qu'il avait trouvée belle et gracieuse; mais les Anglais croyaient s'apercevoir que le duc de Bourgogne n'avait aucune envie de terminer, et que son but était, ou de ramener le Dauphin par la crainte de cette paix, ou d'avoir de meilleures conditions, en menaçant le roi Henri de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Pour s'en expliquer, le roi d'Angleterre lui fit proposer une conférence entre eux deux. Le Duc s'y rendit le 3 juin; le roi était irrité, il se montra exigeant et hautain; le duc Jean avait peu de patience. « Mon cousin, dit le roi, nous voulons « que vous sachiez que nous aurons la fille de « votre roi, et tout ce que nous avons demandé

[1] Rapin Thoyras. — Monstrelet. — Juvénal.

« avec elle, sinon nous le débouterons de son « royaume, et vous aussi. — Sire, répliqua le « Duc, vous en parlez selon votre plaisir, mais « avant d'avoir débouté monseigneur et moi hors « du royaume, vous aurez de quoi vous lasser, « nous n'en faisons nul doute, et vous aurez assez « à faire de vous garder dans votre île [1]. » Ils se quittèrent mécontens l'un de l'autre; ce qui n'empêcha point, tant les méfiances étaient grandes, les gens du Dauphin de tenir beaucoup de discours sur cette entrevue, et d'en faire un grand motif de soupçons.

Les conseils de France et d'Angleterre demeurèrent encore à Pontoise et à Mantes, et continuèrent, pendant quelques jours, à s'envoyer réciproquement des messages et des explications. Toutes les difficultés venaient des conseillers français. Chaque jour le duc de Bourgogne proposait quelque réserve nouvelle, et le roi d'Angleterre se plaignait de ce qu'il lui faisait demander même des choses qu'il ne pouvait accorder sans offenser Dieu et violer ses sermens. C'est que cette paix paraissait si dure, et le Duc éprouvait un tel déplaisir de donner une grande part

[1] Gollut.

du royaume à ses anciens ennemis, qu'il avait préféré traiter avec le Dauphin. Tanneguy-Duchâtel et le seigneur de Barbazan étaient venus à Pontoise : ils montraient un grand esprit d'accommodement. Toutefois le Duc retombait toujours dans l'hésitation. Il convoqua son conseil pour qu'on examinât mûrement ce qui valait le mieux, d'accorder aux Anglais leurs demandes, ou de se réconcilier avec le Dauphin[1]

Maître Nicolas Raulin, conseiller de Bourgogne, soutint que le premier parti était meilleur. Il dit que les Anglais étaient trop puissans en ce moment pour que le roi et le duc de Bourgogne eussent espoir de leur résister; que c'était risquer de voir le royaume changer de souverain seigneur; que Paris et les autres villes, ne se voyant pas secourues, finiraient par se rendre, comme Rouen avait fait; que les discordes avec le Dauphin ne semblaient point prêtes à finir, et sans doute se renouvelleraient; que ce prince traitait lui-même avec les Anglais, et qu'enfin, à supposer une bonne paix conclue avec monseigneur le Dauphin, il n'en faudrait pas moins négocier avec les Anglais, car on n'aurait pas en-

[1] Juvénal.

core les forces suffisantes pour les combattre heureusement; qu'il fallait donc que le roi sacrifiât une large part de son royaume; que, quoi qu'on dît, il avait pouvoir d'aliéner ses domaines; que les Anglais avaient jadis possédé ce qu'ils demandaient, et que les sujets du roi avaient été, pendant ce temps-là, tranquilles, riches et heureux.

Maître Jean Rapiot, aussi conseiller de Bourgogne et président du nouveau Parlement de Paris, se chargea de répondre. Il maintint d'abord que le roi n'aurait pas le droit d'aliéner une part du royaume, et qu'il l'avait juré à son sacre; que, de plus, son état de maladie l'empêchait de disposer valablement et d'avoir l'administration d'aucune chose; que le roi d'Angleterre n'avait pas, de son côté, pouvoir d'accepter; car il n'avait pas droit au royaume de France, ni même au royaume d'Angleterre, puisqu'il le devait seulement au meurtre du roi Richard, assassiné par son père; qu'ainsi un autre, ayant droit véritable à la couronne d'Angleterre, pouvait ne rien reconnaître de ce qui aurait été fait; que d'ailleurs il faudrait avoir le consentement des vassaux et autres possesseurs des pays qu'on voulait céder; qu'il y avait des provinces tenues sous la condi-

tion de ne les jamais aliéner, et que pour cette raison, et pour d'autres, le traité de Brétigny avait toujours été regardé comme nul.

Le mois de juin s'écoula tout entier en conférences publiques avec les Anglais, en pourparlers secrets avec les serviteurs du Dauphin. Ils étaient vivement secondés par la dame de Giac, que le Duc, depuis quelque temps, aimait beaucoup et qu'il menait toujours en sa compagnie. Elle lui conseillait sans cesse de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Un nommé Philippe Jossequin, fils d'un de ses armuriers, qui avait été son valet de chambre, puis garde de ses joyaux, et que successivement il avait fait son conseiller et le garde du sceau privé, se servait aussi du crédit qu'il avait sur son esprit pour le porter à la paix. Le pape avait envoyé un nouveau légat, Alain, évêque de Léon, qui joignait ses exhortations à tous les conseils que recevait le Duc. Enfin, le 30 juin, il retourna à une dernière conférence entre les ambassadeurs des deux nations, aux tentes près de Meulan; à dater de ce jour, il ne fut plus question de traité avec les Anglais, et les tentes furent levées.

[1] Hollinshed. — Histoire de Bourgogne. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Relig. de St.-Denis.

Le 7 juillet, le Duc quitta Pontoise avec une suite nombreuse de gens d'armes et de gentilshommes qui s'étaient rendus à son mandement; il s'en vint à Corbeil avec la dame de Giac. Le Dauphin était déjà à Melun depuis quelques jours; le Duc lui avait envoyé, dès le 28 juin, maître Pierre de Giac et maître Nicolas Raulin, pour l'assurer qu'il était disposé à traiter.

A une lieue de Melun, du côté de Corbeil, près du château de Pouilly, sur la chaussée des étangs de Vert, était un ponceau en pierre. C'était là qu'on avait construit, avec des branches et des feuillages, une cabane ornée de draperies et d'étoffes de soie; de chaque côté, à l'extrémité de la chaussée, des tentes avaient été dressées pour la suite de chacun des princes. Ils eurent le 8 juillet, dans cette baraque du Ponceau, une première entrevue qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Le Dauphin se retira triste et mécontent; il n'avait pu rien gagner sur l'esprit altier du duc de Bourgogne. Cependant le lendemain il envoya à Corbeil le sire Tanneguy-Duchâtel et le sire d'Escoraille, pour tâcher de persuader le Duc. Ce jour-là de terribles orages éclatèrent du côté de Paris; la grêle dévasta les campagnes, et le tonnerre tomba en plusieurs lieux. Ce fut dans l'es-

prit de beaucoup de gens un funeste présage pour cette réconciliation des princes, qu'on s'efforçait de conclure, et dont on espérait la fin des malheurs du royaume.

Les deux envoyés du Dauphin, et même le sire d'Escoraille, qui passait pour habile négociateur, n'auraient sans doute pas réussi ; déjà même les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, qui entouraient le jeune prince, las et irrités des hauteurs du duc de Bourgogne, disaient tout haut que les armes en décideraient. Mais la dame de Giac s'en alla trouver le Dauphin, qui, depuis son enfance, lui était fort attaché ; elle avait été de la maison de la reine, et s'autorisait de son nom ; elle lui parla avec tant de douceur et de persuasion, elle versa tant de larmes sur les discordes de la famille royale et sur la détresse de la France, que le Dauphin consentit à revoir le duc de Bourgogne [1]. La dame de Giac était aussi parvenue à adoucir la rude volonté de ce prince. Le légat, le chancelier du Dauphin, Barbazan, et quelques autres conseillers vinrent à Corbeil, et le traité fut réglé.

Le surlendemain ils retournèrent au Ponceau,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

chacun de son côté, et entouré d'une grande assemblée de gens d'armes. Lorsqu'ils furent à deux traits d'arc l'un de l'autre, ils arrêtèrent leur troupe. Accompagnés de dix hommes seulement, ils s'avancèrent et mirent pied à terre. Le duc de Bourgogne s'inclina humblement et s'agenouilla; le Dauphin lui prit la main, l'embrassa et voulut le faire lever; mais il s'y refusa au premier instant, disant : « Monseigneur, je sais com« ment je dois vous parler. » Le Dauphin l'assura qu'il lui pardonnait toutes offenses, si en effet il en avait reçu de lui, puis il lui dit : « Mon cousin, « si au traité proposé entre nous il y a quelque « chose qui ne soit pas à votre plaisir, nous vou« lons que vous le corrigiez, et dorénavant nous « voudrons tout ce que vous voudrez, n'en dou« tez pas. » Ils s'entretinrent ensuite pendant quelque temps, paraissant gais et de bon accord, puis le traité fut signé.

La paix était conçue à peu près dans ces termes.

« Charles, fils du roi de France, Dauphin de Viennois, duc de Berri et de Touraine, comte de Poitou, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui les présentes verront, salut.

« A l'occasion des grandes divisions qui, depuis un certain temps, ont régné en ce royaume, quelques soupçons se sont engendrés au cœur de nous et de plusieurs de nos officiers, serviteurs et vassaux. Par-là et à cause de plusieurs imaginations que nous nous étions faites à ce sujet, nous avons été empêchés de vaquer avec concorde, d'aviser aux grandes affaires de monseigneur le roi et de son royaume, et de résister à la damnable entreprise de ses anciens ennemis et les nôtres. Les Anglais, qui par cesdites divisions se sont enhardis au point de se bouter fort avant, ont conquis, occupent et usurpent une grande partie de cette seigneurie, et pourraient faire plus si les choses restaient dans la même disposition. Ce considérant, et attendu les grands et innombrables maux qui, par l'effet de ces divisions, si elles n'étaient apaisées, pourraient suivre, au très-grand dommage et peut-être à la perdition de cette seigneurie, ce qui tournerait à très-grande charge et déshonneur pour nous que la chose touche plus que nul autre après notre seigneur; désirant de toute notre affection, comme nous y sommes tenus, y remédier et pourvoir; pour cette fin, après plusieurs pourparlers entre nos gens, nous nous sommes vus naguère et de-

rechef aujourd'hui, et nous sommes convenus ensemble, d'un commun accord et assentiment, pour l'honneur et la révérence de Dieu principalement, pour le bien de la paix, auquel chaque catholique doit être enclin, pour relever le pauvre peuple des grandes et dures oppressions qu'il a eues à souffrir pour ladite cause : nous avons promis et juré aux mains du révérend père en Dieu, Alain, évêque de Léon, envoyé vers nous par notre Saint-Père le pape pour le fait de l'union et de la paix en ce royaume, sur la vraie croix et les saints Évangiles touchés de nos mains, par la foi et le serment de nos corps que nous engageons l'un à l'autre, sur notre part de paradis, par parole de prince, et le plus étroitement que faire se peut, les choses qui suivent :

« Nous Jean, duc de Bourgogne, nous mettons en oubli les choses passées tant que nous vivrons en ce monde; après la personne de monseigneur le roi, nous honorerons, servirons et chérirons de tout notre cœur et de toute notre pensée, plus que nul autre, la personne de monseigneur le Dauphin, comme appartient à son rang; nous lui obéirons, et ne ferons ni ne souffrirons qu'il soit fait rien à son préjudice; nous l'aiderons de tout notre pouvoir à garder et à maintenir son

état et ses prérogatives; nous lui serons toujours vrai et loyal parent; nous procurerons toujours son bien et son honneur; nous le préserverons de mal et de dommage par toutes voies qui nous seront possibles, et l'en avertirons; s'il advenait que quelqu'un voulût lui porter la guerre ou lui faire tort, nous le secourrons et le servirons de toute notre puissance envers et contre tous, et nous nous y emploierons comme à notre propre fait.

« Pareillement, nous Charles, Dauphin, tant qu'il plaira à Dieu d'accorder la vie à notre corps, à quelque état, seigneurie et puissance que nous parvenions, nous mettrons en oubli les choses passées; nous aimerons de bonne et loyale affection notre très-cher cousin le duc de Bourgogne; dans tous ses faits et besognes, nous le traiterons comme proche et loyal parent, nous voudrons et poursuivrons son bien, son honneur, son avancement; nous empêcherons son mal et dommage, nous le maintiendrons en son état et ses prérogatives; si aucun, de quelque état qu'il fût, voulait le grever, nous le soutiendrons, et sitôt qu'il nous en requerrait, nous l'aiderions et défendrions de toute notre puissance; même si aucuns de notre sang voulaient, à raison des

choses passées, demander quelque chose ou quereller notre cousin de Bourgogne ou ses pays et sujets, nous le défendrons et soutiendrons contre eux.

« Nous Charles, Dauphin, et Jean, duc de Bourgogne, vaquerons désormais et aviserons, en toute franchise et alliance, chacun selon son état, à toutes les grandes affaires du royaume, sans aucune envie, et sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Si aucun rapport nous était fait par nos officiers ou par d'autres, qui fût à la charge de l'un ou de l'autre pour engendrer division nouvelle, nous nous en avertirons de bonne foi, et nous n'y ajouterons aucune croyance. Comme bons et loyaux parens si proches de notre seigneur le roi, nous nous emploierons principalement d'une même volonté, et sans nulle feinte, à repousser ses ennemis et les nôtres; à réparer sa seigneurie, à soulager ses sujets; nous ne prendrons, avec lesdits ennemis, aucun traité ni alliance, si ce n'est pas le bon plaisir et le consentement l'un de l'autre. Pour le bien évident de ce royaume, nous ne prendrons plus avec les rois, princes, communes et autres personnes de notre sang ou autres, nul traité ou alliance qui puisse être préjudiciable à l'un ou à l'autre. En toute

alliance que nous ferons dorénavant, nous nous y comprendrons l'un l'autre de bonne foi. Si aucun traité avait été fait avant ces présentes, nous voulons qu'il soit nul et de nul effet. Si aucun de nous, par sa volonté, rompait ou enfreignait ledit traité, ce que Dieu ne veuille, nous voulons et il plaît à chacun de nous que les gens, vassaux, sujets et serviteurs de celui qui enfreindra la paix ne soient plus tenus de le servir, qu'au contraire ils servent l'autre partie, et soient absous de tout serment de fidélité, de toute promesse et obligation de service, sans qu'au temps à venir il puisse leur en être fait charge ou reproche.

« Et pour plus grande confirmation et sûreté, nous avons voulu et ordonné que nos principaux officiers et serviteurs le jurent ainsi, et promettent qu'en tant que les choses susdites les pourront toucher, ils nous entretiendront, de tout leur pouvoir, en bonne et vraie amour l'un pour l'autre, ne feront rien qui puisse l'empêcher; et s'ils y apercevaient quelque empêchement, ils nous en avertiront et rempliront loyalement leur devoir. »

Il était aussi réglé que tous les seigneurs du sang royal, les gens d'église, les nobles et les

gens des bonnes villes se soumettraient, et jureraient aussi bienveillance, union et concorde, tous sous la contrainte et éversion de notre mère Sainte Église, de notre Saint-Père le pape, de ses commis et députés par lesquels les parties contractantes et assermentées voulaient et consentaient à être contraintes par voie d'excommunication et d'anathème, aggravation, réaggravation, interdit et censure de l'Église autant qu'elle pouvait s'étendre.

Le traité, après avoir été signé et juré par les deux princes, le fut aussi du côté du Dauphin par Jacques de Bourbon, seigneur de Thury; Robert-le-Masson, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, le sire d'Arpajon, le sire du Boscage, le sire de Beauveau, le sire de Montenay, Tanneguy-Duchâtel, chevalier; Jean Louvet, président de Provence; Guillaume d'Avaugour, Huguet de Noyer, Jean Dumesnil, conseillers et chambellans; Pierre Frottier, Guitard de Bosredon, et Colart des Vignes, écuyer d'écurie. Du côté de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Navailles; le seigneur d'Antoing, messire Thibault, seigneur de Neufchâtel; messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu; mes-

sire Jean de la Tremoille, Guillaume de Vienne, messire Pierre de Beaufremont, grand prieur de France; messire Gauthier de Rupes, messire Charles de Lens, messire Jean de Cothebrune, maréchal de Bourgogne; messire Jean de Toulongeon, messire Regnier-Pot, messire Pierre de Giac, messire Guillaume de Champs-Divers, Philibert Meunier, dit Jossequin, et maître Nicolas Raulin.

Ce fut avec de grands transports de joie, et en s'embrassant les uns les autres, que les princes et leurs serviteurs signèrent cette paix. La foule qui les environnait criait, « Noël! » et maudissait ceux qui désormais voudraient reprendre les armes pour cette damnable querelle[1]. Quand le Dauphin repartit, le Duc voulut absolument tenir l'étrier de son cheval, puis l'accompagna un moment en chevauchant avec. Ils se quittèrent avec tous les signes de l'amitié. Le lendemain le Dauphin vint à Corbeil voir le duc Jean; il lui fit présent d'un beau cheval bai-brun, et reçut de lui un magnifique fermail d'or, orné de trois

[1] Lettre du duc de Bourgogne, de Pontoise, 19 juillet. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne, pièces justificatives.

diamans. Avec sa largesse accoutumée, le Duc distribua aussi de grandes sommes d'argent aux principaux serviteurs du Dauphin, à Duchâtel, à Barbazan, au chancelier, au président Louvet, à Louis d'Escoraille, à Jacques du Peschin. Puis les deux princes se quittèrent sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna en Touraine, le Duc à Pontoise auprès du roi.

Par lettres du 19 juillet le roi confirma le traité, promit l'oubli général du passé, et imposa silence perpétuel à son procureur sur tout ce qui avait pu être commis; abolit toutes condamnations et confiscations prononcées; ordonna que toute guerre cessât, hormis contre les Anglais, que des commissaires nommés par lui et le Dauphin missent hors des forteresses les garnisons de l'un et de l'autre parti; enfin régla que tous les offices du royaume resteraient à sa disposition, comme de raison, pour y être pourvu de l'avis du Dauphin et du duc de Bourgogne, lorsque tous les deux seraient auprès de lui.

Le duc de Bourgogne publia aussi ses lettres de ratification et les envoya dans les pays de sa domination; le Dauphin tarda davantage à donner les siennes. Cependant, pressé par les messages

du Duc et par des députés de la ville de Paris, il accomplit aussi cette formalité [1].

Le roi, la reine et le Duc quittèrent Pontoise le 23, et vinrent à Saint-Denis, où ils passèrent quelques jours. Les Parisiens s'étonnaient de plus en plus d'être ainsi abandonnés. La paix des princes leur avait causé une grande joie. Cependant ils ne voyaient pas qu'on s'occupât beaucoup à faire cesser les désordres, ni à tenir en crainte les méchantes gens qui disaient que la paix ne pouvait réjouir que les Armagnacs. Ils étaient plus mécontens encore qu'on ne fit nulle assemblée de gens d'armes contre les Anglais, qu'on semblât fuir devant eux, en leur livrant Paris, où il n'y avait en ce moment aucun chevalier renommé ni aucun capitaine. Le prevôt que venait d'élire le conseil du comte de Saint-Pol, en remplacement du sire de Bar, envoyé en ambassade par le Duc, n'était pas même un homme d'armes: c'était Gilles de Clamecy, maître des comptes, ce qui avait paru fort singulier.

Mais les esprits furent encore bien plus tristement émus, lorsque, le 29 juillet, vers le milieu

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

de la journée, on vit arriver à la porte Saint-Denis une troupe de pauvres fugitifs, en désordre et troublés d'épouvante [1]. Les uns étaient blessés et sanglans; les autres tombaient de faim, de soif et de fatigue. On les arrêta à la porte, leur demandant qui ils étaient et d'où venait leur désespoir : « Nous sommes de Pontoise, répondirent-ils en « pleurant; les Anglais ont pris la ville ce matin; « ils ont tué ou blessé tout ce qui s'est trouvé de- « vant eux. Bienheureux qui a pu se sauver de « leurs mains; jamais les Sarrasins n'ont été si « cruels aux chrétiens qu'ils le sont. » Pendant qu'ils parlaient, arrivaient à chaque moment, vers la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare, des malheureux à demi-nus, de pauvres femmes portant leurs enfans sur les bras ou dans une hotte, les unes sans chaperon, les autres avec un corset à demi-attaché, des prêtres en surplis et la tête découverte. Tous se lamentaient : « O « mon Dieu ! disaient-ils, préservez-nous du dés- « espoir par votre miséricorde. Ce matin nous « étions encore dans nos maisons, heureux et « tranquilles; à midi, nous voilà, comme gens « exilés, cherchant notre pain. » Les uns s'éva-

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

nouissaient de fatigue, les autres s'asseyaient par terre comme ne sachant que devenir; puis ils parlaient de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. L'une s'inquiétait pour un enfant, l'autre pour un mari, qui étaient peut-être demeurés aux mains de ces cruels Anglais, et le cœur leur défaillait à cette pensée. Il y avait des femmes grosses qui accouchaient sans secours et qu'on voyait se mourir; de Paris à Saint-Denis, tout le chemin était couvert de ces malheureux; on les laissa entrer dans la ville, et, pendant toute la semaine, il en arriva d'autres des villages d'auprès de Pontoise. Mais comment les secourir? La disette régnait encore à Paris, et tous les vivres étaient bien chers.

Ce jour-là même le duc de Bourgogne était encore à Saint-Denis, et il avait avec lui un bon nombre de gens d'armes qu'il avait depuis cinq jours emmenés de Pontoise. Le seigneur de l'Isle-Adam, qui avait toute sa confiance, avait laissé surprendre cette malheureuse ville restée sans défense; et, après ce désastre, le Duc ne faisait autre chose que de se retirer plus loin avec le roi. En effet, il partit le lendemain pour se rendre à Troyes, et laissa pour défendre Saint-Denis le maréchal de Chastellux, dont les gens d'armes

pillèrent la ville, chassèrent les religieux, et logèrent leurs fillettes dans l'abbaye, faisant de ce saint lieu une maison de prostitution [1].

Les Armagnacs ne pouvaient s'empêcher de voir de la perfidie dans la conduite du duc de Bourgogne, et surtout dans la perte de Pontoise. Cependant le sire de l'Isle-Adam s'était comporté vaillamment. Il avait été surpris à l'improviste ; la ville avait été escaladée pendant la nuit, et il avait de son mieux combattu dans les rues, sans avoir même pris le temps de vêtir son armure. D'ailleurs son intérêt le portait suffisamment à conserver une ville où se trouvaient les énormes richesses qu'il avait recueillies à Paris l'année précédente. Le long séjour que le roi y venait de faire rendit encore le butin plus considérable. Les bagages de plusieurs seigneurs n'avaient pas encore été emmenés. Les Anglais firent, dit-on, un pillage de plus de deux millions.

Ce qui favorisa leur surprise, c'est que la trêve venait à peine de finir. Le roi Henri avait fait tous ses efforts pour avoir la paix, du moins telle qu'il la voulait. Le 18 juillet, il avait encore donné pouvoir à l'archevêque de Cantorbéry de

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

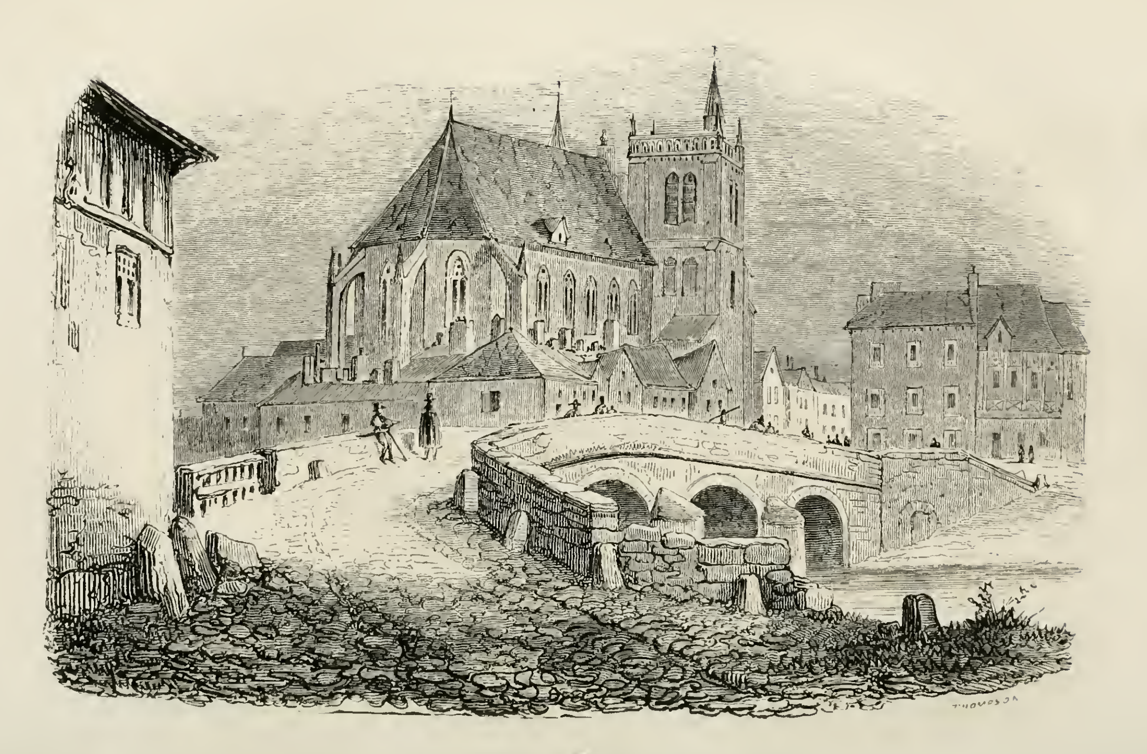
conclure son mariage avec madame Catherine. Le 19, il écrivit à ses commissaires de proposer une prolongation de la trève. Ce fut au dernier moment qu'il se décida à agir avec promptitude. La réconciliation du Dauphin et du duc de Bourgogne, qui ne lui avait pas semblé possible, rendait sa position difficile. Il n'avait pas une forte armée. Son entreprise avait paru hasardeuse à une grande portion du peuple d'Angleterre. En la commençant, il avait dit que la moitié des Français ferait diversion en sa faveur. La concorde remise dans le royaume devait le perdre. Il venait d'apprendre aussi que la Castille et l'Aragon se déclaraient contre lui et envoyaient des secours à la France. Il ne se troubla pourtant point, se fia à sa fortune et bien plus encore aux haines qui, malgré la paix jurée, divisaient les princes et la noblesse.

Il est vrai que rien encore n'était changé. Les gens de guerre des deux partis ne s'unissaient point pour combattre contre les Anglais. Le Duc envoyait bien mandement sur mandement à ses vassaux de Bourgogne, mais on ne les voyait point arriver [1].

[1] Juvénal. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, avec les pièces justificatives. — Monstrelet. — Fenin.

Les serviteurs de l'un et de l'autre prince recommençaient à semer entre eux l'ancienne méfiance. Auprès du Dauphin, on parlait de ce traité avec les Anglais, qu'on imputait au Duc d'avoir signé à Calais en 1416 ; on faisait remarquer la conférence récente des tentes de Meulan ; la prise de Pontoise était interprétée à trahison ; on disait que pendant le séjour à Saint-Denis, le Duc avait eu encore de criminelles intelligences avec les séditieux de Paris. On se plaignait surtout de ce qu'il n'agissait en rien contre l'ennemi commun. Cependant les deux princes étaient convenus de se revoir ; en attendant, ils s'écrivaient avec amitié, et se confiaient même leurs secrets. Le Duc pressait le Dauphin de venir à Troyes, le Dauphin proposait sans cesse l'entrevue nouvelle qu'on s'était promise. Tanneguy-Duchâtel, le sire d'Escoraille et le sire du Peschin, vinrent à Troyes. Ils assurèrent que le Dauphin ne demandait pas mieux que de jurer l'observation des ordres que le roi avait donnés en conséquence de la paix, mais qu'il voulait auparavant entretenir le Duc de choses grandement importantes pour le bien du royaume. Le Duc répondait toujours qu'il était plus simple que le prince vînt auprès du roi son père.





Le pont de Montereau.

Le Dauphin s'était avancé jusqu'à Montereau, afin d'avoir cette entrevue. Le sire Tanneguy-Duchâtel retourna à Troyes, et fit si bien, avec l'aide de la dame de Giac et de Jossequin, que le Duc promit de se rendre à Bray-sur-Seine, à deux lieues de Montereau. A peine y fut-il, que le sire de Barbazan vint le visiter de la part du Dauphin, et lui porter mille assurances de l'amitié de ce prince. « Après le roi son père, « disait-il, il n'est personne qu'il aime davantage, « et il souhaite très-fort vous voir et vous embras-« ser. » Le Duc répondit qu'il était prêt à servir le Dauphin, et à employer sa personne, ses biens, ses amis et ses sujets pour lui prouver son obéissance; que quant au lieu où ils se verraient, c'était une chose à régler.

Tanneguy, d'Escoraille et du Peschin revinrent encore et proposèrent que l'entrevue se fit sur le pont de Montereau. Ils dirent au Duc qu'on lui livrerait le château et la rive droite, et qu'il y logerait ses gens d'armes en tel nombre qu'il voudrait. Avec ces trois envoyés était venu l'évêque de Valence, dont le frère, évêque de Langres, était un des principaux conseillers de Bourgogne. Il persuada son frère de l'avantage de cette entrevue, et tous deux pressèrent le

Duc. La dame de Giac et Jossequin ne s'oubliaient pas non plus à l'y résoudre. Enfin il y consentit, et le jour fut pris au 10 septembre. Le 9, Tanneguy et d'Escoraille vinrent recevoir un nouveau serment des serviteurs du Duc pour l'observation de la paix déjà jurée au Ponceau ; le sire de Giac et Nicolas Raulin allèrent de leur côté à Montereau, où les gens du Dauphin jurèrent les mêmes promesses entre leurs mains.

Parmi les conseillers du Duc et ceux qui étaient dévoués à sa personne, la plupart n'étaient point pour cette entrevue. Ils lui représentaient que le Dauphin n'était entouré que de ses mortels ennemis, des serviteurs de l'ancien duc d'Orléans, des seigneurs dont les parens avaient été tués récemment par les Parisiens ; qu'on ne voyait pas bien le motif de cette conférence ; que le lieu avait été disposé par les gens du Dauphin et à leur guise. Mais, après beaucoup d'hésitation, le Duc s'était résolu à y aller. Il l'avait promis ; déjà quatre messages avaient été envoyés de Paris pour l'y engager. C'était aussi l'opinion du conseil du roi à Troyes. « C'est mon devoir, « disait-il, d'aventurer ma personne pour parve- « nir à un aussi grand bien que la paix. Quoi « qu'il arrive, je veux la paix. S'ils me tuent, je

« mourrai martyr. » Puis il ajoutait : « Quand la « paix sera faite, je prendrai les gens de monsei- « gneur le Dauphin pour aller combattre les « Anglais. Il a de braves hommes de guerre et « de sages capitaines; Tanneguy et Barbazan « sont vaillans chevaliers. » Puis, se donnant à lui-même le nom que lui donnaient ses sujets de Flandre : « Pour lors, on verra qui vaudra le « mieux d'Hannotin de Flandre ou de Henri de « Lancastre. »

A son départ, ses fidèles serviteurs renouvelèrent les mêmes instances et les mêmes avertissemens. Un juif qu'il avait dans sa maison, et qui se mêlait de prédire l'avenir, lui disait que, s'il y allait, il ne reviendrait jamais. Rien ne put l'arrêter, il partit avec environ quatre cents hommes d'armes, et arriva vers deux heures devant Montereau. Il fit halte dans une prairie auprès du château, et envoya tout aussitôt Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, et Antoine de Vergy saluer le Dauphin, et lui dire qu'il s'était rendu à ses ordres.

Tanneguy vint le trouver : « Hé bien, lui dit-il, « sur votre assurance, nous venons voir monsei- « gneur le Dauphin, pensant qu'il veut bien « tenir la paix qui a été faite entre lui et nous,

« comme nous la tiendrons aussi, tout prêt à le
« servir selon sa volonté. — Mon très-redouté
« seigneur, répondit Tanneguy, n'ayez nulle
« crainte, car monseigneur est bien content de
« vous, et veut désormais se gouverner selon vos
« conseils : d'ailleurs vous avez près de lui de
« bons amis qui vous servent bien. »

Il fut ensuite question des sûretés qu'on devait se donner de part et d'autre; on convint de jurer, par parole de prince, qu'on ne se porterait mutuellement aucun mal ni dommage; que le Dauphin et le Duc entreraient chacun de leur côté sur le pont, avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient d'avance la liste. Comme on s'occupait à régler ces précautions, un valet de chambre, qui était allé d'avance préparer le logis de son maître dans le château, vint en toute hâte, s'écriant : « Monsei-
« gneur, avisez à vous-même; sans faute vous
« serez trahi. Pour Dieu, pensez-y! » Le Duc se retourna vers Tanneguy : « Nous nous fions à
« votre parole; par le saint nom de Dieu, êtes-
« vous bien sûr de ce que vous nous avez dit?
« car vous feriez mal de nous trahir. — Mon
« très-redouté seigneur, répéta encore Tanneguy,
« j'aimerais mieux être mort que de faire tra-

« hison à vous ou à nul autre; n'ayez aucune « crainte, je vous certifie que monseigneur ne « vous veut aucun mal. — Hé bien, nous irons « donc, nous fiant à Dieu et à vous », reprit le Duc.

Il donna le nom de ses dix hommes d'armes; c'étaient Charles de Bourbon, son gendre; Archambault de Foix, seigneur de Navailles; Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Jean de Fribourg, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Charles de Lens, Pierre de Giac et le sire d'Autrey. Le Dauphin lui fit aussi remettre sa liste; elle portait : le vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy-Duchâtel, Barbazan, Guillaume le Bouteiller, Guy d'Avaugour, Olivier Loyet, Varennes et Frottier.

Le Duc se mit en route pour aller du château sur le pont. Un de ses serviteurs vint encore le supplier de prendre garde, lui disant qu'on voyait beaucoup de gens dans les maisons de la ville qui touchaient au pont. Il y envoya le sire de Giac, qui revint et rapporta qu'il n'y avait trouvé personne.

Les gens du Dauphin avaient fait construire aux deux bouts du pont de fortes barrières fermées d'une porte. Vers le milieu du pont était

une sorte de loge en charpente, où l'on entrait de chaque côté par un passage assez étroit[1]. Contre l'usage commun de ces sortes d'entrevues, aucune barrière ne régnait dans le milieu de cette loge pour séparer les deux partis. Le sire de Vienne et le sire de Navailles furent envoyés à la porte du côté de la ville, pour recevoir les sermens du Dauphin et de ses gens; et lorsque le Duc arriva à la barrière du côté du château, il y trouva, pour recevoir les siens, le sire de Beauveau et Tanneguy-Duchâtel : « Venez vers « monseigneur, il vous attend », dirent-ils. Le Duc prêta son serment : « Messieurs, dit-il en les « saluant, vous voyez comme je viens », et il leur montra que lui et ses gens n'avaient d'autres armes que leur cotte et leur épée; puis frappant sur l'épaule à Tanneguy : « Voici en qui je me « fie. » A peine fut-il passé, que Tanneguy pressa les chevaliers bourguignons d'entrer, et tira même par la manche Jean Seguinat, secrétaire du Duc, pour le hâter; car le Duc amenait son secrétaire, comme aussi le Dauphin devait avoir avec lui son chancelier et le président de Provence.

[1] Philippe de Commines. — Le Religieux de Saint-Denis.



Meurtre du duc Jean.

Le jeune prince était déjà dans le cabinet en charpente, au milieu du pont. Le Duc s'avança, laissant ses gens un peu derrière lui. La foule qui se pressait devant les barrières au bout du pont le vit ôter son chaperon de velours noir, puis mettre un genou en terre devant le Dauphin. A peine s'était-il relevé, qu'on entendit crier : « Alarme, alarme! tue, tue! » et l'on aperçut les gens du Dauphin frappant le Duc de leurs haches et de leurs épées. A l'instant même il fut abattu, ainsi que le sire de Navailles qui paraissait avoir voulu le défendre. Une foule d'hommes armés entra du côté de la ville; les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, hormis le sire de Neufchâtel, qui put franchir la barrière. Elle fut aussitôt après ouverte; les hommes du Dauphin chargèrent à l'improviste sur les Bourguignons troublés, en tuèrent quelques uns, et les mirent en fuite sur la route de Bray. Revenant sur le pont, ils voulurent ensuite jeter le corps du Duc dans la rivière, après l'avoir dépouillé; mais le curé de Montereau s'y opposa et le fit porter dans un moulin auprès du pont.

Ce qui se passa entre le Duc et le Dauphin, dans le court instant qui précéda le meurtre, fut d'a-

bord raconté diversement, et l'on ne pouvait guère savoir la vérité; car les serviteurs du duc de Bourgogne qui l'avaient accompagné sur le pont étaient tenus en prison : les gens du Dauphin ne pouvaient être crus dans leurs récits [1], et la chose s'était passée si vite, que de loin on n'avait rien démêlé distinctement.

Le Dauphin, dès le lendemain, écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer. Après avoir dit que le Duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapportait ainsi le fait de sa mort :

« Nous lui remontrâmes amiablement comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avait fait et ne faisait aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avait pas retiré ses garnisons, comme il l'avait juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne; laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendait mettre en sa sujétion; de quoi, par la divine pitié et la bonne aide

[1] Saint-Foix.

de nos loyaux serviteurs, nous avons été préservé; et lui, par sa folie, mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certain, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. » Il promettait ensuite d'observer la paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs.

Mais la publique renommée avait déjà répandu partout que ce meurtre avait été machiné de longue main par les gens du Dauphin. La nouvelle en était parvenue à Paris dès le lendemain, et avait jeté le peuple dans la consternation et dans la fureur. Les hommes sages avaient vu les malheurs irréparables qui en allaient provenir. Ils disaient que ce crime allait évidemment amener la perte du royaume, la honte de ses auteurs et le dommage du Dauphin, qui, pour recueillir l'héritage royal de son père, trouverait moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant [1].

De plus en plus il s'établit dans les esprits que le Duc avait été traîtreusement assassiné. On assurait qu'il n'avait donné nul motif d'inquiétude

[1] Reg. du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

ni de colère au Dauphin; qu'au contraire il s'était montré soumis et respectueux; tandis que, dès le premier abord, il avait été accueilli par d'injurieux reproches [1]. Les gens du Dauphin ne pouvaient pas soutenir qu'un complot eût été tramé contre leur maitre, et que ce fût pour le défendre qu'ils eussent tué le duc de Bourgogne; tout ce qu'ils pouvaient alléguer, c'est que ce prince avait répondu d'une façon hautaine et menaçante aux justes reproches que lui faisait le Dauphin. Ils ajoutaient aussi que, le Duc ayant dit qu'on ne pouvait rien résoudre hors de la présence du roi, et qu'il y fallait venir, le Dauphin avait répondu doucement : « J'irai à ma volonté et non à la « vôtre »; qu'alors le sire de Navailles avait mis la main droite sur son épée, et, de la gauche prenant le bras du Dauphin, lui avait insolemment dit : « Monseigneur, que vous le veuillez « ou non, vous y viendrez à présent. » Pour lors Tanneguy, voyant le Dauphin menacé, l'avait emporté dans ses bras, et les autres serviteurs s'étaient élancés sur le Duc et le sire de Navailles. Tel était le récit des Dauphinois.

Mais les hommes violens de l'ancien parti

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

d'Orléans ne dissimulaient rien, disaient que c'était punition divine, et s'en félicitaient grandement. Le Bouteiller, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frottier ne se cachaient point d'avoir frappé le Duc, et n'en donnaient point d'autre raison, sinon qu'ils avaient vu le sire de Navailles porter la main à son épée. « J'ai « dit au duc de Bourgogne, racontait le Bou- « teiller : Tu coupas le poing à mon maitre, je « vais te couper le tien, et je lui ai donné de mon « épée. » Frottier ajoutait qu'il avait entendu le sire de Navailles jurer le serment des Anglais : « Par Saint-Georges ! » que d'ailleurs il était frère du captal de Buch, qui était avec le roi d'Angleterre.

Pour Tanneguy, que les Bourguignons accusaient plus que tous les autres, il protesta toute sa vie qu'il n'était pour rien dans cet assassinat : il s'en fit excuser près du duc Philippe de Bourgogne, et offrit de combattre ceux qui prétendraient le contraire [1]. Néanmoins la voix publique ne cessa jamais de lui imputer et le complot et le meurtre. On assura même qu'un de ses serviteurs, Tanneguy de Coesmerel, bâtard de sa

[1] Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne.

maison, avait porté un des éperons d'or du Duc en souvenir de sa mort, et fait faire un étui à la hache au bec de faucon dont Duchâtel l'avait blessé ; une chanson populaire disait : « Regnau-« din l'enferma, Tanneguy le frappa, Bouteiller « l'assomma. » Ce Regnaudin avait fait construire les barrières. On racontait aussi, parmi les habitans de Montereau, que le président de Provence était dans le projet, et qu'ayant voulu, au milieu du désordre, se retirer, Regnaudin lui avait dit : « Ne t'enfuis pas, car tu as consenti au meurtre « aussi bien que moi. » Les Bourguignons tenaient aussi pour constant que ce complot devait être déjà mis à exécution lors de l'entrevue du Ponceau, et n'avait échoué que parce que le Duc était trop bien accompagné.

Barbazan ne fut pas généralement compté parmi les meurtriers du Duc. Les chevaliers bourguignons assurèrent qu'ils ne l'avaient point vu entrer dans les barrières du milieu du pont. Il éprouva même, dit-on, ainsi que le sire de Harcourt et d'autres fidèles serviteurs du Dauphin, un grand chagrin de ce qui était arrivé. Il fit de vifs reproches à ceux qui avaient tramé ce complot : « Vous avez détruit l'honneur et l'héritage « de notre maître, disait-il, et j'aurais mieux

« aimé mourir que d'assister à cette journée, en-
« core que je n'y fusse pour rien. » Sa renommée n'en fut donc point atteinte, et il conserva même parmi les Bourguignons le surnom de chevalier sans reproche [1].

Du reste, tout ce qu'on disait contre les serviteurs du Dauphin ne prouvait pas absolument que lui-même fût instruit par avance de leur dessein. Il était bien jeune et d'un caractère faible; dans tout le cours de sa vie, s'étant toujours montré sans fiel et sans cruauté, l'on ne demanda pas mieux que de croire par la suite qu'il avait seulement consenti à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

On raconta aussi, mais ce fut plusieurs années après, qu'une pauvre femme possédée, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, fut miraculeusement délivrée de sept démons, et que l'un d'eux assura que le Duc avait été assassiné à son instigation [2].

Tels furent les différens récits qui coururent

[1] Monstrelet. — Olivier de la Marche.

[2] Golllut.

d'abord dans le monde sur cette mort. Mais lorsque les serviteurs du Duc furent délivrés des prisons où on les avait mis après les avoir saisis sur le pont de Montereau, il fut possible de mieux savoir la vérité. Les conseillers de Bourgogne prirent soin de faire des enquêtes sur ce déplorable événement. A mesure que les prisonniers furent relâchés par le parti dauphinois, on les interrogea en justice et sur serment. Tous avaient été sollicités de passer au service du Dauphin et de charger la mémoire de leur maître. Seguinat, son secrétaire, avait été, à diverses fois, menacé de la torture. Tous, sans exception, avaient été constans dans leurs réponses, et avaient dit qu'ils aimaient mieux mourir ou rester prisonniers, que de couvrir leur mémoire de la honte d'avoir menti contre leur seigneur. L'un deux, Charles de Lens, avait été mis à mort. Les autres interrogés rapportèrent la chose, chacun à peu près de la même manière. Cependant tout avait été fait d'une façon si soudaine et si imprévue, que quelques circonstances avaient dû échapper à ceux mêmes qui étaient sur le pont.

Le Duc, disaient-ils, après avoir passé la barrière, s'était avancé vers le Dauphin, l'avait salué ; et, en se découvrant la tête : « Monseigneur,

« dit-il, après Dieu, je ne veux servir et obéir « qu'au roi et à vous pour la conservation du « royaume. J'y emploierai corps, biens, amis, « alliés. Si l'on vous fait quelques rapports à ma « charge, je vous prie de ne les point croire. « Pour plus de sûreté, si vous voulez changer ou « ajouter quelque chose à nos traités, je suis prêt « à le faire. — Messieurs, dis-je bien? » ajouta-t-il, s'adressant aux serviteurs du Dauphin. — « Mon cousin, répondit le prince en le relevant « et lui prenant affectueusement les mains, si « bien qu'on ne pourrait mieux dire. » Pour lors le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du Dauphin, puis ils firent un signe de l'œil à Tanneguy qui était auprès du Duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le Duc par derrière, en lui criant : « Monsieur de Bourgogne, entrez là-dedans »; puis, s'adressant au Dauphin : « Monseigneur, dit-il, « voici le traitre qui vous retient votre héritage. » En même temps il leva sa hache pour frapper. Le sire de Navailles, qui se trouvait auprès de son maître, arrêta la hache; mais le vicomte de Narbonne leva la sienne sur lui, en disant : « Si quelqu'un bouge, il est mort. » Le sire de Navailles présenta l'autre main pour retenir

l'arme qui le menaçait. Pendant cet instant, Robert de Loire avait saisi le Duc par derrière, et le Bouteiller lui avait porté un grand coup d'épée, en criant : « Tuez, tuez! » Le Duc avait voulu se garantir avec les bras, mais le coup était si fort qu'il avait presque abattu le poignet, et sillonné tout le visage du côté droit. Alors Tanneguy, libre maintenant du seigneur de Navailles, avait de sa hache abattu le Duc aux pieds du Dauphin. Il respirait encore; Olivier Layet et Pierre Frottier s'agenouillèrent, et, soulevant sa cotte d'armes, le percèrent par dessous d'un coup d'épée dans le corps. Il poussa un dernier soupir, puis il expira. Les valets se précipitèrent sur lui, arrachèrent de ses doigts ses bagues et s'emparèrent de son riche collier. Le sire de Navailles avait été mortellement atteint d'un coup de hache à la tête par Tanneguy, et le sire d'Autray gravement blessé en essayant de défendre leur maître.

Ainsi fut vengé par un crime le crime que, douze ans auparavant, avait commis le duc de Bourgogne. Depuis lors, il n'avait pas eu un moment de repos; sa vie avait été livrée à de continuelles traverses; son honneur avait reçu sans cesse de nouveaux affronts; il n'avait connu que

méfiance, crainte, irrésolution; le meurtre qu'il avait commis avait livré le royaume à douze années de désordres et de guerres civiles : le meurtre commis sur lui donnait la France aux Anglais; tant les crimes des princes devaient causer de maux au peuple!

Cependant le duc Jean laissait une mémoire plus honorée parmi ses sujets. Les Flamands, sous son règne, avaient été tranquilles, heureux, et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujours redouté et ménagé ses bonnes et libres villes. Il leur avait, pour ainsi dire, donné son fils encore enfant, qui était devenu plus Flamand que Bourguignon. C'était lui qui les avait gouvernées et les avait remplies d'affection et d'espérance. Les deux Bourgognes n'avaient ni les mêmes franchises ni les mêmes priviléges; elles avaient pourtant été mieux gouvernées que la France; tout s'y passait avec plus d'ordre et une autorité plus régulière. Les ravages de la guerre des princes, les courses des compagnies n'y avaient pas pénétré fort avant. Les frontières du Beaujolais et du Nivernais avaient parfois souffert du voisinage du duc de Bourbon; mais le Duc avait traité avec lui de façon à avoir la paix, du moins pour ses états. Dans

les dernières années, la duchesse de Bourgogne était revenue s'établir dans le duché, et son gouvernement avait été doux et agréable aux seigneurs et au peuple. L'Artois avait été la moins heureuse des provinces de Bourgogne : la guerre et le passage des armées y avaient été rudes; mais la noblesse n'en avait pas conservé moins de zèle et d'affection pour le Duc.

C'est que, nonobstant ce qu'il avait de hautain, d'impérieux et d'emporté dans le caractère, il était facile pour ses serviteurs; il recevait leurs conseils; quand on avait gagné sa confiance, on l'avait tout entière. Il aimait à récompenser les services qu'on lui rendait, et le savait bien faire. Il avait aussi des qualités chères aux gens de guerre : il était rude à lui-même, infatigable, sachant endurer patiemment la faim, la soif, le froid, la pluie, la chaleur. Bien pris dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs, il les portait longs, et sa barbe rasée; son visage était plein, et donnait l'idée de la santé et de la force. Il ne fut point, comme son père, chaste dans le mariage. Il eut diverses maîtresses peu connues; la seule dont le nom ait été remarqué fut la dame de Giac, qui le trahit et

le livra à ses meurtriers. Outre son fils, il laissa sept filles :

Marguerite, qui avait épousé le Dauphin, duc d'Aquitaine, et qui, depuis, fut mariée au comte de Richemont ;

Catherine, promise au comte de Vertus par le traité de Chartres, mariée, étant encore enfant, à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile, et renvoyée injurieusement à son père en 1444 : elle mourut sans être mariée ;

Marie, qui épousa le duc de Clèves ;

Isabelle, femme d'Olivier de Blois ;

Jeanne, morte jeune ;

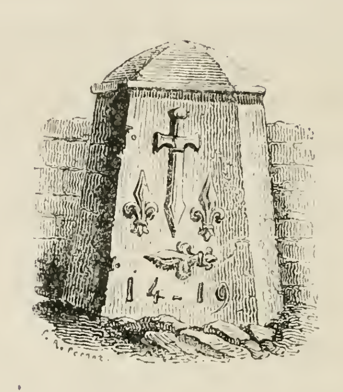
Anne, mariée au duc de Bedfort ;

Agnès, promise après le traité d'Auxerre au comte de Clermont, qu'elle épousa en 1425.

Le duc Jean eut trois enfans naturels qu'il reconnut :

Jean, seigneur d'Imercourt : Guy, seigneur

de Crubeck; Philippe, qui fut femme du seigneur de Rochebaron.



Cette borne fut placée sur le pont de Montereau, après l'assassinat du duc Jean.

PHILIPPE-LE-BON.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Effets de la mort du duc Jean. — Alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais. —Traité de Troyes. — Prise de Montereau. — Siége de Melun. — Le roi d'Angleterre entre à Paris. — Assemblée des États du royaume.— Procès contre les meurtriers du duc Jean. —Bataille de Beaugé. —Bataille de Mons-en-Vimeu. —Siége de Meaux. —Séjour en Bourgogne. Mort de la duchesse Michelle. — Mort du roi Henri V et de Charles VI. — Avènement de Charles VII. —Situation des Anglais en France. —Aventures de Jacqueline du Hainaut. —Mariages d'Anne de Bourgogne et de la duchesse de Guyenne. — Meulan pris par les Anglais. — Traité d'Amiens. — Joûtes à Arras. —Bataille de Crevant. — Combat de La Gravelle. — Mort du sire de Harcourt. — Naissance de Louis XI. — Combat de La Bussière. — Mort de la duchesse douairière. — Bataille de Verneuil.



Convoi du duc Jean à Montereau.



PHILIPPE-LE-BON.

1419—1467.

Le 1er septembre, tandis que le curé de Montereau faisait transporter dans son église, par quelques mendians de la ville, le corps de Jean duc de Bourgogne, renfermé dans la bière des pauvres, encore tout souillé de son sang, et vêtu de ses houzeaulx et

de son pourpoint, les gens du Dauphin attaquèrent le château où s'étaient renfermés plusieurs serviteurs du Duc, sans munitions et sans artillerie. Après quelques coups de canon, ils furent sommés de se rendre; le sire Jean de la Tremoille et le sire de Neufchâtel ne savaient point ce qui était advenu à leur maître; ils le croyaient seulement prisonnier du Dauphin. Ils répondirent que ce château leur avait été confié par le duc de Bourgogne, et qu'ils ne le rendraient que sur son ordre. Pour lors, on amena devant la porte Antoine de Vergy, pris la veille sur le pont: « Frères, leur dit-il, monseigneur le Dauphin « m'ordonne de vous dire que vous lui rendiez « cette forteresse. Si vous ne le faites, et qu'il « vous prenne par force, il vous fera trancher « la tête. Si au contraire vous la lui rendez, et « que vous suiviez son parti, il vous fera du « bien, et vous donnera large part dans les offices « du royaume. — Savez-vous des nouvelles de « monseigneur? » répondirent-ils. Il montra la terre de son doigt, et ajouta: « Je vous con« seille de rendre le château. » Ils refusèrent encore. Les chevaliers du Dauphin leur dirent: « Proposez vos conditions. » Ils revinrent un moment après, apportant par écrit les articles

qu'ils demandaient : c'étaient la liberté de leur Duc et de ses serviteurs, la garantie des biens et meubles qui se trouvaient au château, un délai de quinze jours, afin de faire venir leurs chevaux, et un sauf-conduit pour s'en aller où bon leur semblerait[1].

Il leur fut répondu qu'ils n'eussent plus à parler du duc de Bourgogne qui ne pouvait leur être rendu ; que ses serviteurs étaient prisonniers de monseigneur le Dauphin, qui les traiterait bien, et leur donnerait des offices dans le royaume ; que ce qui appartenait au Duc dans le château serait remis par inventaire aux gens du Dauphin, qui en signeraient quittance, et que, quant à eux, on allait les conduire à Bray. Ils acceptèrent, et s'y rendirent sur-le-champ. La dame de Giac et Jossequin, qui étaient dans le château, restèrent avec le Dauphin et passèrent dans son parti.

Dès que le sire de Neufchâtel fut à Bray, il écrivit au roi, à la duchesse de Bourgogne, au comte de Charolais, à la ville de Paris, et aux autres bonnes villes pour leur rendre compte

[1] Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy. — Mémoires de France et de Bourgogne. — Heuterus.

du crime commis sur la personne du duc de Bourgogne.

Lorsque la nouvelle fut connue à Troyes, la reine et le conseil du roi envoyèrent aussitôt Jean Mercier à la duchesse de Bourgogne, en lui écrivant [1] qu'elle mandât le plus tôt possible auprès du roi et pour sa défense les chevaliers, les vassaux, les hommes d'armes de son duché. Comme on craignait de lui porter un trop rude coup, le roi et la reine lui disaient seulement que son mari avait été blessé et retenu prisonnier. Jean Mercier était chargé de la préparer doucement à recevoir la triste nouvelle.

La duchesse obéit à l'ordre qu'elle recevait, et en même temps elle envoya une ambassade solennelle au roi, pour demander justice et vengeance de la trahison consommée sur la personne de son seigneur et mari. Elle fit partir aussi messire Gauthier de Rupes et quelques autres serviteurs pour aller trouver son fils en Flandre ; enfin elle informa par lettres et ambassades le pape et les princes de la chrétienté de ce déplorable événement.

[1] Lettres du roi et de la reine, 15 septembre.

Le comte de Charolais était à Gand lorsque le message du sire de Neufchâtel lui arriva. Sa douleur fut grande : ses gouverneurs et son conseil ne pouvaient le calmer ni sécher ses larmes; il ne voulait voir personne. « Michelle, dit-il à « sa femme, votre frère a assassiné mon père. » La pauvre princesse ressentit vivement ces paroles : outre qu'elle était d'un excellent naturel, elle craignait que ce malheur lui ôtât à jamais le cœur de son mari qu'elle aimait tant. Cependant lui-même la consola, et lui montra plus d'affection que jamais.

Le nouveau Duc avait vingt-trois ans; malgré sa jeunesse, il se montra tout aussitôt animé du ferme désir de venger son père et de se maintenir dans une puissance que sûrement le parti du Dauphin allait s'efforcer de détruire. Après avoir consulté son conseil et les gens de Gand, d'Ypres et de Bruges, il prit, comme unique héritier du duc Jean, les titres de toutes ses seigneuries; puis il se rendit à Malines, où il eut une conférence avec le duc de Brabant son cousin, Jean de Bavière son oncle, le duc de Clèves son beau-frère, et la comtesse de Hainaut. Dans cette assemblée de famille, il sembla qu'il fallait avant tout traiter avec le roi d'Angleterre et s'assurer

son alliance; des ambassadeurs lui furent aussitôt envoyés[1].

Le Duc vint ensuite à Lille; ce fut là qu'il reçut les députés de Paris. La nouvelle de la mort de son père avait produit une indignation générale dans cette ville, qui se voyait par-là livrée à des malheurs terribles et inévitables. Dès le 12 septembre, le comte de Saint-Pol avait réuni dans la chambre du Parlement le chancelier, plusieurs nobles capitaines et gens d'armes, le prevôt de Paris, le prevôt des marchands, d'autres conseillers et officiers du roi, des bourgeois et des habitans en grand nombre. Ils prêtèrent serment de lui obéir comme au lieutenant du roi, de l'assister et de s'entendre avec lui pour la garde, la conservation et la défense de la ville, et généralement pour la conservation et défense du royaume; de résister de tout leur pouvoir aux damnables projets et entreprises des criminels, séditieux, infracteurs de la paix et de l'union, conspirateurs, coupables et consentans à l'homicide du feu duc de Bourgogne; d'en poursuivre la vengeance et la réparation; de vivre et mourir avec le comte de Saint-Pol dans cette

[1] Heuterus. — Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy.

poursuite; de dénoncer et accuser en justice tous ceux qui voudraient soutenir et aider lesdits criminels, et de ne faire aucun traité partiel à ce sujet sans le consentement l'un de l'autre.

C'est ce serment que maître de Morvilliers, premier président du Parlement, vint porter au duc Philippe, tandis que d'autres envoyés allaient à Dijon le présenter à la duchesse Marguerite.

Le Duc répondit aux Parisiens, et écrivit aux autres bonnes villes, qu'il espérait leur faire avoir trève avec les Anglais, et que si elles voulaient lui envoyer des députés le 17 d'octobre à Arras, on aviserait à ce qu'il convenait de faire. Rien n'était plus pressant en effet que de délivrer Paris des courses que les Anglais faisaient jusqu'aux portes de la ville; la misère et la disette y augmentaient chaque jour.

Lorsque l'affluence commença à être grande à Arras, et avant l'ouverture des assemblées, le Duc fit faire un service solennel pour le salut de l'âme de son père. Cinq évêques et dix-neuf abbés mitrés y assistèrent. Le deuil fut mené par messire Jean de Luxembourg et messire Jacques de Harcourt. Frère Pierre Floure, inquísiteur de la foi au diocèse de Rheims, prêcha un fort beau sermon : il exhorta le Duc à ne point pour-

suivre la vengeance pour la mort de son père; il lui dit que c'était à la justice seule qu'il devait s'adresser pour obtenir réparation; qu'il pouvait prêter force à la justice, s'il le fallait, mais jamais se venger par sa seule puissance, ce qui n'appartient qu'à Dieu. De si chrétiennes paroles furent mal reçues des seigneurs qui étaient avec le Duc, et lui-même en sembla peu touché[1].

Les députés de Paris, qui tous étaient serviteurs ou partisans zélés du duc de Bourgogne, consentirent facilement à ce qui leur fut proposé, et même au projet de traiter avec les Anglais. Ce n'est pas que ces ennemis du royaume ne fussent toujours en grande crainte et aversion au peuple de Paris; mais il était si malheureux, ceux qui le conduisaient avaient entretenu en lui une telle horreur pour les Armagnacs, les garnisons que le parti du Dauphin avait auprès de Paris commettaient de telles cruautés dans les campagnes, qu'on disait dans la ville avec un grand désespoir : « Mieux valent encore les Anglais que « les Armagnacs[2]. »

Tout le reste de l'année se passa en négocia-

[1] Monstrelet.

[2] Journal de Paris.

tions et en messages[1]; le Dauphin lui-même essaya encore de traiter avec les Anglais; mais le roi Henri avait maintenant de plus grandes prétentions qu'auparavant. Le nouveau duc de Bourgogne, n'ayant plus d'autre idée que sa vengeance, ne songeait pas à les contester; et le roi d'Angleterre trouvait avantage évident à traiter avec lui.

Voici ce qu'il proposa : 1° d'épouser madame Catherine, sans imposer aucune charge au royaume; 2° de laisser au roi Charles la jouissance de sa couronne et les revenus du royaume pendant sa vie; 3° qu'après sa mort, la couronne de France serait dévolue à jamais au roi Henri et à ses héritiers; 4° qu'à cause de la maladie du roi qui l'empêchait de vaquer au gouvernement, le roi d'Angleterre prendrait le titre et l'autorité de régent; 5° que les princes, les grands, les communes, les bourgeois, prêteraient serment au roi d'Angleterre comme régent, et s'engageraient à le reconnaître pour souverain après la mort du roi Charles.

Le duc Philippe signa les lettres patentes par lesquelles il approuvait ces articles et promettait

[1] Lefebvre de Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

de les appuyer au conseil du roi; en même temps il conclut un traité qui portait :

1° Qu'un des frères du roi Henri épouserait une sœur du Duc;

2° Que le roi et le Duc s'aimeraient et s'assisteraient comme frères;

3° Qu'ils poursuivraient ensemble la punition du Dauphin et des autres meurtriers du duc Jean ;

4° Que si le Dauphin ou quelque autre desdits meurtriers était fait prisonnier, il ne pourrait être relâché sans le consentement du Duc ;

5° Que le roi d'Angleterre assignerait au Duc et à madame Michelle sa femme des terres pour vingt mille livres de rente, dont hommage lui serait fait.

Moyennant ces conditions, une trève fut accordée du 24 décembre au 1er mars; le Dauphin et ses partisans en étaient formellement exceptés. En même temps le duc de Bourgogne assemblait ses vassaux et ses hommes d'armes pour faire une guerre vigoureuse aux Dauphinois. Ils venaient de surprendre la ville de Roye. Messire Jean de Luxembourg se hâta d'aller l'assiéger avant qu'ils y fussent encore bien établis. En effet, ils ne purent s'y défendre long-temps, et il leur fut

accordé de sortir saufs de corps et de biens; un sauf-conduit leur fut donné, et le sire Hector de Saveuse fut chargé de les escorter.

Cependant une compagnie d'Anglais, commandée par le comte d'Huntington et le seigneur de Cornwallis, ayant appris que les Dauphinois avaient obtenu de si bonnes conditions, accoururent à leur poursuite. Beaucoup de gentilshommes picards de l'armée du duc de Luxembourg, et surtout le bâtard de Croy, mécontens qu'on les eût ainsi privés de l'argent des rançons, se mirent avec les Anglais. Ils tombèrent ensemble sur les Dauphinois, sans écouter les représentations du sire de Saveuse. En vain il voulut prendre sous sa protection et réclamer comme son prisonnier le sire de Karadoc, chef de la garnison de Roye, le comte de Cornwallis se mit en devoir de le lui ôter. Comme ils se débattaient, l'Anglais donna un coup de poing avec son gantelet de fer au sire de Saveuse, et le repoussa brutalement. Saveuse était presque seul; il lui fallut endurer cette violence. Sans respect du sauf-conduit, les Dauphinois furent emmenés prisonniers par les Anglais.

Ceux qui tombèrent entre les mains du bâtard de Croy et des gentilshommes picards furent bien

plus malheureux. Messire de Luxembourg, dès qu'il sut que le sauf-conduit avait été enfreint, entra en grande colère et résolut de punir du moins ceux de son armée qui étaient sous son commandement direct. Il envoya ordre au seigneur de Croy de lui livrer son frère le bâtard, et au sire de Longueval de remettre le bâtard de Dunon, frère de sa femme. Les deux seigneurs ne tinrent nul compte de ce message et refusèrent d'obéir[1]. Le sire de Luxembourg déclara qu'il irait les prendre de force. Sa menace ne fut pas mieux écoutée; on lui répondit qu'il ne serait peut-être pas le plus fort; et pour que les prisonniers ne tombassent pas entre ses mains, on les mit à mort. Rien ne put être fait contre les coupables. Messire de Luxembourg renvoya son monde et revint auprès du duc de Bourgogne, qui s'apprêtait au voyage de Troyes.

Il partit au mois de février, et trouva à Péronne, où ils avaient été mandés, la plus grande partie de ses serviteurs et capitaines. A Saint-Quentin, le comte de Warwick et d'autres ambassadeurs du roi d'Angleterre vinrent le rejoindre avec cinq cents chevaux. Comme il allait

[1] Monstrelet. — Fenin.

suivre sa route vers Troyes, les habitans de Laon le supplièrent de faire auparavant le siége de Crespy, dont la garnison désolait tout le pays; elle était commandée par de braves capitaines du parti du Dauphin, entre autres le sire de Vignolles, dont le surnom était la Hire, Pothon de Saintrailles et Naudonnet son neveu. Ils se défendirent d'abord vaillamment; mais l'armée de Bourgogne était nombreuse et superbe; on y voyait tous les seigneurs et chevaliers qui s'étaient rendus fameux sous le duc Jean : les sires de Luxembourg, de l'Isle-Adam, de Chastellux, Robert de Mailly, Guy de Bar, Antoine de Croy, les frères Fosseuse, le seigneur d'Imbercourt, le sire de Comines, le seigneur de Longueval, les frères Saveuse, le bâtard d'Harcourt. Le Duc amenait son chancelier l'évêque de Tournai, et ses conseillers les plus intimes, les sires de Brimeu et de Roubais; enfin il se rendait à Troyes avec toute sa puissance.

Les capitaines de Crespy ne pouvaient, sans espoir de secours, résister à une telle armée. Le Duc faisait là ses premières armes; il ne voulut point traiter durement la garnison, et lui accorda

[1] 1419-1420, v. st. L'année commença le 7 avril.

de sortir sauve de corps et de biens. Mais à peine fut-elle en route, qu'elle fut pillée et dévalisée ; le Duc en fut très-courroucé, et fit rendre ce qu'on put recouvrer. Ces brigandages n'étaient pas fort surprenans ; il avait dans son armée beaucoup de gens qui depuis long-temps avaient l'habitude de servir dans les compagnies et de désoler les provinces. Il menait entre autres avec lui un nommé Tabari-le-Boiteux, chef d'une compagnie de paysans, qui était un des plus cruels brigands de ce temps-là.

Le Duc arriva le 28 mars à Troyes ; les gentilshommes de Bourgogne et de France, les notables bourgeois et le peuple criant « Noël ! » vinrent au-devant de lui. La reine et madame Catherine lui montrèrent le plus grand amour. Il prêta foi et hommage au roi pour le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, le comté d'Artois et ses autres seigneuries. L'hommage ne fut pas en la même forme que celui de son père. Le doyenné de la pairie et la pairie de Flandre furent compris dans l'hommage du duché de Bourgogne et du comté de Flandre, et considérés comme en dérivant. Il disposait de tout au conseil du roi, et se fit accorder de grands avantages. Le roi renonça au droit de racheter Lille, Douai et Orchies.

Il assigna, au lieu de la dot en argent de madame Michelle sa fille, les villes de Péronne, Roye et Montdidier [1]. Il confirma la donation du comté de Tonnerre que le duc Jean avait obtenue un peu avant sa mort. Enfin il adjugea au duc de Bourgogne les biens des meurtriers de son père, et l'hôtel d'Armagnac qui était situé à Paris, rue Saint-Honoré, près l'église des Bons-Enfans.

Mais il se traitait alors d'autres affaires bien plus tristes et funestes au royaume. Dès le 9 avril, la reine et le duc de Bourgogne firent signer au roi qu'il accordait au roi d'Angleterre sa fille Catherine, qu'il le reconnaissait pour son héritier, au préjudice du Dauphin, et le nommait régent. Le malheureux roi n'avait plus ni sens ni mémoire. Ce fut une grande douleur et une indignation universelle de voir la reine transporter le noble royaume de France à ses anciens ennemis, qui, depuis tant d'années, le désolaient par mille ravages; on la détestait, de dépouiller ainsi son propre fils, en annulant les anciennes constitutions par lesquelles les rois avaient sagement ordonné que les femmes ne succéderaient pas à la couronne. On s'étonnait aussi que le duc

[1] Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

de Bourgogne, un prince de la fleur-de-lis, ruinât son pays et sa famille, renonçât aux propres droits qu'il pouvait avoir, et s'abandonnât de la sorte par vengeance aux conseils des étrangers [1]. Les Anglais eux-mêmes s'émerveillaient d'un tel esprit d'aveuglement, qui leur livrait de plein gré le royaume [2]. Les factieux de Paris, tout animés qu'ils étaient d'une furieuse haine contre les Armagnacs et le Dauphin, trouvaient cependant cruel et honteux de devenir sujets des Anglais [3]. Tous les prud'hommes, les bons et loyaux Français, regardaient ce traité comme damnable et de toute nullité [4] : « C'est une grande horreur, disaient-ils, de penser que quelque Français, noble ou non noble, non seulement a pu favoriser ce traité, mais le voir, mais l'entendre, sans le détester ; il ne peut donner la paix ni spirituelle ni temporelle ; il est plein de divisions, guerres, meurtres, rapines, effusion de sang humain et horribles séditions ; il tend à produire et à nourrir la trahison, le parjure, la déloyauté, et à mettre sous indigne sujétion et honteuse

[1] Monstrelet.

[2] Chronique d'Hollinshed.

[3] Journal de Paris.

[4] Juvénal des Ursins.

servitude tous les habitans du noble royaume de France, clercs, nobles et bourgeois; il doit être combattu par tout bon chrétien, de toute sa puissance ecclésiastique ou temporelle, chacun selon son état, spécialement par le pape, les prélats, les princes, encore plus par les pairs de France et les notables cités, enfin par tous ceux qui haïssent la tyrannie et aiment la vertu et une condition libre [1]. »

Cependant les divers offices de la ville de Paris étaient si bien occupés tous par des partisans et des serviteurs du duc de Bourgogne, que lorsque, le 29 avril, le Parlement, la chambre des comptes, l'Université, le chapitre, les gens du roi près le Parlement et le Châtelet, le prevôt de Paris et le prevôt des marchands, les quarteniers, cinquantainiers et dizainiers, réunis par le comte de Saint-Pol et le chancelier, reçurent communication du projet de traité avec les Anglais, pas une voix ne s'éleva pour s'y opposer [2].

Les ambassadeurs du roi exposèrent de sa part que le duc de Bourgogne, étant récemment ar-

[1] Réponse d'un bon et loyal Français au peuple de France et de tous états. Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

[2] Registres du Parlement.

rivé dans la ville de Troyes, avait, devant plusieurs barons, nobles, prélats, conseillers, procureurs et ambassadeurs des communes et bonnes villes du royaume, fait rendre compte par l'évêque de Tournai, son chancelier, de ce qu'il avait, par ordre du roi et de la reine, et par le conseil des bonnes villes, conclu avec le roi d'Angleterre. Cet évêque avait déclaré que ce n'était nullement par vengeance que son maître proposait ce traité, mais pour remédier aux périls, à la désolation, à la destruction du royaume, pour éviter l'effusion du sang humain, pour relever le peuple des oppressions et griefs qu'il avait soufferts et souffrait encore, pour le gouverner avec justice, paix et tranquillité.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le roi, la reine, les barons, les prélats, les communes assemblées à Troyes, s'étaient informés préalablement de la personne et de l'état du roi d'Angleterre : qu'on le disait prudent et sage, aimant la paix et la justice [1], maintenant parmi ses gens de guerre une bonne discipline, s'opposant à leurs débauches, chassant de son camp les filles de mauvaise vie, protégeant le pauvre peuple, af-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

fable pour les petits comme pour les grands, défenseur sévère des églises et des couvens, ami des sages et doctes clercs, soumis à la volonté de Dieu, le louant dans la bonne fortune, et se soumettant sans colère à la mauvaise. On ajoutait qu'il était de noble contenance et d'agréable visage. Ayant par ces discours cherché à donner bonne espérance au peuple, les ambassadeurs déclarèrent que, sauf certaines modifications, le traité conclu par le duc de Bourgogne avait été ratifié. On avait, disaient-ils, considéré surtout les discordes du royaume, la conduite du fils du roi, soi-disant Dauphin, et des gens avoués de lui, qui, enfreignant les traités jurés et les sermens prêtés, avaient déloyalement mis à mort le feu duc de Bourgogne, s'étaient ainsi rendus indignes de tous honneurs et dignités, avaient encouru les peines et malédictions contenues dans les traités, et absous chacun de foi, service, hommage et fidélité.

Le chancelier de France rappela à l'assemblée que ce traité était conforme au désir que la bonne ville de Paris avait déjà montré, et à ce que ses députés avaient réglé à Arras avec le duc de Bourgogne; puis il demanda si l'on voulait persévérer et adhérer au traité communiqué par le

roi. « Oui, oui », crièrent-ils avec acclamation et tout d'une voix : « vive le roi, la reine et monsei-« gneur de Bourgogne ! » Dès le lendemain, le chancelier et le premier président se joignirent aux ambassadeurs, et se rendirent à Pontoise près du roi d'Angleterre, pour le prier de consentir aux modifications proposées à Troyes.

Dès le 13 avril, le duc de Bourgogne s'était empressé d'annoncer à ce prince que tout était conclu, et qu'il pouvait arriver. Pendant que les négociations se continuaient, le Duc fit assiéger par son armée diverses forteresses que les gens du Dauphin occupaient en Champagne et sur les marches de la Bourgogne ; elles se défendirent vaillamment. Jean de Luxembourg fut blessé grièvement et perdit l'œil au siége d'Alibaudière. On échoua devant Coucy, et le brigand Tabari y fut tué ; le couvent d'Équan Saint-Germain, près d'Auxerre, fut pris [1]. La route de Troyes à Dijon se trouvant plus libre après ces expéditions, la duchesse douairière de Bourgogne et son fils, qui ne s'étaient point vus depuis la mort du duc Jean, se donnèrent rendez-vous à Châtillon [2]. Elle le pria de présenter au roi la requête qu'elle avait fait dresser

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Monstrelet. — Fenin.

dans son conseil pour demander justice des meurtriers de son mari. Mais le temps n'était pas bien choisi; le Duc avait laissé la reine uniquement occupée de se préparer aux fêtes qu'on allait donner pour célébrer l'arrivée du roi d'Angleterre et son mariage avec madame Catherine : lui-même retourna à Troyes promptement pour la recevoir.

Le roi d'Angleterre arriva en effet le 20 mai, accompagné de ses deux frères, le duc de Glocester et le duc de Clarence, d'une suite nombreuse et brillante, et de sept mille hommes d'armes [1]. Le duc de Bourgogne alla au-devant de lui avec les seigneurs de France, et le conduisit à l'hôtel qui lui avait été préparé. Après quelques momens de repos, le roi Henri alla rendre visite au roi et à la reine de France, qu'il trouva dans l'église Saint-Pierre avec madame Catherine. Tout avait été réglé d'avance; la cérémonie des fiançailles se fit sur-le-champ, et le lendemain, après avoir changé encore quelques articles, le roi d'Angleterre et le roi signèrent ce fameux traité de Troyes, qui fut la honte du royaume. Il fut publié en la forme suivante :

[1] Monstrelet. - Chronique d'Hollinshed.

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à tous nos baillis, prevôts, sénéchaux et autres chefs de nos justices, ou à leurs lieutenans, salut. Un accord final et une paix perpétuelle ont été faits et jurés par nous et notre très-cher et très-aimé fils Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent pour nous de la royauté de France, au moyen du mariage de lui et de notre très-chère et très-aimée fille Catherine, et au moyen aussi de différens articles faits, passés et accordés par chaque partie, pour le bien et l'utilité de nos sujets et la sûreté de nos pays; par le moyen de cette paix, nosdits sujets et ceux de notre fils pourront communiquer, commercer et besogner les uns avec les autres en-deçà et au-delà de la mer.

« 1°. Notre fils le roi Henri nous honorera dorénavant comme son père, et notre compagne la reine comme sa mère, et ne nous empêchera pas, durant notre vie, de jouir et posséder paisiblement notre royaume.

« 2°. Il ne mettra empêchement ni trouble à ce que nous tenions et possédions tant que nous vivrons, et comme maintenant, la couronne, la dignité royale de France et les revenus, fruits et profits qui y sont attachés pour soutenir notre état et les charges du royaume; et à ce que notre

compagne tienne tant qu'elle vivra état et dignité de reine, selon la coutume du royaume, avec partie convenable desdits revenus et rentes.

« 3°. Notre fille Catherine aura et prendra au royaume d'Angleterre un douaire, tel que les reines ont accoutumé d'avoir; c'est à savoir soixante mille écus par an, que travaillera à lui assurer notre fils le roi Henri, sans pourtant transgresser ou offenser le serment qu'il a prêté d'observer les lois, coutumes et droits de son royaume d'Angleterre.

« 4°. Il est accordé qu'aussitôt après notre trépas, et dès lors en avant, la couronne et royaume de France, avec tous leurs droits et appartenances, seront perpétuellement et demeureront à notre fils le roi Henri et à ses héritiers.

« 5°. Comme nous sommes la plupart du temps empêché d'aviser par nous-même et de vaquer à la disposition des besognes de notre royaume, la faculté et l'exercice de gouverner et d'ordonner la chose publique seront et demeureront, notre vie durant, à notre fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages du royaume, qui nous obéiront, et qui aimeront l'honneur et le profit dudit royaume. Ayant ainsi la faculté et l'exercice du gouvernement, il travaillera affectueusement,

diligemment et loyalement, à l'honneur de Dieu, de nous et de notre compagne, et pour le bien du royaume à le défendre, le tranquilliser, l'apaiser et le gouverner selon l'exigence de la justice et de l'équité, avec le conseil et l'aide des grands seigneurs, barons et nobles du royaume.

« 6°. Notre fils fera de tout son pouvoir pour que la cour du Parlement de France soit maintenant et au temps à venir conservée et gardée dans l'autorité et souveraineté qu'elle doit avoir dans les lieux qui nous sont sujets.

« 7°. Notredit fils défendra et conservera tous et chacun, nobles, pairs, cités, villes, communautés et personnes, dans leurs droits accoutumés, priviléges, prééminences, libertés et franchises à eux appartenant.

« 8°. Il travaillera et fera de tout son pouvoir pour que la justice soit administrée dans le royaume selon les lois accoutumées et les droits du royaume de France, sans acception de personnes; conservera et tiendra les sujets en paix, tranquillité, et, au risque de son corps, les défendra de violences ou d'oppressions quelconques.

« 9°. Il fera son possible pour que les offices, tant de justice dans le Parlement que dans les

bailliages, sénéchaussées et autres, dépendant de la seigneurie du royaume, soient pris par des personnes habiles, profitables, et propres à un régime bon, juste, paisible et tranquille, et à l'administration qui doit leur être commise, et qu'ils soient tels qu'ils doivent être délégués et choisis selon les lois et droits du royaume.

« 10°. Notre fils travaillera de tout son pouvoir, et le plus tôt que faire se pourra, à remettre en notre obéissance toutes et chacune des villes, cités, châteaux, lieux, pays et personnes de notre royaume qui tiennent le parti vulgairement appelé du Dauphin ou d'Armagnac.

« 11°. Afin que notre fils puisse faire exercer et accomplir les choses susdites profitablement, sûrement et franchement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les États du royaume, tant spirituels que temporels, et aussi les cités et notables communes, les citoyens et bourgeois des villes, à nous obéissant, feront serment d'obéir et d'écouter humblement en toutes choses les mandemens et commandemens concernant l'exercice du gouvernement du royaume, qu'ils recevront de notredit fils; de garder bien et loyalement, et de faire garder par tous autres, en tout et partout, et autant que cela

les pourra toucher, les choses qui sont ou seront appointées et accordées entre nous, notre compagne la reine et notre fils le roi Henri, avec le conseil de ceux que nous, notre compagne et notredit fils auront à ce commis : aussitôt après notre trépas, d'être féaux et hommes liges de notredit fils et de ses héritiers, de le recevoir pour leur seigneur lige et souverain, pour vrai roi de France, sans aucune opposition, contradiction ni difficulté; de lui obéir comme tel, et de ne jamais obéir à d'autres, comme roi ou régent, qu'à notre fils le roi Henri; de ne jamais entrer en conseil, aide ou consentement, pour qu'il perde la vie ou les membres, ou qu'il soit pris par mauvaise prise, ou qu'il souffre dommage ou diminution dans sa personne, son état, son honneur ou ses biens; d'empêcher de tout leur pouvoir ce qui pourrait être machiné contre lui, et de le lui faire savoir le plus tôt qu'ils pourront, par messages ou par lettres.

« 12°. Il est accordé que toutes et chacune conquêtes qui se feront au royaume de France par notre fils le roi Henri, seront à notre profit, hormis le duché de Normandie, et qu'il fera que toutes les seigneuries situées dans les lieux de notre obéissance, appartenant aux personnes qui

nous obéissent et qui jurent de garder la présente concorde, seront restituées à ceux à qui elles appartiennent.

« 13°. Il est accordé que toutes personnes ecclésiastiques, bénéficiées dans ledit duché ou dans quelque autre lieu du royaume de France, obéissant à nous et à notre fils, et favorisant le parti de notre très-cher et très-aimé fils le duc de Bourgogne, qui jureront de garder cette présente concorde, jouiront paisiblement de leurs bénéfices.

« 14°. Que toutes et chacune des églises, Universités, études générales, colléges ecclésiastiques, situés aux lieux qui nous sont sujets, ou dans le duché de Normandie, jouiront de leurs droits, possessions, rentes, prérogatives, libertés, franchises, prééminences, à eux appartenant ou dus, sauf les droits de la couronne ou de tous autres.

« 15°. Quand notre fils le roi Henri adviendra à la couronne de France, le duché de Normandie et tous les autres lieux conquis par lui dans le royaume seront dans la monarchie et juridiction de la couronne de France.

« 16°. Le roi Henri compensera aux personnes à nous obéissant et favorisant le parti de Bourgogne, les seigneuries, revenus et possessions

dont il a déjà pris possession dans le duché de Normandie ou ailleurs; ladite compensation se fera non au détriment de la couronne, mais sur les terres acquises et à acquérir des rebelles et désobéissans; et si cette compensation n'était pas faite lors de notre mort, le roi Henri la fera quand il sera venu à la couronne. Mais si les terres, seigneuries et possessions desdites personnes du parti de Bourgogne n'ont pas encore été données, elles seront restituées sans délai.

« 17°. Durant notre vie, dans tous lieux qui nous sont présentement sujets ou le deviendraient à l'avenir, les lettres de commune justice, de don, de rémission, de priviléges, devront être écrites sous notre nom et sceau; toutefois, comme il peut arriver tels cas singuliers que l'esprit de l'homme ne saurait prévoir, auxquels il serait nécessaire que notre fils le roi Henri fit écrire, cela lui sera loisible pour le bien et la sûreté du gouvernement, qui lui appartient ainsi qu'il a été dit, et pour éviter les inconvéniens et périls qui autrement pourraient arriver; alors il mandera, défendra et commandera, de par nous, et de par lui comme régent.

« 18°. Toute notre vie durant, notre fils le roi Henri ne se nommera, fera nommer ni écrira roi

de France, et s'abstiendra de ce nom tant que nous vivrons.

« 19°. Il est accordé que nous le nommerons en langage français : Notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre et héritier de France; et en langue latine : *Noster præclarissimus filius Henricus, rex Angliæ, hæres Franciæ.*

« 20°. Notre fils n'imposera ni ne fera imposer aucune imposition ni exaction à nos sujets, sans cause raisonnable et nécessaire, ni autrement que pour le bien public du royaume, et selon l'ordonnance et exigence des lois et coutumes raisonnables approuvées dudit royaume.

« 21°. Afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et recommencemens par lesquels des débats, des discords et des dissensions pourraient sourdre au temps à venir, ce que Dieu ne veuille, notredit fils travaillera de tout son pouvoir à ce que, de l'avis et du consentement des trois États de chaque royaume, soit ordonné et pourvu que dès le temps où notre fils sera venu à la couronne de France, les deux couronnes de France et d'Angleterre demeurent à toujours ensemble et réu-

nies sur la même personne, c'est à savoir la personne de notre fils le roi Henri, tant qu'il vivra, et de là en avant, aux personnes de ses héritiers successivement, les uns après les autres, et à ce que les deux royaumes soient gouvernés non divisément sous divers rois, mais sous une même personne qui sera roi et seigneur souverain de l'un et de l'autre; mais gardant, en toutes autres choses, toutes les lois de chacun, et ne soumettant en aucune manière un des royaumes à l'autre, ni aux lois, droits, coutumes et usages de l'autre.

« 22°. Dès maintenant et perpétuellement se tairont et s'apaiseront de tous points, divisions, haines, rancunes, iniquités et guerres entre les deux royaumes, et les deux peuples adhéreront à ladite concorde, et il y aura, dès maintenant et à toujours, paix, tranquillité, concorde, amitié ferme et stable, affection mutuelle envers et contre tous; les deux royaumes s'aideront de conseil et d'assistance contre toutes personnes qui s'efforceraient de faire dommage à eux ou à l'un d'eux; et ils communiqueront et marchanderont l'un avec l'autre franchement et sûrement, en payant les devoirs ou coutumes dus ou accoutumés.

« 23°. Tous les confédérés et alliés des royaumes de France et d'Angleterre qui, dans le délai de

huit mois après que la présente paix leur sera notifiée, auront déclaré vouloir fermement adhérer à ladite concorde et être compris dans le traité, y seront compris en effet, sauf toutefois les actions, droits en réparations que l'une et l'autre couronne, ou ses sujets, pourraient avoir à exercer contre lesdits alliés.

« 24°. Il est accordé que notre fils le roi Henri, avec le conseil de notre très-cher fils Philippe de Bourgogne, et des autres nobles du royaume, qui seront pour ce appelés, pourvoira au gouvernement de notre personne, sûrement, convenablement et honnêtement, selon l'exigence de notre état et de la dignité royale, de telle manière que ce soit l'honneur de Dieu et le nôtre, celui du royaume de France et de nos sujets. Toutes personnes, tant nobles qu'autres, qui seront autour de nous pour notre personne et notre service domestique, non pas seulement en titre d'office, mais de toute autre manière, seront nées au royaume de France, ou dans des lieux de langage français, bonnes personnes, sages, loyales, idoines audit service.

« 25°. Il est accordé que nous résiderons et demeurerons personnellement dans un lieu notable de notre obéissance, et non ailleurs.

« 26°. Considérant les horribles et énormes crimes et délits commis par Charles, soi-disant Dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notredit fils le roi, et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, nous ne traiterons aucunement de paix et de concorde avec ledit Charles, sinon du consentement et du conseil de tous et de chacun de nous trois, et des trois États du royaume.

« 27°. Sur les choses susdites et sur chacune d'elles, outre nos lettres patentes scellées de notre grand sceau, nous donnerons et ferons donner à notre fils le roi Henri lettres patentes approbatives et confirmatoires de notre susdite compagne, de notre fils Philippe de Bourgogne, et autres de notre sang royal, des grands seigneurs, barons, cités et villes à nous obéissant, desquels, pour notre part, le roi Henri voudra avoir des lettres.

« 28°. Semblablement notre fils le roi Henri, pour sa part, nous fera donner et faire pour ces mêmes choses, outre ces lettres patentes scellées de son grand sceau, lettres patentes approbatives et confirmatoires de ses très-chers frères, et autres de son sang royal, des grands seigneurs, barons, des cités et villes à lui obéissant, desquels nous voudrons avoir des lettres.

« Toutes lesquelles choses susdites et écrites, nous Charles, roi de France, pour nous et nos héritiers, sans dol, fraude ni mauvais artifice, promettons et jurons, en parole de roi, sur les saints Évangiles de Dieu par nous corporellement touchés, de faire accomplir et observer, et de faire observer et accomplir par nos sujets; et que nos héritiers n'iront jamais au contraire des choses susdites en aucune manière, en jugement et hors jugement, directement ou obliquement, ou sous quelque couleur déguisée que ce soit. Et, afin que ces choses soient fermes et stables perpétuellement et à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes lettres. Donné à Troyes, le 21 mai 1420. »

En même temps le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre renouvelèrent et consacrèrent le traité d'alliance déjà conclu à Arras, et le Duc prêta le serment suivant[1] :

« Nous Philippe, duc de Bourgogne, pour nous et nos héritiers, jurons sur les saints Évangiles de Dieu, à Henri, roi d'Angleterre et régent de France pour le roi Charles, de lui obéir humblement et fidèlement dans tout ce qui concerne la

[1] Chronique d'Hollinshed.

couronne et chose publique de France; et, aussitôt après la mort du roi Charles notre seigneur, d'être perpétuellement homme lige et fidèle du roi Henri et de ses successeurs, de n'avoir ni de souffrir pour souverain seigneur roi de France aucun autre que le roi Henri et ses héritiers; de n'entrer jamais en conseil ni consentement d'aucun tort qui pourrait être fait au roi Henri et à ses successeurs, par lequel ils auraient à souffrir en leur corps ou en leurs membres, ou à perdre la vie; mais au contraire de leur annoncer diligemment, autant qu'il sera en notre pouvoir, lesdits desseins par lettres ou messages. »

Un grand nombre de seigneurs spirituels et temporels, qui se trouvaient dans la ville de Troyes, prêtèrent aussi le même serment. Mais ces traités et cette soumission à l'ennemi du royaume jetaient dans une profonde affliction beaucoup de gens, même parmi ceux qui étaient attachés au duc de Bourgogne. Il fallut qu'il donnât à plusieurs d'entre eux le commandement formel de jurer cette paix, qui leur semblait une trahison. Il eut grand'peine à y décider Jean de Luxembourg et Louis son frère, évêque de Thérouenne : « Vous « le voulez, dirent-ils, nous prêterons ce ser- « ment, mais aussi nous le tiendrons jusqu'à

« la mort[1]. » De moins illustres serviteurs, qui avaient passé de longues années dans la maison de son père, le quittèrent et s'en retournèrent tristement chez eux. On les traitait d'Armagnacs, mais ils étaient seulement bons et loyaux Français[2]. Dans tout son duché, les villes refusèrent d'abord de prêter serment au roi d'Angleterre[3].

Le 2 de juin, on célébra le mariage du roi d'Angleterre et de madame Catherine, dans l'église de Saint-Jean, à Troyes. Henri de Savoisy, archevêque de Sens, officia au mariage, et bénit le lit des mariés. Dans la nuit, on vint leur porter la soupe au vin, car le roi Henri avait voulu que tout se passât à la mode de France. Le lendemain, il donna un grand festin au roi, au duc de Bourgogne et aux grands seigneurs de France. On voulait aussi avoir quelque beau tournoi; mais il s'y refusa[4]. « Je prie, dit-il, monseigneur le « roi de permettre, et je commande à tous ses « serviteurs et aux miens que nous soyons prêts « demain matin pour aller mettre le siége devant « la cité de Sens, où sont les ennemis du roi. « Là, chacun de nous pourra joûter, tournoyer

[1] Saint-Remy. — [2] Juvénal.

[3] Histoire de Bourgogne. — [4] Journal de Paris.

« et montrer sa prouesse et son courage; car il
« n'y a pas de plus belle prouesse que de faire
« justice des méchans, pour que le pauvre peu-
« ple puisse vivre. » Il tint aussi à tous ceux qui
étaient présens un discours plein de gravité[1]; il
parla de l'avantage que trouveraient les deux
royaumes à être sujets du même roi. Il dit que,
bien qu'il fût né Anglais, il s'occuperait avec au-
tant de zèle de la prospérité du royaume de
France que de celle de sa terre natale; que d'ail-
leurs il était né Français par les femmes, ce qui
est toujours plus certain. Il répéta que le Dauphin
était le seul chef et la seule cause de la guerre
civile, et que, par le meurtre du duc Jean, il avait
bien montré son mauvais naturel et ses disposi-
tions cruelles. Il ordonna donc aux seigneurs,
conformément à leur devoir, leur serment et
leur consentement, de venir avec lui, et de
l'aider à réduire ce fils obstiné et déloyal sous
l'obéissance du roi son père. Puis il ajouta :
« Quant à moi, je me conformerai aux articles
« que vous avez arrêtés et agréés. J'aimerai, ho-
« norerai et vénérerai le roi Charles à l'égal de
« mon propre père, ainsi que je l'ai promis par

[1] Chronique d'Hollinshed.

« cette paix, qui, je m'assure, sera pour toujours;
« et vous, si vous vous montrez loyaux et fidèles
« envers moi, l'Océan cessera plutôt de couler,
« le soleil perdra plutôt sa lumière que je ne
« manquerai à ce qu'un prince doit à ses sujets,
« à ce qu'un fils doit à son père. »

Le siége de Sens dura peu. La ville se rendit deux jours après que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se furent présentés. « Vous m'avez « donné une femme, je vous rends la vôtre », dit le roi Henri à l'archevêque de Sens en lui remettant son église[1].

De là ils allèrent attaquer Montereau. Le sire de Guitry y commandait pour le Dauphin, et commença à se défendre vaillamment; mais le jour de la Saint-Jean, quelques Anglais et quelques Bourguignons, sans l'ordre de leurs chefs, ayant donné un assaut, surprirent la ville, et la garnison, non sans perte, fut contrainte de se retirer dans le château. Dès que le Duc fut entré, les femmes de la ville le conduisirent aussitôt dans l'église où l'on avait enterré son père[2]. Il fit placer à l'heure même un drap mortuaire et deux cierges sur cette tombe. Le lendemain, elle

[1] Juvénal.

[2] Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy.

fut ouverte, et l'on trouva le cadavre demi-vêtu et défiguré par les grandes blessures qu'il avait reçues; sa tête était toute fendue du coup de hache que lui avait donné Tanneguy; il n'y avait personne qui ne fût attendri en voyant cette large plaie par où les Anglais étaient entrés en France, comme disait, cent ans après, un chartreux de Dijon, montrant au roi François Ier le tombeau de Jean de Bourgogne. Son fils donna de grandes récompenses aux ecclésiastiques de Montereau, qui avaient soustrait ce corps aux insultes des Armagnacs, et l'avaient enseveli en terre consacrée; ils lui remirent le bréviaire du Duc, qui avait été trouvé sur lui; mais tous ses joyaux avaient été pris. Le corps fut embaumé, transporté en grande cérémonie à Dijon et inhumé aux Chartreux, auprès de Philippe-le-Hardi. Le bâtard de Croy, qui avait été tué à l'attaque de la ville, fut enterré à Montereau, dans la fosse que le duc Jean laissait vide.

Le château tenait encore. Le roi d'Angleterre fit sommer le sire de Guitry de se rendre; le héraut fut reçu injurieusement, et l'on ne tint compte de son message[1]. Le roi irrité fit ame-

[1] Chronique d'Hollinshed. — Fenin.



Translation du corps du duc Jean.



ner les prisonniers qu'on avait faits en s'emparant de la ville, et leur signifia qu'ils seraient pendus s'ils ne persuadaient au gouverneur de céder. Le gibet fut sur-le-champ dressé. Ces malheureux se mirent à genoux sur le bord du fossé et crièrent au sire de Guitry de leur sauver la vie, lui représentant qu'il ne serait point secouru, et qu'il aurait bientôt à se rendre. Il fut inflexible. Alors ces pauvres malheureux demandèrent à faire leurs adieux à leurs femmes, à leurs enfans, à ceux de leurs amis qui étaient restés dans la ville. Malgré tant de tristesse et de larmes, le roi d'Angleterre demeura ferme dans sa cruauté et les fit périr. Huit jours après, le sire de Guitry se rendit, à condition qu'il aurait la vie sauve ainsi que sa garnison. Un gentilhomme du duc de Bourgogne, nommé Guillaume de Bierre, l'accusa d'être un des meurtriers du duc Jean. Guitry offrit de se justifier par le combat; le roi d'Angleterre lui accorda un sauf-conduit pour venir combattre; cependant la chose en demeura là.

Villeneuve-le-Roi fut prise aussi. Les Bourguignons et les Anglais allèrent ensuite mettre le siége devant Melun, tandis que le Dauphin était allé faire reconnaître son autorité dans le pays

de Languedoc. Il avait laissé Barbazan, le sire de Bourbon et ses plus braves chevaliers pour défendre la Brie, et ils s'y étaient rendus redoutables. La ville fut entourée d'une nombreuse armée. Le roi d'Angleterre était logé sur la rive gauche de la Seine, le duc de Bourgogne occupait la rive droite et le côté de la Brie; le roi de France et les deux reines se tenaient pendant ce temps-là à Corbeil.

Les chevaliers du Dauphin commencèrent bientôt à montrer qu'ils feraient une rude et longue défense[1]. Dès les premiers jours, ils firent des sorties où les Bourguignons souffrirent beaucoup; les assiégeans comprirent alors qu'il était nécessaire de se fortifier eux-mêmes, et environnèrent leur camp de fossés et de palissades. Ils établirent leurs machines de guerre, et firent tirer contre la ville leurs bombardes et canons. Les assiégés n'étaient pas moins habiles ni moins actifs à se servir de leur artillerie; ils avaient des arbalétriers qui tuaient tous ceux qui approchaient de la muraille. Aucun n'était plus diligent ni plus adroit qu'un moine augustin, qui tua au moins soixante hommes d'armes. Lorsque quelque portion du mur

[1] Juvénal. — Monstrelet.

venait à être renversée, elle était aussitôt réparée en terre ou en charpente.

Il n'y avait nul moyen de tenter l'assaut contre une ville si bien défendue : c'eût été une entreprise imprudente et inutile; le roi d'Angleterre s'y opposait toujours. Le siége durait déjà depuis quelque temps, lorsque le duc Roger de Bavière arriva, amenant avec lui un nombreux renfort à l'armée de Bourgogne. Il commença à s'étonner de ce qu'on ne donnait pas un assaut; le roi Henri lui représenta avec patience et douceur que ce n'était pas une chose à faire, mais il ne put vaincre sa présomption. Le duc de Bourgogne, qui se lassait aussi de la prudence des Anglais, ne demandait pas mieux que d'essayer cette attaque; le roi les laissa faire, disant seulement que lorsqu'on donnerait un assaut du côté où il était, lui et ses Anglais feraient leur devoir. Les deux ducs firent préparer leurs échelles et tout ce qui était nécessaire; ce ne fut pas si secrètement que Barbazan ne s'en aperçût. Il laissa arriver les Bourguignons jusqu'au bord du fossé; déjà ils commençaient à y descendre et à dresser leurs échelles, en sonnant les trompettes et criant : « A l'assaut! » La muraille n'était défendue que par une cinquantaine d'archers et par les gens de la ville prêts à

rouler de grosses pierres et à jeter sur les assaillans de l'eau ou de la graisse bouillantes. L'attaque commença, et plusieurs arrivaient vers le haut du mur, malgré les flèches et tout ce que les assiégés faisaient pleuvoir sur eux, quand soudainement les trompettes de la ville se firent entendre avec éclat, et la garnison, débouchant tout d'un coup par une poterne dans le fossé, tomba sur les Bourguignons et les Allemands. Il leur fallut, en grande hâte, gravir le fossé pour retourner à leur camp au milieu des traits qui les atteignaient dans le dos ; beaucoup furent tués ou blessés, et l'entreprise tourna ainsi à leur confusion. Les Anglais ne furent pas fâchés de cette mésaventure et de la leçon qu'avaient reçue leurs présomptueux alliés. Toutefois le roi Henri disait que, s'ils n'avaient pas réussi, ils s'étaient comportés vaillamment, et qu'à la guerre les fautes où l'on montre du courage valent des succès.

Voyant que les assiégés se défendaient si bien et ne voulaient entendre à aucun traité, quoique les vivres fussent déjà rares dans la ville, les Anglais commencèrent à creuser des mines [1]. Ceux de la garnison s'en doutaient, et ils épiaient avec

[1] Chronique d'Hollinshed. — Juvénal. — Monstrelet.

soin si l'on n'entendait pas dans les caves quelque bruit sourd et souterrain. Un jour Louis Juvénal des Ursins, vaillant écuyer, fils de l'avocat général, crut démêler que la mine des ennemis approchait du poste qui lui était confié; il prit sa hache et courut au lieu où le bruit était entendu. Barbazan le rencontra comme il y courait: « Louis, « où vas-tu? » lui dit-il. Et quand il sut de quoi il s'agissait: « Frère, tu ne sais pas bien encore ce « que c'est que de combattre dans une mine; fais-« moi couper le manche de ta hache; les mines « sont souvent étroites et en zig-zag; il y faut des « bâtons courts pour combattre main à main. » Ils descendirent dans la cave, et envoyèrent chercher des ouvriers pour contre-miner. On poussa du côté où l'on entendait le bruit, en ayant soin d'établir toujours une forte barrière devant soi. Enfin les deux mines se rencontrèrent, les manœuvres se retirèrent, et les hommes d'armes des deux partis résolurent, pour la curiosité de l'aventure, de faire quelques vaillantes joûtes dans ce lieu souterrain et obscur. Le premier qui y combattit du côté des Français fut Louis Juvénal, que Barbazan fit chevalier. On pouvait se blesser, mais non se prendre, car il y avait entre les combattans une barrière à hauteur d'appui. C'était

aux torches et aux flambeaux que se passait cette joûte. Les uns et les autres y prirent grand plaisir; pendant plusieurs jours il s'y fit de beaux faits d'armes. Plusieurs chevaliers furent créés à cette occasion. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne voulurent eux-mêmes y rompre des lances. Ce fut avec le sire de Barbazan que joûta le roi, sans d'abord se faire connaître; mais, dès que le chevalier sut quel était son adversaire, il se retira respectueusement. Ces combats étaient une sorte de tournoi et de fête, si bien qu'au commencement, lorsque les assiégeans entendirent sonner les cloches de la ville, ils crurent qu'on s'y réjouissait de quelque secours qui arrivait; mais ils surent que c'était pour célébrer ces joûtes. Tout se passa avec une grande courtoisie, et le roi d'Angleterre se plaisait à donner des louanges à la vaillance des chevaliers du Dauphin.

Ce prince ne désirait rien tant que de les secourir; il envoya des commissaires dans tous les pays de son obéissance pour assembler des gens d'armes. On réunit environ quinze mille hommes, et ils se mirent en marche. Mais lorsqu'ils furent arrivés dans le Blaisois, on sut que les Anglais et les Bourguignons étaient si nombreux et leurs

camps si bien fortifiés, qu'il n'y avait rien à essayer contre eux.

Barbazan et les siens ne perdirent pas courage. Ils vivaient de chair de cheval; le pain manquait, les maladies ravageaient la garnison; cependant elle ne voulait entendre à aucune proposition. Le roi Henri fit venir au camp le roi de France, pour que sa présence imposât davantage aux assiégés; ils répondirent qu'ils lui ouvriraient volontiers, mais non point aux mortels ennemis du royaume. Ce qui soutenait leur constance, c'est que les assiégeans souffraient cruellement aussi. L'épidémie leur emportait beaucoup de monde; les hommes d'armes n'étaient point payés; la disette régnait chez eux comme à Paris et dans tout ce pays dévasté depuis si long-temps. Tous les chevaux mouraient.

D'ailleurs les Anglais et les Bourguignons s'accordaient chaque jour moins bien entre eux : ils avaient sans cesse des querelles. A Sens, après la prise de la ville, un grand débat s'était ému pour les logemens, et l'on en était presque venu aux mains. Ce qui offensait le plus les Français, c'était le peu d'égards qu'on témoignait à leur roi, et le petit état où on le tenait, entouré d'un petit nombre de serviteurs et médiocrement

vêtu, tandis que le roi d'Angleterre avait un train plus fastueux que jamais. Ses façons étaient aussi plus hautaines qu'il ne convenait à la France, où les nobles et les autres n'avaient pas l'habitude d'être traités par leurs maîtres avec tant de rudesse [1].

Un jour le maréchal de l'Isle-Adam, qui commandait à Joigny, vint au camp pour quelques affaires de la guerre; il alla trouver le roi Henri, lui fit un respectueux salut, et commença à expliquer le sujet de son voyage. Le roi, qui sans doute trouvait que le maréchal ne se présentait pas devant lui avec assez de cérémonie, lui dit d'un ton railleur : « L'Isle-Adam, est-ce là une « robe de maréchal de France? » Celui-ci, sans se troubler et regardant le roi, repartit : « Sire, « j'ai fait faire cette robe gris-blanc pour venir « ici par eau, sur les bateaux de la rivière de « Seine. — Comment! dit vivement le roi, vous « regardez un prince au visage en lui parlant! — « Sire, répliqua l'Isle-Adam, c'est la coutume en « France que, quand un homme parle à un autre, « de quelque rang et quelque puissance qu'il soit, « il passe pour mauvais homme et peu honorable,

[1] Monstrelet. — Fenin.

« s'il n'ose pas le regarder en face. — Ce n'est « pas notre guise », interrompit le roi. Et l'on vit bien qu'il en voulait beaucoup au sire de l'Isle-Adam; la suite le montra encore mieux.

Ce qui se passa avec le prince d'Orange fut plus grave encore; il amenait des renforts à l'armée. Le roi d'Angleterre voulut exiger de lui le serment réglé par la paix de Troyes : « Je viens ici, « dit-il, servir monseigneur de Bourgogne; mais, « quant à prêter serment à l'ancien et mortel « ennemi du royaume de France, c'est ce que je « ne ferai jamais. » Il serait retourné chez lui, sans les instances du duc de Bourgogne.

Le sire de Luxembourg amena aussi de nouveaux renforts au roi d'Angleterre et au Duc, qui en avaient grand besoin, tant leur armée était diminuée. Les malheureux assiégés, voyant de loin les bannières s'avancer vers la ville, s'imaginèrent que le Dauphin envoyait enfin à leur secours [1]. Du haut de leurs murailles ils poussèrent des cris de joie, disant aux Anglais de seller leurs chevaux pour partir; mais quand ils s'aperçurent de leur erreur, ils redescendirent tristement dans la ville, la tête basse et le courage abattu. Peu

[1] Monstrelet.

après arriva aussi la milice de Paris, sous les ordres de Legoix et de Saint-Yon [1]. La garnison, épuisée par un siége de cinq mois, ne tarda pas à se rendre. On accorda la vie sauve aux hommes d'armes, hormis ceux qui, étant soupçonnés d'être complices de la mort du duc de Bourgogne, devaient être mis en justice; on imposa aux autres la condition de fournir caution qu'ils ne s'armeraient point contre le roi d'Angleterre; les bourgeois ou autres restèrent à la disposition du vainqueur, ainsi que les Écossais ou Anglais qui se trouvaient parmi la garnison; enfin douze otages furent pris parmi les capitaines, et six parmi les bourgeois : le sire de Bourbon, le sire de Barbazan, le sire Juvénal furent exigés dans les otages.

Ce traité reçut une interprétation déloyale et indigne d'un prince aussi vaillant que le roi d'Angleterre. Outre les otages, cinq ou six cents hommes de la garnison furent retenus et envoyés dans les prisons de Paris, et l'on répondit à leurs plaintes qu'ils avaient la vie sauve, comme on la leur avait promise. Les Écossais furent pendus; diverses personnes de la ville,

[1] Mémoires de France et de Bourgogne.

et deux moines de l'abbaye de Jouarre furent décapités [1].

Le duc de Bourgogne s'étant plaint qu'un gentilhomme gascon, sujet et serviteur du roi d'Angleterre, venait de laisser échapper, pour de l'argent, Raimond de Loire, accusé d'avoir été complice de la mort du duc Jean, le roi Henri ordonna qu'on coupât la tête à ce gentilhomme. Le Duc ne demandait pas une si grande rigueur, et implora sa grâce; le duc de Clarence intercéda aussi son frère; tout fut inutile; il n'écouta ni la pitié ni l'affection qu'il avait toujours montrée à son serviteur, tant était grande sa dureté.

Ce fut le 18 novembre que Melun se rendit. Après quelque séjour à Corbeil, les rois firent leur entrée à Paris. Déjà le duc de Bourgogne avait livré aux Anglais la Bastille, le Louvre, l'hôtel de Nesle, Vincennes; le premier usage que le roi d'Angleterre avait fait de son pouvoir, c'était d'ôter au comte de Saint-Pol la charge de premier capitaine de Paris, pour la donner à son frère le duc de Clarence. La ville continuait à souffrir une horrible misère; le pain devenait

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

chaque jour plus rare et plus cher; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore il n'y en avait pas pour tout le monde [1]. Les riches, qui pouvaient, outre le prix du pain, payer pinte ou chopine de vin aux garçons boulangers, étaient les seuls servis. On voyait de pauvres petits enfans se traîner dans les rues en pleurant et criant: « Je meurs de faim. » Ils tombaient sur les fumiers, où on les trouvait morts d'inanition et de froid; car le bois était devenu aussi d'une rareté extrême, et ce n'était pas une des moindres souffrances.

Ce fut surtout ce malheureux état de la ville qui donna au pauvre peuple un grand empressement à célébrer l'entrée du roi d'Angleterre; on souffrait tant, qu'on espérait que toute mutation produirait quelque soulagement; rien ne coûtait pour complaire à des maîtres dont on voulait toucher le cœur, afin qu'ils prissent en pitié une si grande détresse. Les deux rois entrèrent par la porte Saint-Denis, au milieu des acclamations du peuple qui criait « Noël! » Les riches avaient pris la robe rouge en l'honneur des Anglais; les prêtres faisaient des processions, venaient devant

[1] Journal de Paris

leurs églises porter les reliques à baiser aux deux rois, en chantant : *Te Deum laudamus,* ou *Benedictus qui venit.* On avait dressé, tout le long de la rue de la Calandre, un grand échafaud où l'on représentait le mystère de la Passion tel qu'il était figuré en relief autour du chœur de Notre-Dame. Ce fut en cette église que se rendirent d'abord les deux rois et les princes, après avoir traversé Paris. Ils étaient à cheval l'un près de l'autre, le roi de France à droite. Derrière eux marchaient, d'un côté les ducs de Clarence et de Bedford, de l'autre le duc de Bourgogne et ses serviteurs vêtus de noir. Après avoir remercié Dieu et fait leurs prières, le roi de France rentra dans son hôtel Saint-Paul, le roi d'Angleterre au Louvre, le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois. Le lendemain, les deux reines firent aussi leur entrée solennelle. Ce retour du roi, ce concours des seigneurs de France et d'Angleterre, n'eurent d'autre effet que d'augmenter encore le prix des vivres et la famine de Paris; chaque jour la ville se dépeuplait. Les bons habitans fondèrent des hôpitaux en divers quartiers pour recueillir les malheureux orphelins qui mouraient de faim. L'hiver était très-froid; les loups venaient dans les cimetières et même dans

les rues pour dévorer les corps morts dont ils trouvaient abondance.

Le roi d'Angleterre fit tout aussitôt assembler des députés des trois États du royaume; ils jurèrent le traité de Troyes sur les saints Évangiles, et les grands seigneurs remirent au roi Henri leur soumission et leur serment scellés de leur sceau[1]. Les malheurs et les embarras du royaume furent aussi exposés aux États; on leur demanda des ressources pour la guerre, on leur dit à quoi il fallait pourvoir, en les invitant à y aviser[2].

Parmi tous les dommages qu'avait soufferts la chose publique, un des plus grands c'était l'affaiblissement des monnaies[3]. Le marc d'or, qui, sous le règne de Charles V, valait 63 liv. 17 s. 6 d., était maintenant de 171 liv. 13 s. Le marc d'argent avait été porté de 5 liv. 16 s. à 28 liv. Aussi toutes les denrées étaient devenues fort chères. Le commerce avait été troublé. Les débiteurs et les fermiers s'étaient acquittés au grand détriment de leurs créanciers et de leurs possesseurs. Il n'y avait qu'un cri contre ce désordre.

[1] Hollinshed. — [2] Juvénal.

[3] Traité historique des monnaies de France.

Les États répondirent qu'ils étaient prêts à faire ce qui plairait au roi et ce que son conseil ordonnerait. Les aides et les gabelles furent rétablies, ainsi que le roi d'Angleterre avait déjà fait à Rouen. Quant aux monnaies, le roi déclara qu'il ferait fabriquer bonne et forte monnaie, soit d'or, soit d'argent, et que, pour avoir de quoi la forger, il ordonnait, d'après l'octroi des gens des trois États, qu'il serait recueilli dans les bonnes villes du royaume, sur tous, de quelque état qu'ils fussent, un impôt en marcs d'argent. Ces marcs devaient être mis à la monnaie, et chacun recevrait ensuite 7 liv. par marc d'argent qui lui aurait été emprunté. Or, au titre de cette nouvelle monnaie, le marc aurait dû valoir 8 liv. C'était donc un rude impôt. On en murmura beaucoup. L'Université vint faire ses remontrances au nom des gens d'église, et réclamer leurs exemptions. Le roi d'Angleterre leur répondit avec rudesse; et comme ils voulaient répliquer, il les fit taire. Il fallut bien se soumettre, car ce roi les eût envoyés en prison. Force était d'obéir avec docilité; autrement, on eût été tenu pour Armagnac, et mis en grand danger.

Toutefois les ordres du roi sur la refonte de la monnaie ne purent recevoir d'exécution. Le Dau-

phin ayant conservé la monnaie faible, et l'ayant même encore diminuée, toutes les espèces allaient dans son gouvernement ; mais aussi l'on y payait les choses beaucoup plus cher.

Dès que le duc de Bourgogne fut entré à Paris, il s'occupa enfin d'avoir justice de la mort de son père, ainsi que l'en pressait depuis longtemps la duchesse sa mère. Le 23 décembre, le roi siégeant en lit de justice à l'hôtel Saint-Paul, en sa cour du Parlement, présens les députés des États, le roi d'Angleterre à côté de lui comme régent, le duc de Bourgogne en habit de deuil, accompagné des ducs de Clarence et de Bedford, des prélats et seigneurs de son conseil, s'avança et alla s'asseoir sur un banc de l'autre côté de la salle. Messire Nicolas Raulin, son avocat, demanda aux deux rois la permission de parler ; puis, au nom du Duc et de la duchesse sa mère, il exposa l'homicide commis en la personne de Jean, duc de Bourgogne, par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, Tanneguy-Duchâtel, Guillaume le Bouteiller, Jean Louvet, Robert de Loire, Olivier Layet et autres complices, et conclut à ce qu'ils fussent promenés par trois jours de fête, dans les carrefours de Paris, sur un tombereau,

tête nue, portant un cierge à la main, et disant à haute voix qu'ils avaient méchamment, traîtreusement, damnablement, par envie, et sans cause raisonnable, occis le duc de Bourgogne; qu'ils répétassent les mêmes paroles à Montereau, sur le lieu du crime; qu'ils y bâtissent une église et y fissent une fondation de douze chanoines, six chapelains et six clercs, de même qu'à Paris, à Rome, à Gand, à Dijon, à Saint-Jacques de Compostelle et à Jérusalem, en faisant graver en grosses lettres, sur une pierre du portail, le motif de la fondation[1].

Maître Pierre de Marigny, avocat du roi, prit aussi des conclusions au criminel contre les accusés. En outre, maître Jean Larcher, docteur en théologie et délégué de l'Université de Paris, parla avec plus de force encore, exhorta les deux rois à écouter les demandes du duc de Bourgogne et à lui faire justice; puis, comme ecclésiastique, il ne prit de conclusions qu'au civil.

Enfin le chancelier, au nom du roi, déclara que les coupables de ce damnable crime avaient commis crime de lèse-majesté, forfait corps et

[1] Monstrelet. — Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

biens, qu'ils étaient inhabiles et indignes de toutes successions, dignités, honneurs et prérogatives quelconques, outre les peines que les lois ordonnaient contre les commetteurs de crimes de lèse-majesté et leur descendance; de plus, que lesdits criminels avaient encouru les peines portées dans le traité de paix et d'alliance signé au Ponceau; que tous leurs gens, vassaux, sujets et serviteurs présens et à venir, étaient absous et quittes de tout serment de féauté, de toute promesse ou obligation de service envers eux et leurs successeurs.

Cette déclaration du roi n'était pas un jugement : c'était ce qu'on nommait des lettres de justice; elles se terminaient par l'ordre donné aux justiciers et officiers royaux de procéder, chacun dans sa juridiction, contre lesdits coupables, par voie extraordinaire, si besoin était, et d'administrer justice aux parties.

Ce fut en vertu de ces lettres que le Parlement commença à instruire la procédure. Le 3 janvier 1421, à la requête du procureur général, fut ajourné à trois jours, sous peine de bannissement, à son de trompe, sur la table de marbre, messire Charles de Valois, dauphin de Viennois, pour raison de l'homicide fait en la personne de

Jean, duc de Bourgogne. Après toutes les formalités usitées en justice, il fut, par arrêt, convaincu des faits à lui imputés; comme tel, banni et exilé à jamais du royaume, et déclaré indigne de succéder à toutes seigneuries venues et à venir. Cette sentence, que tous les bons et loyaux Français trouvèrent inique, nulle et déraisonnable, toucha peu le Dauphin; il en appela à la pointe de son épée, et fit vœu de porter son appel tant en France qu'en Angleterre ou dans les domaines du duc de Bourgogne[2].

En même temps la domination des Anglais devenait rude et pesante; le roi Henri commençait à tout gouverner selon sa seule volonté; il mettait ses propres serviteurs dans tous les offices, sans égard pour ceux que le roi, le duc Jean ou le duc Philippe y avaient placés. Le duc d'Exeter. son oncle, fut capitaine de Paris; le comte d'Huntington commanda Vincennes, le sire d'Amfreville Melun. Il menait au Louvre joyeuse vie et grande dépense, tandis que le pauvre vieux roi de France restait solitaire en son hôtel Saint-

[1] 1420-1421, v st. L'année commença le 22 mars.

[2] Pièce jointe aux notes de Juvénal. — Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

Paul, délaissé de tous; tellement que le jour de Noël, où auparavant il était si solennellement entouré, il ne fut visité que par de vieux serviteurs et quelques bourgeois qui lui gardaient fidèle affection[1].

Le duc de Bourgogne avait aussi à se plaindre du roi d'Angleterre d'une façon qui lui tenait fort au cœur. Parmi les prisonniers de la garnison de Melun qu'on accusait d'avoir pris part au meurtre du duc Jean, le plus considérable était le sire de Barbazan. La duchesse Marguerite avait fait dresser par son conseil à Dijon, d'après tous les témoignages qui avaient été recueillis, des articles sur lesquels ce chevalier devait être interrogé[2]. Le roi d'Angleterre ne le laissa point mettre en justice. On assura que le sire de Barbazan, ayant réclamé les droits d'un frère d'armes, que, selon les règles de la chevalerie, il avait acquis en combattant corps à corps avec le roi dans les mines de Melun, ce prince avait accepté cette loyale obligation, et s'était résolu de sauver le brave Barbazan[3]. D'ailleurs il était généralement

[1] Chronique d'Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

[2] Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

[3] Chronique d'Hollinshed.

tenu pour non coupable, et la voix publique ne pouvait imputer un tel crime à un si bon chevalier. Il l'envoya en prison à Château-Gaillard, mais livra à la justice le bâtard Tanneguy de Coesmerel, et Jean Gault, qui furent écartelés par arrêt du Parlement[1].

Dès le mois de janvier, le roi Henri avait quitté Paris pour retourner en Angleterre avec madame Catherine, et le Duc avait repris le chemin de la Flandre, après avoir donné de belles fêtes et des joûtes à la ville de Paris, pour lui montrer toute son affection.

Pendant le voyage qu'il fit dans ses bonnes villes, il manifesta le goût héréditaire de la maison de Bourgogne pour la magnificence et le grand appareil. Il étalait plus de faste encore que son père ou son aïeul. Lorsqu'il faisait son entrée dans les villes, il faisait porter devant lui une épée nue, et se montrait entouré de tous les officiers de sa maison. Les seigneurs ne manquaient pas à venir lui former un noble et brillant cortége. Les riches bourgeoisies de Flandre, qui vivaient paisibles et libres, tandis que la France et l'Angleterre étaient misérables et ravagées par la guerre,

[1] Registres du Parlement.

les marchands qui s'étaient enrichis dans un commerce toujours plus grand, marquaient leur reconnaissance à leur seigneur en lui offrant les plus belles fêtes. Le duc Philippe, quel que fût son goût pour la pompe souveraine, était doux et affable envers tous, et se retrouvait toujours avec plaisir parmi ces Flamands, chez qui il avait passé une heureuse jeunesse. Ce n'était partout que joûtes et tournois ; il y en eut surtout de superbes à Bruxelles, chez son neveu le duc de Brabant. Le Duc fit faire vingt-quatre habillemens de couleur vermeille, chargés d'orfévrerie, pour les chevaliers qui devaient joûter avec lui. Ses serviteurs et ses pages étaient aussi chamarrés des plus brillantes broderies, qui représentaient un briquet à allumer le feu, qu'on nommait alors un fusil, avec sa devise.

Pour lui, il était vêtu de la façon la plus galante ; sa cotte d'armes et son manteau étaient ornés de quarante aunes de ruban d'argent, en nœuds et en rosettes ; mais rien n'était si beau que le panache de son casque ; l'aigrette était de vingt et une plume de héron ; le cimier de vingt-quatre plumes d'autruche ; par derrière flottaient dix-sept plumes de paon.

Tandis que le duc de Bourgogne se livrait ainsi

à de nobles divertissemens dans sa seigneurie de Flandre, et que le roi d'Angleterre déployait aussi toute la magnificence de son royaume au couronnement de madame Catherine, les partisans du Dauphin reprenaient pied chaque jour en France. Ils surprirent Villeneuve-le-Roi; les garnisons de Compiègne, de Pierrefonds, de Château-Thierry, tenaient la campagne et ravageaient le Valois, le Beauvoisis, le Vermandois, et jusqu'au Cambrésis. Le bâtard de Vaurus, un des chefs qui commandaient à Meaux, venait jusqu'aux portes de Paris, et répandait, par sa cruauté, la terreur dans tout le pays [1].

Mais les plus grandes forces du Dauphin étaient dans le Perche et dans l'Anjou, sous les ordres du maréchal de La Fayette et du comte de Buchan, qui lui avait amené des Écossais. La veille de Pâques, le duc de Clarence vint les attaquer près de Baugé. Tant de victoires avaient donné confiance aux Anglais. Le duc de Clarence, qui était depuis long-temps ému du regret de ne s'être point trouvé à Azincourt, croyait ne pouvoir assez tôt attaquer. Sans attendre les archers, il passa, à la tête des hommes d'armes, la rivière

[1] Juvénal. — Saint-Remy. — Monstrelet. — Hollinshed.

qui le séparait des Français ; ceux-ci tombèrent sur lui avant que le comte de Salisbury eût amené le corps de bataille. Le combat fut vif. Dès le commencement de l'action, la mêlée devint sanglante. Le sire Charles le Bouteiller s'empara bientôt du duc de Clarence et le fit son prisonnier, espérant l'échanger contre le duc d'Orléans ; les Anglais s'efforcèrent de le délivrer ; dans ce conflit, le comte de Buchan arriva jusqu'au prince et le tua de sa main, tandis que le sire le Bouteiller tombait percé de coups sur le corps de son prisonnier ; lord Ros, Gilbert d'Amfreville, périrent aussi ; le comte de Somerset, le comte de Suffolk, furent pris. Lorsqu'enfin le comte de Salisbury et le bâtard de Clarence arrivèrent au secours, la fleur de la chevalerie anglaise était déjà tombée sur le champ de bataille ou emmenée captive.

Cette belle victoire remonta le courage des Français. D'ailleurs le royaume ne pouvait se faire au gouvernement rude et tyrannique de ses anciens ennemis [1]. Plusieurs des seigneurs de France, qui avaient long-temps tenu le parti de Bourgogne, se tournèrent contre lui. Depuis plu-

[1] Fenin. — Monstrelet.

sieurs années, messire Jacques de Harcourt, tout en se disant l'allié et l'ami du Duc, faisait aux Anglais une forte guerre; il avait même mis en prison le comte de Harcourt son parent, pour leur avoir été favorable; il se déclara enfin complètement pour le Dauphin. Il tenait le fort château de Crotoy en Picardie, sur le bord de la mer, et de là faisait des courses par terre ou par mer. Sur les marches de la Picardie étaient encore les deux plus vaillans et habiles chevaliers du Dauphin, Poton de Saintrailles, et Vignolles dit la Hire. Avec eux, le seigneur de Rambures, Louis de Gaucourt, et quantité d'autres vaillans gentilshommes du Vimeu et du Ponthieu, se mirent à combattre les Anglais.

A Paris, le peuple n'était pas content; la famine et les maladies continuaient à faire mourir un nombre infini de personnes; on changeait sans cesse les ordonnances sur les monnaies, et nul ne savait ce qui lui était dû ni ce qu'il devait; l'impôt sur les marcs d'argent se percevait, et pourtant la forte monnaie qu'on avait promise n'était point frappée [1].

Les Anglais avaient trouvé un zélé et empressé

[1] Journal de Paris.

serviteur dans Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement; pour le moindre murmure, il faisait percer la langue à ceux qu'on lui dénonçait. Afin d'obvier à la cherté des denrées, on avait fait une taxe qui avait augmenté la disette; car aucun marchand ne voulait plus rien amener. Le premier président faisait mettre au pilori, promener dans des tombereaux ou punir corporellement ceux qui contrevenaient à cette taxe. Il était défendu aussi aux orfévres de faire le commerce d'or et d'argent; les changeurs étaient tenus de se conformer aux règlemens sur la monnaie; on n'avait jamais vu une si cruelle tyrannie dans Paris.

Le nouveau gouverneur anglais, le duc d'Exeter, faisait regretter le duc de Clarence qu'on avait eu d'abord, et qui avait su gagner l'affection des Français, parce qu'il était doux et affable; au contraire le duc d'Exeter était sévère. Il fit prendre le maréchal de l'Isle-Adam, à qui le roi Henri ne pardonnait pas sa fierté; le peuple de Paris se révolta pour le défendre; mille ou douze cents hommes prirent les armes pour l'arracher aux Anglais. Le duc d'Exeter fit avancer ses archers et tirer sur le peuple, en promettant toutefois que bonne justice serait faite au seigneur de

l'Isle-Adam. Il le fit conduire à la Bastille, où ce seigneur resta long-temps, nonobstant les instances que fit souvent le duc de Bourgogne en sa faveur [1].

Le roi d'Angleterre, apprenant la défaite et la mort de son frère, et l'état de ses affaires en France, se hâta d'y revenir. Il débarqua à Calais dans les premiers jours de juin, et envoya aussitôt le comte de Clifford avec douze cents hommes d'armes à Paris, où le duc d'Exeter était déjà serré d'assez près par les gens du Dauphin. L'armée française assiégeait Chartres, et les garnisons menaçaient Paris. La duchesse de Bourgogne avait, de Dijon, écrit à son fils de penser à la sûreté du roi, et il s'était empressé de mander ses hommes d'armes à Arras; mais comme le roi d'Angleterre arrivait pour y pourvoir, il vint au-devant de lui à Montreuil. En ce moment il était malade de la fièvre; ne pouvant monter à cheval pour aller à sa rencontre, il envoya le sire de Luxembourg afin de l'excuser. Le roi et lui demeurèrent trois jours ensemble à conférer de leurs affaires, puis prirent leur route vers Abbeville. Les gens de la ville, qui étaient tous bons

[1] Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

Français, se souciaient peu de livrer le passage de la Somme au roi d'Angleterre; cependant, sur les instances du Duc et sur la promesse que tout ce qu'on prendrait serait payé, ils consentirent à ouvrir leurs portes. Pendant ce pourparler, l'on s'empara du château de La Ferté près de Saint-Riquier, où se tenait une garnison du sire de Harcourt, et la garde en fut confiée à Nicaise de Boufflers, gentilhomme du pays [1].

Le roi d'Angleterre continua sa route vers Paris, où il entra le dernier de juin. Bientôt après, il assembla son armée à Mantes, pour marcher vers Chartres contre l'armée du Dauphin; le duc de Bourgogne s'y rendit aussi avec ses gens d'armes. Mais les Dauphinois s'étant retirés du côté de Tours, il revint en Picardie, où le sire de Harcourt et les garnisons ennemies prenaient chaque jour plus de force. Le sire de Boufflers avait livré le château de La Ferté; Saintrailles et le seigneur d'Offemont avaient surpris Saint-Riquier; plusieurs autres châteaux et forteresses étaient tombés aux mains des Dauphinois. Le roi d'Angleterre fit donner au Duc de fortes som-

[1] Monstrelet. — Saint-Remy. — Fenin. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

mes pour payer ses hommes d'armes, et lui promit des renforts. Il en avait grand besoin, car les ennemis étaient en plus grande puissance que lui. Il demanda aux gens d'Amiens et des autres bonnes villes de lui fournir des arbalétriers; ils promirent de l'assister [1]. Mais Abbeville n'était pas si bien disposé : le sire de Harcourt y avait des intelligences; le seigneur de Cohen, qui y était capitaine, fut, un soir qu'il faisait sa ronde, assailli et rudement blessé par des gens de la ville, qui se sauvèrent ensuite vers les Dauphinois.

Le Duc commença par attaquer le pont de Remy sur la Somme. Les ennemis avaient mis garnison au château situé dans l'île qui sépare le pont en deux parties. Les arbalétriers s'embarquèrent pour l'assaillir, et forcèrent les Français à se retirer. Le château et tout ce qui était dans l'île furent brûlés. Le Duc alla ensuite poser son camp devant Saint-Riquier; mais il n'était pas assez fort pour en faire le siége. La garnison faisait de vives sorties, et se saisit même de quelques prisonniers de marque. Un défi de six Dauphinois contre six Bourguignons eut lieu pendant ce

[1] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

siége. Il s'y fit de beaux coups de lances; mais le sire d'Offemont, chef de la garnison, et Jean de Luxembourg, qui commandait l'armée du Duc, avaient pris de grandes précautions, tant l'on avait peu de confiance dans la foi les uns des autres.

Il y avait plus d'un mois que le siége durait sans faire nul progrès. Le Duc apprit tout à coup que le sire de Harcourt avait envoyé avertir les garnisons de Compiègne et des autres villes appartenant au Dauphin, de venir se réunir à lui pour marcher contre les Bourguignons. Le Duc vit qu'il allait se trouver en grand danger, et résolut de prévenir l'ennemi [1]. Il ordonna à Philippe de Saveuse de passer de l'autre côté de la Somme pour avoir nouvelles précises de la marche des Dauphinois. Lui-même, en toute hâte et secrètement pendant la nuit, quitta le camp avec tout son monde, et cheminant toute la matinée, il arriva à Abbeville. Là, il ordonna à ses gens de boire et manger, et de faire rafraîchir leurs chevaux, sans se loger, car il attendait de moment en moment l'avis de continuer sa route. Bientôt en effet le sire de Saveuse lui fit dire que

[1] Monstrelet. — Fenin. — Lefebvre de Saint-Remy.

les Dauphinois s'avançaient vers le passage de la Blanche-Taque, pour aller se réunir au sire de Harcourt qui les attendait de l'autre côté de la rivière. Il n'y avait pas un instant à perdre. Le Duc fit remonter à cheval ses gens d'armes, laissa les arbalétriers qui ne pouvaient suivre, et continua sa marche par la rive gauche de la Somme. Il recevait de moment en moment message sur message, pour lui dire de se hâter, et que les ennemis commençaient à passer la rivière; enfin il arriva. Les Dauphinois s'arrêtèrent et se disposèrent à recevoir le combat; les deux armées étaient à trois traits d'arc l'une de l'autre. C'était la première fois que le Duc se trouvait à une bataille rangée. Tout pressé qu'il était, il voulut se faire armer chevalier de la main de messire de Luxembourg; puis lui-même conféra la chevalerie à Philippe de Saveuse, Collart de Comines, Jean de Roubais, Guislain de Halewyn, André et Jean de Vilain, et à plusieurs autres. Au même moment on fit aussi plusieurs chevaliers dans l'autre armée.

Le Duc envoya tout aussitôt Philippe de Saveuse avec cent vingt lances pour tourner les Dauphinois et les attaquer en flanc. Alors le choc commença; il fut rude. Les hommes d'armes des

deux partis s'élancèrent les uns sur les autres. Les Dauphinois, dont les chevaux n'étaient point fatigués, arrivèrent à pleine course sur les Bourguignons, qui soutinrent d'abord assez bien le choc. Les lances se brisaient; les gens d'armes étaient jetés à terre; on s'approchait de plus près, on en venait aux mains. La mêlée commençait à devenir sanglante, lorsque soudainement une partie des gens du Duc prit la fuite. Tout s'était fait en si grande hâte, que sa bannière était demeurée aux mains du valet qui la portait. Cet homme eut peur, tourna bride, s'en alla et laissa même tomber la bannière. Ce fut là ce qui commença à mettre l'épouvante parmi les Bourguignons. Le roi-d'armes de Flandre répandit parmi les rangs que son maître venait d'être abattu. L'alarme redoubla; de braves chevaliers d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'on avait toujours vus à l'épreuve du péril, se troublèrent et se mirent à la déroute. Ils coururent vers la rivière pour la repasser au pont d'Abbeville; mais la ville, toute favorable au Dauphin, leur ferma ses portes; ils poursuivirent jusqu'à Pecquigny.

Cependant le Duc, resté avec le tiers de son monde, faisait des prodiges de valeur. Jean de Luxembourg reçut une forte blessure au visage,

fut jeté en bas de son cheval, et fait prisonnier. Le seigneur d'Himbercourt fut aussi blessé et pris. Rien n'ébranla le courage du Duc. Un coup de lance traversa l'arçon de sa selle; un autre dérangea son armure. Un homme d'armes dauphinois le saisit vigoureusement pour l'entraîner à terre; il piqua son cheval, et s'arracha de cette étreinte. Près de lui un bon nombre de braves chevaliers combattaient aussi en désespérés. Aucun ne se montrait si redoutable que le jeune sire de Vilain, que le Duc venait d'armer chevalier. Il était de haute stature et monté sur un fort cheval; laissant la bride, il avait pris à deux mains sa hache d'armes, et frappait à grands coups parmi la mêlée. Tout ce qui tombait sous sa main était abattu. Il arriva ainsi jusqu'auprès de Saintrailles, qui était venu de Saint-Riquier prendre part à la bataille; il eut l'honneur de faire reculer ce vaillant chevalier, qui confessa ensuite qu'il n'avait pas osé braver la terrible hache du sire de Vilain. Pendant long-temps on a montré dans la cathédrale de Lille la forte armure de ce gigantesque chevalier [1].

Cependant une partie des Dauphinois, ayant vu

[1] Meyer.

la déroute des gens du Duc, s'était lancée à leur poursuite. Cette division fut secourable aux Bourguignons. La victoire leur demeura ; ils rompirent et mirent en fuite ce qui leur était resté opposé. Le Duc lui-même fut si âpre et si animé au combat, qu'il suivit long-temps la rive de la Somme, poursuivant les Dauphinois. Il en prit même deux de sa main. En même temps le sire de Rosimbos avait relevé la bannière de Bourgogne, et rallié une partie des fuyards. La journée se déclara ainsi pour le Duc, et il échappa miraculeusement à un si grand péril par la victoire [1]. Saintrailles et les principaux chevaliers du Dauphin furent faits prisonniers et emmenés à Abbeville. Ceux des Bourguignons qui s'étaient enfuis en abandonnant leur seigneur reçurent de lui un accueil sévère. Quelques uns étaient de sa maison, il les en chassa; on les surnomma les chevaliers de Pecquigny, et il leur fallut longtemps pour effacer par leur bravoure cette honteuse tache.

Ce succès délivra les marches de Picardie des compagnies dauphinoises. Plusieurs forteresses, n'espérant plus de secours, se rendirent. Le sire

[1] Journal de Paris.

d'Offemont traita pour Saint-Riquier, et le livra à condition que le Duc remettrait sans rançon Saintrailles, le sire de Conflans et le sire de Gamaches ; ce fut même par leurs soins que fut conclu cet arrangement [1]. Le Duc leur avait fait un si honorable accueil, qu'il leur avait gagné le cœur, et ils s'en retournèrent répandant partout des louanges de sa courtoisie. Amis et ennemis parlaient de lui avec bienveillance, et comparaient ses bonnes façons à la rude fierté des Anglais.

Pendant qu'il remportait la glorieuse victoire de Mons en Vimeu, le roi Henri avait pris Dreux et Beaugenci, avait forcé le Dauphin de se retirer derrière la Loire, puis il était venu mettre le siége devant Meaux [2]. Cette garnison, qui depuis longtemps troublait et ravageait tout le pays autour de Paris, était commandée par de vaillans hommes, les sires Guichard de Chizé, capitaine, Louis Dugast, Pierron de Luppe, Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Pharon. Mais le plus terrible et le plus renommé de tous était le bâtard de Vaurus ; il avait appartenu au comte d'Armagnac, et pour venger la mort de son maître, il n'y avait pas de

[1] Histoire de Bourgogne. — D'Argentré.

[2] Journal de Paris. — Juvénal.

cruautés auxquelles il ne se livrât. Il courait les campagnes, prenait les marchands et les pauvres laboureurs, les attachait à la queue de son cheval, et les ramenait à Meaux; là il les mettait à forte rançon. Quand il n'en pouvait rien tirer, il les faisait pendre par son bourreau ou les pendait lui-même à un grand arbre. Rien n'était plus fameux et plus redouté dans tout le pays et jusqu'à Paris, que l'orme de Vaurus, où il avait accroché tant de malheureux.

Il y avait surtout une aventure qui excitait la pitié et l'indignation de tous[1]. Ce bâtard avait traîné à Meaux un jeune homme qu'il avait enlevé de sa charrue. Il commença par le faire mettre à la torture, exigeant de lui une rançon exorbitante. Le jeune homme fit savoir à sa femme quels tourmens on lui faisait souffrir et quelle somme on lui demandait. Il n'y avait pas un an qu'ils étaient mariés; elle était sur le point d'accoucher. Elle arriva à la ville pour essayer d'adoucir le cœur de ce cruel tyran : ses larmes ne le touchèrent point; il lui signifia que si, à jour donné, elle n'apportait pas la rançon, son mari serait accroché aux branches de l'orme. Le jeune

[1] Journal de Paris.

laboureur s'attendrissait et pleurait, voyant la douleur de sa femme qui l'aimait tant, et elle le recommandait à Dieu en sanglotant. Quelque diligence qu'elle fit, elle ne put se procurer la somme que huit jours après le terme assigné, car l'argent était bien rare et tout le monde très-misérable. Elle accourut à la ville. La fatigue, les douleurs de l'enfantement qui commençaient à se faire sentir, l'accablaient de telle sorte, qu'elle s'évanouit en arrivant. Sa première parole en reprenant ses sens fut pour demander son mari. « Payez, lui dit-on, puis vous le verrez. » Tandis qu'elle comptait cet argent, elle voyait d'autres laboureurs qui, n'ayant pas de quoi se racheter, étaient pendus ou jetés à la rivière. Son pauvre cœur se serrait, et un mauvais pressentiment l'avait saisie. En effet, quand la rançon fut livrée, ces cruels lui dirent que son mari avait été pendu au jour fixé. Pour lors la malheureuse créature, forcenée de douleur et tout égarée par le désespoir, se mit à leur reprocher leur crime. Le bâtard, à qui ces clameurs déplaisaient, lui fit couper ses robes, et, demi-nue, elle fut, à grands coups de bâton, menée vers l'orme de Vaurus; elle y fut liée si serré, que les cordes entraient dans la chair. La nuit arriva, une nuit

froide et pluvieuse; le vent agitait au-dessus de sa tête les cadavres des pendus accrochés aux branches de l'arbre, et parfois même leurs pieds venaient toucher jusqu'à sa tête. A tant de souffrances, à tant d'épouvante que lui donnait cet horrible lieu, s'ajoutèrent bientôt les douleurs de l'accouchement. Elle poussait des cris lamentables; on les entendait dans la ville, mais personne n'eût osé lui porter le moindre secours, tant on craignait le bâtard. Les loups seuls accoururent, avertis par sa voix gémissante. Le lendemain matin on trouva au pied de l'orme de Vaurus ses restes sanglans, et les lambeaux de son enfant que les loups avaient arraché de ses flancs.

La clameur générale qui s'élevait contre cette cruelle garnison, et l'inconvénient de laisser auprès de Paris un si grand parti de Dauphinois, fit résoudre au roi Henri de s'emparer de Meaux, quoi qu'il en pût coûter [1].

Il alla y mettre le siége vers le commencement de novembre. Ce fut en effet une entreprise difficile. La misère, la famine, les maladies régnaient sur un pays depuis si long-temps en proie aux gens de guerre, et se firent bientôt

[1] Hollinshed.



L'arbre de Vaurus.



sentir aux Anglais. Ils manquaient de vivres; ils mouraient par milliers de l'épidémie qui durait toujours. Leurs souffrances les rendaient plus cruels; et le roi ainsi que ses capitaines étaient devenus plus impitoyables que jamais. Vainement on se plaignait à eux; ils ne faisaient que s'en moquer, et eux-mêmes encourageaient leurs hommes à se rendre plus exigeans[2]. C'était, comme disait le pauvre peuple, un gouvernement de loups ravissans, qui emportaient la brebis avec la laine, qui dévoraient la chair avec le sang. Aussi les habitans, qui avaient déjà tant souffert et depuis tant d'années, qui ne croyaient pas que leur malheur pût croître, devenaient tous comme insensés de désespoir; ils laissaient là femmes et enfans, et s'en allaient éperdus. « Que « devenir? disaient-ils; il vaut mieux nous mettre « en la main du diable, et faire partout du pis « que nous pourrons. Nous allons tout quitter, « et nous jeter dans les bois comme des bêtes « féroces. Qu'importe ce que nous deviendrons? « Aussi bien, que peut-on nous faire que nous « tuer? que peut-il nous advenir de pis que

[1] 1421-1422, v. st. L'année commença le 12 avril.

[2] Journal de Paris. — La complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs, pièce en vers rapportée dans Monstrelet.

« le gouvernement de tous ces traîtres, de tous
« ces seigneurs, plus barbares que les Sarrasins,
« qui, depuis quatorze ou quinze ans, ont com-
« mencé cette cruelle danse, qui se font périr les
« uns les autres par le glaive, le poison, la tra-
« hison, et que nous voyons mourir l'un après
« l'autre par mort violente et sans confession? »

Ce n'étaient pas seulement les gens de la campagne qui se livraient à cette rage de la souffrance. Les Parisiens, manquant de pain, dépouillés de leur dernier avoir par les taxes, voyant changer chaque semaine la valeur des monnaies, vendaient ou quittaient leurs maisons paternelles, mettaient leurs meubles à l'encan, et partaient de cette ville maudite. Les uns s'en allaient dans les pays du Dauphin, les autres à Rouen; il y en avait qui se faisaient aussi brigands dans les bois, comme les paysans.

Aussi lorsqu'au mois de janvier le duc de Bourgogne arriva à Paris, il fut reçu avec de grands transports de joie. Chacun espérait qu'il prendrait les intérêts de la France contre les anciens ennemis du royaume, devenus ses maîtres. On alla au-devant de lui en corps; le peuple se porta en foule sur son passage. Le peu de conseillers qui étaient demeurés près du roi et de la reine lui

exposèrent l'état horrible de Paris et de la contrée. Il répondit à tous avec affabilité, et s'efforça de relever le courage et la confiance du peuple par de bonnes promesses. Bientôt après, il se rendit au camp du roi d'Angleterre devant Meaux; le prince d'Orange et quelques autres seigneurs bourguignons refusèrent de l'y suivre; il y consentit volontiers; leur séjour avec les Anglais, leur fierté et l'insolence de ceux-ci, la rigueur du roi Henri, auraient fait naître de continuelles occasions de discordes[1]. La noblesse et les communes de la province de Bourgogne étaient françaises de cœur. Déjà, dans les assemblées d'hommes d'armes que la duchesse douairière avait convoquées, le sire de Saint-George et d'autres avaient, comme le prince d'Orange, hautement parlé de refuser tout serment au traité de Troyes. L'accueil que le Duc reçut au camp des Anglais ne dut pas disposer plus favorablement ses serviteurs; il n'y obtint aucun soulagement pour les peuples, aucune vengeance du sire de Barbazan; tout au plus réussit-il à sauver de la mort le sire de l'Isle-Adam, que le roi Henri voulait faire périr; encore ne fut-il pas remis en liberté.

[1] Histoire de Bourgogne.

Après peu de jours, il revint donc à Paris [1]. Le peuple lui montra d'abord les mêmes transports, la même confiance; mais lorsqu'on vit qu'il ne pouvait faire aucun bien à cette ville, où il était tant aimé, où sa maison avait toujours eu un si grand parti, on commença à se dégoûter de lui. On le trouvait encore plus insouciant que son père pour les maux du peuple, et plus lent à y porter remède. Il lui fallait, disait-on, trois ans pour arriver à ce qui pouvait se faire en trois mois. On lui reprochait de n'être entouré que de jeunes chevaliers pleins de folie et de présomption, de n'écouter que leurs avis, et de mener une vie de dissipation, comme avaient fait le feu duc d'Orléans et tous ces princes qu'on avait vus finir honteusement; on s'indignait qu'il songeât si peu à la mémoire de son père, et ne se mît pas plus en peine pour venger sa mort [2]. Ce qui n'ajoutait pas peu à ce blâme du commun peuple, c'étaient les ravages de l'armée bourguignonne dans les campagnes de la rive gauche [3], où elle était cantonnée. Enfin il prit la route de son duché, et arriva à Dijon le 19 février 1422.

Pendant ce temps, le siége de Meaux continuait

[1] Journal de Paris. — [2] *Ibid.* — [3] Gollut.

toujours : il dura plus de sept mois. Jamais on n'avait vu tant de courage et de constance que n'en montra le bâtard de Vaurus et les autres chefs de la garnison ; ils bravaient les Anglais et leur criaient des injures de dessus les murailles ; l'artillerie repoussait toutes les attaques et tuait l'élite de leurs hommes d'armes ; le comte de Worcester, lord Clifford y périrent[1]. Jean Cornwallis, un des plus braves capitaines de l'armée d'Angleterre, y fut blessé ; au même instant son fils unique, jeune écuyer de la plus noble espérance, fut atteint à ses côtés d'un boulet qui lui emporta la tête. Ce malheur abattit tout le courage du père ; il lui sembla que la guerre qui lui coûtait son fils était une entreprise damnable ; qu'il était contraire à Dieu et à la raison de vouloir priver le Dauphin de son héritage ; que c'était mettre son corps et son âme en péril, de persister en un tel dessein. Rien ne put le retenir ; il jura de ne plus désormais porter les armes contre les chrétiens[2].

Mais rien ne pouvait vaincre l'obstination du roi d'Angleterre ; ses plus vaillans chefs tombaient dans les assauts ; la famine et la maladie dépeu-

[1] Hollinshed. — [2] Fenin. — Juvénal des Ursins.

plaient son armée, sans qu'il songeât à quitter son camp. Cette valeureuse résistance d'une forteresse de France jeta pourtant en son âme un pressentiment funeste; on crut même qu'il avait connaissance de quelque prophétie sinistre pour l'Angleterre[1]. Toujours est-il que lorsqu'il apprit que madame Catherine sa femme avait mis au monde un fils au château de Windsor, au lieu de se féliciter, comparant son sort au sort à venir de cet enfant qui venait de naître, il répondit tristement à lord Fitz-Hugh son chambellan : « Henri, né à Montmouth, aura régné peu et « conquis beaucoup; Henri, né à Windsor, ré- « gnera long-temps et perdra tout; mais la vo- « lonté de Dieu soit faite. »

Une si belle défense méritait tous les soins et tous les secours du Dauphin. Le sire d'Offemont, un de ses plus braves chevaliers, fut envoyé pour conduire un renfort à la garnison de Meaux. L'entreprise fut prudemment concertée ; pendant qu'une partie de ses gens faisaient une fausse attaque sur le camp des Anglais, le sire d'Offemont pénétra, durant la nuit, jusque dans le fossé. Les assiégés étaient prévenus; ils descen-

[1] Hollinshed.

dirent des échelles. Le chevalier, en capitaine bien avisé, commença par faire monter devant lui ceux qui l'accompagnaient. Tous gravissaient en silence, et lui derrière eux, lorsque par malheur un des siens, qui peu d'heures auparavant avait volé à un marchand un gros bissac tout rempli de harengs, et qui le portait à son cou, le laissa choir du haut de l'échelle. Le bissac tomba sur la tête du sire d'Offemont, et l'abattit dans le fossé; aussitôt ses gens s'écrièrent : « Ah! mon « Dieu! Monsieur est tombé; vite, au secours de « Monsieur. » Le guet des Anglais les entendit; l'entreprise fut découverte, et le sire d'Offemont fait prisonnier[1].

Ce revers commença à décourager la garnison et encore plus les habitans; la ville ne tarda pas à être emportée par un assaut. Mais elle était divisée en deux par la rivière de Marne, et formait sur chaque rive comme une forteresse séparée. Le bâtard de Vaurus se réfugia dans l'autre partie qu'on nommait le Marché, et continua de s'y défendre avec la même audace. Le roi d'Angleterre s'empara ensuite d'une petite île fortifiée entre les deux villes, et de là son artillerie écrasait

[1] Journal de Paris. — Monstrelet.

les assiégés ; toutefois ils ne se rendirent pas, et surent encore repousser vigoureusement un rude assaut qui leur fut livré ; ils firent même une sortie où ils surprirent une grosse troupe d'Anglais. Ceux-ci se défendirent avec courage, et périrent tous, hormis un qui s'enfuit. Le roi d'Angleterre, pour le punir de sa lâcheté, le fit enterrer vif avec ses compagnons morts à la bataille. Enfin, dans les derniers jours d'avril, les assiégés, se voyant sans nulle ressource, consentirent à traiter. Ils furent obligés de se rendre à discrétion. Le roi d'Angleterre fit pendre le bâtard de Vaurus à son arbre, et sa bannière lui fut plantée dans la poitrine [1]. Les uns disaient que c'était la juste punition de ses cruautés ; les autres, que le roi d'Angleterre ne se comportait pas honorablement en faisant périr un si vaillant homme. Son cousin, Denis de Vaurus, fut conduit à Paris ; il y fut exécuté avec Louis Dugast et deux autres chevaliers. Le trompette, qui avait crié tant d'injures aux Anglais de dessus la muraille, fut aussi pendu ; les autres chevaliers et hommes d'armes se rachetèrent par d'excessives rançons [2]. Philippe de

[1] Monstrelet. — Fenin. — [2] Monstrelet. — Journal de Paris. — Juvénal des Ursins. — Le Religieux de Saint-Denis.

Gamaches, abbé de Saint-Pharon, que le vulgaire nommait l'évêque de Meaux, et qui avait combattu aussi vaillamment que les gens de guerre, était tombé aux mains des Anglais avec trois religieux de Saint-Denis, dont le courage, durant le siége, n'avait pas été moindre[1]. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, afin de se montrer zélé serviteur des Anglais, faisait grande diligence de faire mourir ces braves ecclésiastiques ; il leur imputait comme un crime d'avoir porté les armes, bien que, d'après des gens sages et doctes, la défense fût de droit naturel, civil et canonique. On les tenait dans une rude prison. Cependant, sur les instances de l'abbé de Saint-Denis, et bien plus encore parce que le sire de Gamaches, capitaine de Compiègne, livra la ville aux Anglais pour sauver son frère, l'abbé de Saint-Pharon et les trois religieux furent délivrés[2].

Le roi d'Angleterre avait pourtant été ému d'admiration aussi bien que de colère pour cette prodigieuse défense de la ville de Meaux, et pour le prouver, il offrit au sire de Chizé, capitaine de la garnison, de le combler de biens s'il voulait

[1] Journal de Paris.

[2] Juvénal des Ursins.

passer à son service; le chevalier refusa et demeura fidèle au Dauphin et à la France [1].

Un petit nombre de chevaliers bourguignons étaient demeurés avec le roi d'Angleterre, et ils avaient montré leur vaillance accoutumée dans les assauts livrés à la ville. Une autre assemblée d'hommes d'armes, sous les ordres de Jean de Luxembourg, continuait la guerre avec les Dauphinois sur les marches de Picardie.

Durant ce temps-là, le duc Philippe réglait tout dans sa province de Bourgogne. Il fit son entrée à Dijon le 19 février; il y jura d'entretenir et de confirmer, à l'exemple de ses prédécesseurs, les priviléges de la ville, et reçut les sermens des maires et échevins, ainsi que ceux des députés des autres villes du Duché [2]. Les cérémonies furent, comme on peut croire, de la plus grande magnificence; il y eut des représentations des mystères de la religion et des martyres des saints. La ville fit des présens à tous les officiers de la maison du Duc; le chancelier eut deux muids de vin et deux mines d'avoine, et chacun en proportion; les habitans se taxèrent pour sub-

[1] Monstrelet.

[2] Histoire de Bourgogne.

venir aux dépenses de cette belle réception de leur seigneur. Il ne fut pas moins généreux et magnifique; il distribua des présens et des aumônes, et fit, selon la coutume, ouvrir les prisons de la ville : on avait eu soin auparavant de transférer dans la tour de Marcenay tous les prisonniers impliqués dans le meurtre du duc Jean.

Le Duc se retrouvait avec sa mère et ses sœurs; sa famille lui donna des marques de la plus vive amitié. Un nouveau service funèbre pour son père fut fait aux Chartreux, et toute la noble maison de Bourgogne y assista avec les seigneurs du duché.

La première affaire qui se traita ensuite fut difficile et fâcheuse : il s'agissait de faire jurer à la ville de Dijon la paix de Troyes, cette paix qui donnait le royaume à ses anciens ennemis. Le roi d'Angleterre, pour plus de sûreté, avait fait nommer, par le conseil de France, des commissaires pour requérir ce serment. A peine en eurent-ils fait connaître les clauses, que chacun en fut révolté. Les bourgeois s'assemblèrent aux Jacobins, et résolurent de refuser le serment. Cependant le maire et les échevins crurent trouver un moyen terme, et proposèrent de jurer qu'ils tiendraient pour roi de France celui que leur sei-

gneur reconnaîtrait pour tel. Les commissaires déclarèrent qu'ils ne se contenteraient point de ce serment. Le Duc se trouva dans un grand embarras : il ne voulait point mécontenter le roi d'Angleterre, et cependant il ne pouvait s'irriter contre ses fidèles sujets, qui lui montraient confiance et soumission. En outre, c'étaient ses propres droits qu'ils défendaient; car une des clauses qui les choquait le plus, c'était de jurer qu'ils se regarderaient comme sujets et hommes liges du roi de France et d'Angleterre. Le Duc consentit à ce que cet article fût retranché; mais les commissaires refusèrent d'adhérer à ce retranchement. Enfin, pour résoudre les difficultés, il fut convenu que le serment serait prêté en présence du Duc, dans sa chambre; que le procès-verbal déclarerait que c'était seulement par son exprès commandement, ainsi que le constateraient encore mieux les lettres qu'il ferait délivrer à cet effet.

Le Duc s'occupa ensuite de tout ce qui pouvait contribuer à l'avantage de ses sujets et au bon ordre de ses états; il confirma et renouvela un traité de paix conclu avec la duchesse de Bourbon, dont le mari était, depuis Azincourt, prisonnier des Anglais; il assura par là le repos du Beaujolais. La promesse de mariage entre Agnès

de Bourgogne et Charles, fils du duc de Bourbon, fut aussi l'objet d'assurances nouvelles et réciproques. Il termina un grand nombre d'affaires et de procédures qui traînaient en longueur depuis beaucoup de temps; il statua sur les unes en son conseil, d'autres furent réglées dans le parlement qu'il assembla à Dôle. C'était encore un parlement selon les coutumes anciennes, qui ne siégeait point d'habitude, et se formait de gens de son conseil ou pris dans les trois États. Le Duc le réunissait à sa volonté pour traiter des affaires du duché et pour juger des appels. Il nomma les chevaliers et autres qui devaient le composer, et il fixa leur salaire à tant par jour pour la durée du parlement. On s'y occupa de règlemens généraux de police, de justice et de finances. Par suite de ce qui y fut résolu, des commissaires réformateurs furent envoyés dans les bailliages et prevôtés; les lettres du Duc leur conféraient le même pouvoir qu'aux juges assemblés en parlement; ils pouvaient corriger les abus et prononcer des jugemens au criminel.

Il fallut aussi tenir les États de Bourgogne, car les finances étaient en pauvre situation. Les conseillers du Duc représentèrent à quelles dépenses il avait été contraint par le meurtre de son père,

l'entretien des troupes, les voyages, les siéges, les frais de sollicitation, les guerres soutenues pour défendre le duché ou entreprises pour le service du roi; enfin par la nécessité d'assembler encore les gens de guerre pour combattre les Dauphinois. La conclusion fut qu'en telles circonstances il fallait une aide au moins double de celle qui avait été accordée au duc Jean lors de son avènement. L'assemblée remontra quelle était la misère du peuple, la mortalité sur les hommes et le bétail, les dommages causés par le passage des gens de guerre; enfin le subside fut réglé à 36,000 livres; le Duc proposa quatre élus pour en surveiller la répartition par feu et en suivre la levée[1].

Le Duc se rendit ensuite dans la Comté, où il prêta foi et hommage à l'archevêque de Besançon pour les fiefs qu'il tenait de lui, et renouvela le traité par lequel cette ville impériale s'était mise sous la garde des ducs de Bourgogne.

De là il vint à Genève, chez son oncle le comte de Savoie, qui lui donna de grandes fêtes avec des joûtes sur le lac. A son retour à Dijon, il reçut avec non moins de pompe le duc Charles de Lorraine. Deux grands tournois furent célébrés :

[1] Histoire de Bourgogne.

au premier, le duc Philippe parut vêtu de taffetas vert, contre sa coutume, car il s'habillait toujours en noir; il portait la devise : *Pour la servir*. Le lendemain il avait adopté la couleur gris-blanc et la devise : *Roye et Gand*. Ce voyage du duc de Lorraine fut avantageux au parti que suivait le duc de Bourgogne; ils contractèrent une alliance par laquelle le duc Charles s'engagea à reconnaître le traité de Troyes.

Pendant que le Duc donnait ainsi tous ses soins au gouvernement de son duché, et passait son temps dans les entrevues et les fêtes, la guerre se continuait. Meaux n'était pas encore rendu; le sire de Luxembourg s'emparait du Quesnoy et de quelques autres forteresses sur les marches de Flandre et de Picardie. Mais d'un autre côté les Français avaient de plus grands avantages. Les Bourguignons, sous les ordres du sire de la Roche-Baron, gentilhomme du Forez, s'étaient répandus dans le Lyonnais et l'Auvergne, et y commettaient beaucoup de désordres. Les habitans de ces provinces résolurent de se défendre. Imbert de Grollée, bailli de Lyon, le sire de La Fayette, le sire Bernard d'Armagnac, formèrent une assemblée de gens d'armes[1]. Les Bourgui-

[1] Mer des chroniques et histoires.

gnons se renfermèrent dans la forteresse de Serverette : ils y furent assiégés; les Français y mirent le feu, et le sire de la Roche-Baron se sauva presque seul. Toute l'Auvergne fut perdue, le Charolais et le Mâconnais menacés, le comté de Nevers envahi; bientôt après, la ville de La Charité fut prise, et la garnison de Cosne forcée à promettre qu'elle rendrait la ville si elle n'était point secourue avant le 16 d'août. Il devenait donc pressant de s'opposer au progrès des armées du Dauphin. Le Duc instruisit le roi d'Angleterre du danger que courait la ville de Cosne, et lui fit remontrer combien il importait de la sauver; lui-même envoya un héraut au Dauphin pour lui faire savoir qu'il se trouverait au rendez-vous avant le jour fixé; le prince répondit qu'il l'attendrait de pied ferme.

Le roi Henri, qui était en ce moment à Senlis, où il était venu au-devant de la reine sa femme, promit de se rendre en personne au secours de la ville de Cosne. Le Duc se mit en route le 9 juillet, pour se réunir avec lui à Troyes, où devaient aussi lui arriver ses troupes de Flandre. Mais à ce moment il reçut la nouvelle triste et inattendue de la mort de madame Michelle de France, sa femme; elle venait d'être enlevée tout à coup,

à l'âge de vingt-huit ans, par une maladie vive et rapide. Les peuples de Flandre, et surtout les Gantois, témoins depuis plusieurs années de sa douceur, de sa bonté, de ses aumônes, furent frappés de douleur par cette funeste mort; ils ne voulurent pas croire qu'elle fût naturelle, et y cherchèrent quelque cause de sortilége ou de poison. Leurs soupçons se portèrent bientôt sur la dame Ursule, femme du seigneur de la Viefville, et dame de la princesse. Après avoir joui de toute sa faveur, elle venait d'être renvoyée de sa maison; sur cette idée, les Gantois envoyèrent cent vingt hommes pour se saisir de la dame de la Viefville, qui était à Ath; quelques gentilshommes de sa parenté s'opposèrent à cette exécution. Les gens de Gand étaient si animés, qu'ils mirent en prison leurs commissaires, pour s'être mal acquittés de la charge qu'on leur avait confiée. L'affaire fit tant de bruit, que les officiers de justice du Duc firent des informations à Lille, à Arras, à Dijon; le Parlement de Paris en ordonna aussi; le sire de Roubais se trouva compris dans ces accusations[1].

[1] Histoire de Bourgogne. — Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy. — Meyer. — Fenin.

La procédure dura long-temps; le sire de Roubais fut d'abord condamné au bannissement par contumace; enfin, après une année, la complète innocence de la dame Ursule fut reconnue, et le Duc lui fit même une réparation.

La triste nouvelle de cette mort arrêta pendant quelques jours la marche du duc Philippe; mais le terme où Cosne devait se rendre approchait, et il fallait secourir la ville. Le roi d'Angleterre était tombé gravement malade; il envoya son frère, le duc de Bedfort, qui assembla l'armée anglaise à Vezelay; les Bourguignons étaient réunis à Avallon. Les deux armées, sous les ordres du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, du duc de Bedford et du comte de Warwick, arrivèrent le 11 août devant Cosne [1].

Le Dauphin, sachant combien étaient considérables les forces des ennemis, ne jugea pas à propos de les combattre; il rendit aux gens de Cosne les otages qu'ils avaient donnés, repassa la Loire et se retira sur Bourges. Quelques uns des Anglais et des Bourguignons voulurent le poursuivre et furent repoussés.

Il n'eût pas été prudent de passer la rivière

[1] Monstrelet. — Fenin. — Abrégé chronologique.

et de s'engager dans le Berri; les vivres étaient devenus si rares, que la marche des armées n'était pas facile; elles souffraient beaucoup de la famine et ne pouvaient rester long-temps assemblées; d'ailleurs, le duc de Bedford avait laissé le roi Henri très-malade, et les nouvelles qu'il en recevait lui donnaient peu d'espoir. Le duc de Bourgogne ramena l'armée près de Troyes, et les seigneurs anglais se hâtèrent de revenir près de leur roi, qui s'était fait transporter en litière à Vincennes.

Ils le trouvèrent gisant sur son lit, connaissant bien qu'il approchait de la mort, et la voyant venir avec sa fermeté accoutumée[1]. Il chercha à les consoler par des paroles graves et douces : « Je vois bien, leur dit-il, que Dieu ne « veut plus me laisser en ce monde. Mon cher frère « Bedford, je vous prie, au nom de la loyauté et « de l'amour que vous avez toujours eus pour moi, « d'être aussi toujours bon et loyal pour mon fils « Henri. Par-dessus tout, je vous recommande de « ne pas souffrir, tant que vous vivrez, quelque « chose qu'il advienne, qu'aucun traité soit fait « avec notre adversaire Charles de Valois, à

[1] Lefebvre de Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin. — Hollinshed.

« moins que la Normandie ne reste entièrement
« à mon fils. Jusqu'à ce qu'il soit en âge de gou-
« verner ses affaires, gardez-vous aussi de déli-
« vrer de prison notre cousin d'Orléans, le comte
« d'Eu, le seigneur de Gaucourt et le sire de
« Chizé, ancien gouverneur de Meaux. Je vous
« laisse le gouvernement de France, à moins que
« notre frère de Bourgogne ne veuille l'entre-
« prendre; car, sur toutes choses, je vous con-
« jure de n'avoir aucune dissension avec lui. S'il
« arrivait par malheur, et Dieu vous en préserve,
« quelque malveillance entre vous et lui, les af-
« faires de ce royaume, qui semblent fort avan-
« cées pour nous, deviendraient mauvaises. Re-
« commandez ceci bien expressément à mon frère
« de Glocester, à qui je laisse le gouvernement
« d'Angleterre; dites-lui que, pour quelque motif
« que ce soit, il n'en sorte point, et ne vienne
« jamais en France. — Pour vous, mon cousin de
« Warwick, je veux que vous soyez le maître
« de mon fils, que vous demeuriez avec lui pour
« le conduire et l'enseigner selon son état; je ne
« saurais y mieux pourvoir. — Mon frère de Bed-
« ford, en souvenir de m'avoir tant aimé, vous
« surveillerez et visiterez souvent votre neveu. »

Le duc de Bedford, le comte de Warwick, sir

Louis Robsart, et ceux de ses plus dévoués serviteurs qui l'entouraient, répondirent avec tendresse et soumission qu'ils lui obéiraient en tout; mais leur cœur était plein de douleur, et ils ne pouvaient retenir leurs larmes. Le sire Hugues de Lannoy, qui était venu de la part du duc de Bourgogne s'enquérir des nouvelles du roi d'Angleterre, assistait à ces nobles adieux, et alla reporter à son maître les assurances dernières de l'amitié de son royal allié.

Puis il fit entrer ses médecins et leur demanda de lui dire franchement combien de temps il avait encore à vivre; ils demeurèrent un moment sans répondre; enfin l'un d'entre eux lui dit que Dieu pouvait, par sa grâce, lui conserver la vie. « C'est « la vérité que je veux, dit-il; répondez-moi. » Ils se retirèrent un moment à l'écart, et après quelques paroles dites entre eux, un médecin se mit à genoux devant son lit, et lui dit : « Sire, pen« sez à votre âme; il nous semble que, sauf la « miséricorde divine, vous n'avez pas deux heu« res [1]. » Pour lors il manda son confesseur et quelques gens d'église; il pria qu'on lui récitât les psaumes de la pénitence. Quand on en vint à

[1] Hollinshed

ces paroles du vingtième verset du *Miserere : Ut ædificentur muri Hierusalem,* il les fit arrêter : « Ah ! dit-il, si Dieu eût voulu me laisser vivre « mon âge, après avoir mis fin à la guerre de « France, réduit le Dauphin à la soumission ou « l'avoir chassé du royaume, dans lequel j'aurais « établi une bonne paix, je serais allé conquérir « Jérusalem; car ce n'est pas l'ambition ni l'a- « mour de la vaine gloire du monde qui m'a mis « les armes à la main. Je voulais défendre mon « bon droit, réclamer mon héritage et rendre « aux peuples le repos dont ils ont tant de besoin. « Les guerres que j'ai entreprises ont eu l'appro- « bation de tous les prud'hommes et des plus « saints personnages; je les ai commencées et « poursuivies sans offenser Dieu et sans mettre « mon âme en péril. » Ensuite on se remit à chanter les psaumes, et peu après il rendit l'âme ; c'était le 31 août 1422[1].

Ainsi périt, à l'âge de trente-quatre ans, après un règne de neuf années, ce roi qui avait porté si loin la puissance de l'Angleterre. Il était regardé comme un prince habile et sage, ferme et hautain dans sa volonté, et sachant mener à fin

[1] Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy. — Fenin. — Juvénal.

les choses qu'il entreprenait. Les Anglais avaient pour lui beaucoup d'amour, de respect et de crainte. Il était impitoyable dans ses justices, et ne souffrait pas qu'on s'écartât de ses ordonnances. Les Français louaient en lui la soumission où il tenait les princes de son sang et ses capitaines ; mais ils le trouvaient plus altier et plus dur dans ses façons que ce n'est la coutume en France. Le menu peuple, le voyant porté à traiter sévèrement les gentilshommes, à punir leurs insupportables violences et leurs extorsions, à les empêcher de faire nourrir leurs chevaux, leurs chiens et leurs oiseaux par les pauvres laboureurs, commençait à s'attacher à lui; le clergé même lui rendait grâce de la volonté qu'il faisait paraître de réprimer la licence. Le bruit courait parmi le vulgaire que sa maladie lui avait été envoyée par saint Fiacre, parce qu'il avait eu la volonté de faire transporter en Angleterre les précieuses reliques de ce saint. Il était mort en effet de la dyssenterie et des hémorrhoïdes, qu'on nommait alors le mal saint Fiacre.

Les Anglais désolés lui firent des funérailles magnifiques : son corps fut embaumé, déposé d'abord à Saint-Denis, où fut célébré un service solennel, puis placé sur un chariot; on y avait

fait, en cuir bouilli, une représentation de sa figure, qui gisait sur un lit de parade, vêtue de tous les ornemens royaux. Ce char était traîné par quatre chevaux : le premier portait un collier aux armes d'Angleterre; le second, aux armes de France et d'Angleterre écartelées; le troisième, aux armes de France; le quatrième avait l'armoirie du fameux et invincible roi Artüs de Bretagne, trois couronnes sur un écu d'azur; un pompeux cortége accompagnait le char funèbre. Le duc de Bedford et toute la maison du roi d'Angleterre suivaient en grand deuil. Des hommes vêtus de blanc portaient des torches. On cheminait lentement, chantant des psaumes et l'office des morts. Le clergé sortait des villes pour venir au-devant du convoi, et conduisait le char sous un dais jusqu'à l'église principale; le lendemain matin, il reprenait sa route. Ce fut de la sorte que ses obsèques se rendirent à Calais, en suivant la route de Rouen et d'Abbeville; la foule se portait sur le passage; c'était l'objet de la curiosité de tous, et l'on ne parlait d'autre chose.

On racontait toute cette magnificence à un vieux chevalier nommé messire Sarrazin, que la goutte empêchait d'aller voir ce convoi, et comme on lui disait que cette figure représentant le roi d'An-

gleterre était vêtue comme lui de son vivant : « A-t-il ses houzeaulx ? demanda-t-il. — Non, lui « répondit-on. — Hé bien, mes bons amis, en « voulant conquérir la France, il aura perdu ses « houzeaulx. » On s'amusa beaucoup de cette plaisanterie, et l'on en tirait bon augure pour le royaume [1].

Le duc de Bourgogne était arrivé trop tard pour être présent aux derniers momens du roi Henri ; il assista à ses funérailles. Conformément aux conseils que son frère mourant lui avait donnés, le duc de Bedford offrit la régence de France au duc de Bourgogne : il refusa de s'en charger. Dans ce moment difficile où la mort de ce grand roi préoccupait encore les esprits, où il semblait que tout allait se perdre si l'on ne suivait pas ses sages volontés, les Anglais s'attachèrent principalement à se concilier l'amitié du duc Philippe [2]. La reine Isabelle, qui revint bientôt après avec le roi, de Senlis à Paris, lui fit aussi un accueil de grande affection. Elle souhaitait, disait-on, d'avoir la régence [3] ; mais elle fut déférée au duc de Bedford, qui passait pour un sage prince. Un des

[1] Monstrelet. — [2] *Idem.* — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.
[3] Villaret.

premiers actes de son gouvernement fut d'accorder au duc Philippe la liberté du sire de l'Isle-Adam, qui, malgré les soupçons répandus parmi les Anglais, resta fidèle Bourguignon, et ne passa point dans le parti du Dauphin.

Le Duc, après avoir séjourné quelques semaines à Paris, s'en retourna dans ses états de Flandre. Il avait pourvu avec le plus grand soin aux affaires du duché et de la comté de Bourgogne. Lorsqu'il en était parti, il venait d'y établir une chambre du conseil, à laquelle il avait donné les plus grands pouvoirs pour gouverner et administrer la justice, les finances, et faire toutes les choses bonnes et convenables pour la sûreté et le contentement de la chose publique. Cette chambre pouvait voir et connaître de toutes plaintes et clameurs, recevoir toutes requêtes et y pourvoir, connaître de tous cas criminels et civils ordinairement et extraordinairement, ainsi que des appellations des parlemens de Beaune, de Dôle et de Saint-Laurent près Mâcon; les évoquer devant elle, et instruire les procès et appellations jusqu'à sentence définitive exclusivement; élire quatre de ses membres ou autres pour aller, en qualité d'auditeurs, tenir les jours dans le ressort du parlement de Beaune : enfin, pourvoir à tous at-



Charles VI.



tentats, abus de justice et autres cas de réformation. Elle était présidée par le plus renommé et le plus habile des conseillers du Duc, Guy Arménier, docteur en droit, qui, durant les huit premières années de son règne, fut constamment appelé par ce prince et toute sa famille pour conclure et écrire tous les traités de mariage ou d'alliance; tant était grande la confiance qu'on mettait en lui. Les autres conseillers de cette chambre souveraine étaient le sire de Pontailler, le seigneur de Commarin, le seigneur de Villiers, chambellan du Duc; Jacques de Busseul, son écuyer; Jean Chossat, maître des comptes; Jean Noisdent, son trésorier et gouverneur des finances; maitre Guillaume le Changeur, maitre Claude Rochette, maitre Guichard de Ganay, et maitre Jean de Terrant[1].

Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte, et mourut presque aussitôt. Déjà depuis long-temps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables; que de grandes espérances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé [1]. On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline, provenaient de l'état de maladie où était tombé ce malheureux prince. La bonté qu'il laissait voir dans les intervalles de santé avait augmenté cette idée, et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitans, au milieu de leurs souffrances et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de « Noël. » C'était un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul, sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand

[1] Journal de Paris. — Juvénal des Ursins.

seigneur du royaume lui rendit les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivait alors le convoi du roi Henri, le corps du roi de France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put, durant trois jours, le venir voir à visage découvert, et prier pour lui : c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah! cher prince, « disait-on en pleurant par les rues, jamais nous « n'en aurons un si bon que toi; jamais plus nous « te verrons; maudite soit ta mort; puisque tu « nous quittes, nous n'aurons jamais que guerres « et malheurs. Toi, tu t'en vas au repos; nous « demeurons dans la tribulation et la douleur; « nous semblons faits pour tomber dans la dé- « tresse où étaient les enfans d'Israël durant la « captivité de Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques; le Parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande [1]. Cependant

[1] Registres du Parlement.

le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de tous les vêtemens royaux, était placée sur le cercueil. Tout le clergé de Paris, les religieux des couvens, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége; l'Université était à gauche; les gens du Parlement soutenaient le dais au-dessus du corps; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prevôts de Paris et des marchands à la gauche; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

Puis venaient les pages, et ensuite le duc de Bedford à cheval et vêtu de noir, seul prince qui suivit les funérailles du roi. C'était une grande pitié que de voir ainsi le deuil du roi de France mené par un Anglais, par un ancien ennemi du royaume qui en était devenu le maître. Toute la royale famille de France était dispersée : le Dauphin et ses partisans étaient traités en ennemis; d'autres étaient depuis huit années prisonniers en Angleterre; mais le duc de Bourgogne, pourquoi n'y était-il pas? Voilà ce qui étonnait et indignait beaucoup de bons et loyaux Français [1]. « Ah! di-

[1] Juvénal des Ursins.

« saient-ils, et même assez haut, durant cette
« triste procession, c'est vous, duc de Bourgogne,
« qui l'avez mis aux mains de ses ennemis; vous
« avez su sa maladie, et qu'elle était mortelle, et
« vous n'êtes point venu recueillir ses derniers
« soupirs! Depuis sa mort, on vous a attendu, et
« vous n'avez point paru; si vous l'eussiez voulu,
« on eût encore différé jusqu'à votre retour, mais
« vous l'abandonnez en sa mort comme en sa
« vie. » Les motifs que répondaient les serviteurs
qu'il avait envoyés au duc de Bedford pour s'excuser ne semblaient pas suffisans; la crainte de
céder le pas à ce prince d'Angleterre ne le dispensait pas, disait-on, de ce saint devoir[1].

Lorsque le cortége fut à la croix qui est à moitié chemin de Paris à Saint-Denis, les hanouards,
ou mesureurs de sel, ayant chacun une fleur de
lis sur la poitrine, se chargèrent du cercueil,
conformément à leurs priviléges, et le portèrent
jusqu'à l'entrée du bourg de Saint-Denis, où les
religieux devaient le prendre; mais ce fardeau, de
plus de quatorze cents livres pesant, leur paraissant trop lourd, ils promirent de l'argent aux hanouards pour qu'ils continuassent jusqu'à l'église.

[1] Histoire de Bourgogne.

Le service fut célébré, sans préjudice des droits de l'abbé de Saint-Denis, par le patriarche de Constantinople, qui faisait alors fonction d'évêque de Paris; car les Anglais ne permettaient point que le célèbre docteur Courtecuisse, que le chapitre avait élu, prît possession de son siége.

L'église était tendue en noir, et on l'avait éclairée de tant de cierges, qu'on estima qu'il s'y était brûlé vingt milliers de cire. Les aumônes furent aussi toutes royales : seize ou dix-huit mille personnes reçurent chacune trois blancs.

Lorsque le corps fut descendu dans le caveau, les huissiers d'armes de chez le roi brisèrent leurs baguettes et les jetèrent sur le cercueil; puis ils renversèrent leurs masses, et les autres serviteurs baissèrent aussi leurs épées, comme pour signifier que leur charge était finie. Pour lors Berri, roi-d'armes de France, cria à haute voix : « Dieu veuille avoir pitié et merci de l'âme de « très-haut et très-excellent prince Charles, roi « de France, sixième du nom, notre naturel et « souverain seigneur. » Ensuite il reprit : « Dieu « accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, « roi de France et d'Angleterre, notre souve- « rain seigneur. » Les sergens relevèrent aussitôt

leurs armes et leurs masses, et crièrent : « Vive « le roi! vive le roi[1]! »

Après la cérémonie, une dispute vive s'éleva entre les mesureurs de sel, les religieux de l'abbaye et les gens de la maison du roi, pour savoir à qui appartiendraient quelques ornemens funéraires. On allait en venir aux mains; le duc de Bedford interposa son autorité, et renvoya les contendans en justice. Le cortége retourna à Paris en fort bon ordre, et le régent anglais fit porter devant lui l'épée nue, sans s'inquiéter des murmures du peuple, qui le voyait avec chagrin s'arroger ainsi un privilége tout royal[2].

Le Dauphin, lorsqu'il apprit la mort du roi, était en Berri, à Mehun-sur-Yèvres. Nonobstant tous les maux qu'on lui avait faits au nom de son père, et ce funeste traité par lequel il avait été déshérité, il pleura beaucoup en recevant cette nouvelle, et prit aussitôt une robe noire; mais le lendemain, d'après l'avis de son conseil, il se revêtit du deuil royal, et se rendit solennellement à la messe en robe violette; car les rois, dit-on, ne doivent jamais quitter la pourpre. Les hérauts étaient vêtus de leur blason. La bannière de France

[1] Villaret. — [2] Journal de Paris.

fut levée ; et ce fut en cette pauvre chapelle, dans une bourgade presque inconnue, que, pour la première fois, il fut salué du cri de « Vive le roi ! » Puis il se rendit à Poitiers, où, avec une plus grande pompe, il se fit couronner [1]. Dès lors, et bien qu'il ne fût pas encore sacré, il fut, pour tous les bons Français, le roi Charles VII. Les Anglais, par dérision, le nommaient le roi de Bourges ; mais on pouvait voir dès lors combien il serait difficile de vaincre son bon droit et d'établir d'une façon durable le pouvoir des anciens ennemis du royaume [2].

Durant les vingt jours qui suivirent la mort du roi Charles VI [3], le Parlement siégeant à Paris, tout composé qu'il était de Bourguignons zélés, présidé par Philippe de Morvilliers, cet empressé serviteur des Anglais, et malgré l'avis du chancelier, n'avait point voulu que les actes fussent scellés au nom du roi Henri VI, et avait réglé qu'en attendant ils le seraient au nom du chancelier et du conseil de France. Ce fut seulement après l'arrivée du duc de Bedford qu'on consentit à reconnaitre l'autorité du jeune roi d'Angleterre,

[1] Monstrelet. — Ordonnances des rois de France.

[2] Hollinshed.

[3] Registres du Parlement.

pour lors âgé de dix mois[1]. Dès ce moment, un grand nombre de seigneurs commencèrent à passer dans le parti du roi Charles VII. Ils avaient jusque-là obéi à un roi de France dont ils respectaient le caractère royal; ce n'était pas lui qui gouvernait, il est vrai, mais tout se passait en son nom; sa personne était encore un objet de vénération; son parti était le parti du roi. Maintenant ce n'était plus la bannière de France qu'il fallait suivre; sur les monnaies et partout, à l'écusson de fleurs de lis était joint l'écusson d'Angleterre; des Anglais étaient nommés gouverneurs de toutes les villes; c'était à eux qu'il fallait obéir. Tout cela semblait bien rude et bien nouveau. D'ailleurs, quelle assurance pouvait-on prendre sur le règne d'un enfant au berceau, qui allait être pendant quinze ans au moins en minorité!

En outre, les affaires du Dauphin devenu roi n'étaient pas, pour le moment, en mauvaise situation; ses partisans et les compagnies de gens de guerre qui combattaient en son nom, tenaient le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Dauphiné; ils avaient récemment repris le Languedoc sur le comte de

[1] Hollinshed.

Foix, qui y commandait pour les Bourguignons; le Maine et l'Anjou, domaines de la maison de Sicile, étaient du parti français. D'Orléans et de Blois, qui leur servaient de refuge et d'appui, les compagnies dauphinoises se répandaient dans la Beauce et venaient parfois jusqu'auprès de Paris, surprenant des châteaux et des forteresses. Saintrailles et le sire de Gamaches faisaient encore une vigoureuse guerre sur les marches de Picardie et dans le Vexin. Depuis l'échec du seigneur de Roche-Baron, les affaires allaient de plus mal en plus mal pour les Bourguignons du côté du Beaujolais. Bernard d'Armagnac et le sire de Grollée, bailli de Lyon, s'étaient fait une forte armée; ils avaient envahi le Charolais, s'étaient emparés de la ville de Tournus, menaçaient Mâcon, et répandaient l'effroi dans toute la Basse-Bourgogne. Le Nivernais se trouvait plus exposé encore à être envahi, et les Français pouvaient s'avancer de l'Orléanais jusque sur Sens et même Auxerre.

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie, oncle du duc Philippe, prince tout dévoué à la maison de France, et qui s'était toujours entremis avec tant de zèle pour y rétablir la concorde, essaya encore d'amener un traité de paix. Le voisinage et la pa-

renté le mettaient en rapport habituel avec sa belle-sœur la duchesse douairière de Bourgogne, qui, en l'absence de son fils, s'occupait toujours avec un grand zèle du bien-être de ses chers sujets du duché[1]. Souvent des marchands de Savoie étaient dévalisés et retenus par les compagnies bourguignonnes; d'autres fois le conseil de Bourgogne faisait solliciter le duc de Savoie de refuser passage sur son territoire aux compagnies françaises; ainsi il y avait sans cesse des ambassades et des conférences pour traiter les affaires des deux pays. Ce prince fit si bien, qu'il ménagea un pourparler à Bourg en Bresse entre les envoyés du roi et ceux du duc Philippe. Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Raulin, y vint avec une grande suite, et y tint un état splendide. Mais il n'y eut moyen de rien conclure[2]. Les ambassadeurs de France se montrèrent hautains et absolus; ils reprochèrent ouvertement aux Bourguignons la conduite de leur maître, qui avait appelé les Anglais dans le royaume, qui sacrifiait ses devoirs envers la couronne et même ses propres intérêts à la vengeance qui transportait le sceptre

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

[2] Histoire de Bourgogne

de France sous la domination de ses anciens ennemis ; ils allèrent même jusqu'à parler de félonie et de lèse-majesté. Les ambassadeurs de Bourgogne, aigris par des paroles si rudes, ne conservèrent pas plus de ménagemens ; ils traitèrent le roi de jeune homme faible et de peu de sens ; ils lui imputaient surtout d'être livré entièrement à des conseillers sortis de petit lieu, sans consistance dans le royaume, tels que Tanneguy-Duchâtel, le président de Provence et maître Robert le Masson, gens violens et ennemis de la paix, parce qu'elle les réduirait à rien, précipitant toujours leur maître dans des partis violens, l'ayant poussé dans la révolte contre son père, et rendu complice, par sa présence et son parjure, du meurtre infâme du duc Jean.

Ce n'était pas une route pour arriver à la paix. L'assemblée se sépara le 22 janvier : le duc de Savoie conserva toutefois la volonté et l'espoir de renouer des négociations. Celles-ci, quelle qu'eût été leur issue, donnèrent de l'inquiétude au duc de Bedford. Depuis la mort du roi Henri, les affaires devenaient chaque jour plus difficiles ; il venait de découvrir une conspiration tramée à Paris pour livrer la ville au roi, et il lui avait fallu se hâter pour arriver à temps de la prévenir.

Les auteurs n'étaient point des gens sans crédit parmi le peuple, ni de simples émissaires du roi Charles VII : l'entreprise avait été concertée dans la bourgeoisie. Un des principaux chefs était Michel Lallier, qui jusqu'alors avait semblé des plus empressés pour les Anglais. Dernièrement il était allé en Angleterre, porter au jeune roi Henri les respects de la ville; et, sans doute pour mieux cacher ses desseins, il avait conjuré le duc de Bedford d'arriver au plus tôt avec un bon nombre de combattans, pour chasser les Dauphinois des forteresses voisines de Paris[1]. Le complot découvert, Michel Lallier parvint à s'échapper; d'autres furent moins heureux, et il y en eut un bon nombre d'exécutés. Une femme fut brûlée vive. Peu après, le régent anglais fit prêter à tous les habitans de Paris, bourgeois ou ecclésiastiques, tant grands que petits, jusqu'aux servantes et aux gardeurs de pourceaux, le serment de lui obéir en tout et pour tout, et de nuire de tout leur pouvoir aux complices ou alliés de Charles de Valois, soi-disant roi de France. Ce serment fut prêté à contre-cœur par bien des gens[2].

Peu de jours après, Meulan fut surpris par le

[1] Monstrelet. — Hollinshed. — [2] Journal de Paris.

sire de Graville, et la garnison anglaise presque toute mise à mort. La Ferté-Milon se livra aussi aux Français. Le duc de Bedford, qui était un homme prudent et habile, vit bien que le moment devenait périlleux, et qu'il importait plus que jamais, suivant le sage conseil du roi Henri, de resserrer l'alliance avec le duc de Bourgogne. On pouvait en effet craindre que sa disposition fût peu favorable aux Anglais. Il était entouré de conseillers fidèles à sa personne, il est vrai, mais Français dans le cœur. Le duc de Savoie nourrissait un actif désir de rétablir la paix, et avait du crédit sur lui. En outre, le duc Philippe avait un grand motif d'être irrité contre l'Angleterre : depuis long-temps elle différait de lui donner satisfaction sur un point important.

Après la mort du comte de Hainaut, beau-frère du duc Jean-sans-Peur, Jacqueline de Hainaut, sa fille unique, s'était trouvée héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande; elle avait eu d'abord à se défendre contre son oncle Jean-sans-Pitié, évêque de Liége; il avait envahi la Hollande. La jeune princesse était remplie de courage et de résolution; elle eut pour elle un parti qui se défendit vaillamment. Cette guerre fut longue et cruelle, et réveilla toutes les vieilles

discordes qui depuis cent ans divisaient ce pays. Le duc de Bourgogne intervint dans le différent, et conclut un traité d'après lequel l'évêque de Liége devait avoir, pendant douze années, la jouissance de la Hollande et de la Zélande. Peu après, Jean-sans-Pitié se fit séculariser par le pape ; après avoir versé le sang de tant de chrétiens pour rester évêque, il se démit de son évêché, et épousa Élisabeth de Luxembourg, duchesse douairière de Brabant, veuve du duc qui avait péri à Azincourt[2]. A peu près en même temps, pour mieux unir toutes les branches de la maison de Bourgogne, on fit le mariage de Jean, duc de Brabant, avec Jacqueline de Hainaut. Le prince était plus jeune qu'elle; ils étaient cousins germains, et de plus elle était sa marraine; mais on eut des dispenses du pape. Ce fut contre le gré de madame Jacqueline que se fit ce mariage; le duc de Brabant était faible de corps, de santé et d'esprit; entièrement conduit par ses serviteurs, il ne semblait nullement suffisant pour gouverner ni ses états, ni une princesse belle, grande, absolue dans ses volontés, et que rien

[1] 1422-1423, v. st. L'année commença le 4 avril.

[2] Monstrelet. — Meyer. — Chronique des ducs de Brabant, de Barlandus. — *Synopsis ducum Brabantiæ:* Hubert Loyens.

n'arrêtait dans ses projets. Ils se convinrent en effet très-mal. Ils n'étaient pas mariés depuis long-temps, lorsqu'un jour le bâtard de Hainaut, frère de la duchesse, et quelques autres s'en vinrent à Mons pendant que le duc était à la chasse, tuer Guillaume-le-Bègue, son principal gouverneur, qui était pour lors malade; le bailli de Hainaut était auprès du lit; ils lui enjoignirent de ne pas bouger et de se taire; puis ils s'éloignèrent de la ville sans être nullement inquiétés. Le duc de Brabant fut d'abord troublé et courroucé de la mort violente d'un homme qui avait toute sa confiance et son affection. Madame Jacqueline avait de l'empire sur lui; elle l'apaisa et il ne fut plus question de ce meurtre commis à sa persuasion, comme chacun le croyait. Quelque temps après, Philippe, comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant, s'en vint à Bruxelles, mandé par la duchesse Jacqueline et par les nobles du pays. Il s'empara du gouvernement, fit trancher la tête à presque tous les serviteurs et conseillers de son frère, et rétablit le pouvoir de la noblesse.

Mais c'était toujours nouvelles discordes. Le duc de Brabant retombait sans cesse sous le gouvernement de quelqu'un de ses serviteurs, gens

de petit état, que la duchesse Jacqueline prenait en haine. Le duc Philippe de Bourgogne, leur cousin germain, madame la douairière de Hainaut qui les avait mariés, s'entremettaient pour rétablir la paix entre eux, mais ne réussissaient guère. Enfin le duc de Brabant ayant, à la persuasion de quelqu'un de ses conseillers, chassé un jour toutes les femmes de la duchesse, et les ayant exilées en Hollande, elle ne put endurer cette injure, quitta son mari, et retourna à Valenciennes, chez sa mère. Là, on tâchait de la calmer et de la ramener à la raison. Pour se mettre à l'abri de tant d'importunités et rendre cette séparation durable et solide, elle feignit d'aller faire un voyage d'amusement à Bouchain. Là, elle trouva le sire d'Escaillon, chevalier natif du Hainaut, mais de tout temps Anglais dans le cœur. Avec une compagnie de soixante hommes, il la conduisit à Calais, d'où elle passa en Angleterre, pour demander asile et protection au roi Henri, qui pour lors était vivant : c'était en 1421.

Elle ne tarda guère à s'attacher le duc de Glocester, frère du roi, et forma le projet de l'épouser. Elle fit solliciter à la cour de Rome l'annulation de son mariage avec le duc de Brabant, sous prétexte qu'elle avait été contrainte; et

comme le pape Martin V ne lui semblait pas favorable, elle s'adressa à l'anti-pape Benoît XIII, qui vivait encore et qui refusait toujours de se soumettre au concile de Constance. Ayant obtenu de lui ce qu'elle souhaitait, elle épousa le duc de Glocester.

Avant la mort du roi Henri, le duc de Bourgogne lui avait souvent porté de vives plaintes sur cette injure faite au duc de Brabant. Mais, soit que le roi d'Angleterre eût de plus pressantes affaires, soit qu'il vît avec satisfaction son frère acquérir des droits sur une aussi grande souveraineté que le patrimoine de madame Jacqueline, il n'avait jamais donné de réponse sincère. Il traînait la chose en longueur, se fiant à la patience du duc de Bourgogne.

Le duc de Bedford avait donc à regagner la faveur du duc Philippe à qui cette affaire de Brabant tenait fort à cœur. Pour contracter avec ce prince un lien solide et durable, il résolut de demander en mariage madame Anne de Bourgogne, sœur du Duc, qui avait alors dix-huit ans. Ce projet fut agréé, et les articles du contrat furent réglés au mois de décembre 1422. La dot fut stipulée à cent cinquante mille écus d'or, dont trente payables comptant, et les autres repré-

sentés par une rente de quatre mille livres, rachetable par quarts à la volonté du duc de Bourgogne et de ses héritiers. De plus, madame Anne devait, au cas où son frère décéderait sans héritier mâle, succéder au comté d'Artois, à moins qu'elle ne préférât entrer en commun partage avec ses sœurs. Si au contraire le Duc avait un héritier mâle, la part de succession de madame de Bedford devait être de cent mille écus d'or [1].

A ce même moment, un mariage important aussi pour la maison de Bourgogne était prêt à se conclure. Artus de Bretagne, comte de Richemont, avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il était depuis six ans en Angleterre, lorsque son frère le duc de Bretagne fut enlevé et fait traîtreusement prisonnier par le comte de Penthièvre, de la maison de Blois. La duchesse, les barons et les États de Bretagne envoyèrent une ambassade au roi d'Angleterre, et le requirent de leur prêter M. de Richemont pour commander les Bretons et délivrer son frère, s'obligeant à le rendre après, mort ou vif, ou bien de payer une forte somme d'argent [2]. Le roi Henri tenait

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

[2] Mémoires de Richemont.

alors le siége devant Melun; il fit venir M. de Richemont, qui y trouva aussi le duc de Bourgogne avec lequel il fut bientôt grand ami. Sans doute il eût obtenu ce que les Bretons demandaient; mais leur duc ayant été remis en liberté, le motif qu'ils faisaient valoir pour M. de Richemont n'existait plus. Il lui fut néanmoins accordé de tenir prison sur parole en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk. Il garda sa foi, malgré les propositions et les instances des Bretons, qui voulaient, pour sauver son honneur, l'enlever de force. Depuis il retourna auprès du roi d'Angleterre, au siége de Meaux, et l'amitié mutuelle du duc Philippe et de lui s'augmenta à mesure qu'ils se connaissaient mieux l'un l'autre. Les conseillers de Bourgogne et les principaux serviteurs du Duc prirent aussi une haute estime pour lui. Dès lors il forma le projet d'appartenir de plus près à cette noble maison, et pria le Duc de lui donner une de ses sœurs en mariage : « J'en serais très-« joyeux, repartit le Duc; j'en ai trois à marier, « et de deux je me fais fort de vous donner à « choisir; mais pour madame de Guyenne, qui a « été la femme du Dauphin Louis, je ne puis en « répondre; il faut son consentement. Quant à « madame Anne et à madame Agnès, cela se peut

« faire; et même, bien que la dernière soit pro-
« mise à M. de Clermont, à peine de cent mille
« écus, ce ne me serait pas un empêchement. »
Le comte de Richemont répondit que c'était précisément madame de Guyenne qu'il voulait avoir. Le duc de Bourgogne promit de s'y employer. En effet, il se rendit à Dijon, et tout aussitôt en parla à sa sœur, lui disant qu'elle serait parfaitement heureuse avec un si noble prince, et que toute la noblesse et les États de Bretagne désiraient vivement ce mariage et l'alliance des deux maisons. Madame de Guyenne assembla son conseil, puis répondit qu'elle ne pouvait épouser un prisonnier; mais que si le roi d'Angleterre délivrait M. de Richemont, elle pourrait écouter les conseils de ses amis.

Les choses en étaient là quand mourut le roi Henri. Dès lors le comte de Richemont se regarda comme libre, et poursuivit son mariage avec plus d'empressement que jamais. Tout fut bientôt à peu près conclu, et vers la fin de décembre, les États de Bretagne se chargèrent de se rendre auprès du régent anglais et du duc de Bourgogne pour terminer cet heureux mariage, pour travailler, de concert avec le légat du pape, à rétablir la paix si nécessaire au malheureux

royaume de France, et pour contracter toutes alliances avec le duc de Bourgogne. Les États supplièrent en même temps leur duc de ne point s'éloigner de son pays, et de confier la négociation de toutes ces grandes affaires à son frère de Richemont. Lui-même se sentait une grande répugnance à venir à cette entrevue, et montrait une méfiance extrême. Mais le duc de Bedford et le duc de Bourgogne insistèrent pour que le duc de Bretagne vint en personne aux conférences qu'ils avaient assignées à Amiens pour le temps de Pâques 1423; M. de Richemont l'y amena, malgré les remontrances des États [1].

Dans cet intervalle, le régent anglais avait rétabli ses affaires par les armes en même temps que par les traités. Irrité et inquiet de la prise de Meulan, après avoir exercé de grandes rigueurs et pris de sévères précautions contre ceux de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables aux Armagnacs [2], il était allé en personne, avec les meilleurs et les plus illustres chevaliers d'Angleterre, mettre le siége devant cette forteresse. Le conseil du roi Charles VII comprit combien il était important de la conserver, et de ne point abandonner sans

[1] Mémoires de Richemont. — Titres du château de Nantes.

[2] Journal de Paris.

secours les braves hommes d'armes qui l'avaient avec tant d'audace surprise aux Anglais. Une armée considérable fut assemblée en Berri; le comte de Buchan, connétable de France, et le vicomte de Narbonne la commandaient. Le roi avait fait remettre l'argent pour la paye des hommes d'armes à Tanneguy-Duchâtel, qui était aussi de l'entreprise. A Orléans, Tanneguy exigea encore deux mille francs des habitans pour le même emploi. Cependant lorsque, arrivés déjà à six lieues de Meulan, les gens d'armes demandèrent l'argent qui leur était promis, il ne les voulut point payer. Il s'éleva à ce sujet de grandes querelles entre les chefs. On prétendit que Tanneguy avait employé toute cette finance à acheter pour lui, à Orléans, des joyaux et de la vaisselle. Ce fut un motif de plus pour augmenter les murmures contre la conduite honteuse et déshonnête des conseillers qui gouvernaient le roi. La discorde étant entre les capitaines, le désordre se mit dans l'armée. Chacun s'en alla sans plus obéir à personne. Les garnisons anglaises de Chartres et de quelques forteresses de la Beauce se mirent à poursuivre ces compagnies dispersées, et tuèrent beaucoup de Français [1].

[1] Monstrelet. — Manuscrit 10297. — Journal de Paris.

Lorsque le sire de Graville et les gens de Meulan surent qu'ils étaient ainsi livrés aux Anglais sans être secourus, leur désespoir et leur colère furent tels, qu'ils abattirent la bannière du roi Charles, plantée sur la porte de la ville. Plusieurs gentilshommes montèrent sur la muraille, et, aux yeux des assiégeans, déchirèrent la croix blanche et les enseignes françaises, maudissant hautement ceux qui les avaient ainsi trahis et leur avaient promis en vain du secours. Le traité fut bientôt conclu; ils livrèrent la forteresse munie de tout son armement; ils rendirent les armes et jusqu'à leurs chevaux, se mettant, en toute humilité et obéissance, à la volonté de monseigneur le régent. Pour lui, en l'honneur de Dieu et du saint temps de carême, il leur promit la vie sauve; néanmoins ceux qui précédemment avaient juré le traité de Troyes et fidélité au roi d'Angleterre, ceux qui avaient été complices ou consentans à la mort du duc Jean, les Écossais, les Irlandais et les Gallois, enfin les hommes qui avaient aidé les Français à surprendre la ville, furent exceptés, à moins qu'ils ne s'engageassent sous caution de servir, comme hommes liges du roi Henri, contre ses adversaires. Le sire de Graville lui-même prêta ce serment; il donna au régent anglais des nouvelles

exactes du roi Charles VII, qu'il avait vu avant de venir attaquer Meulan. Il assura que ce prince était réellement vivant, bien que légèrement blessé par la chute d'un plancher qui s'était écroulé sur lui à La Rochelle [1].

La prise de Meulan détermina plusieurs autres forteresses à se rendre; Marcoussis et Montlhéry furent remises au régent. Pendant le même temps, le sire de Luxembourg avait aussi fait la guerre heureusement sur les marches de Picardie, et s'était emparé de plusieurs châteaux.

L'alliance que les ducs de Bourgogne et de Bedford contractèrent à Amiens avec le duc de Bretagne devait leur être surtout d'un grand avantage; ils y décidèrent ce prince avec d'autant plus de facilité, qu'il croyait que la trahison par laquelle le comte de Penthièvre l'avait emprisonné, tenait à un complot concerté avec le Dauphin. D'ailleurs le comte de Richemont, quelque peu ami des Anglais qu'il pût être, avait une volonté si déterminée de s'allier au duc de Bourgogne, qu'il poussait son frère de ce côté [2]. Le duc de Bedford fournit à la dépense des deux princes de Bretagne pendant leur séjour, et leur fit compter

[1] Monstrelet. — [2] Mémoires de Richemont.

six mille livres [1] pour frais de voyage. Le duc de Bourgogne donna de brillantes fêtes, et le 17 d'avril fut signée une triple alliance, où les trois ducs, en considération des mariages qui allaient unir leur lignage, pour le plus grand bien du roi Henri leur seigneur, de ses royaumes de France et d'Angleterre, ainsi que de leurs propres sujets et domaines, jurèrent de vivre entre eux comme frères, parens et bons amis. Ils se promirent en outre que si l'un d'entre eux avait affaire pour garder son honneur ou ses pays, terres et seigneuries, chacun des autres serait tenu de lui fournir cinq cents hommes d'armes ou de trait, et d'en payer la dépense le premier mois, sauf au requérant à la payer ensuite; et même un plus grand secours, si le cas l'exigeait. Les trois princes s'engagèrent aussi à s'employer de toute leur puissance, par les meilleures voies possibles, pour soulager le pauvre peuple qui avait tant à souffrir et endurait une telle pauvreté, pour terminer les guerres, pour remettre le royaume en paix et tranquillité, afin qu'à l'avenir Dieu y pût être servi et honoré, et que marchandise et labour pussent y avoir leur cours.

[1] Histoire de Bretagne. — Monstrelet.

Le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Bretagne passèrent entre eux un traité particulier qui ne semble pas de nature à avoir été connu du duc de Bedford :

« Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Bretagne, etc....., avons promis et octroyé, promettons et octroyons de bonne foi l'un à l'autre, savoir : nous, duc de Bourgogne, au duc de Bretagne, que s'il advenait que, pour honneur et révérence de Dieu, pour pitié et compassion du peuple, nous fissions aucun traité, accord ou pardon à Charles, dauphin de Viennois, pour la mort accomplie en la personne de notre très-redouté seigneur et père, monseigneur le duc de Bourgogne, que Dieu absolve, nous n'entendons par-là aucunement déroger aux alliances et confédérations faites entre ledit duc de Bretagne, notre frère, et nous; en quoi promettons à notredit frère de lui être aidant, secourant et confortant envers ledit Dauphin, envers Olivier de Blois, ses frères et leurs adhérens, et envers tous autres quelconques qui voudraient porter dommage, ennui ou guerre à ses pays, terres ou sujets; et voulons que les alliances et confédérations faites entre lui et nous vaillent, tiennent et sortent leur plein effet; et les promettons et ju-

rons tenir en bonne foi et en parole de prince, nonobstant traité ou accord quelconque, qui se fasse ou se puisse faire entre ledit Dauphin et nous; desquelles alliances la teneur suit »; ici le traité de la veille était rapporté.

« Et pareillement nous, duc de Bretagne, promettons et octroyons à notre frère le duc de Bourgogne que s'il advenait que nous fissions aucun traité, accord ou pardon audit Charles, dauphin de Viennois, pour les supports et soutiens qu'il a accordés à Olivier de Blois, à ses frères et à sa mère, nos ennemis, lors de la prise et détention de notre personne, faite traîtreusement par ledit Olivier et Charles son frère, et aussi lors de la venue de leur frère Jean en notre pays, où il était venu pour nous prendre ou tuer par guet-apens; attendu que lesdits de Blois ne tendent qu'à notre mort ou destruction, ledit traité ou pardon ne dérogerait en rien aux alliances et confédérations faites avec notre frère de Bourgogne. » Puis le duc de Bretagne répétait les mêmes assurances que lui donnait le duc de Bourgogne.

Dans les pourparlers d'Amiens il fut question, comme on pouvait s'y attendre, de la fuite de madame Jacqueline de Hainaut, du mariage

qu'elle avait contracté avec le duc de Glocester, et des droits qu'elle prétendait lui avoir conférés sur son héritage. Le duc de Brabant avait envoyé comme ambassadeurs les sires de Brimeu, de Ligny et de Lannoy. Pour intéresser encore plus le duc de Bourgogne à demander justice de cet affront, le comte Jean de Bavière, mari de la duchesse douairière de Brabant, venait de le déclarer héritier de toutes ses seigneuries. Cependant le régent ne donna point encore de réponse, et promit seulement de traiter cette affaire lorsqu'il serait de retour à Paris.

Le duc de Bourgogne et le comte de Richemont se rendirent ensemble d'Amiens à Arras. Là, ils assistèrent à une joûte où Saintrailles et Lionel de Vendôme avaient pris le Duc pour juge. Le premier jour ils coururent six lances, et Lionel fut légèrement blessé à la tête; le lendemain ils combattirent à pied, à la hache. Lionel, avec une ardeur extrême et sans reprendre haleine, s'en allait frappant du tranchant de sa hache; Saintrailles, plus froid, parait avec le bâton de la sienne. Puis, saisissant son moment, il porta à Lionel plusieurs coups de la pointe de sa hache dans la visière, si bien qu'il finit par la relever, et lui découvrit le visage; l'autre saisit aussitôt

de sa main la hache de Saintrailles; celui-ci accrocha son casque, et lui égratignait le visage avec son gantelet de fer; pour lors le Duc fit cesser le combat. On amena les combattans devant lui; il leur fit promettre de demeurer à jamais bons amis, et les accueillit avec toute sa courtoisie. Le jour d'après il y eut encore, en sa présence, une joûte entre le sire Rifflart de Champreni, du parti des Français, et le bâtard de Rebecque; ce dernier perça de sa lance l'armure de son adversaire, et alors le combat fut arrêté. Après ces nobles passe-temps, Saintrailles et les siens retournèrent trouver leur compagnie de gens d'armes qui tenaient la campagne dans le comté de Guise.

Au mois de juin, le duc de Bedford se rendit à Troyes, et là fut célébré en grand appareil son mariage avec madame Anne de Bourgogne. Le duc Philippe, son frère, son oncle le comte Jean de Bavière, et une foule de grands seigneurs bourguignons et anglais, assistèrent à ces solennités, où le régent se plut à égaler la magnificence célèbre de la maison de Bourgogne: puis il revint à Paris. Chemin faisant, il attaqua et prit la ville de Pont-sur-Seine; on y entra d'assaut, et la garnison française y fut cruellement mise à

mort[1]. Avant de quitter Paris, il avait aussi envoyé assiéger la forteresse d'Orsay. Les assiégés se défendirent vaillamment pendant plusieurs semaines contre les Anglais, les gens de Paris et les paysans de la campagne voisine qu'animaient contre eux tous leurs brigandages; enfin, n'ayant nul espoir de secours, ils se rendirent à discrétion. On mit la corde au cou aux gens des communes qui se trouvaient dans la garnison, et on leur fit traverser Paris tête nue, attachés par couples, comme des chiens. Les gentilshommes n'étaient point liés, mais on les forçait à tenir leur épée par le milieu de la lame, la pointe tournée sur la poitrine[2]. En cet équipage, ils furent amenés sous les fenêtres de l'hôtel des Tournelles, où habitait le duc de Bedford. Quand la jeune duchesse, qui était arrivée un jour ou deux auparavant, vit passer ces pauvres Français qu'on allait envoyer au Châtelet, elle fut émue de si grande pitié, qu'elle supplia son mari en leur faveur; il ne put refuser la prière de sa femme, et laissa aller sans condition les gens de la garnison d'Orsay[3].

[1] Monstrelet. — Hollinshed.

[2] Journal de Paris. — [3] Monstrelet.

Cependant le roi, son conseil ni ses capitaines ne perdaient point courage; la guerre était soutenue avec constance dans le Maine et dans l'Anjou ; en Picardie, messire Jacques de Harcourt défendait la forteresse importante du Crotoy. Une poignée de Français tenait le fort château de Montaigu en Champagne, contre les attaques du comte de Salisbury, gouverneur anglais de Champagne et de Brie; d'autres soutenaient aussi le siége dans Mouzon. Le conseil du roi résolut de secourir ces deux places; elles importaient par leur situation. En effet, la force des Français était sur les bords de la Loire, à Orléans, à Blois, à Bourges; pour communiquer avec les garnisons et les compagnies des marches de Picardie, il fallait donc déboucher par Gien, traverser la Bourgogne vers Auxerre, et remonter à travers la Champagne; c'était aussi sur ce point que le duché de Bourgogne était le plus ouvert et qu'on pouvait le mieux s'y avancer.

Ce fut pour assurer cette route de communication que les Français attachèrent un grand prix à s'emparer d'une forteresse assez considérable, nommée Crevant, qui se trouve entre Auxerre et Avallon, sur la rive droite de l'Yonne. Le bâtard de la Baume, qui avait été autrefois Bourgui-

gnon, l'avait surprise[1]; mais le sire de Chastellux et quelques autres gentilshommes de Bourgogne étaient aussitôt accourus avant que les Français fussent en force dans Crevant; et lorsque Tanneguy-Duchâtel arriva de Champagne, se retirant devant le comte de Suffolk, il trouva la place déjà reprise par les Bourguignons résolus à se bien défendre. L'armée du roi était à Gien. Jean Stuart, connétable des Écossais, venait d'arriver avec trois mille des siens; le maréchal de Severac commandait trois fois autant de Français; il y avait aussi beaucoup de Lombards, d'Aragonnais, de Gascons. Toute cette armée se porta, sans perdre de temps, à Crevant pour l'emporter. Le sire de Chastellux envoya aussitôt annoncer à la duchesse douairière le péril où il se trouvait. Déjà elle s'était occupée de la défense de la province; les États du duché et de la comté avaient été rassemblés et avaient donné des subsides. Elle rappela sur-le-champ le chancelier Raulin, qui était allé à Châlons présider pour le Duc à une joûte entre deux chevaliers. Des lettres furent expédiées à tous les

[1] Chronique de Berri. — Monstrelet. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

bailliages pour mander les vassaux ; Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, fut chargé de les commander ; le lieu pour s'assembler fut fixé entre Montbar et Avallon [1].

Cependant la duchesse avait écrit aussi au duc de Bedford, et les Anglais, au nombre d'environ six mille, sous les ordres du comte de Suffolk, s'avancèrent jusqu'à Auxerre, où ils se rejoignirent aux Bourguignons qui leur firent bien grand accueil [2].

Les capitaines des deux nations tinrent conseil dans la cathédrale. Crevant était serré de près ; le sire de Chastellux et ses braves compagnons se trouvaient réduits aux dernières extrémités de la famine ; il fut résolu d'aller les secourir sans tarder : tout fut réglé dans le plus grand ordre pour la bataille.

Il était à craindre qu'il ne s'émût quelque discorde, quelque querelle entre Bourguignons et Anglais ; il fut donc arrêté que tout homme qui troublerait le bon accord et la paix serait puni à la discrétion des capitaines ; on nomma deux maréchaux, l'un Bourguignon, le sire de Vergy,

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Monstrelet. — Hollinshed.

l'autre Anglais, sir Gilbert Halsall, pour surveiller chacune des deux armées. Soixante archers et soixante hommes d'armes de chaque nation furent commandés pour marcher à la découverte. Il fut ordonné que dès qu'on serait arrivé au lieu où il faudrait combattre, chacun, sous peine de mort, mettrait pied à terre, et que tous les chevaux seraient ramenés à une demi-lieue en arrière. En effet, depuis le roi Henri V, c'était, chez les Anglais, un honneur de combattre parmi les archers[1]; et il se mettait toujours un grand nombre des meilleurs hommes d'armes avec ces gens des communes, afin de les rassurer et de les faire mieux combattre. On enjoignit à chaque archer de se munir d'un pieu aiguisé des deux bouts, pour planter en face de lui, penché vers l'ennemi, comme les Anglais l'avaient pratiqué avec tant d'avantage à Azincourt. Il fut prescrit d'emporter pour deux jours de vivres, et la ville d'Auxerre était chargée d'en envoyer au camp, avec promesse de fidèle paiement. Il était enjoint à chacun de se tenir à son ordre de bataille; le premier qui serait trouvé hors de son rang devait être mis à mort; enfin, il était

[1] Monstrelet. — Philippe de Comines.

expressément défendu de faire des prisonniers avant que le terrain fût entièrement gagné, et tout homme d'armes qui se refuserait à tuer son prisonnier devait être tué avec lui.

Toutes ces précautions, que chacun trouva bien sages, furent criées et publiées au son des cloches dans la ville. Le lendemain, après avoir entendu dévotement la messe, et bu fraternellement un coup de vin, Anglais et Bourguignons s'en allèrent en belle ordonnance vers l'ennemi. Le premier jour, ils s'arrêtèrent à Vincelles, au bord de la rivière. Le lendemain, ils avancèrent toujours sur la rive gauche de l'Yonne qui les séparait des Français. Ceux-ci, campés sur une colline, défendaient le passage et protégeaient le siége de Crevant. Les Anglais continuèrent à remonter la même rive vers Coulanges-la-Vineuse, pour passer la rivière plus haut. Une partie de l'armée du roi quitta alors sa position afin de s'y opposer. On resta ainsi en présence pendant trois heures; enfin les Anglais et les Bourguignons gagnèrent un pont sur leur droite, et le combat s'engagea rudement. L'effort des Bourguignons se porta sur le maréchal de Severac et sur les Français. On combattait avec vaillance et obstination de part et d'autre, lorsque le sire de

Chastellux, se trouvant dégagé, fit une vigoureuse sortie, et attaqua les Français par derrière. Le maréchal de Severac et sa troupe, ne pouvant plus résister, se retirèrent. Le sire de Gamaches, le sire de Fontaine, Saintrailles, le comte de Ventadour et beaucoup d'autres chevaliers de France, continuèrent à se défendre avec les Écossais, qui ne montraient pas moins de vaillance; enfin ils succombèrent. Un grand nombre périt glorieusement. Jean Stuart, que les Français nommaient le connétable des Écossais, se rendit au sire de Chastellux. Il avait eu l'œil crevé, de même que le sire de Gamaches, qui fut aussi prisonnier avec Saintrailles, Ventadour et quelques autres. Dans leur malheur, ils accusaient avec aigreur le maréchal de Severac de les avoir abandonnés et d'avoir lâchement pris la fuite.

Après la victoire, les Bourguignons et les Anglais entrèrent à Crevant, où ils remercièrent Dieu ensemble en grande joie et en bon accord. Le sire de Chastellux, qui avait soutenu pendant cinq semaines un siége si glorieux contre toute l'armée française, fut plus que tous comblé de louanges et d'honneurs. Le duc Philippe, en apprenant la bataille de Crevant, lui fit témoigner tout son contentement, et eut soin de le dédom-

mager des pertes qu'il avait faites par d'amples gratifications. Le chapitre d'Auxerre, pour consacrer à jamais ce mémorable fait d'armes[1] institua que l'aîné de la maison de Chastellux serait chanoine honoraire, et pourrait assister aux offices, armé de toutes pièces, avec un surplis par-dessus, et tenant son faucon sur le poing. En outre, il fonda pour l'anniversaire de cette bataille, une messe de la Victoire. Le régent anglais ordonna des feux de joie et des réjouissances à Paris.

Le pauvre peuple n'avait pas cœur à de telles fêtes; il en aurait plutôt pleuré[2]. Il ne lui importait guère qu'on eût tué trois ou quatre mille de ces Armagnacs qu'il avait eus en si grande haine, car leurs ennemis ne lui avaient pas fait plus de bien. La victoire des Anglais ne pouvait donner sujet de se réjouir à ceux qui supportaient leur rude domination. Il n'y avait à voir en tout cela que des chrétiens s'égorgeant entre eux; de plus, il était à croire que les uns comme les autres mouraient en péché mortel; en effet, selon le commun dire, tous ces hommes d'armes

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Journal de Paris.

n'allaient pas tant à la guerre pour l'amour de leurs seigneurs dont ils se targuaient si fort, pour la crainte de Dieu, ni pour aucun motif de charité, que par pure convoitise.

Aussi les Parisiens, nonobstant leur peu d'amour pour les Anglais, ne furent pas plus réjouis lorsque, quelques semaines après, ils apprirent que les Français avaient en quelque sorte réparé le désastre de Crevant, en remportant un avantage signalé sur une troupe anglaise commandée par sir Jean de la Poole, frère du duc de Suffolk. Ils revenaient en Normandie chargés d'un immense butin qu'ils avaient fait en Anjou[1]. Jean de Harcourt, comte d'Aumale, rassembla les gentilshommes et les communes de ces provinces, et tomba sur les Anglais près du château de la Gravelle, non loin de Segré en Anjou. La marche de l'ennemi était embarrassée d'un lourd bagage, et de plus de dix mille bœufs qu'ils avaient dérobés dans les campagnes. Cependant il se défendit vaillamment; les archers et les gens de pied se retranchèrent, comme à la coutume, derrière leurs pieux aiguisés; mais les hommes d'armes et les chevaliers français les attaquèrent par le

[1] Monstrelet

flanc, et bientôt les mirent en désordre. Il en périt près de deux mille. Sir de la Poole, sir Thomas Clinton et d'autres capitaines anglais furent pris.

Ailleurs la fortune semblait moins favorable aux Français. Le château de Montaigu se rendit au duc de Salisbury, puis il emporta Sézanne. Le duc de Suffolk reprit Mâcon. Le sire Jacques de Harcourt s'engagea à rendre le Crotoy si, à jour marqué, il n'était secouru; et, comme il n'y pouvait guère compter, il s'embarqua avec sa famille, ses serviteurs, ses richesses et tout son monde, pour aller retrouver le roi de France [1]. Il en fut honorablement reçu, et se rendit peu après chez le sire de Parthenay, dont sa femme était unique héritière. Ce seigneur était du parti bourguignon : messire de Harcourt voulut lui persuader de passer au parti du roi; ne pouvant changer son opinion, il donna signal aux hommes d'armes qu'il avait amenés, et saisit le sire de Parthenay, comme prisonnier, au nom du roi. Mais le pont et les portes du château n'étaient point fermés; les habitans de la ville de Parthenay, entendant du bruit, entrèrent aussi-

[1] Monstrelet.

tôt et défendirent leur seigneur. Dans ce débat, messire de Harcourt et la plupart de ses compagnons furent tués; ils périrent ainsi victimes de leur trahison.

Dans cette guerre de compagnies et de forteresses, les succès étaient divers, et sans autre conséquence que le malheur des peuples. Il arrivait parfois que les Anglais gagnaient un château le matin, et qu'à quelques lieues plus loin ils en perdaient deux le soir [1]. C'est ainsi que Ham, Compiègne, Guise et d'autres villes ou lieux fortifiés furent alternativement pris et repris par Jean de Luxembourg et par Saintrailles, que le roi Charles VII, après la bataille de Crevant, s'était hâté de racheter à grands deniers, encore qu'il n'en eût guère alors. Mais ce vaillant chevalier, toujours aventureux, fut une troisième fois fait prisonnier dans une sortie au siége de Guise.

C'était avec les chevaliers et seigneurs de Vermandois et de Picardie que messire de Luxembourg faisait infatigablement toutes ses expéditions. Quand ils revenaient chez eux, ils trouvaient leurs villes saccagées, leurs châteaux pillés ou

[1] Journal de Paris.

brûlés, leurs domaines dévastés, soit par les uns, soit par les autres. Le sire de Luxembourg était dur et redouté; il écoutait peu leurs plaintes, ou bien leur donnait des assurances vaines. Enfin ils se lassèrent, et firent entre eux des assemblées, soit pour exposer fortement leurs griefs, soit pour aviser à défendre leurs propres seigneuries [1]. De zélés serviteurs de la maison de Bourgogne étaient à la tête de ces assemblées, les sires de Longueval, de Mailly, de Saint-Simon, de Maucourt; mais ils s'entendirent mal entre eux. Plusieurs craignirent la colère de Jean de Luxembourg, et se retirèrent de ces pourparlers, si bien que les premiers qui avaient entamé l'affaire se trouvèrent contraints de la pousser plus avant; ils se déclarèrent pour le roi Charles, gardèrent en son nom leurs châteaux ou y appelèrent ses gens. Le régent anglais les fit mettre au ban du royaume, pour avoir rompu le serment qu'ils avaient prêté au roi Henri. Leurs biens furent confisqués, et par la suite il y en eut de mis à mort, quand ils étaient pris [2].

Vers ce moment, les affaires du roi de France

[1] Monstrelet.

[2] Fenin.

semblaient, malgré la triste journée de Crevant, ne pas être en si déplorable situation. Il lui était né le 4 juillet, à Bourges, un fils qui fut depuis le roi Louis XI. On avait alors si peu de finances, qu'on fut contraint à demander du temps au chapelain pour lui payer le rachat des vases d'argent qui avaient servi au baptême, et auxquels il avait droit par la coutume. Cependant il y eut de grandes réjouissances : tous les peuples de l'obéissance française célébrèrent cette naissance par des fêtes, et jusqu'à Tournai, ville du domaine royal, située au milieu de la Flandre et de la domination de Bourgogne, les habitans se réjouissaient, criant : « Noël[1] ! »

Ce qui nuisait peut-être le plus à la cause du roi, c'est qu'on disait beaucoup de mal des gens qui formaient son conseil et qui le gouvernaient. Tanneguy, le président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Robert le Masson, étaient peu estimés dans un parti comme dans l'autre. Quoi qu'on pût leur reprocher, ils n'en montraient pas moins en ce moment une grande constance et une merveilleuse résolution ; sans cesse ils savaient former de nouvelles compagnies armées, et opposer

[1] Monstrelet.

partout résistance et même attaque aux Bourguignons et aux Anglais [1]. Ils venaient d'obtenir un renfort de cinq cents lances et de mille archers du duc de Milan. En arrivant à Lyon, cette troupe, conduite par le bailli Imbert de Grollée, s'était portée en diligence au château de la Bussière, près de Mâcon, le jour même où le sire de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, devait y entrer; car le gouverneur avait rendu la place pour ce terme, s'il ne lui arrivait pas secours. Selon l'usage, le maréchal, au jour prescrit, mit sa troupe en bataille pour tenir journée et attendre ceux qui se présenteraient au secours de la forteresse. Tout à coup les Lombards et les Lyonnais tombèrent sur sa troupe; elle fut taillée en pièces, et il fut fait prisonnier [2].

Le conseil de Bourgogne s'occupa aussitôt de pourvoir à la sûreté du duché. On convoqua des hommes d'armes; Antoine de Toulongeon fut chargé de l'office de maréchal, au lieu de son frère prisonnier; un nommé Perrin Grasset, aventurier et chef de compagnie, fut envoyé dans le Charolais, et tarda peu à surprendre la ville

[1] Chartier.

[2] Histoire de Bourgogne.

de la Charité, si importante pour les Français à qui elle assurait le passage de la Loire.

Mais le roi espérait pouvoir bientôt porter de plus grands coups; il recevait d'Écosse des renforts considérables, et n'épargnait rien pour animer et récompenser le zèle des seigneurs de ce pays-là. Déjà le comte de Buchan avait été fait connétable de France; Jean Stuart, qui avait été pris à Crevant, puis échangé contre sir Jean de la Poole, fut fait comte d'Aubigny, et peu après de Dreux. Le comte Douglas, qui amenait d'Écosse quatre ou cinq mille hommes d'armes, fut créé duc de Touraine et lieutenant général de tout le royaume pour le fait de la guerre, au grand murmure des seigneurs de France.

Ainsi la guerre se préparait à devenir plus vive et plus forte. Le duc de Bourgogne était pour lors en Flandre; une aventure bizarre l'avait contraint à se rendre à Gand [1]. Une femme s'y était présentée sous le nom de madame Marguerite, duchesse de Guyenne, sa sœur, qui allait épouser le comte de Richemont. Elle avait si bien su ménager les apparences, qu'on lui avait rendu toutes sortes d'honneurs; il se trouva enfin que c'était une re-

[1] Histoire de Bourgogne.

ligieuse échappée de son couvent à Cologne ; elle fut remise à l'évêque, qui la fit ramener à son abbaye.

Vers la fin d'août, le Duc et le comte de Richemont, qui ne l'avait point quitté depuis les conférences d'Amiens, arrivèrent à Paris. Le régent anglais les reçut avec grande pompe ; quant au peuple, il n'avait plus de goût ni d'empressement pour aucun de tous ces princes; seulement il se plaignait des désordres et de la mauvaise discipline de leur suite, blâmait leurs profusions, qui faisaient enchérir les vivres, déjà si rares, et détestait les magistrats qui, au lieu de leur dire la vérité, ne tâchaient qu'à leur complaire [1].

Le Duc profita de la bonne volonté du duc de Bedford pour se faire payer ce qui lui était dû sur la dot de madame Michelle de France ; l'affaire fut discutée dans le conseil, et après beaucoup de difficultés, il obtint la remise des villes de Péronne, Roye et Montdidier, qui avaient été assignées en gage de la dot, une pension de deux mille francs sur Montreuil, le château d'Andrevic, et le péage de Saint-Jean de Losne.

Le duc Philippe n'eut pas un succès aussi

[1] Journal de Paris.

prompt dans l'affaire du duc de Brabant et du duc de Glocester; le régent tâchait toujours de gagner du temps; cependant il proposa au duc de Bourgogne de se faire agréer tous deux pour arbitres par les parties; on en écrivit au duc de Glocester, mais il ne se pressa point d'envoyer sa réponse.

Après un séjour de deux semaines, le Duc quitta Paris avec le comte de Richemont, et s'achemina vers la Bourgogne. De ville en ville, selon sa coutume et celle de tous les princes chrétiens, il s'arrêtait pour visiter les églises, entendre dévotement les saints offices, dire ses prières, faire des offrandes. L'anniversaire de la funeste mort de son père se trouva durant ce voyage, et il le solennisa, comme jamais il n'y manquait. Au monastère de Saint-Seine, il déposa ses éperons sur les reliques des saints, puis les racheta par d'autres libéralités[1].

Peu après son arrivée à Dijon, se célébra enfin le mariage du comte de Richemont et de la duchesse de Guyenne; elle voulut garder ce nom qu'elle avait porté lorsqu'elle était femme du dauphin de France. Les magnificences de la noce

[1] Histoire de Bourgogne.

furent grandes; les fêtes durèrent plus d'un mois. Elles étaient à peu près terminées, lorsque arrivèrent des ambassadeurs du duc de Savoie. Ce prince s'occupait toujours de rétablir la paix; il avait eu du roi de France de meilleures paroles que l'année précédente. Maintenant, sous prétexte de traiter des affaires de Bourgogne et de Savoie, il demanda une entrevue à son neveu le duc Philippe. Les ambassadeurs trouvèrent à cette cour le comte de Richemont, qui était porté de bonne volonté pour la France; le chancelier de Bourgogne, maître Nicolas Raulin, qui avait toute la confiance de son maître, avait aussi le cœur français. Grâce à eux, le duc Philippe accueillit fort bien l'ambassade, et envoya aussitôt le sire de Saint-George avec d'autres officiers de sa maison, proposer une entrevue à Châlons pour le 1er décembre.

Il s'y rendit en effet. D'abord il fut traité de quelques difficultés concernant la limite des deux états. La guerre donnait lieu aussi à de continuelles plaintes; le commerce ne pouvait plus se faire avec sûreté; il y avait sans cesse des marchands dévalisés sur les routes. Un autre objet occupa les deux princes : ils pensèrent à faciliter le négoce, en frappant, dans les pays de leur do-

mination, des monnaies du même poids, du même titre et de même valeur. Quand les monnaies d'un état n'avaient pas cours dans un autre, comme cela arrivait presque toujours, tant les princes en faisaient varier la valeur selon leur volonté, les marchands étaient obligés d'acheter des lingots d'or pour s'en aller faire leurs achats; ils en revendaient d'autant plus cher leurs marchandises. D'ailleurs, en recherchant ainsi l'or pour l'emporter, ils en élevaient la valeur; puis les princes prenaient cette cause ou ce prétexte pour changer la valeur de leurs monnaies. Il était difficile que ce fût la Bourgogne qui se mît au taux de la Savoie, parce qu'alors sa monnaie n'aurait plus eu cours en France. De plus, les conseillers remarquaient qu'il fallait que le marc d'argent et la valeur du poids des écus fussent fixés au même taux par les deux princes, avec des peines sévères contre les transgresseurs; enfin, disait-on, il deviendrait par-là indispensable que jamais aucun changement eût lieu dans les monnaies d'un état sans que l'autre en fût prévenu au moins deux mois d'avance; ainsi l'affaire ne put s'arranger[2].

[1] 1423-1424, v. st. L'année commença le 27 avril.

[2] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

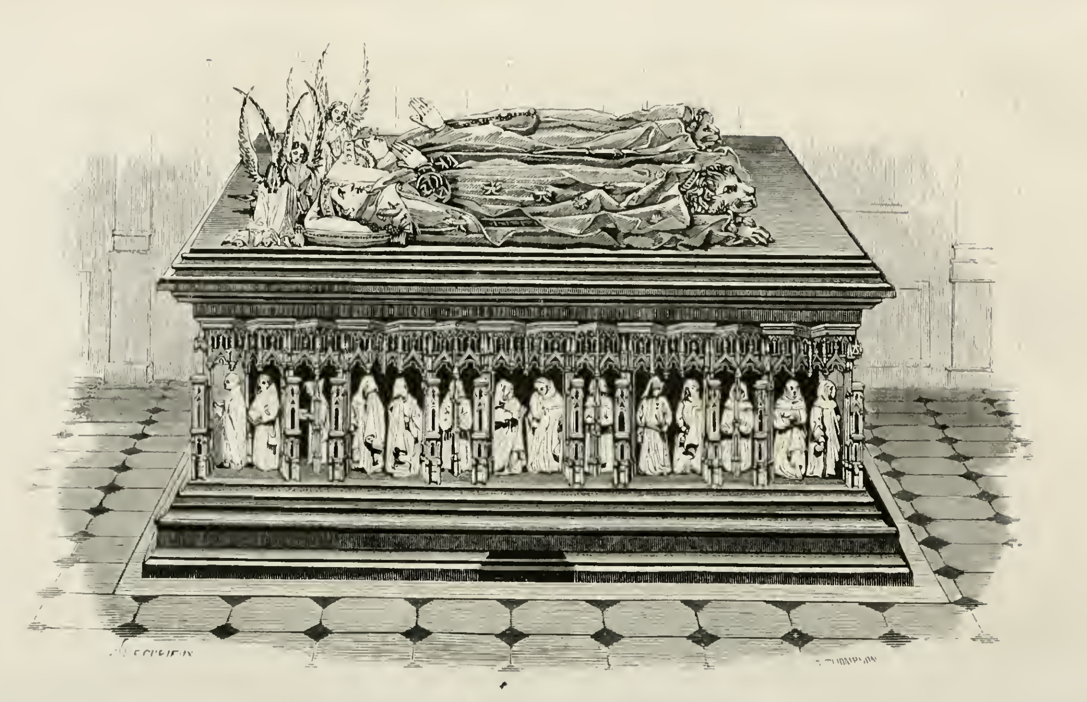
Le duc de Savoie parla ensuite de la paix, qui semblait être sa pensée principale; il trouva son neveu irrité contre le roi de France. Il avait paru au duc Philippe, et peut-être avec raison, que presque tous les efforts de la guerre avaient été dirigés contre la Bourgogne; d'ailleurs, pour se montrer fidèle aux Anglais, le duc de Bourgogne avait écrit au duc de Bedford qu'il n'entendrait à rien qui pût porter préjudice aux intérêts du roi d'Angleterre, et qu'il ne prendrait nul arrangement sans le lui avoir auparavant communiqué.

Cependant une trève fut prononcée par le duc de Savoie, pour les pays de Lyonnais, Bourgogne et Charolais, et aussi pour le comté de Nevers et le Berri; quant au Beaujolais, la duchesse de Bourbon l'avait constamment maintenu en paix avec la Bourgogne; les traités avaient été plus d'une fois renouvelés [1].

De retour en ses états, le duc de Savoie fit publier les conditions qu'il avait proposées pour arriver à la conclusion de la paix. Il eût voulu que le roi de France se rendit à Lyon avec son conseil, tandis que le duc de Bourgogne aurait été avec le

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.





Tombeau du duc Jean et de la duchesse douairière.

sien à Châlons; tout le pays situé entre ces deux villes aurait été libre de gens de guerre, et Mâcon, Tournus et Charlieu auraient été remis en dépôt à lui duc de Savoie.

Ces propositions n'eurent pas de suite, non plus que les efforts du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, à qui cependant l'Angleterre accorda pouvoir de commencer des négociations avec la France.

Le duc Philippe, après avoir convoqué les trois États du duché et de la comté pour en obtenir un subside, se préparait à retourner à Paris et en Flandre, lorsqu'il apprit que sa mère était mourante. Il quitta sur-le-champ Montbar où il était, avec le comte de Richemont. Quelle que fût leur diligence, ils ne purent revoir leur mère. Les peuples de Bourgogne donnèrent de grands regrets à cette princesse; au milieu de ces temps malheureux, elle avait toujours veillé à leur bien et à leur repos, s'était occupée d'écarter d'eux les maux de la guerre, avait été économe, ne les avait point, pour son compte du moins, surchargés d'impôts, et avait toujours fait payer fidèlement la solde des hommes d'armes, les empêchant ainsi de rançonner les campagnes.

Sa mort accroissait les domaines et les richesses

du duc Philippe. Après avoir réglé quelques affaires, il partit pour Paris avec le comte de Richemont. A peine s'était-il éloigné, qu'on découvrit le secret d'une attaque imprévue, que les partisans du roi allaient faire sur la Bourgogne, nonobstant la trêve de Châlons. Leur espoir se fondait sur les intelligences qu'ils avaient dans le pays. Le bâtard de la Baume, étant tombé entre les mains d'une compagnie anglaise, confessa toute l'affaire. Elle avait surtout été conduite par une fille bâtarde que le feu roi Charles VI avait eue, durant sa maladie, d'Odette de Champdivers; elle habitait en Bourgogne, d'où était sa mère, et le Duc lui faisait même une pension. On la mit en prison, ainsi qu'un religieux cordelier et un marchand de Genève, ses principaux complices[1].

Cette tentative éloigna encore plus les idées de paix; les ducs de Bedford et de Bourgogne ne s'occupèrent qu'à pousser la guerre avec activité. Le comte de Richemont demanda que le commandement d'une armée lui fût confié; mais le régent se méfiant, ou de son habileté ou de sa foi, ne voulut point y consentir; il ajouta même que

[1] Histoire de Bourgogne et Preuves.

le comte de Richemont, n'ayant pas combattu depuis Azincourt, avait pu oublier la guerre[1]. Ce refus offensa mortellement le comte ; les faveurs par où les Anglais avaient voulu se l'attacher, le don du comté d'Ivry, la promesse d'une forte pension, ne calmèrent point son ressentiment ; il se retira en Bretagne, et pour dérober sa marche aux Anglais, il s'embarqua dans un port de Flandre, tandis que tous ses serviteurs traversaient la Normandie, annonçant qu'il allait passer.

C'était un motif de plus pour ménager le duc Philippe ; rien ne lui était refusé ; les comtés d'Auxerre et de Mâcon, ainsi que la châtellenie de Bar-sur-Seine, lui furent concédés en compensation des sommes qu'il prétendait être dues tant à lui qu'à ses prédécesseurs, et un délai de deux ans lui fut accordé pour justifier de ses créances.

Il partit de Paris pour ses états de Flandre ; là, sur la proposition et les instances de son conseil et de ses parens le duc de Brabant et le comte Jean de Bavière, il se résolut à épouser la veuve de son oncle, le comte de Nevers, qui avait péri à la journée d'Azincourt ; c'était Bonne d'Artois,

[1] Histoire de Bourgogne et Preuves.

fille du comte d'Eu, connétable de France, mort à la bataille de Nicopolis, et petite-fille du duc de Berri. Une ambassade, chargée de riches présens, partit pour solliciter du pape les dispenses nécessaires. Le souverain pontife fut aussi chargé d'un commun accord, par les ducs de Bedford et de Bourgogne, de prononcer sur le différent soumis à leur arbitrage au sujet du double mariage de Jacqueline de Brabant; c'est ce qui fut arrêté lorsque le Duc traversa Paris pour retourner dans son duché de Bourgogne. Il obtint encore de nouvelles marques de faveur; entre autres, il fit obtenir au sire de Chastellux une riche part dans des confiscations faites sur le cardinal de Bar et d'autres partisans du roi [1].

Le duc de Bedford et le duc de Bourgogne quittèrent Paris à peu près en même temps; le premier, pour conduire son armée contre les forces redoutables que le comte Douglas avait assemblées sur les marches du Perche et de la Normandie; le second, pour assembler les hommes d'armes de Bourgogne, et pousser la guerre avec vigueur; mais, avant de s'être mis en campagne, il apprit la terrible victoire que les An-

[1] Histoire de Bourgogne.

glais venaient de remporter à Verneuil le 17 août[1].

Toute l'espérance du roi Charles se trouvait dans cette armée; les Écossais, les Lombards, les meilleurs chevaliers du royaume étaient réunis. Il en fut comme à l'ordinaire: la discorde se mit entre les chefs. On vit éclater plus que jamais la haine que les gentilshommes de France avaient conçue contre les Écossais, qui venaient avec orgueil et convoitise exiger du roi de France les emplois, les seigneuries, l'argent et toutes les récompenses.

Le comte Douglas et les Écossais furent d'abord d'avis d'avoir bataille avec les Anglais; telle n'était point l'idée du vicomte de Narbonne, du comte d'Aumale et des vieux capitaines français; ils préféraient faire des siéges, et mettre de fortes garnisons dans les forteresses dont on pourrait s'emparer. Ils venaient cependant de perdre celle d'Ivry, que le duc de Bedford était venu assiéger, et que l'armée du roi avait promis de délivrer; elle avança presque jusqu'à la vue de la garnison; mais, trouvant les Anglais en bonne position,

[1] Monstrelet. — Chartier. — Berri. — Hollinshed. — Saint-Remy — Fenin. — Amelgard.

elle se retira. Pour lors le gouverneur, Gérard de la Pallière, qui s'était engagé à se rendre s'il n'était pas secouru, vint porter les clefs au duc de Bedford : « Voici, dit-il, lui montrant une lettre « qu'il tenait à la main, la signature de dix-huit « des plus grands seigneurs du royaume qui « tous m'ont manqué de parole. »

Pendant ce temps-là, les Français se dirigeaient sur Verneuil. Pour s'en emparer, ils imaginèrent d'assurer à la garnison qu'ils venaient de remporter une victoire signalée sur l'armée anglaise : « Voyez nos prisonniers », disaient-ils, montrant quelques Écossais qu'ils avaient attachés à la queue de leurs chevaux, et qui semblaient être blessés et tout sanglans : « Ah! triste journée! » criaient en anglais les soldats écossais. La garnison se laissa duper et rendit la forteresse.

Le duc de Bedford avait suivi l'armée de France, et s'avança sous les murs de Verneuil. Il envoya un héraut au comte Douglas, le faisant prier de s'arrêter, et qu'il serait bien aise de boire un coup avec lui : « Dis à ton maître, ré-« pondit le lieutenant général, que, ne le trou-« vant pas en Angleterre, je viens exprès du « royaume d'Écosse pour le rencontrer en « France; qu'il se hâte, je l'attends; et, en at-

« tendant que nous buvions ensemble, rapporte-
« lui que j'ai fait faire bonne chère à son héraut. »

On s'apprêta au combat; les Français mirent pied à terre, et laissèrent leurs chevaux et les bagages dans la ville; seulement deux mille hommes d'armes, les uns lombards, les autres français, sous les ordres de la Hire et de Saintrailles, furent chargés d'aller attaquer les Anglais par derrière.

Le duc de Bedford mit aussi tout son monde à pied, et garnit le front et les flancs de son armée d'archers retranchés derrière leurs épieux; les chevaux et les bagages furent placés par derrière, sous la garde de deux mille archers. Le régent parla ensuite aux Anglais; il leur rappela leurs anciennes victoires, et la glorieuse conquête qu'ils venaient de faire du royaume de France; il leur dit qu'il était temps de rabattre l'orgueil du Dauphin et de ses partisans, et que s'ils laissaient s'allumer le feu, l'incendie ne pourrait plus s'éteindre.

Le conseil du roi de France n'avait pas voulu qu'il fût de sa personne à cette bataille; tout eût été perdu avec lui, et il était sage d'en agir ainsi. Toutefois cette prudence faisait dire que ce prince n'aimait pas tant la guerre que les rois ses

pères; sans douter de son courage, on croyait qu'il aimait mieux le repos et la paix. Le duc d'Alençon était le seul prince de la maison de France qui fût présent; il s'adressa aux Français : il les exhorta à se conduire en gens de cœur, et leur rappela qu'il s'agissait de savoir s'ils s'affranchiraient de la plus honteuse servitude, ou subiraient pour toujours le joug des anciens ennemis du royaume.

L'ardeur était extrême. Bientôt, contre la volonté du comte Douglas, qui voulait attendre l'attaque, et non la commencer, le vicomte de Narbonne, à la tête de ses gens, marcha sur les Anglais, aux cris de « Montjoie! Saint-Denis! » Il fallut suivre un mouvement qui n'avait point été prévu. Lorsqu'on arriva devant l'ennemi, déjà l'on était lassé, déjà l'armée n'était plus en bon ordre. Les Anglais reçurent le choc en criant d'une voix terrible, selon leur coutume : « Saint-« George à Bedford! » De part et d'autre il n'y avait ni avant-garde ni réserve; toute l'armée donnait à la fois. La bataille fut rude. Pendant plus de trois heures l'avantage ne se déclara pour aucune des deux armées; mais les Lombards, pendant ce temps-là, ayant passé derrière les Anglais, tombèrent sur les bagages. Ils y furent

vigoureusement reçus par les deux mille archers; cependant ils parvinrent à jeter le désordre parmi les pages et les valets qui gardaient les chevaux. Ce fut la perte des Français; les cavaliers lombards se mirent à piller; et, pour mettre à couvert leur butin et les chevaux dont ils se saisissaient, ils laissèrent le champ de bataille, comme si tout combat eût été terminé. Alors les deux mille archers, libres de l'attaque, se portèrent au secours du corps d'armée. Ils arrivèrent comme une réserve de troupes fraîches. Les Français ne purent résister à ce nouvel effort; la bataille fut perdue, malgré les prodiges de valeur des chevaliers de France et d'Écosse, qui vendirent chèrement la victoire aux Anglais. Le comte Douglas, messire Jacques son fils, le comte de Buchan, et beaucoup d'autres Écossais, furent tués. La perte fut plus grande encore parmi les Français, et ce jour fut presque aussi funeste à la noblesse que Crécy, Poitiers ou Azincourt; Jean de Harcourt, comte d'Aumale, le comte de Tonnerre, le comte de Ventadour, le sire de Roche-Baron, le sire de Gamaches, et une foule de vaillans chevaliers, périrent dans la bataille. Le corps du vicomte de Narbonne fut reconnu parmi les morts; on lui trancha la tête,

et son corps fut suspendu à un gibet, parce qu'il avait été un des meurtriers du duc Jean. Le duc d'Alençon, le maréchal de La Fayette, et plusieurs autres, furent faits prisonniers. Le sire de Maucourt et le sire Charles de Longueval, qui avaient, ainsi que nous l'avons dit, laissé le parti anglais, ayant été pris, furent décapités, ainsi que quelques chevaliers de Normandie qui, la veille de la bataille, avaient passé avec les Français.

Verneuil, où s'était enfermé le sire de Rambures, ne put résister; le duc de Bedford accorda à la garnison la permission d'emmener ses chevaux et de se retirer en Berri; mais les Anglais, dont les Lombards avaient pillé les chevaux, ne voulaient pas reconnaître cette condition; il fallut que le comte de Salisbury tuât de sa main deux ou trois de ses gens pour faire rentrer les autres dans le devoir.

Le duc de Bedford revint tout aussitôt à Paris; le bruit y avait couru qu'il avait été défait; une conspiration avait été découverte : elle fut sévèrement punie, et la ville, en réjouissance de la bataille de Verneuil, donna de superbes fêtes au régent.

FIN DU TOME QUATRIÈME.



FRANCE
après la mort
DE CHARLES
ET L'INVASION DES AN
Dressée par A.M.PERRO
Pour servir à l'H
des
DUCS DE BOURGO
par Mr. de Bara
1422.
L'ALLEMAGNE
ITALIE
SAVOIE
FRANCHE COMTE
RAINE
DUCH
O C É
DITERRANÉE
OVENCE
UPHINÉ
Rhin Fl.
Coblentz
Moselle R.
Metz
Strasbourg
Bale
Besançon
Berne
Genève
Grenoble
Durance R.
Marseille


FRANCE
après la mort
DE CHARLES VI.
ET L'INVASION DES ANGLAIS
Dressée par A.M PERROT
Pour servir à l'Histoire
des
DUCS DE BOURGOGNE
par Mr de Barante
1422
ANGLETERRE
LA MANCHE
Pas de Calais
Cté DE FLANDRE
BRABANT
ALLEMAGNE
PICARDIE
NORMANDIE
ILE DE FRANCE
CHAMPAGNE
LORRAINE
DUCHÉ DE BRETAGNE
LE MAINE
ANJOU
ORLÉANOIS
TOURAINE
BERRI
BOURBONNOIS
Dé DE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
POITOU
DOMAINE ROYAL
LA MARCHE
SAINTONGE
AUVERGNE
QUERCI
ARMAGNAC
GASCOGNE
BÉARN
LANGUEDOC
DAUPHINÉ
SAVOIE
PROVENCE
ITALIE
Bresse
OCÉAN
ESPAGNE
MER MÉDITERRANÉE
Calais
Boulogne
Arras
Abbeville
Amiens
Cherbourg
Harfleur
Rouen
Soissons
Reims
Coutances
Mantes
Paris
Montereau
Troyes
Rennes
le Mans
Orléans
Langres
Avallon
Dijon
Besançon
Nevers
Autun
Bourges
Poitiers
Chalons
Berne
Strasbourg
Metz
Luxembourg
Coblentz
la Rochelle
Saintes
Limoges
Clermont
Lyon
Vienne
Grenoble
Périgueux
Bordeaux
Rodez
Avignon
Toulouse
Bayonne
Narbonne
Marseille
Foix







